

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE
2009

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 20 novembre 2009, pour le vendredi 27 novembre 2009 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2443).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 2443).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 11 septembre 2009 (page 2443).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2444)
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 2454).
- M. le Maire** n° 6 - Travaux de voirie 2007-2008-2009. Communication (page 2455).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 7 - Politique de lutte contre le changement climatique. Thermographie aérienne. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Jeune Chambre Economique (page 2489).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 8 - Politique de lutte contre le changement climatique. Approbation de conventions de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement et les écoles élémentaires GUERNAZELLES et GUTENBERG (page 2496).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 9 - Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur du développement durable (page 2500).
- Mme CHERADAME** n° 10 - Stationnement sur voirie. Mise en place du disque vert et du disque européen (page 2501).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 11 - Budget Primitif 2010. Orientations générales. Débat (page 2504).
- M. MARTIN** n° 12 - Décision modificative n° 9 (page 2557).
- M. MARTIN** n° 13 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 405 logements situés rues Troyat, Lugoj et Senghor. Garantie d'un emprunt de 1 571 605 €. Approbation d'une convention (page 2563).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 157 logements situés rues Troyat, Senghor et Adélaïde de Savoie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 129 855 €. Approbation d'une convention (page 2565).
- M. MARTIN** n° 15 - O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 196 logements situés rue Troyat à Orléans. Garantie d'un emprunt de 810 619 €. Approbation d'une convention (page 2566).
- M. MARTIN** n° 16 - O.P.H. d'Orléans. Construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 170 405 €. Approbation d'une convention (page 2567).
- M. MARTIN** n° 17 - O.P.H. d'Orléans. Construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 2 069 600 €. Approbation d'une convention (page 2569).
- M. MARTIN** n° 18 - La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 436 993 €. Approbation d'une convention (page 2571).
- M. MARTIN** n° 19 - La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 1 019 007 €. Approbation d'une convention (page 2573).
- M. MARTIN** n° 20 - La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 308 840 €. Approbation d'une convention (page 2574).
- M. MARTIN** n° 21 - La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 960 160 €. Approbation d'une convention (page 2576).
- M. CARRE** n° 22 - La Société Bâtir Centre. Construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Bannier, bâtiment E. ZAC Coligny Garantie d'un emprunt de 406 700 €. Approbation d'une convention (page 2578).

- M. CARRE** n° 23 - La Société Bâtir Centre. Construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Bannier, bâtiment E. ZAC Coligny Garantie d'un emprunt de 2 093 300 €. Approbation d'une convention (page 2580).

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

- M. CARRE** n° 24 - Conventions A.N.R.U. G.P.V. La Source et Argonne. Versement des participations de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans (page 2582).

DEVELOPPEMENT :
**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

- Mme BARRUEL** n° 25 - Projet NanoSynthèse. Participation de la Ville. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 2584).

- Mme BARRUEL** n° 26 - Institut Régional de Formation de Masso-Kinésithérapie. Réhabilitation d'un bâtiment sur le campus universitaire. Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'aménagement et approbation d'une convention d'acquisition d'équipements (page 2592).

- Mme BARRUEL** n° 27 - Aménagement, équipement et entretien du campus universitaire. Convention entre l'Université, le C.R.O.U.S. et la Ville. Approbation d'un avenant (page 2594).

- Mme BARRUEL** n° 28 - STUDIUM. Accueil d'un chercheur étranger pour la mise en oeuvre d'un projet scientifique. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 2596).

- Mme BARRUEL** n° 29 - Université du Temps Libre. Demande de subvention (page 2597).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 30 - Soutien à la création artistique. Convention 2008-2011 avec l'association Le 108. Approbation d'un avenant. Attribution de subventions (page 2598).

- M. VALETTE** n° 31 - Association Polysonik. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'occupation des locaux. Attribution d'une subvention (page 2603).

- M. VALETTE** n° 32 - Festival Orléans' Jazz 2010. Billetterie et produits commerciaux. Fixation des tarifs. Approbation de conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et Ticketnet (page 2604).

- M. GABELLE** n° 33 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2010. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 2610).

- Mme D'AUX** n° 34 - Promotion de la navigation en Loire sur le bassin d'Orléans. Attribution d'une subvention (page 2611).
- M. VALETTE** n° 35 - Théâtre d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Second semestre 2009. Paiement des services (page 2611).
- M. VALETTE** n° 36 - Théâtre d'Orléans. Aménagement d'un espace scénique intégré. Lot n° 1 - finitions. Approbation d'un avenant (page 2614).
- M. VALETTE** n° 37 - Musée des Beaux-Arts. Edition d'un nouveau guide des collections permanentes. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (page 2615).
- M. VALETTE** n° 38 - Muséum. Exposition « Illusions, ça trompe énormément ». Approbation d'une convention à passer avec le Palais de la Découverte (page 2616).
- Mme HEAU** n° 39 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariats avec Musicothérapie Expressions 45, l'A.P.E.C. et l'association Diocésaine pour l'année 2010. Approbation d'une convention et d'avenants (page 2617).
- M. VALETTE** n° 40 - Orgue de l'Eglise Saint-Laurent. Approbation d'une convention de subventionnement à passer avec la Fondation du Patrimoine (page 2619).
- M. VALETTE** n° 41 - Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre. Nouveaux locaux. Attribution d'un fonds de concours. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat et la Région Centre (page 2620).
- M. VALETTE** n° 42 - S.A. Orléans Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008 pour le Zénith. Présentation (page 2621).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 43 - Espace Famille. Volet financier. Mise en œuvre d'une régie monétique centrale ville d'Orléans/C.C.A.S. Mise en place de la facture unique (page 2625).
- Mme MARECHAL** n° 44 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets (page 2627).
- Mme MARECHAL** n° 45 - Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial 1 et 2 scolarisés (page 2628).
- Mme MARECHAL** n° 46 - Ecole élémentaire Olympia Cormier. Extension et restructuration. Lot 1 - clos et couvert. Approbation d'un avenant (page 2633).
- Mme MARECHAL** n° 47 - Restauration scolaire. Actualisation des tarifs (page 2634).

Mme MARECHAL n° 48 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs (page 2638).

SPORTS ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 49 - Cercle d'Escrime Orléanais et Budokan Karaté Orléans. Renouvellement des conventions d'objectifs et conventions de mise à disposition de locaux. Approbation (page 2642).

Mme GRIVOT n° 50 - Aides en faveur d'associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel (page 2644).

Mme GRIVOT n° 51 - Aides à des associations au titre de l'insertion par le sport (page 2647).

Mme GRIVOT n° 52 - Vivre ensemble à Orléans – Sport et Handicap. Saison 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec le Foyer des Tisons (page 2650).

Mme GRIVOT n° 53 - Dispositif « Sport pour Tous ». Saison sportive 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'U.S.O. Judo (page 2651).

Mme GRIVOT n° 54 - Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention (page 2651).

Mme GRIVOT n° 55 - Société des Courses d'Orléans. Mise à disposition de l'Hippodrome de l'Ile Arrault. Année 2010. Approbation d'un avenant (page 2653).

Mme GRIVOT n° 56 - Don en faveur de la Ville de deux défibrillateurs cardiaques de la part du groupe Vauban Humanis (page 2654).

JEUNESSE

M. SANKHON n° 57 - Aides en faveur de groupements de jeunesse (page 2655).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme RICARD n° 58 - Charte de la Solidarité. Renouvellement de l'engagement de la Ville. Approbation (page 2656).

Mme RICARD n° 59 - Aides à des associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 2659).

Mme BARANGER n° 60 - Politique de la Ville. Attribution de subventions (page 2662).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 61 - F.I.S.A.C. centre ville 2004/2008. Rénovation des devantures et des enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 2664).
- M. FOUSSIER** n° 62 - F.I.S.A.C. centre ville 2009/2011. Rénovation des devantures et des enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 2665).
- M. FOUSSIER** n° 63 - Animation dans les quartiers pour les fêtes de fin d'année. Association Bolière Grand Quartier. Attribution d'une subvention (page 2668).

VIE ASSOCIATIVE

- Mme DE CHANGY** n° 64 - Vie Associative. Attribution de subventions (page 2669).

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 65 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides (page 2670).

TRANSPORTS – DEPLACEMENT-CIRCULATION- STATIONNEMENT

- Mme CHERADAME** n° 66 - Stationnement en ouvrage. Mise en place d'une nouvelle grille de tarifs (page 2672).
- Mme CHERADAME** n° 67 - Stationnement en ouvrage. Fêtes de fin d'année. Tarification spéciale (page 2675).
- Mme CHERADAME** n° 68 - Prévention routière. Délégation départementale. Attribution d'une subvention (page 2678).
- Mme GRIVOT** n° 69 - S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société. Exercice 2008. Présentation (page 2679).
- Mme GRIVOT** n° 70 - S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008 pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès et le Complexe du Baron. Présentation (page 2685).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 71 - Z.A.C. Sonis. Dénomination de voies (page 2692).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 72 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Plan quinquennal 2010-2014. Présentation (page 2700).

Mme DE QUATREBARBES n° 73 - Entretien des espaces verts et des terrains de sport. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert (page 2706).

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE n° 74 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 2707).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 75 - Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 25 bis rue de l'Ange (page 2709).

M. CARRE n° 76 - Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 51 rue des Carmes (page 2710).

M. CARRE n° 77 - Quartier de La Source. Mise en vente des logements de fonction place Sainte Beuve. Approbation du cahier des charges de cession (page 2712).

M. CARRE n° 78 - Commune de Saint-Jean-le-Blanc. Cession de deux terrains levée de la Chevauchée (page 2713).

M. CARRE n° 79 - Quartier de La Source. Lotissement Paul Langevin. Cession de deux terrains d'activités à la S.C.I. Le Polygone et à la Société Process X (page 2714).

M. CARRE n° 80 - Quartier des Blossières-Acacias. Déclassement d'une sur largeur de trottoir public à l'angle des rues Ponson du Terrail et des Blossières (page 2717).

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CUGNY-SEGUIN n° 81 - Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2008. Présentation (page 2718).

Mme CUGNY-SEGUIN n° 82 - Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2008. Présentation (page 2727).

Mme CUGNY-SEGUIN n° 83 - Fourniture d'eau potable. Convention tripartite avec la ville d'Ingré et la Lyonnaise des Eaux. Approbation d'un avenant de résiliation (page 2732).

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 84 - Gestion des effectifs. Modification des ratios promus-promouvables (page 2733).

- M. MARTIN** n° 85 - Service de Médecine Professionnelle et Préventive. Signature d'un marché de prestations de services avec la délégation régionale centre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (page 2736).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 86 - Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projet informatique. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2737).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 87 - Direction de la Commande Publique. Poste de Directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. Approbation d'un contrat de travail (page 2738).

AFFAIRES JURIDIQUES

- M. MARTIN** n° 88 - Assurance. Flotte automobile de la Ville. Approbation d'un marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (page 2739).

SYSTEMES D'INFORMATION

- Mme SAUVEGRAIN** n° 89 - Rapprochement des systèmes d'informations. Groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention (page 2741).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 90 - Aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux 41/43 rue du Bourdon Blanc. Lots n°6 et 9. Approbation de marchés (page 2742).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 91 - Bourse du travail (ex collège Joliot Curie). Travaux de restructuration des locaux. Lots n° 1, 2, 3, 5, 6 et 8. Approbation d'avenants (page 2743).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 92 - Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Lots 1, 2, 4, 5, 6 et 8. Approbation de marchés à bons de commande passés après appel d'offres (page 2745).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 1^{er} décembre 2009.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt sept novembre deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 25), M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

MM. LEMAIGNEN, VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 20 h 30), Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 18 h 20), M. POISSON (jusqu'à 19 h 40 et à partir de 22 h 25), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

M. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mme d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 21 h 30), Mmes PARAYRE (à partir de 18 h 30), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 22 h 40), PEZET, Mlle AIGRET (à partir de 18 h 55), MM. THOMAS (Secrétaire), VALLE, RICOUD, Mme NOEL, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 20), Mmes FERKATADJI-HUME (à partir de 22 h 10), LEVELEUX-TEIXEIRA, PELLOIE (à partir de 18 h 25), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 25)
Mme LECLERC	à	Mme RICARD
Mme CHERADAME	à	M. CARRE
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 20 h 30)
M. POISSON	à	M. TORREILLES (de 19 h 40 à 22 h 25)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU
Mme d'AUX	à	Mme de QUATREBARBES (à partir de 21 h 30)
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE (à partir de 22 h 40)
M. LABED	à	M. PEZET
Mlle AIGRET	à	Mme PARAYRE (de 18 h 30 à 18 h 55)
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS
Mme FERKATADJI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 22 h 10)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
M. GRAND	à	Mme NOEL
Mme MIKO	à	Mme PELLOIE (à partir de 18 h 25)

M. le Maire – *Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte que l'heure c'est 18 heures. Je vous en serais particulièrement reconnaissant. M. GABELLE est d'accord avec moi. Il est toujours d'accord.*

*
* *
*

La séance est ouverte à 18 heures 10.

*
* *
*

M. le Maire – *Mes chers collègues, vous le savez, on a eu la douleur d'apprendre, il y a peu, le décès du Député M. Jean-Paul CHARIE. Chacun sait bien qu'il a été une personnalité reconnue et appréciée, toutes sensibilités confondues, dans le Département. Il a été élu Député en 1981 et réélu sans discontinuer, ce qui mérite d'être rappelé et souligné. Parmi les nombreuses activités qui ont été les siennes, il avait particulièrement à cœur la défense des P.M.E., de l'artisanat, du commerce. Avec M. Olivier CARRE, nous pouvons témoigner ici même de son courage puisque, jusqu'au bout, il a travaillé sur le rapport qu'il devait remettre sur l'urbanisme commercial qui était pratiquement terminé et qui va beaucoup nous servir pour reprendre au niveau parlementaire, au niveau national, tout ce volet extrêmement important de l'urbanisme commercial.*

J'ajouterai que c'est une figure qui faisait partie de notre paysage. On est particulièrement triste de sa disparition brutale. Je vous propose que nous observions à sa mémoire une minute de silence.

*
* *
*

M. le Maire – *Nous avons ce soir encore un ordre du jour bien chargé, puisque près d'une centaine de délibérations. Un certain nombre d'entre elles sont particulièrement importantes, me semble-t-il, touchant à la fois au développement durable, aux orientations budgétaires financières et puis un certain nombre de sujets plus précis, mais néanmoins importants, comme dans le domaine de la recherche, le projet NanoSynthèse, comme l'Institut de Formation des Kinésithérapeutes, la signature de la Charte de la Solidarité et un certain nombre d'autres délibérations.*

Je vous propose tout de suite d'engager les débats.

*
* *
*

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. le Maire – *Je vous propose de désigner M. Quentin THOMAS comme secrétaire de séance. Il y a 3 oppositions. Vous êtes constants dans les formes et cela devient un peu ridicule. C'est mon point de vue, je le partage.*

M. LEBRUN – *Je veux juste dire un mot à ce sujet-là. On a bien pris en compte que M. Quentin THOMAS s'était excusé par rapport à Mme VEIL. Mais dans ce commentaire, il y avait l'assimilation de l'avortement à un crime et il n'y a pas eu de dénonciation de M. Quentin THOMAS là-dessus. Quand il y en aura une, on changera notre vote.*

M. le Maire – *On adore les leçons de morale.*

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE PAR 46 VOIX
CONTRE 3.

N° 2 – Pouvoirs.

M. le Maire – *C'est M. le Directeur Général qui m'a piqué la feuille. Le secrétariat du Conseil Municipal avait parfaitement bordé les choses.*

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 25)
Mme LECLERC	à	Mme RICARD
Mme CHERADAME	à	M. CARRE
M. GAINIER	à	Mme SUIRE (à partir de 20 h 30)
M. POISSON	à	M. TORREILLES (de 19 h 40 à 22 h 25)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU
Mme d'AUX	à	Mme de QUATREBARBES (à partir de 21 h 30)
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE (à partir de 22 h 40)
M. LABED	à	M. PEZET
Mlle AIGRET	à	Mme PARAYRE (de 18 h 30 à 18 h 55)
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS
Mme FERKATADJI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 22 h 10)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
M. GRAND	à	Mme NOEL
Mme MIKO	à	Mme PELLOIE (à partir de 18 h 25)

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 11 septembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est juste pour se féliciter des conventions de mise à disposition d'appartements rue des Carmes. Sept conventions figurent parmi les décisions que vous avez prises. On trouvait que c'était une très bonne idée de proposer effectivement ces appartements à la location, ce qui montre en plus que ces appartements sont en bon état, puisqu'ils sont proposés à la location immédiatement, sans que des travaux supplémentaires aient été effectués. C'était pour saluer cette bonne initiative.*

M. le Maire – *Nous sommes d'accord. Je vous en remercie.*

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois d'octobre – novembre 2009 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
09-332	12/10/09	Aménagement de locaux sociaux-éducatifs, ex. collège Etienne Dolet. LOT 1 : Désamiantage – Entreprise CESAM – 8 002,44 € T.T.C. LOT 2 : Démolition/Maçonnerie – Entreprise RATISSEAU – 10 405,20 € T.T.C. LOT 3 : Menuiseries Extérieures – Entreprise NEGRO – 17 342,00 € T.T.C. LOT 4 : Plâtrerie/Menuiseries intérieures – Entreprise GAUTHIER – 20 326,36 € T.T.C. LOT 5 : Plomberie/Sanitaires/Chauffage – Entreprise GOBION – 12 593,08 € T.T.C. LOT 6 : Electricité – Entreprise FORCLUM – 40 664,00 € T.T.C. LOT 7 : Faux-Plafond/Revêtement de sol/Peinture – Entreprise AST PEINTURE – 43 266,50 € T.T.C.
09-333	5/10/09	Ravalement des façades du bâtiment des services techniques. Entreprise GAUTHIER S.A. 86 395,88 € T.T.C.
09-347	12/10/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « La Malle aux Histoires ». 200 €. (montant net exonéré de T.V.A.).

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-351	12/10/09	Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « La fabrique de marionnettes, de la matière première au spectacle ». Approbation d'un contrat d'achat d'exposition avec la Compagnie Jeux de Vilains : 12 075 € net de TVA.
09-353	19/10/09	Musée des Beaux-Arts. Approbation de deux contrats de cession de spectacles. Association ALLO MAMAN BOBO 915 € T.T.C Association C'ENTRE EN SCENES. 260 €. net de T.V.A.
09-354	19/10/09	Ouvrages d'art : inspections détaillées périodiques. Campagne 2009/2010. SITES. 59 445,98 €. T.T.C.
09-355	19/10/09	Requalification de la rue Sainte Anne (chaussée, trottoirs, mise en lumière). EUROVIA CENTRE LOIRE. 175 916,05 €. T.T.C
09-358	19/10/09	Parking de la Place du Cheval Rouge. Prestation d'assistance technique, financière et juridique à la procédure de passation d'une délégation de service public pour la réalisation et la gestion d'un parking souterrain. LEFEBVRE/SEPOC/PARTENAIRES FINANCES LOCALES. Partie forfaitaire, ferme et définitive : 85 334,60 €. T.T.C. Coût forfaitaire d'intervention par réunion complémentaire : 2 954,12 € T.T.C. Coût horaire d'intervention en cas de contentieux : 191,36 € T.T.C.
09-359	19/10/09	Mission de conseil pour l'extension de la participation citoyenne à la Ville d'Orléans. Avenant n° 1. Groupement ETIK-PRESSE/ ESPACE BLEU.
09-367	22/10/09	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association DRAMA TIES THEATRE COMPANY. 2 250 € net de T.V.A.
09-373	22/10/09	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. AURACHROME THEATRE. 1 400 € T.T.C.
09-374	22/10/09	Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'un contrat de prestations de services avec le Centre Dramatique National d'Orléans pour la somme de 6 319,75 € net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-386	26/10/09	Atelier de marionnettes, Musée des Beaux-Arts. Compagnie du Faux Col. 530 € net de T.V.A.
09-387	2/11/09	Locaux Equipes Techniques, Cloître Saint Aignan. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un avenant n° 4.
09-388	2/11/09	Immeuble ex IUT Orléans la Source. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un contrat.
09-389	2/11/09	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion du centre de production horticole. Société LA GRAINE INFORMATIQUE. Montant minimum 10 000 € T.T.C. - Montant maximum 80 000 €. T.T.C.
09-390	2/11/09	Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois contrats de cession de spectacle. Association Jeux de Vilains : 1 600 € T.T.C. Compagnie Théâtrale Amédée Bricolo : 2 743 € T.T.C. Association Ecla Théâtre : 9 760 € T.T.C.
09-392	2/11/09	Service Hygiène et Sécurité. Suivi mensuel. Veille réglementaire Personnalisée (VRP). Bureau VERITAS. 2 750 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
09-356	13/10/09	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Muséum des Sciences Naturelles. Modification de la régie de recettes.
09-357	13/10/09	Direction de l'Urbanisme. Régie de recettes. Modification de l'encaisse.
09-363	23/10/09	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Clôture de la régie d'avances pour l'organisation des rencontres internationales d'architecture « ARCHILAB ».
09-364	23/10/09	Direction des Finances. Clôture de la régie d'avances pour le règlement de certaines dépenses urgentes et exceptionnelles.
09-375	22/10/09	Direction de la Culture et de l'Événementiel. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des redevances des promenades en Loire.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-376	22/10/09	Direction des Relations Publiques. Clôture de la régie de recettes de l'Office de Tourisme.
09-377	3/11/09	Médiathèque. Régie d'avances. Modifications.
09-391	3/11/09	Direction Adjointe de la Famille et de la Solidarité. Création d'une régie de recettes à l'Espace Famille pour l'encaissement des recettes des établissements de la Petite Enfance du C.C.A.S.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

09-334	1/10/09	Terrain sis Chemin du Pont Cotelle, parcelle DZ n°s 47 et 48 (M. Philippe CHATELAIN). Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-335	1/10/09	Terrain sis Champ Chardon de Bou, parcelle DY n° 28 (M. Philippe CHATELAIN). Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-336	6/10/09	Appartement au 2 ^{ème} étage sis 55, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-337	20/10/09	Appartement au 2 ^{ème} étage droit sis 73, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-338	20/10/09	Appartement au 3 ^{ème} étage sis 65, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-339	20/10/09	Appartement au 2 ^{ème} étage gauche sis 75, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-340	23/10/09	Appartement au 2 ^{ème} étage gauche sis 25 bis, rue de l'Ange à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-341	23/10/09	Appartement au 1er étage gauche sis 55, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-342	12/10/09	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-343	12/10/09	Ensemble de parcelles de terrain au lieudit «Le Bouchet» (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-344	12/10/09	Ensemble de parcelles de terrain sises au « Clos des Montées » et « Chemin de la Rigouillarde » (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-345	12/10/09	Ensemble de parcelles de terrain rue des Montées (E.A.R.L. INGRAND). Approbation de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire et révocable.
09-346	12/10/09	Cité du Sanitas, logement n° 9. Résiliation de la mise à disposition au profit de Madame Paulette RONNEL.
09-350	13/10/09	Appartement au 3ème étage sis 45, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-360	19/10/09	Palais des Sports. Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-361	19/10/09	Terres de la Ferme de Villeneuve au lieudit «Les Saints Pères» à Saint-Cyr-en-Val (M. Bernard CHATEIGNER). Approbation du contrat de mise à disposition de droits de chasse.
09-362	19/10/09	Locaux du Centre Commercial 2002 (lots n° 28 et 53) sis 2 place Ernest Renan (C.C.A.S.). Résiliation d'une convention précaire et révocable.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-370	22/10/09	Centre Culturel et Sportif de la Source. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux avec le Secours Populaire.
09-371	22/10/09	Centre Culturel et Sportif de la Source. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'Espace C2B/CRIA 45 (Centre de Ressources contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme).
09-372	22/10/09	Centre Culturel et Sportif de la Source. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux avec la Maison de la Justice et du Droit.
09-378	22/10/09	Local sis au 1 ^{er} étage du Centre Commercial 2002 (Maison de Justice et du Droit). Résiliation d'une convention.
09-380	22/10/09	Zénith d'Orléans. Coupe d'Europe Féminine des clubs de judo. Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-385	26/10/09	Ensemble de parcelles de terrain sises Chemin du Bouchet à Orléans et Clos du Bouchet à Olivet (E.A.R.L. Pépinières TRICOT). Approbation de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire et révocable.
<u>ASSURANCES</u>		
09-379	22/10/09	Assurance. Exposition interactive « Le Paysage Culturel du Val de Loire ». Contrat n°89.386. Compagnie HELVETIA. Courtier VESPIEREN. 149,08 € T.T.C.
09-381	22/10/09	Avenant. Contrat d'assurance n°F099963.007T. Risques Locatifs de la Ville d'Orléans. Résiliation du bail 53, rue Royale. Recette de 17,56 € T.T.C.
<u>ALIENATIONS</u>		
09-382	22/10/09	Institut d'Arts Visuels. Aliénation de matériels de sérigraphie au profit de l'association Tant et Temps, 53, rue des Murlins pour un euro symbolique.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
09-348	13/10/09	Constitution de partie civile. Agression verbale et menaces de mort d'un agent municipal. Ville d'Orléans contre M. ESSABI Mourad.
09-349	13/10/09	Constitution de partie civile. Outrages et menaces à agent de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. MARQUES ALVES Domingos.
09-352	13/10/09	Constitution de partie civile. Outrages à agent de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. PINEAU Kévin.
09-365	23/10/09	Constitution de partie civile. Vices cachés. Ville d'Orléans contre M. PRIEUR Gérald.
09-366	26/10/09	Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans logement sis 3 rue Daniel Jousse à Orléans. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans c/ M. LANGUILLE.
09-368	26/10/09	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. LIENARD Anthony.
09-369	26/10/09	Défense à une instance. Contentieux. Demande d'annulation d'une décision implicite de refus de prononcer la résiliation de la convention publique d'aménagement du Grand Projet de Ville d'Orléans la Source et de ses avenants successifs. Association ACM Formation c/Ville d'Orléans.
09-383	21/10/09	Introduction d'une instance. Assignation en référé. Société CIRMAD CENTRE SUD OUEST contre Ville d'Orléans.
09-384	21/10/09	Introduction d'une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans à des fins d'expulsion. Ville d'Orléans contre Mme ZOLTAN Maria et M. CALM Nicolae.
09-393	26/10/09	Introduction d'une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans à des fins d'expulsion. Ville d'Orléans contre Mme ZOLTAN Maria, Melle CIURAR Crucita et M. CALM Nicolae.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 8 octobre 2009 et le 5 novembre 2009.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 09 0708	CS0050	104 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0732	AX0077 (lot 7)	124 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 09 0733	BV0422	187 bis rue du faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0737	AN0264	64 rue Xaintrailles	Non préempté
DA 45234 09 0738	CZ0123 (lots 85-130-213)	11 rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 09 0741	AC0012 AC0043 AC0044 AC0676 AC0826	93 rue des Aydes	Non préempté
DA 45234 09 0742	AP0205 AP0658 (lots 1-6)	10 place la Nouvelle Orléans	Non préempté
DA 45234 09 0743	CP0003	4 rue Malakoff	Non préempté
DA 45234 09 0744	BK0070 (lots 11-18)	34 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 09 0745	AK0201 (lot 220)	8 place Jean Monnet	Non préempté
DA 45234 09 0746	AK0201 (lot 236)	8 place Jean Monnet	Non préempté
DA 45234 09 0747	CN0345	35 rue du Château Gaillard	Non préempté
DA 45234 09 0750	AW0239 AW0240 AW0241 (lots 1-7)	32bis-34 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 09 0751	BX0791 BX0792 BX0793 BX0794 BX0795 BX0796 BX0797 BX0798 BX0799	ZAC du Clos Sainte-Croix	Non préempté
DA 45234 09 0752	CW0808	6 rue Jules Gouchault	Non préempté
DA 45234 09 0753	AX0040	41 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0754	BN0262 (lots 3-9)	2 rue Saint-Michel	Non préempté
DA 45234 09 0755	AD0069	139 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0756	BK0202 (lot 3)	62 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 09 0757	BC0202 BC0208 BC0099 (lots 18-20)	5 rue du Cheval Rouge	Non préempté
DA 45234 09 0758	CR0177 CR0196 (lot 8)	27 bis rue de l'Ecole Normale	Non préempté
DA 45234 09 0759	BW0073	21 rue Moine	Non préempté
DA 45234 09 0760	DE0435 DE0576	7 bis rue du Lièvre d'Or	Non préempté
DA 45234 09 0761	AH0049	22 venelle des Beaumonts	Non préempté
DA 45234 09 0762	BH0060 (lot 18)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 09 0763	DY0102	2 rue des Sorbiers	Non préempté
DA 45234 09 0764	BC0069 (lots 6-7-16-17- 19-20-23-24-25-26)	3 rue Royale	Non préempté
DA 45234 09 0765	DM0288 DM0313 DM0315 (lots 3-114)	route d'Olivet	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 09 0766	BM0029	7 rue Saint-Come	Non préempté
DA 45234 09 0767	AM0497	5 bis rue Puits Saint-Laurent	Non préempté
DA 45234 09 0768	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 273-295-329)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0769	AP0637 AP0639	122 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0770	CW0579	7 rue Albert Barbier	Non préempté
DA 45234 09 0771	ET0667 ET0669 ET0670 ET0664 ET0665 ET0824	8 rue Robert Desnos	Non préempté
DA 45234 09 0772	CW0490	11 rue Laurent Corrad	Non préempté
DA 45234 09 0773	EM0028 (lots 145-170- 283)	1 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 09 0774	BR0128	34 rue Sainte-Anne	Non préempté
DA 45234 09 0775	AV0546 AV0642 AV0547 (lots 10-11-12-13-14-33)	23 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0776	BH0089 (lots 10-28-39)	15 place du Martroi	Non préempté
DA 45234 09 0777	AP0672	131 rue du Régiment d'Infanterie	Non préempté
DA 45234 09 0778	AH0294	77 A rue faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0780	AC0216 AC0442	69 rue Masse	Non préempté
DA 45234 09 0781	BE0164 (lots 4-10)	68 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 09 0782	ES0070 ES0072	101 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 09 0783	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 123)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0784	CY0099	5 rue du Gros Raisin	Non préempté
DA 45234 09 0785	BI0093	28 B rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 09 0786	AM0639 AM0681 (lot 3)	53 rue du faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 09 0787	AX0269 (lots 7-9)	106 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 09 0789	AI0062	2 rue Maurice Rollinat	Non préempté
DA 45234 09 0790	BE0083 (lot 4)	11 rue des Fauchets	Non préempté
DA 45234 09 0791	BM0228 (lots 11-13-14- 22)	18 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 09 0792	AX0035 (lot 4)	33 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0793	DP0363	8 rue Olivier de Serres	Non préempté
DA 45234 09 0794	BL0235 (lots 3-4-10-18)	4 rue de l'Eperon	Non préempté
DA 45234 09 0795	BK0257 (lot 2)	1 rue Courcaille	Non préempté
DA 45234 09 0796	CR0451	85 bis rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0797	AP0321	8 rue du 131eme Régiment d'Infanterie	Non préempté
DA 45234 09 0799	AH0310	83 rue des Beaumonts	Non préempté
DA 45234 09 0800	CR0492 (lot 4)	29 bis/31 rue du faubourg Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0801	AB0600 (lots 1-13)	7 rue des Ecoles	Non préempté
DA 45234 09 0802	CS0223 (lots 5-21-29)	122 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0804	AC0224 (lots 1-11-23-24)	43 rue Masse	Non préempté
DA 45234 09 0805	BI0362 (lots 32-99)	18 rue Charles Sanglier	Non préempté
DA 45234 09 0807	CY0225	60 rue Guignegault	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 09 0809	CI0475 CI0457 CI0473	26 rue des Châtelliers	Non préempté
DA 45234 09 0810	AN0184	14 rue faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0811	BI0208 (lots 16-27)	11 rue des Trois Maries	Non préempté
DA 45234 09 0812	BV0024	28 rue Moine	Non préempté
DA 45234 09 0813	DL0179	8 rue Michel Bourdin	Non préempté
DA 45234 09 0814	ET0667 ET0669 ET0670 ET0664 ET0665 ET0834 ET0835	37 rue Robert Desnos	Non préempté
DA 45234 09 0815	DS0310	16 impasse du Bois Charmant	Non préempté
DA 45234 09 0816	BN0207 (lot 10)	29 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 09 0817	CP0038 CP0039	133 rue Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 09 0818	CW0076 (lots 2-6)	11 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 09 0819	BX0840 BX0842 BX0844 BX0845 BX0846 BX0848 BX0849 BX0851 BX0852 BX0853	ZAC Clos Sainte-Croix	Non préempté
DA 45234 09 0820	BX0858 BX0861 BX0864 BX0878 BX0880 BX0882	ZAC Clos Sainte-Croix	Non préempté
DA 45234 09 0822	EL0096 (lot 9)	rue de Condorcet	Non préempté
DA 45234 09 0823	AS0181 AS0180 (lots 4-5-	1 boulevard de Québec	Non préempté
DA 45234 09 0824	BO0023	3 rue du Bourdon Blanc	Non préempté
DA 45234 09 0825	DM0127	58 rue des Chabassières	Non préempté
DA 45234 09 0826	CP0517	45 rue des Ligneaux	Non préempté
DA 45234 09 0827	DH0036 (lots 7-22-47)	26 rue du Clos Rozé	Non préempté
DA 45234 09 0828	AO0092 AO0566	24 rue Serenne	Non préempté
DA 45234 09 0829	BL0143 (lot 98)	22 quai du Chatelet	Non préempté
DA 45234 09 0831	DL0195	6 rue Michel Adam	Non préempté
DA 45234 09 0832	BS0020 (lot 102)	50 boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 09 0833	CS0223 (lots 7-24-30)	122 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0834	CE0154	158 rue la Barrière St Marc	Non préempté
DA 45234 09 0835	BE0126 (lot 19)	15 rue de la République	Non préempté
DA 45234 09 0836	CM0316	35 rue de Reims	Non préempté
DA 45234 09 0837	DS0669	6 rue de la Cossonnière	Non préempté
DA 45234 09 0838	BX0541 (lot 405)	235 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0839	EN0011 (lots 17-71-130)	14 rue Paul Langevin	Non préempté
DA 45234 09 0840	AX0079 (lot 1)	128 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 09 0841	DE0395 DE0755	15 rue Neuve Tudelle	Non préempté
DA 45234 09 0842	BI0006 (lots 3-7)	12 rue des Albanais	Non préempté
DA 45234 09 0843	AK0036	77 rue du faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 09 0844	AC0707	253 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0845	BV0422	187 bis faubourg Saint-Vincent	Non préempté

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *la ZECO des Acacias ;*
- *l'association Orléans Trait d'Union Monde ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- *le Comité des Fêtes Loire Saint-Marc (mise à disposition de la salle Albert Camus pour les Conseils d'Administration ainsi que pour des manifestations) ;*

- *l'Union des Amicales Régionalistes et Partenaires Associés (soutien aux associations) ;*

- *le Diocèse (aide logistique lors du rassemblement « Ecclésia 45 » le 18 octobre 2009) ;*

- *l'association Handisport Orléanais (soutien à l'édition 2009 du tournoi de tennis handisport) ;*

- *Familles de France (prêt de la salle de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts pour une conférence-débat le 24 octobre 2009) ;*

- *le ZONTA International (aide apportée pour l'organisation de la 23^{ème} Foire à la Brocante le 18 octobre 2009) ;*

- *la Préfecture du Loiret (mise à disposition de matériels à titre gracieux pour l'organisation de la journée de la sécurité intérieure le 10 octobre 2009) ;*

- *la Société Aqua Viva Production (organisation du Festival de Loire) ;*

- *l'association Aide au Développement Durable au Tchad (dons de produits publicitaires destinés aux élèves d'un groupe scolaire au Tchad) ;*

- *l'association « Vaincre la Mucoviscidose » (mise à disposition de la Maison des Arts et de la Musique pour l'organisation d'un concert de gospel le 10 octobre 2009) ;*

- *l'association A.D.M.D. (plantation d'un arbre à l'occasion de la 2^{ème} journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité) ;*

- *le Consulat Général de Tunisie à Paris (aide pour l'organisation des élections présidentielles tunisiennes du 17 au 24 octobre 2009) ;*

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – Travaux de voirie 2007-2008-2009. Communication.

M. le Maire – *Nous en venons à une communication sur les travaux de voirie et d'espaces publics, au titre des années 2007 – 2008 – 2009. Mme DE QUATREBARBES.*

*
* *
*

Présentation Powerpoint de Mme DE QUATREBARBES.

*
* *
*



Mme DE QUATREBARBES – *M. le Maire, merci. On va faire un point sur les travaux des espaces publics 2007 – 2008 – 2009 incluant le plan de relance. C'est important, car cela représente, comme on va le voir dans le détail, un gros budget qui monte en puissance - on va l'examiner tout à l'heure – et qui est extrêmement important, dans la mesure où tous les riverains sont*

concernés. Je rappelle que la voirie nous est vraiment demandée le plus souvent. Quand on assiste aux assemblées générales, c'est vraiment la question et la demande qui reviennent régulièrement.

Les Orléanais sont très attentifs à la voirie. Ils ont une grande exigence. C'est pour cela que nous avons voulu aller vers eux et leur donner de plus en plus des rues refaites. Dieu sait s'il y en avait besoin. Je vous rappelle qu'on a 360 kms de rues. Chacun voudrait évidemment que sa rue soit refaite. C'est le souhait de tous. Nous sommes obligés de faire des choix. La liste est extrêmement longue et les demandes sont nombreuses. Grâce au plan de relance, on a pu augmenter les aménagements, comme on va le voir. On a fait un très gros effort. Je tiens à le souligner, car ce sont effectivement des sommes considérables.



Mme DE QUATREBARBES – *Le bilan des dépenses des espaces publics de 2001 à 2009. En trois chiffres, on comprend très vite :*

- 2001 : 2 100 000 € d'investissement,
- 2005 au milieu : 9 600 000 €,
- et nous arrivons en 2009 à 15 600 000 €.

Le total est de 80 100 000 € sur 9 ans. C'est pour vous dire que les sommes investies sont considérables. En 2009, ces 15 600 000 € ce n'est pas par hasard. On va le voir tout à l'heure sur le camembert. C'est évidemment grâce au plan de relance. Le choix du Maire a été vraiment de favoriser la réfection des voiries et des espaces publics. Je tiens à le souligner et à l'en remercier au nom des Orléanais.



Mme DE QUATREBARBES – Si on prend le camembert, les dépenses des espaces publics pour 2009, dans le budget primitif 2009 voté, étaient de 9 600 000 €. C'était déjà un budget important. Il a été complété, grâce au plan de relance, de 6 000 000 €. Nous arrivons à 15 600 000 € d'investissement pour les espaces publics. C'est la plus grosse somme jamais investie depuis 2001. Je tiens à le souligner.

The infographic features a vertical blue bar on the left with the text 'VILLE D'ORLÉANS' in white. The main title is 'Quelques chiffres' in bold black, with the subtitle 'Hors Zones d'Aménagement (ZAC)' below it. A large red rounded rectangle contains the text '82 rues refaites sur les 3 dernières années pour un budget de 35,8 M€'. At the bottom right, there is a green wave graphic with the slogan 'le nouvel Orléans me sourit' and the city's logo.

VILLE D'ORLÉANS

Quelques chiffres

Hors Zones d'Aménagement (ZAC)

82 rues refaites sur les 3 dernières années pour un budget de 35,8 M€

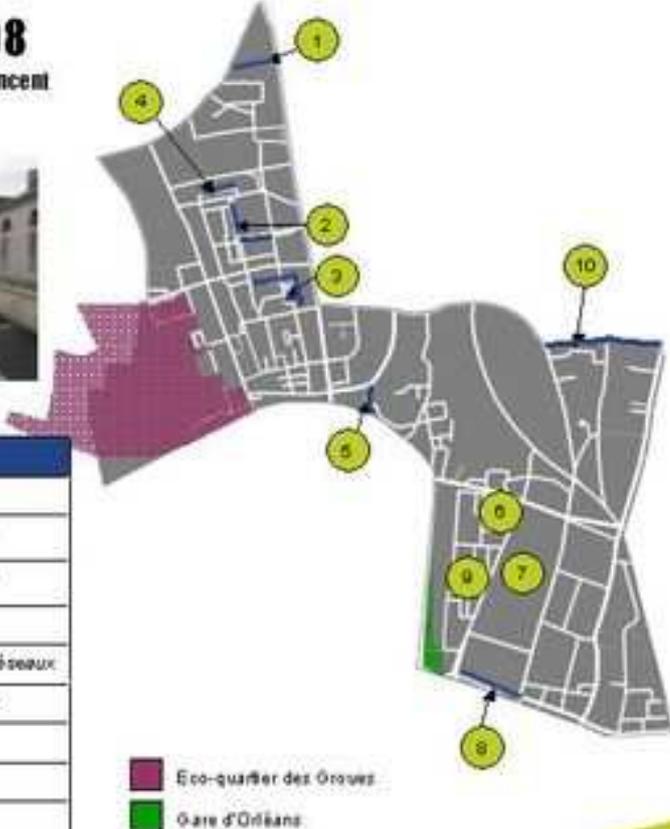
le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – Cette somme représente 82 rues refaites sur les trois dernières années pour un budget de 35 800 000 €. C'est considérable. Dès qu'on touche à la voirie, effectivement, on atteint tout de suite des sommes extrêmement importantes.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR NORD – 2007/2008

Quartiers : Blossières - Murlins, Acacias, Gare Pasteur St Vincent

Rues	
1	Rue des Ecoles : Requalification
2	Charles le Chauve : Création d'oreillettes, d'un rond point et extension d'un parking
3	Pont Bannier : Impasse A. Gault, Passage de Beauce, Passage du Val
4	Jacques Grolost : Aménagement de la voie
5	Bourie Rouge : Réfection voie avec embussement de réseaux
6	Place Charles d'Orléans : Aménagement jeux et marché
7	Lycée Pothier : Création accès véhicules
8	Marcel Proust : Réfection chaussée et trottoirs sur
9	Parkings Zola : Réhabilitation des parkings
10	Joseph Leroy : Réfection

5

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – On va prendre secteur par secteur. Nous allons commencer par le secteur nord. En 2007 – 2008, il n'y a pas que les rues. Il y a aussi les aménagements, car je parle bien des espaces publics. Je ne vais pas vous citer tout ce qu'on a fait en 2007 – 2008 dans le détail. Mais vous le voyez en plus positionné sur le plan. Par exemple, la requalification rue des Ecoles, quand on dit requalification, cela ne veut pas dire simple tapis, simple couche de roulement. Cela veut dire enfouissement des réseaux. Cela fait beaucoup monter les budgets. Cela veut dire éclairage, mise en lumière. Parfois, il faut reprendre la structure totale de la voie avant de faire la couche de roulement. Voilà ce qu'est une requalification, différente de la réhabilitation qui est moins chère. Dès que l'on peut mettre du végétal, dès que l'on peut planter, on le fait, comme vous avez pu sûrement le constater.

Par exemple, le parking Zola, nous avons réhabilité tous les parkings à côté de la Gare. On a refait toutes les places de stationnement, évidemment en concertation avec les riverains. C'est très important. Comme je l'ai déjà dit, ce sont les experts de leur quartier. Bien sûr, à chaque fois que l'on refait des rues, en ce moment on refait les rues de Gourville, des Fauchets, Brise Pain, Petit Chasseur, Sainte-Anne. Dieu sait si tout cela tourne. Tout a été fait en concertation avec les habitants dans cette salle même ou bien sur site, on voit avec eux, on aménage. Que peut-on faire comme micro site, comme micro espace vert ? Veulent-ils du stationnement ? N'en veulent-ils pas ? C'est très

important. Je dois dire que cela marche bien. Il y a une satisfaction car effectivement la rue n'est pas faite sans eux. La rue est faite avec eux. Dieu sait si c'est important, car ce sont eux qui habitent dans la rue.

Je tiens aussi à remercier les entreprises des chantiers qui jouent un rôle essentiel, car elles sont très coopérantes avec les riverains. Cela nous revient souvent. Elles jouent le jeu. De voir sa rue complètement défoncée, car il n'y a pas d'autre mot, vous pouvez voir en ce moment la rue Sainte-Anne par exemple, les entreprises essaient au maximum que les riverains soient le moins gênés possible. Merci à elles.

Merci aussi aux Adjointes de Quartiers, car toutes ces réunions de concertation sont menées par les Adjointes de Quartiers. Dès que les riverains font des remarques, les Adjointes de Quartiers sont en première ligne. Tout se passe plutôt bien. Merci à eux aussi.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR NORD - 2009

Quartiers : Blossières - Murlins, Acacias, Gare Pasteur St Vincent

Rues	
1	Jean Baptiste Massillon
2	Rues Louis Braille et Maréchal Leclerc
3	Placette P. Verlaine
4	Parvis Eglise St Vincent 1ère et 2ème tranche / Reprise des abords

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur nord, voilà ce que nous avons réalisé en 2009 pour le quartier Blossières – Murlins – Acacias, Gare – Pasteur – Saint-Vincent. Nous avons refait la rue Jean-Baptiste Massillon. Quand vous voyez des petites flèches, cela veut dire que cela a été pris sur le budget plan de relance. Les rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc que nous avons inaugurées samedi il y a 15 jours, ont été faites dans le cadre du plan de relance. La placette Verlaine également a été refaite dans le cadre du plan de relance et inaugurée. Et enfin, dans le cadre de la première tranche, on a repris tout le parvis de l'église Saint-Vincent, ce qui change franchement l'aspect du parvis de l'église, pour ceux qui connaissent. Voilà, dans un quartier, des aménagements extrêmement importants, extrêmement attendus, ont pu être réalisés.*



Mme DE QUATREBARBES – Voilà les images avant, après. Je pense que c'est important de revoir ces images, car moi-même souvent je me surprends à quel point on oublie vite le passé. Une fois que c'est refait, on se dit : « c'est tellement bien et cela paraît tellement normal », qu'on a oublié. On oublie très vite quand les choses sont vilaines et on a l'impression de trouver cela normal. Un petit retour en arrière, un petit clin d'œil sur le « avant » nous montre à quel point la réalisation est intéressante. A droite, vous avez les photos des parkings Emile Zola.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR EST – 2007/2008

Quartiers : Barrière St Marc La Fontaine, Argonne Nécolin Beineuf, St Marc Fb Bourgogne Argonne Sud

RUES :	
1	Rue du Bignon : Réfection des trottoirs
2	Argonne entre Petit Port et Grand Villiers et abords Don Bosco : Requalification avec enfouissement des réseaux
3	De La Borde et Grand Villiers : Aménagement carrefour parking
4	Grand Villiers et Cl. O'Neill : Aménagement de carrefour
5	Petit Villiers : Réfection de chaussée
6	Pressoir Neuf entre Marie Stuart et ligne SNCF : Requalification
7	Cordiers : Requalification

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur est 2007 – 2008, rue du Bignon, nous avons refait les trottoirs. Je prendrai aussi par exemple l'aménagement du carrefour Grand Villiers – Colonel O'Neill, la réfection de chaussée rue du Petit Villiers et puis la requalification de la rue des Cordiers. Je vous rappelle que la requalification est vraiment ce qu'il y a de plus cher. C'est le haut de gamme, si j'ose dire, dans une réfection de rue.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR EST - 2009

Quartiers : Barrière St Marc La Fontaine, Argonne Nécolin Belmeut, St Marc Fb Bourgogne Argonne Sud

RUES	
1	Place César Franck : Réorganisation provisoire du stationnement
2	Argonne au droit de la gendarmerie : Sécurisation
3	Argonne entre Droits de l'Homme et Petit Pont : Enfouissement des réseaux - requalification - renouvellement EP
4	Paul Lemesle : Enfouissement des réseaux
5	Ancien bouledrome : Réaménagement du marché
6	Rue Pierre et Marie Curie : Dévoilure de l'ancienne mosquée et création parking
7	Rue du Grand Villiers entre Don Bosco et Colonel O'Neil : Refector voiture + trottoirs
8	Av de l'Etuve : Sécurisation
9	Rue du Fil soie entre le 72 et le 80 : Création de trottoirs et reprise du profilage

■ Clos Sainte Croix
■ Clos de la Fontaine
■ Périmètre ANRU Argonne

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – En 2009, toujours dans le secteur est, voilà ce que nous avons fait. Je vais prendre dans le détail :

- la place César Franck, dieu sait s'il y en avait besoin, avec le stationnement qui était complètement anarchique. Il n'y avait même pas de sens obligatoire. C'était vraiment mal organisé. Il a fallu revoir toute la place César Franck. Je remercie aussi les riverains, car c'était très gênant pour eux de refaire tout ce parking, dans la mesure où ils n'ont pas pu stationner pendant plusieurs jours. Tout cela s'est fait en très bonne intelligence ;

- au droit de la Gendarmerie, rue de l'Argonne, la sécurisation,

- entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue du Petit Pont : enfouissement des réseaux, requalification et renouvellement des espaces publics. C'est le haut de gamme aussi, si j'ose dire,

- rue Paul Lemesle : enfouissement des réseaux,

- l'ancien bouledrome, et je vous invite à venir le voir, c'est le réaménagement du marché vraiment réussi, un site de qualité,

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

- *rue Pierre et Marie Curie, démolition de l'ancienne mosquée et création de parkings. Nous allons faire 48 places de stationnement, ce qui va redonner du souffle à la rue des Pommiers qui est effectivement envahie de voitures. Maintenant que la mosquée est construite, elle aura son parking,*

- *réfection de voirie plus les trottoirs de la rue du Grand Villiers entre l'église Don Bosco et la rue du Colonel O'Neill,*

- *avenue de l'Etuvée, sécurisation, cela a été demandé,*

- *rue du Fil Soie, entre le n° 72 et le n° 80 : création de trottoirs et reprise du profilage.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR EST - 2009

Quartiers : Barrière St Marc La Fontaine, Argonne Nécolin Belmeut, St Marc Fb Bourgogne Argonne Sud



10

le nouvel Orléans me sourit



Mme DE QUATREBARBES – *Nous voyons deux photos : la rue du Pressoir Neuf avant et après. Cela se passe de commentaire. Cela parle tout seul. Les photos, c'est toujours très intéressant.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR OUEST – 2007/2008

Quartiers : Dunois Châteaudun Bannier, Madeleine

RUES	
1	Murlins : Sécurisation, traversée piétonne
2	Harold Portalis : Réfection chaussée, trottoirs, avec enfouissement réseaux



- ZAC Celigny
- ZAC Senis
- Requalification des Mais

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur ouest, 2007 – 2008, la rue des Murlins, nous avons refait une sécurisation de la traversée piétonne et rue Harold Portalis réfection de la chaussée, trottoirs et enfouissement des réseaux.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR OUEST - 2009

Quartiers : Dunois Châteaudun Bannier, Madeleine

RUES	
1	Rue de Coulmiers : entre Ft Dunois et Xaintrailles : Sécurisation des abords du collège Dunois
2	Rue du Fg Bannier : Sécurisation de la liaison tram et cité Coligny, aménagement des îlots
3	Pont des Murlins : Reprise du tablier
4	Rue des Murlins au droit de la cité Coligny : Construction mur et requalification
5	Rue des Beaumonts : Aménagement du parking
6	Allées Pierre Chevalier : Résidentialisation (réfut des travaux)
7	Rue du Petit Chasseur : Réfection chaussée et trottoirs
8	Rue Brise Pain : Couche de roulement

12

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur ouest 2009, nous voyons en photo la rue du Maréchal Leclerc. Nous avons donc refait, avec le plan de relance :*

- *la rue de Coulmiers, entre le tronçon place Dunois et rue de Xaintrailles,*
- *la rue du faubourg Bannier, sécurisation de la liaison de tram et la cité Coligny,*
- *le pont des Murlins : reprise du tablier. Il est en place. Cela a duré un peu plus longtemps que prévu, mais dieu sait si c'était important. Ce sont des énormes travaux. Cela apparaît tout simple, une fois que le tablier est posé, mais ce sont des travaux de réfection énormes. C'est la partie apparente, mais il y a toutes les piles, tout ce qui est en-dessous, la sécurisation. Je vous rappelle que les trains passent en-dessous. La coordination du chantier est extrêmement importante. Cela paraît toujours tout simple, mais c'est un gros travail,*
- *rue des Murlins au droit de la Cité Coligny, construction du mur et requalification,*
- *rue des Beaumonts, aménagement des parkings, dans le quartier belle amélioration, satisfaction des riverains,*

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

- *allées Pierre Chevallier, c'est en cours. Le début des travaux a commencé. C'est une résidentialisation. Je vous invite à voir le square Pourcine qui est en train de se terminer. Nous avons travaillé hier sur les jardins partagés qui vont être réalisés en 2010,*

- *rues du Petit Chasseur et Brise Pain, la réfection des chaussées et des trottoirs. Quand on voit la longueur de ces deux rues, je vous invite aussi à aller y faire un tour, car ce sont des très gros travaux. Elles sont très longues, comme vous pouvez le voir sur le plan.*



Mme DE QUATREBARBES – *Dans les photos, nous avons à gauche la rue de Coulmiers avant et après et le parking des Beaumonts. Le parking des Beaumonts, cela se passe de commentaire.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR CENTRE VILLE – 2007/2008

Quartiers: Bourgogne - République, Carmes - Bannier

RUES	
1	Quai du Châtelet entre la rue du Linet la rue de l'Empereur : Emboussement réseau Arénocable
2	Rue Tour Neuve : Réfection couche de roulement
3	Quai du Fort Alloume : Emboussement réseau
4	Ormes St Victor : Requalification
5	Duperrou/Ch. Sanglier/Piscie du Châtelet : Réparé tapis et trottoirs
6	Boeuf St Croix : Requalification en pavage
7	Courcaille : Requalification en pavage
8	Pothier : Requalification en pavage
9	Poterne: Mise en place bordure séparative
10	Rue Etienne Dolet : Requalification en pavage
11	Porte St Jean : Réfection de la chaussée et trottoirs
12	Rue Charretiers

Requalification des maîts
Site de l'hôpital Porte Madeleine
Parking du Cheval Rouge
ZAC des Halles
ZAC Bourgogne
Site de la Motte Sanguin

ZAC des Carmes (périmètre en cours de définition)

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur centre-ville, en 2007 – 2008 :*

- *rue de la Tour Neuve, cela a été une couche de roulement. Je ne vais pas tout vous citer car vous les connaissez bien,*
- *la rue Courcaille, je ne sais pas si vous vous souvenez à quel point c'était sombre et sale. Il y a donc eu une requalification en pavage,*
- *la rue Pothier bien sûr requalification en pavage,*
- *la rue Etienne Dolet également.*

En bas, nous avons la rue du Bœuf Sainte-Croix en photo.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR CENTRE VILLE - 2009

Quartiers : Bourgogne - République, Carmes - Bannier

RUES	
1	Rue des Bons Enfants : Sécurisation des abords du collège J. d'Arc
2	Rues des Fauchets et Gourville : Rénovation et aménagement contre-sens cyclable
3	Rue des Récollets : Couche de roulement
4	Rue St Anne : Requalification + éclairage
5	Rue des Anglaises : Couche de roulement
6	Quais Châtelet Fort Alleaume : Fourniture et pose de barrières et potelets
7	Rue St Etienne : Canalisations et branchements Lyonnaise + requalification
8	Rue du Bourdon Blanc : Couche de roulement
9	Place du Vieux Marché : Réaménagement et changement des carrelages

Requalification des mails
Site de l'hôpital Porte Madeleine
Parking du Cheval Rouge
ZAC des Halles
ZAC Bourgogne
Site de la Motte Sanguin

ZAC des Carmes (permètre en cours de délimitation)

le nouvel Orléans me sourit

15

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur centre-ville 2009, je vais vous dérouler exactement :*

- *la rue des Bons Enfants : sécurisation aux abords du collège Jeanne d'Arc, ce qui est fini il n'y a pas longtemps. L'arbre est encore à planter. Tout cela a été fait dans le cadre du plan de relance,*
- *les rues des Fauchets et de Gourville ne sont pas terminées. C'est aussi un énorme chantier,*
- *la rue des Récollets est terminée : couche de roulement dans le cadre du plan de relance,*
- *la rue Sainte-Anne est aussi en gros chantier actuellement : requalification plus éclairage,*
- *rue des Anglaises : couche de roulement, vous avez dû tous le voir,*
- *quais du Châtelet et du Fort Alleaume : fourniture et pose de barrières,*

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

- *la rue Saint-Etienne est pratiquement en cours de finition : canalisations et branchements par la Lyonnaise des Eaux, mais surtout requalification en pavés. Cela change tout l'aspect de la rue Saint-Etienne. Je vous invite aussi à aller faire un tour,*

- *rue du Bourdon Blanc : couche de roulement. Cela a bien changé aussi. C'était extrêmement attendu de la part des riverains de l'école. Les personnes ne pouvaient plus se garer. Les voitures étaient contre les volets et le bâti. C'était extrêmement gênant à vivre. Cela a été un grand soulagement pour eux de revoir cette rue dans son ensemble,*

- *la place du Vieux Marché a été remise dans le cadre de la charte du centre-ville. C'est également en cours.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR CENTRE VILLE - 2009

Quartiers : Bourgogne - République, Carmes - Bannier



16

le nouvel Orléans me sourit



Mme DE QUATREBARBES – *Voici quelques photos. Nous voyons le Châtelet. On a oublié aussi très vite, mais cela change l'aspect. Puis à droite c'est la rue Etienne Dolet.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR SAINT MARCEAU 2007-2008

RUES	
1	Greffier : Aménagement devant collège E. Dolet
2	Corne de Cerf/Champ aux Anes : Requalification et renouvellement Eclairage Public
3	Fosse de Meule : Entousserent réseaux
4	Bois Girault : Réfection

17

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur Saint-Marceau, en 2007 – 2008, nous avons refait les rues Corne de Cerf, du Champ aux Anes et Bois Girault.*

Vous voyez en photo la rue Corne de Cerf. Cela vaut le coup d'œil. Il n'y avait pas de trottoir. On était directement sur la terre. Cela n'avait jamais été aménagé. Il y avait une couche de roulement.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR SAINT MARCEAU 2009

RUES	
1	Rue de la Bienfaisance : Réfection chaussée et trottoirs
2	Rues Tudelle et Neuve Tudelle : Création d'un parking
3	Rue François Margottin : Aménagement du stationnement autour du bassin d'orage
4	Rue Eugène Turbat : Réfection des trottoirs et Couche de roulement
5	Av de St Mesmin face sortie Jardins du Sud : Aménagement
6	Parking salle Gauguin : Création d'un parking
7	Rue Corne de Cerf et Champ aux Anes : Eclairage public

18

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur Saint-Marceau, en 2009, nous avons fait beaucoup de choses :*

- nous avons refait la rue de la Bienfaisance,
- les rues Tudelle et Neuve Tudelle : création d'un parking,
- la rue François Margottin, autour du bassin d'orage, nous avons aménagé un stationnement grâce au plan de relance,
- la rue Eugène Turbat est en train de se terminer : réfection des trottoirs et couche de roulement, dans le cadre du plan de relance. Elle sera terminée pour les fêtes de Noël,
- l'avenue de Saint-Mesmin, très attendue, devant la sortie de la nouvelle Z.A.C. des Jardins du Sud,
- le parking de la salle Gauguin. C'est très intéressant aussi. La salle Gauguin n'avait pas de parking. Il y avait un gros problème de stationnement. C'était extrêmement attendu dans le quartier,
- puis les rues Corne de Cerf et du Champ aux Anes : l'éclairage public.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR SAINT MARCEAU 2009

19

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Nous voilà sur les photos de la rue de la Bienfaisance avant et après, à gauche. A droite, vous pouvez voir les rues Corne de Cerf et du Champ aux Anes. C'était la campagne. On peut dire que cela change.*

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR LA SOURCE – 2007/2008

RUES	
1	Honoré de Balzac : Renouvellement de bordures
2	Recherche Scientifique : Sécurisation piétons
3	Kennedy : Création boulev à gauche avec rue Senghor
4	Poincaré : Aménagements devant collège
5	Rue Cuvier : Extension de la voirie pour zone d'activités

Grand Projet de Ville
Nouvel Hôpital

20

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur de La Source, 2007 – 2008, nous avons fait :*

- *une sécurisation piétonne très attendue aussi avenue de la Recherche Scientifique,*
- *un aménagement aussi avenue Poincaré devant le collège,*
- *et puis la rue Cuvier aussi, car la zone d'activités se développe énormément. Il a fallu faire une extension de voirie.*

Vous pouvez voir la rue Cuvier, avant et après.

VILLE D'ORLÉANS

SECTEUR LA SOURCE - 2009

RUES :	
1	Av Diderot : Retrait de la butte à proximité du château d'eau et création de stationnement
2	Parking ED : Reprise du tapis et de l'éclairage public
3	Av Hôpital : Couche de roulement
4	Recherche Scientifique : Modification du carrefour giratoire
5	Rue Winston Churchill et Av de Concyr : Remplacement de 133 candélabres



21

le nouvel Orléans me sourit

Mme DE QUATREBARBES – En 2009 :

- avenue Diderot, nous avons effectivement supprimé la butte à proximité du château d'eau et création de stationnement. C'est très attendu dans le cadre du marché,
- le parking ED : très gros changements, reprise du tapis, éclairage public, marquage au sol. Cela change tout l'aspect du centre commercial. Les commerçants ont énormément apprécié,
- avenue de l'Hôpital et dieu sait si elle a été attendue, la couche de roulement,
- avenue de la Recherche Scientifique : modification du carrefour giratoire,
- et enfin la rue Winston Churchill et l'avenue de Concyr : remplacement de 133 candélabres. J'insiste car ce sont des aménagements importants.

C'est toujours la rue Cuvier avant et après. Vous voyez la photo.



Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur de La Source, vous voyez le débouché de la rue Léopold Senghor sur l'avenue Kennedy. C'est toujours la photo avant et après.*

J'ai terminé sur l'aménagement des espaces publics.

M. le Maire – *Merci Mme DE QUATREBARBES.*

Mme MARECHAL – *Je crois que j'ai été bien vigilante pour bien tout écouter. Il me semble que Mme DE QUATREBARBES n'a pas parlé des infos travaux. C'est quand même important de souligner le nombre d'infos travaux distribués pour faire suite à toutes ces réfections de rues. C'est aussi le seul moyen de toucher l'ensemble de la population sur les quartiers. Cela a un rôle très important. Cela permet aux familles de savoir, qu'à une période donnée, il y aura à dévier son trajet pour aller, ne serait-ce, qu'accompagner son enfant à l'école ou personnellement aller au travail. Ce nombre d'infos travaux est remarquable. C'est bien fait. J'ai eu des bons retours de la part de la population pour dire que c'était vraiment utile.*

M. le Maire – *Oui, c'est important.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie pour cette communication très intéressante sur la voirie.*

Je voudrais juste poser une question. En fonction de quoi détermine-t-on les rues sur lesquelles on intervient ? J'ai fait un petit calcul rapide par quartier. Je me suis aperçue que le centre-ville était quand même très, très bien loti, avec à peu près 20 % des sommes consacrées aux réfections de voirie qui concernent le seul secteur Bourgogne – République, contre moins de 1 % par exemple pour les Carmes ou moins de 8 % pour La Source. Je voulais savoir en fonction de quoi étaient ciblées vos interventions ? Est-ce en fonction uniquement de la qualité de la voirie ou parce qu'il y a des quartiers plus valorisés que d'autres ? Je vous remercie.

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, merci pour cette très belle présentation. On voit toutes les réalisations qui sont faites, notamment bien évidemment grâce à la Ville d'Orléans, mais aussi grâce au plan de relance. Les Orléanais ne sont pas assez au courant du plan de relance, car ils nous disent beaucoup, quand on les rencontre : « Il y a des travaux partout ». Effectivement, il y aurait eu moins d'argent à dépenser, peut-être qu'il y aurait beaucoup moins de travaux, mais ils vont être contents quand ce sera fini. Mais il faut leur expliquer. On se charge de le faire, car ils n'ont pas forcément toujours toute l'information à ce sujet.*

M. le Maire – *M. GABELLE, vous vous en êtes chargé.*

M. CARRE – *Je veux simplement indiquer à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qu'il ne lui aura pas échappé que toutes les voiries très nombreuses du G.P.V. n'ont pas été mentionnées. Il y en a pour des montants largement supérieurs aux chiffres globaux à ce qui a été indiqué ici pour la seule année, dans la totalité, depuis trois ans. On est très, très loin des 1 %.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Les 1 % c'était pour les Carmes.*

Mme D'AUX – *Ces montants importants sont bien pour le confort de nos concitoyens, mais cela veut dire surtout que c'est du travail pour les entreprises qui remportent ces marchés. Cet aspect économique, qui fait partie du développement durable, est vraiment à souligner. Cela permet à des entreprises de mieux passer la crise, d'avoir des carnets de commande qui se remplissent. C'est primordial et on joue bien notre rôle.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je constate que c'est une politique de proximité. Chaque citoyen a besoin de se sentir un certain confort autour de lui. C'est une réelle demande et c'est répondre à leur demande.*

Mme LABADIE – *Je voulais surtout souligner le travail des entreprises effectué pendant les travaux. Quand il y a eu des petits soucis, car cela arrive, ils étaient très vite résolus. Les entreprises ont très, très vite réagi. Elles ont fait vraiment un travail d'écoute de proximité. C'est important, puisque les habitants ont bien vécu ces travaux.*

M. le Maire – *Mme DE QUATREBARBES, souhaite-t-elle reprendre la parole ?*

Mme DE QUATREBARBES – *Il ne faut pas faire une fixation sur le centre-ville. Ce n'est pas parce que c'est refait en pavés que vous avez l'impression qu'on en fait plus au centre-ville. Prenez par exemple dans le quartier Madeleine, le parking des Beaumonts, rue Brise Pain, rue du*

Petit Chasseur, allez voir la longueur de la rue. C'est énorme. Le centre-ville n'est pas du tout favorisé plus qu'un autre. On va à l'urgence. Si vous voulez que je vous donne un autre exemple, cela va aller dans votre sens. Effectivement la rue de la Bretonnerie c'est urgentissime. Il faudra la refaire. On n'agit pas en se disant : « On va vers le centre-ville ». On agit là où il y a urgence. Je peux vous dire que la liste des demandes est longue. Il faut faire des choix. On va là où c'est le plus abîmé, le plus esquiné. Par exemple, avenue de l'Hôpital, cela nous a été réclamé, car ce n'était plus possible. Il ne faut pas faire une fixation sur le centre-ville. Cela n'a rien à voir.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation. Je pense que c'était important. C'est important de faire régulièrement le point de l'avancement des réalisations des travaux. Des améliorations d'espaces publics et de voirie, il y en a effectivement, comme il a été dit, dans tous les quartiers, de manière correctement répartie.*

Dans la présentation qui vous a été faite, j'insiste sur le fait que toutes les réalisations ne sont pas prises en compte, puisqu'on parle des travaux de la Direction de la Voirie. Or, il y a des opérations très lourdes qui contribuent également à l'amélioration de l'espace public qui ne figurent pas dans cette présentation. L'exemple le plus évident est celui du Grand Projet de Ville à La Source, avec la reprise des V.R.D. sur tout le secteur Flammarion – Beauchamps – Bouleaux – Genêts, etc. Il est évident que, depuis trois ans, si on ajoutait à la présentation tout ce qui a été fait - je ne parle pas des équipements, du logement, je ne parle que des espaces publics - évidemment que cela changerait considérablement la présentation. On pourrait également prendre d'autres exemples. On a bien précisé que c'était hors zone d'aménagement, hors Z.A.C - on n'a pas vu, par exemple, l'avenue du Général Patton, elle est nouvelle, elle est neuve – et un certain nombre d'autres réalisations, que ce soit très clair là-dessus.

Si on fait effort depuis maintenant 2002 sur ces espaces publics, c'est parce que Orléans en a particulièrement besoin. Mme DE QUATREBARBES a parfaitement raison de dire que, dans toutes les réunions publiques, dans toutes les assemblées générales de quartiers, c'est la première des demandes et de très loin devant toutes les autres et ce, dans tous les quartiers. Il est vrai qu'Orléans est une Ville très étendue. Au vu du besoin, je le dis très clairement, car c'est vrai, de rattrapage par rapport à la dégradation de la Ville, il nous faut beaucoup d'années pour arriver à récupérer tout cela. Et il en reste beaucoup à faire. On en est parfaitement conscient. Il y a eu un exemple de donné : la rue de la Bretonnerie à deux pas d'ici. Elle est d'ores et déjà programmée. Il est évident que la rue de la Bretonnerie le nécessite particulièrement, mais comme d'autres.

Comment ce programme est-il élaboré ? Il n'y avait pas de programmation antérieurement. On disait telle rue, par année, en fonction des budgets. Vous l'avez vu sur les chiffres. Ils ne mentent pas. On disait : « On va faire dans presque l'urgence telle ou telle rue » et on n'en faisait pas beaucoup. J'ai souhaité une véritable planification pluriannuelle, sur la durée d'un mandat. Comment s'élabore-t-elle ? Elle s'élabore par plusieurs canaux. D'abord fondamentalement, comme l'a dit Mme DE QUATREBARBES, ce qui est demandé dans les quartiers, que cela remonte des assemblées générales de quartiers, que cela remonte des C.M.A. (Comité de Mobilisation et d'Animation), C.C.Q. (Conseil Consultatif de Quartier). Des propositions sont faites. Elles sont bien sûr analysées par les Services Techniques. En général, pas toujours, les demandes formulées sont pertinentes. Il est rare que l'on dise : « la demande n'est pas fondée, voire exagérée ». Il y a bien sûr la Direction de la Voirie qui, par sa connaissance du réseau, fait remonter également un certain nombre d'informations. Et puis, il y a de manière plus aléatoire, si je puis dire, des demandes qui peuvent être formulées, ici ou là, à telle ou telle occasion, et qui permettent d'alimenter une sorte,

malheureusement, de banque de données très nourrie et qui ensuite va faire l'objet d'une analyse et d'arbitrage en interne, en fonction des éléments techniques, de travaux, financiers, de sécurité routière, de l'ensemble des paramètres qui amènent à fonder ces choix.

Je termine sur les travaux 2009 tout particulièrement en renouvelant les remerciements – je me permets de parler en votre nom, mes chers collègues – des élus, de ma part à l'égard des Services Techniques de la Ville, de la Direction de la Voirie tout particulièrement, avec Jean-François CHENE qui est ici présent. Je le remercie avec toutes les équipes, car c'est franchement un travail magistral qui a été accompli sur cette année 2009 et qui continue de l'être, avec encore un certain nombre de chantiers qui sont en bonne voie. On les suit. C'est fait rapidement et c'est bien fait. J'associe à cela l'ensemble des entreprises qui travaillent sur ces chantiers. Pour nous c'était important. Nous avons l'opportunité de ce plan de relance. Nous l'avons saisie. Encore fallait-il que nous répondions à ce défi, c'est-à-dire en l'espace de quelques petits mois, en fin de compte, de mener à bien l'ensemble des travaux que vous avez vu là. C'est tout à fait remarquable. Cela montre, si besoin en était, que l'on peut s'appuyer et que l'on a une totale confiance dans les services de la Ville. C'est aussi une belle démonstration de la réactivité du service public municipal. Un très, très grand merci.

C'était important pour que nous puissions effectivement, en matière financière, avoir « consommé » ce plan de relance, car c'était une condition nécessaire et parfaitement logique pour que nous puissions bénéficier de l'apport de l'Etat qui, je vous le rappelle, est de l'ordre de 5 000 000 € pour la Ville d'Orléans. C'est dire aussi l'effort que l'Etat a consenti pour nous permettre de réaliser ces travaux à la satisfaction, je l'espère et je le pense, des Orléanais.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé, le 13 avril 2007, un projet de marché à bons de commande pour la réalisation du programme d'amélioration de voirie pour les années 2007 et 2008, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

Après appel d'offres, l'entreprise Eurovia Centre Loire a été retenue par la commission des marchés pour le marché précité.

Ce marché venant d'être soldé, le rendu des travaux réalisés peut être effectué.

Les opérations réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2007 représentent un montant de 1 732 057,29 € T.T.C. imputés sur les crédits ouverts au budget 2007 de la Ville : cf détail dans tableau annexé colonne A.

Les opérations réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2008 représentent un montant de 1 071 117,14 € T.T.C. imputés sur les crédits ouverts au budget 2008 de la Ville : cf détail dans tableau annexé colonne B.

Il est à noter une participation du Département du Loiret de 58 639 € en 2007 et de 58 025 € en 2008 au titre de « l'aide aux travaux d'amélioration et d'entretien de la Voirie Communale », ainsi qu'une participation de 110 000 € pour les aménagements du collège Bolière.

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

Outre ces opérations, et en complément à titre d'information :

Les principales opérations réalisées en 2007 et 2008 sur d'autres marchés ont été listées (cf détail dans tableau annexé colonne C), ainsi que celles réalisées ou démarrées en 2009 (cf détail dans tableau annexé colonne D),

- un ensemble de travaux d'entretien courant de voirie a été réalisé sur un marché à commande représentant un montant de 529 079,43 € en 2007, 810 617,22 € en 2008 et 149 214,08 € en 2009.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la liste des opérations visant à l'amélioration de la voirie au titre du marché de travaux des années 2007 et 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

**Bilan des gros travaux de voirie
Hors Grand Projet de Ville et petits aménagements**

Plan de relance

Rues	Nature des travaux	Travaux 2007 sur marché 2007	Travaux 2008 sur marché 2007	Grosses opérations 2007/2008 sur d'autres marchés	Grosses opérations 2009
Acacias					
Bourie Rouge	Réfection voirie avec enfouissement de réseaux	36 530	79 310	21 807	
Argonne Nécotin Belneuf					
Argonne entre Petit Pont et Grand Villiers et abords Don Bosco	Requalification avec enfouissement des réseaux	297 490		2 212 025	
Argonne entre Petit Pont et Av Dts de l'Homme	Requalification avec enfouissement des réseaux				595 000
Des Bordes et Grand Villiers	Aménagements carrefour et parking	33 134			
Grand Villiers et Cl O'Neil	Aménagements de carrefour	12 489			
Petit Villiers	Réfection de chaussée	203 319		8 934	
Cour du Marché	Aménagement				514 912
Paul Lemesle	Enfouissement de réseaux				345 552
Pierre et Marie Curie/Clos Gauthier	Aménagement d'1 parking et démolition ancienne mosquée				185 000
Grand Villiers	Réfection de la couche de roulement				85 000
Barrière St Marc					
du Bignon	Réfection de trottoirs	21 313			
Blossières Murlins					
Ecoles	Requalification			250 054	
Charles le Chauve	Création d'oreillettes, d'1 rond point et extension d'1 parking	55 402		13 500	
Pont Bannier : A. Gault Passage de Beauce Passage du Val				382 085	
Jacques Grolost	Aménagement de la voirie			85 194	
JB Massillon					174 221
Paul Verlaine					76 842
Braille et Marechal Lectorc					455 000
Bourgogne République					
Au lin et Empereur	Enfouissement réseau Numéricable	48 099			
Tour neuve	Réfection couche de roulement	43 792			
Quai Fort Alleaume	Enfouissement réseaux	83 714			
Divers rues	Pose arceaux vélo	20 261			
Ormes St Victor	Requalification			565 751	
Ducerceau/Ch	Reprise tapis et trottoirs	13 731		1 069 205	
Sanglier/Place du Châtelet					
Bœuf St Croix	Requalification en pavage			158 384	
Courcaille	Requalification en pavage			92 025	
Pothier	Requalification en pavage			409 371	
Poterne	Mise en place bordure séparative		48 934		
Etienne Dolet	Requalification en pavage				365 601
Bons Enfants	Aménagement devant collège				208 191
Fauchets et Gourville	Requalification				338 000

Rues	Nature des travaux	Travaux 2007 sur marché 2007	Travaux 2008 sur marché 2007	Grosses opérations 2007/2008 sur d'autres marchés	Grosses opérations 2009
Anglaises	Réfection chaussée et trottoirs				125 576
Recollets	Réfection chaussée et trottoirs				46 325
St Etienne	Requalification				640 000
St Anne	Requalification				122 000
Bourdon Blanc	Réfection				300 000
Carmes Bannier					
Porte St Jean	Réfection chaussée et trottoirs	141 670			
Place Vieux Marché	Remplacement du mobilier				93 639
Dunois Chateaudun Fg Bannier					
Murlins	Aménagement sécurisation piétonne	14 146			
Coulmiers	Aménagement abords collège Dunois				177 997
Fg Bannier	Sécurisation au droit de la cité Colligny				27 506
Murlins au droit de la cité Colligny	Construction mur et requalification				397 500
Fg Bannier	Aménagement des îlots				47 732
Gare Pasteur St Vincent					
Place Charles d'Orléans	Aménagement jeux et marché	156 688		138 172,76	
Lycée Pothier	Création accès véhicules	4 244			
Marcel Proust	Réfection chaussée et trottoirs sud	132 284		48 328	
Parkings Zola	Réhabilitation des parkings			421 078	
Joseph Leroy	Réfection			113 163	
Eglise St Vincent	Requalification du parvis				284 527
La Source					
Honoré de Balzac	Renouvellement de bordures	25 271			
Recherche Scientifique	Sécurisation piétons	25 645			
Kennedy	Création tourne à gauche avec rue Senghor	24 338			
Poincaré	Aménagements devant collège			169 117	
Recherche Scientifique	Modification du carrefour giratoire				71 047
Cuvier	Création voirie d'activités				162 455
Av Kennedy	Réfection parking ED				85 576
Av de l'Hôpital	Réfection chaussée				353 000
W. Churchill et Av de Concy	Renouvellement Eclairage Public				155 000
Madeleine					
Charretiers	Aménagement sécurité proximité école	6 261			
Harold Portais	Réfection chaussée, trottoirs, avec enfouissement réseaux	106 401		25 770	
Pierre Chevallier					500 000
Beaumonts	Réaménagement d'un parking				110 298
Petit Chasseur	Réfection chaussée et trottoirs				260 000
Brise Pain	Réfection chaussée et trottoirs				306 275
St Marc Fg Bourgogne					
Pressoir Neuf entre Av dts Hme et ligne SNCF	Requalification	206 176	733 749	194 118	
Cordiers	Requalification			139 783	

	Rues	Nature des travaux	Travaux 2007 sur marché 2007	Travaux 2008 sur marché 2007	Grosses opérations 2007/2008 sur d'autres marchés	Grosses opérations 2009
St Marceau						
	Greffier	Aménagement devant collège			706 311	
	Corne de Cerf/Champ aux Anes	Requalification et renouvel Eclairage Public		204 171	750 786	40 000
	Fosse de Meule	Enfouissement réseaux		4 954		
	Bois Girault	Réfection			56 124	
	Corne de Cerf	Renouvel Eclairage Public				40 000
	Bienfaisance	Requalification				233 000
	Tudelle Neuve Tudelle	Création d'un Parking				89 078
	Av de St Pryvé St Mesmin	Amenagements entrée ZAC				56 000
	Eugene Turbat	Réfection chaussée et trottoirs				430 000
	Paul Gauguin	Réfection parking				126 000
Divers quartiers						
		Renouvellement Eclairage Public			361 858	284 405
		Travaux sur Ouvrages d'Art			584 705	716 425
		Enfouissement des réseaux			587 498	
		Travaux liés à CLEO				648 680
		Fourniture et pose dalles podotactiles	19 661			
		TOTAUX	1 732 057	1 071 116	9 565 147	10 384 360

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 7 – Politique de lutte contre le changement climatique. Thermographie aérienne. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Jeune Chambre Economique.

M. le Maire – *On va enchaîner, si vous le voulez bien. Nous en venons au Développement Durable, au point n° 7 qui est important. Mme CUGNY-SEGUIN, une délibération sur la thermographie aérienne.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Cette délibération concerne la lutte contre le changement climatique et la volonté de la Ville de réaliser une thermographie aérienne, en partenariat avec la Jeune Chambre Economique.*

Qu'est-ce que la thermographie aérienne ? C'est un moyen d'observation aérienne avec des caméras infrarouges, qui permettent d'apporter une cartographie de la Ville, notamment des zones qui ont une forte déperdition de chaleur.

L'intérêt de cette méthode est de repérer tous les bâtiments, c'est-à-dire pas seulement ceux de la Ville, mais ceux de tous les habitants de la Ville, toutes les habitations de la Ville, qui ont de fortes déperditions de chaleur. Cet outil est très intéressant, car il permet de communiquer vis-à-vis de la population, de leur montrer quels sont les bâtiments qui ont des fortes déperditions de chaleur et d'apporter une information, de faire de la pédagogie et de susciter de leur part une prise de conscience de l'état de leurs bâtiments.

Qui sont finalement les acteurs de ce type d'opération ? Tout le monde est concerné, puisque ce sont les habitants. Cela peut concerner aussi bien les habitants que les bailleurs, que les entreprises. Cela concerne donc tous les acteurs propriétaires d'habitations et de bâtiments.

Cette opération rentre dans le cadre général de la politique de la Ville dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Cela rentre dans les opérations qui ont déjà été menées, c'est-à-dire la signature des Maires européens, dans la charte de lutte contre le changement climatique. C'est aussi toutes les opérations de démonstration qu'on a financées dans le cadre associatif ou dans le cadre d'entreprises, comme Loiret Nature Environnement ou la ZECO (Zone d'Eco Construction) des Acacias. C'est aussi le travail que nous avons mené à l'école Olympia Cormier, etc.

Cette opération va être complétée, car elle s'inscrit dans une politique plus générale, par un bilan carbone qui va être réalisé prochainement, un plan climat qui va être lancé. C'est donc une politique générale de la Ville sur la lutte contre le changement climatique.

Comment se passe ce type d'opération ? Elle se passe en deux temps :

- *une phase de collecte où l'on a après une cartographie qui peut être consultée,*
- *et une phase de restitution.*

Dans ce type d'opération, la phase de restitution est essentielle, puisque c'est la phase où l'on est en contact avec les entreprises, les bailleurs, toutes les personnes susceptibles d'utiliser ces résultats. C'est donc le moment où on peut faire de la pédagogie, où on peut les sensibiliser, où on peut leur apporter l'information nécessaire à la mise en œuvre des travaux par la suite, c'est-à-dire qu'on peut leur apporter des informations bien sûr sur les aspects de la maîtrise des énergies. Mais on peut aussi leur apporter des informations sur les financements de ces types de travaux, les aides apportées. On peut mettre en relation des entreprises généralement locales avec des habitants. Nous contribuons non seulement à la lutte contre le changement climatique, mais aussi à la vitalité économique du territoire.

Comment restituer ces données ? Il est prévu un salon de restitution pendant la semaine du développement durable, c'est-à-dire du 2 au 5 avril. Ce salon sera organisé avec la Jeune Chambre Economique qui mettra en relation des entreprises, les organismes en charge de la maîtrise des énergies, comme l'Espace Info Energie, tous les financeurs potentiels comme l'A.D.E.M.E., etc. Ce salon de restitution est très important. Il faut bien voir que ce type d'opération ne peut pas se résumer à un salon de restitution. C'est un travail qui aurait pu être fait sur un, voire deux ans. Si on regarde des Villes qui ont déjà une expérience dans ce domaine, on peut utiliser sur un, deux, voire trois ans ce type de travail. Nous envisageons de faire un travail beaucoup sur la proximité, en essayant de faire des mini salons de restitution par quartier ou par type de bâtiment. Par exemple, on pourrait très bien imaginer une opération pour les bailleurs pour certains types de quartiers, pour répondre aux habitants dans la proximité, dans une relation vraiment efficace.

Tout n'est pas rose, il y a un risque. Si on regarde ce qui s'est passé dans d'autres Villes, il faut faire attention à ce que ces résultats ne soient pas divulgués d'une manière très large, car il peut y avoir après du harcèlement d'entreprises qui ont récupéré les fichiers et qui peuvent harceler les habitants. Il faut encadrer cela, en apportant une information efficace, sans pour autant donner une information très large.

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je comprends bien l'intérêt de l'outil qui est proposé. Je voulais demander à Mme CUGNY-SEGUIN la portée de ce qui est proposé ce soir au Conseil Municipal. Quand on lit l'intitulé « lutte contre le changement climatique », c'est une ambition qui s'inscrit dans une actualité où on entend des choses à la fois assez terribles et assez urgentes. Dans sa présentation, mais peut-être ai-je mal interprété les propos de Mme CUGNY-SEGUIN, il est question ici d'une sorte d'image thermique de la ville en détail par rapport aux différents types d'habitats et d'équipements qui existent sur la Ville. Mais ensuite il s'agit d'une information et d'une sensibilisation. Cette question n'est pas polémique. Sur l'urgence dont on nous indique qu'elle est extrêmement importante en matière climatique, pourra-t-on sensibiliser ou vérifier-t-on un certain nombre de données pour ensuite avoir des actions un peu plus volontaristes sur le contrôle de toutes les consommations thermiques et les gaz à effet de serre ? La sensibilisation, dans un contexte d'urgence, je ne suis pas sûr que ce soit la réponse à la question posée.*

Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, même si vous n'avez pas voté le vœu que nous proposons sur l'urgence climatique lors du dernier Conseil Municipal, nous avons pu constater que vous êtes très sensibles à l'écologie et l'environnement. Votre long exposé en était un témoignage.*

Dans cette délibération, nous sommes sur des constats de défaillance énergétiques. C'est très bien, mais c'est juste la prise de conscience. Nous souhaiterions un plan plus ambitieux. La restitution des données, c'est très bien, il est proposé un salon. Mme CUGNY-SEGUIN a ajouté qu'il y aurait un travail de proximité qui ne figure pas dans la délibération. Je pense effectivement qu'il faut aller au-delà d'un salon. On imagine que forcément des personnes ne vont pas être au courant, c'est tout à fait possible, qui ne pourront pas y aller. Il y aura un travail. On ne va pas perdre toutes ces données. Il faut vraiment pouvoir les utiliser.

Dans ce schéma, je me demandais un petit peu comment vous alliez organiser ce travail de proximité. Puis aussi, quelle aide allez-vous apporter ?

Mais il y a aussi une autre question qui m'interpelle. Ce sont tous les bâtiments de la mairie et de l'AggLO. On pourrait commencer par eux et donner l'exemple. Cela pourrait être un super travail. Comme vous avez souvent l'habitude, quand vous faites des travaux, vous mettez des grandes bâches pour expliquer ce que fait la mairie. Vous pourriez donner des indications et dire que ce bâtiment est en cours de rénovation, d'isolation, mettre un certain nombre d'indications qui pourraient alerter nos concitoyens.

M. le Maire, nous voterons cette délibération. Mais nous vous demandons d'aller plus loin et de ne pas faire que ce qui se voit – et c'est vraiment criant – mais réaliser, poursuivre. Je vous remercie.

M. RICOUD – *En complément à ce qu'on déclaré mes collègues, c'est une très bonne chose. Mais ensuite, concrètement, lorsqu'on aura délimité, trouvé les bâtiments qui ont besoin d'intervention en terme d'isolation, comment interviennent les financements ? On s'en tient aux financements traditionnels ou y aura-t-il des financements autres qui permettront de régler justement ces problèmes ? Nous allons voter, bien évidemment, cette délibération. La thermographie aérienne est une chose très positive, à condition d'aller jusqu'au bout, pour trouver après des solutions pour que les problèmes qui se posent en terme d'efficacité énergétique trouvent des solutions.*

M. CHAPUIS – *Je veux juste faire une remarque de pure forme. Cette thermographie est aérienne. Y a-t-il une réflexion pour l'étude des façades ? Il y a une déperdition de chaleur par la toiture, mais également par les huisseries, les fenêtres, etc. C'était juste une question.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vais essayer de répondre, mais dans le désordre, si vous m'autorisez.*

Je commence par la question de M. CHAPUIS. Effectivement je n'en ai pas parlé, mais dans la délibération nous allons mener une expérimentation sur la thermographie de façade. C'est effectivement un point très important. Le problème est que la thermographie de façade est nettement plus complexe à faire et elle n'a d'intérêt que sur des sites que l'on peut penser comme étant véritablement à problème. Et elle est très coûteuse. C'est intéressant, mais à mener avec parcimonie, compte-tenu du coût.

Quant à la remarque de M. BRARD, il y a effectivement urgence. Je ne vais absolument pas contredire cela. C'est vrai qu'il y a une urgence écologique.

Il faut bien voir que la question de la thermographie, on parle de sensibilisation, mais derrière c'est une sensibilisation très accompagnée, très dynamique. Nous sommes effectivement la Ville responsable de nos bâtiments. C'est pour cela que nous avons déjà fait un audit énergétique de nos bâtiments. Nous avons déjà vu que certains bâtiments avaient véritablement des problèmes réels. Nous travaillons sur cette question. Nous avons également lancé un bilan carbone. Il va nous amener une réflexion sur les bâtiments, mais sur l'ensemble des activités de la Ville, y compris les déplacements. Cette question est urgente, mais il faut la prendre par plusieurs bouts. La sensibilisation, je ne sais pas si c'est le bon mot, c'est un accompagnement des habitants vers des pratiques qui soient plus efficaces en terme de maîtrise des énergies.

Il est évident qu'aujourd'hui il y a des financements pour ce type d'actions, notamment des prêts à taux zéro, qui ont été mis en place par différentes structures, que ce soit au niveau de l'Etat, mais au niveau aussi de la Région. Il y a des aides réelles. Je ne crois pas que la Ville d'Orléans, en elle-même, peut financer ce type de travaux, car c'est quand même gigantesque. On a affaire à des problématiques qui touchent des privés. Mais effectivement l'Etat et la Région apportent des financements dans ce domaine. C'est cela quasiment sur toute la France. C'est prévu dans les contrats de projets Etat – Région. L'intérêt est de mettre en relation les habitants avec les organismes susceptibles de financer ce type de travaux. Il y a une information, une mise à disposition de la formation directe qui est très importante.

Mme NOEL me dit qu'il faut avoir un plan plus ambitieux, aller au-delà d'un salon et de mieux structurer. Effectivement, je suis d'accord avec vous. Nous devons aller au-delà du salon. Nous allons mettre en place un plan de communication structuré, pour aller directement auprès de la population, et en particulier auprès des populations qui, naturellement, ne vont pas venir à ce salon de restitution, car ils ne vont pas oser ou car ils n'auront pas le temps. Il faut qu'on aille chercher tous les habitants, y compris ceux qui n'ont pas d'argent et qui sont pénalisés, car ils vont dépenser plus en chauffage, alors que s'ils faisaient des travaux, ils dépenseraient moins. Nous devons travailler là-dessus.

Quant aux bâtiments de la mairie, je trouve très intéressante l'idée de la bâche. Je pense que je vais reprendre à mon compte cette idée. C'était pour conclure sur une note positive.

M. le Maire – *La bâche, cela peut être doublement interprété. C'est positif ou négatif. Là c'est positif. Merci beaucoup.*

Ce que je veux dire en un mot, on ne va pas se lancer sur le sujet, sinon on n'est pas sorti, on a effectivement, Ville d'Orléans, une très grande ambition en la matière. L'ambition est simple. Je vous le dis. C'est de faire au-delà du Grenelle de l'Environnement. Je dis bien au-delà. J'espère que vous mesurez ce que je dis.

Comment le fait-on ? La thermographie c'est, comme l'a très bien dit Mme CUGNY-SEGUIN, un outil pour connaître en fait un peu les passoires thermiques, pour faire simple. C'est un outil qui s'ajoute à d'autres. Vous l'avez vu au travers d'un certain nombre de délibérations qui ont été présentées ici. Nous sommes en train de lancer tout cela. Des choses sont d'ores et déjà faites et qui vont continuer sous d'autres formes. Je vais en donner des exemples. Il y en a d'autres qui se lancent comme la thermographie. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler, si vous le souhaitez, au Conseil Municipal, car c'est fondamental. Tout cela fait partie d'un ensemble que nous voulons cohérent et ambitieux.

Il y a ce qui relève de la Ville ou ce qui relève d'autres acteurs. C'est là où il ne faut pas non plus qu'on superpose les actions, qu'on complexifie. Il faut que chacun puisse intervenir dans son créneau et en cohérence avec l'ensemble. Par exemple, la question qui se pose sur le plan climat énergie. Il est fait à notre niveau. Il peut être fait au niveau régional. Il faut que tout cela s'articule de manière cohérente. Puis il y a un certain nombre de dispositions très concrètes, qui existent d'ores et déjà et qui permettent aux différents utilisateurs, aux différentes personnes concernées, personnes physiques, personnes morales, de bénéficier d'un certain nombre d'aides, d'un certain nombre de ces moyens, de ces outils.

Sur les particuliers, il y a tout ce que l'on appelle le verdissement de la fiscalité. Cela ne relève pas de nous, évidemment, mais qui devient très important : les incitations fiscales, les déductions fiscales. A cela s'ajoutent un certain nombre d'aides. L'A.D.E.M.E. dispose de budgets importants. L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat va voir son rôle évoluer prochainement pour pouvoir aller dans le sens de votre intervention. Un certain nombre d'outils permettent d'intervenir et d'aider au-delà de ces mesures fiscales.

Pour ce qui nous concerne nous Ville, un certain nombre de choses sont d'ores et déjà faites. On n'attend pas effectivement la thermographie aérienne. Elle va nous aider, mais on n'attend pas après pour faire un certain nombre de choses. Je donne quelques exemples. Sur les bâtiments publics, sur nos bâtiments Ville d'Orléans, 215 bâtiments de la Ville - c'est passé au Conseil Municipal, vous l'avez voté – ont fait l'objet de cette analyse thermique. On sait aujourd'hui ceux qui vont plutôt bien de ceux qui ne vont pas bien du tout. On sait dans une sorte de programmation ceux sur quoi il faut agir en priorité.

Au travers de nos travaux « grosses réparations », nous intégrons maintenant systématiquement cette recherche d'économie d'énergie. Nous intégrons également, et vous l'avez vu au travers d'un certain nombre de délibérations, nous intégrons également cette préoccupation dans les travaux neufs. On l'a vu sur la Médiathèque, la pompe à chaleur. On l'a vu sur les écoles Kergomard et Olympia Cormier : réhabilitation sur les panneaux photovoltaïques. Au-delà de ces quelques exemples marquants, il y en a d'autres. Cela se voit moins, mais on le fait systématiquement.

Vous avez raison d'insister sur les façades et pas seulement sur les toitures, car c'est un point particulièrement important. Je l'ai dit. Il y a un exemple d'un bâtiment qui va nous coûter extrêmement cher à continuer à refaire : le Palais des Sports. C'est une véritable passoire. On en a déjà refait une partie. Puis il y a les façades. C'est l'exemple typique. Les façades du Palais des Sports ont été bien faites à l'époque, mais c'était à une époque où ces préoccupations n'entraient pas en ligne de compte. On est en train de l'étudier. Je ne sais pas franchement quand on pourra le programmer, car on ne peut pas tout faire en même temps non plus, au vu des budgets.

Puis, au travers des actions avec tout ce qui touche la construction de neuf et la rénovation urbaine, on intègre totalement cette préoccupation. Je vous donne deux exemples. Sur les réhabilitations qui se sont faits sur le G.P.V., on arrive à 40 %, 50 % d'économie d'énergie sur les bâtiments totalement réhabilités. Ce n'est pas rien en terme de gaz à effet de serre. Ce n'est pas rien pour les personnes qui s'acquittent des charges car tout cela coûte. Il y a eu des impacts qui ont été positifs là-dessus. Sur le neuf, on intègre d'ores et déjà toutes les normes qu'on avait déjà commencé à intégrer auparavant, sur la consommation kilowatt heure par mètre carré par an, avec notre volonté d'aller d'ailleurs au-delà de la réglementation et de celle qui est en train de se concocter au travers du Grenelle 2, à la suite du Grenelle 1. C'est d'aller vers des bâtiments basse consommation, les

fameux B.B.C., sur le logement et parfois d'ailleurs sur des bâtiments non consommateurs d'énergie, donc des bâtiments zéro consommation. On va d'ailleurs prochainement, avec notamment M. Olivier CARRE, lancer la construction de certains de ces bâtiments.

Cela pourrait mériter de plus longs développements. Ne soyez pas inquiets, je ne vais pas le faire. C'est un élément qui vient parmi un ensemble, qui doit nous permettre, dans les prochaines années – cela ne va pas se faire tout de suite demain matin – d'aller au-delà du Grenelle de l'Environnement. C'est l'objectif. Quand on fixe un objectif, on ne sait pas par avance si on va l'atteindre ou pas. En tout cas, c'est l'ambition que nous fixons d'aller au-delà du Grenelle de l'Environnement dans ses objectifs de réduction de consommation, d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, maintenant il faut passer aux actes. Je vais vous consulter.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans dans le cadre de son agenda 21 a défini un programme d'actions destinées à lutter contre le changement climatique en favorisant le vélo, en diminuant l'impact de la voiture, en favorisant un urbanisme durable... Elle a par ailleurs signé en février 2009, la convention des maires, qui l'engage dans la réalisation des objectifs européens en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre en entamant la démarche d'élaboration d'un plan climat territorial. En complément, la réalisation prochaine d'un bilan carbone « patrimoine et services » doit permettre à la Ville d'identifier ces principaux postes émetteurs de CO2 afin de définir une stratégie de réduction sur ses champs directs de compétence.

Ces différentes actions, qui composent la politique de la Ville en matière de lutte contre le changement climatique, doivent être complétées par des projets permettant la prise de conscience par la population de ces enjeux.

L'opération « j'isol'ou » menée au niveau national par la Jeune Chambre économique Française en collaboration avec l'A.D.E.M.E. et sous le patronage du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer fait partie de ces projets. Elle constitue un outil puissant de sensibilisation des Orléanais, mais aussi des bailleurs, des entreprises, et plus globalement de l'ensemble des acteurs aux économies d'énergie (action 48 de l'agenda 21).

Elle consiste à :

- réaliser des photographies par caméra infrarouge d'une zone géographique afin de repérer les déperditions de chaleur en provenance des bâtiments ;
- restituer les résultats aux habitants et aux communes dont le territoire est concerné afin d'inciter tous les acteurs à limiter les déperditions d'énergies de leur habitat en réalisant des travaux d'isolation ou en changeant de mode de chauffage.

La Jeune Chambre Economique d'Orléans (J.C.E.O.) souhaite ainsi mener une opération « j'isol'ou » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire. Cette opération s'organise en deux temps :

- la collecte et l'analyse des données via la réalisation d'une thermographie aérienne,
- l'organisation d'un salon de présentation des données relevées.

1. La collecte et l'analyse des données

La thermographie aérienne est réalisée grâce à des survols d'un avion équipé d'un scanner infrarouge. Ces survols effectués dans des conditions météorologiques particulières sont réalisés en semaine impérativement de nuit, au moins deux heures avant le lever ou après le coucher du soleil.

Les valeurs de flux énergétiques obtenues sont ensuite reportées sur un fond cadastral permettant à chacun d'identifier les déperditions de chaleur des toitures des bâtiments constatées.

Les niveaux de déperdition sont représentés par un éventail de six couleurs : du bleu foncé représentant les déperditions non perceptibles au rouge très clair correspondant à des déperditions excessives.

2. L'organisation d'un salon de présentation des données relevées

Afin de porter à la connaissance de la population les données recueillies sur les déperditions énergétiques des bâtiments (privés comme publics) et d'inciter les différents acteurs à initier des travaux pour maîtriser leur facture énergétique et économique, un salon de présentation des données relevées sera organisé par la J.C.E.O.

Les visiteurs qui auront la possibilité de prendre connaissance des déperditions d'énergie sur leur patrimoine trouveront également sur place des professionnels de la construction, des installateurs et revendeurs spécialisés, des organismes proposant des solutions de financement... permettant d'engager une dynamique de lutte effective contre les émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour, l'AggIO soutient ce projet et quatorze communes ont répondu favorablement à la réalisation de cette opération sur leur territoire. Il s'agit de : Boigny sur Bionne, Bou, Chanteau, Combleux, Fleury les Aubrais, Mardié, Marigny les usages, Olivet, Ormes, St Cyr en Val, St Denis en Val, St Jean de la Ruelle, St Jean de Braye, St Pryvé St Mesmin.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'opération « j'isol'ou », pour l'ensemble de la population orléanaise, la Ville d'Orléans souhaite soutenir ce projet. Le versement d'une subvention de 39 596 € correspondant à une participation financière de 0,35 € par habitant ($0,35 * 113\ 130$ habitants) est ainsi proposé.

Une convention de partenariat entre la J.C.E.O. et la Ville d'Orléans définit les modalités de cette subvention et les engagements des parties.

A l'issue de l'opération « j'isol'ou », la J.C.E.O. autorise la Ville d'Orléans à faire usage des données collectées sur son territoire pendant une durée de 5 ans.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Jeune Chambre Economique d'Orléans pour la réalisation d'une thermographie aérienne dans le cadre de l'opération « j'isol'ou » ;

2°) décider dans le cadre de cette convention l'attribution d'une subvention de 39 596 € ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer la convention de partenariat ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, nature 65748, TS 121 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 8 – Politique de lutte contre le changement climatique. Approbation de conventions de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement et les écoles élémentaires GUERNAZELLES et GUTENBERG.

M. le Maire – *Nous poursuivons le partenariat dans ce même domaine.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Après la thermographie, c'est un travail avec les écoles. Les enfants sont souvent des vecteurs qui portent des messages auprès des parents et font beaucoup avancer les idées. C'est un travail lancé avec Loiret Nature Environnement. Il s'agit de travailler avec les élèves pour les orienter vers des gestes écoresponsables, pour mieux comprendre le changement climatique et voir concrètement, après un bilan carbone simplifié à l'échelle de l'école, comment on peut diminuer les consommations énergétiques à l'échelle d'un établissement scolaire.*

Cette opération est intéressante car elle est faite avec des établissements volontaires. Ils décident de s'engager dans cette opération. Ce travail de sensibilisation est fait avec trois partenaires :

- *l'association qui nous accompagne sur ce projet,*
- *les établissements scolaires, les enseignants et les élèves qui sont aussi partie prenante,*
- *et bien sûr la Ville qui accompagne cette opération.*

Deux écoles ont été retenues, après qu'on ait lancé un appel pour qu'elles se proposent :

- *l'école Gutenberg,*
- *et l'école Guernazelles.*

Je vous demande de voter cette délibération qui me paraît très, très importante.

Mme MARECHAL – *Je voulais simplement dire que ce n'est pas une délibération anodine. On ne vote pas simplement une subvention pour faire de l'animation pédagogique dans les*

écoles. C'est vraiment le début d'un débat et d'un échange avec aussi bien les écoles que les parents et les élèves sur comment on peut diminuer l'énergie et les gaz à effet de serre.

Cela appelle pour moi deux réflexions qui me viennent en direct. Ce ne seront certainement pas les seules lorsqu'on aura fait le bilan de cette activité.

On s'attend bien sûr à ce qu'un travail soit fait sur tout ce qui concerne le chauffage de l'école avec les déperditions d'énergie par l'intermédiaire des fenêtres notamment, même si sur les écoles concernées des menuiseries extérieures sont assez récentes.

Cela appelle en moi deux réflexions :

- une qui concerne les transports scolaires, car les émissions de gaz à effet de serre sont produites notamment par les cars. On met le doigt dans un engrenage qui est difficile à gérer, car qui dit diminuer des effets de gaz dit diminuer des transports. Ce n'est pas forcément simple, lorsqu'on doit aussi faire en sorte que les élèves puissent se rendre sur un équipement sportif, sur un équipement culturel de la Ville, voire plus loin pour une activité particulière.

- de façon plus anecdotique, mais ce n'est pas neutre, car c'est important vis-à-vis des parents, on a toujours un peu le sentiment qu'en matière de développement durable, on aimerait bien que ce soit les autres qui fassent le premier effort avant soi. Je pense à un petit truc, cela va vous faire sourire, mais vous ne pouvez pas savoir comme cela a de l'importance dans les écoles. Faut-il mettre de l'eau chaude dans tous les robinets où les enfants se lavent les mains ? C'est une vraie question. Je pense qu'il y aura aussi débat là-dessus. On a des réponses : « S'il vous plait, M. le Maire, on ne pourrait pas garder l'eau chaude dans mon école ? Commencez par mettre l'eau froide dans celle d'à côté ». Voilà les réponses que j'ai eues jusqu'à présent.

M. le Maire – Mme MARECHAL, dans les cours d'écoles, il n'y a pas d'eau chaude.

Mme MARECHAL – Non, mais dans les sanitaires, on est très, très souvent sollicité pour qu'il y ait de l'eau chaude sur tous les points.

Je rejoindrai une remarque. Je n'ai pas fait attention à la personne qui l'a dite, je crois que c'est Mme NOEL. Je proposerais bien que, dans les sanitaires de la mairie, on puisse utiliser uniquement de l'eau froide. On se lave les mains à l'eau froide très bien et c'est meilleur pour éliminer les bactéries. On pourrait donc peut-être dévisser et reboulonner.

Mme NOEL – Je suis d'accord avec Mme MARECHAL.

M. le Maire – A part le lavabo du Maire, Mme MARECHAL ! Je serai obligé d'y souscrire aussi.

M. VALETTE – Je suis très sensible à cette délibération, car elle s'adresse en fait aux jeunes. Il est extrêmement important de les sensibiliser dès le plus jeune âge pour leur faire comprendre les enjeux. Il arrive un moment où, quand tout cela rentre dans la culture, cela imprègne les esprits définitivement et cela oriente les comportements pour toute la vie à mon avis.

M. RICOUD – *Je partage tout à fait ce qui a été dit, comme quoi on peut se retrouver quelquefois sur des grands dossiers comme celui-ci.*

Ces conventions sont signées avec deux écoles. Je souhaiterais savoir s'il est prévu d'en signer d'autres à l'avenir.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais tout d'abord dire qu'il est d'autant plus important de travailler avec les jeunes, car ils sont notre avenir. Mais ils sont aussi des vecteurs de changement pour les parents. Les jeunes permettent à des parents de prendre conscience de certaines choses. Cela va bien au-delà de la jeunesse et du futur.*

Quant à la question de M. RICOUD, nous avons commencé avec deux écoles, voir un petit peu comment cela fonctionne. Le retour d'expériences nous permettra que cette opération soit un peu plus généralisée.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans, dans le cadre de son Agenda 21, a défini un programme d'actions destinées à lutter contre le changement climatique en favorisant le vélo, en diminuant l'impact de la voiture, en favorisant un urbanisme durable... Elle a signé, en février 2009, la convention des maires l'engageant dans la réalisation des objectifs européens en matière d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. En complément, la réalisation prochaine de son bilan carbone « patrimoine et services » doit permettre à la Ville d'identifier ses principaux postes émetteurs de CO₂ afin de définir une stratégie de réduction sur ses champs de compétence.

Ces actions doivent être complétées par des projets permettant la prise de conscience par la population de ces enjeux. A ce titre, une opération de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants, pour diminuer les émissions de carbone des écoles est proposée. Au travers de l'opération « Pull Over + », l'association Loiret Nature Environnement propose d'accompagner deux écoles d'Orléans en sensibilisant les enfants au respect de la Planète et à une consommation « responsable » des énergies. Travailler davantage dans les écoles pour sensibiliser les enfants au développement durable et aux éco-gestes correspond à une action spécifique de l'Agenda 21 (action n°100).

L'association Loiret Nature Environnement propose avec l'opération « Pull Over + » (Mets ton pull sinon ça va chauffer), de lutter concrètement contre le réchauffement climatique. Les objectifs sont les suivants :

- favoriser, chez les élèves, l'apprentissage des gestes écocitoyens et la compréhension de la problématique climatique,
- diminuer significativement l'impact de l'école sur le changement climatique,
- réduire pour la collectivité le coût de fonctionnement courant de l'école,
- créer une dynamique, basée sur des écoles ayant valeur d'exemplarité en terme de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Une convention tripartite entre l'association Loiret Nature Environnement, l'école et la Ville d'Orléans est proposée sur deux années avec les engagements respectifs suivants :

- Association :

- réaliser un bilan carbone simplifié de l'établissement,
- travailler avec une classe référente et sensibiliser, si possible, l'ensemble des élèves de l'école,
- accompagner l'école dans son projet éducatif naturaliste et/ou environnementaliste en compensation des efforts fournis,
- assurer un lien étroit entre l'école et les services techniques de la mairie et effectuer un bilan annuel.

- Ecole :

- hiérarchiser, avec l'aide de l'association, les priorités d'actions pour lutter contre le changement climatique,
- développer plus généralement chez les élèves les gestes écocitoyens et faciliter l'information des élèves, des parents, des enseignants, du personnel technique et d'une manière générale de l'ensemble des utilisateurs fréquentant l'établissement,

- Ville :

- désigner un agent technique et un élu de l'école référents,
- soutenir l'association dans ce projet, en participant activement aux réunions.

Cette opération a été évaluée pour chaque école et par an à un coût de 8 460 € (18 jours de travail de l'association /an). Elle a obtenu des aides de l'A.D.E.M.E. (1 000 €) et du conseil Régional (4 600 €).

Aussi, une participation financière annuelle de 260 € est demandée à chaque école, la Ville prenant en charge le restant à savoir 2 600 € par école.

Deux écoles sont concernées à Orléans :

- l'Ecole élémentaire GUERNAZELLES,
- l'Ecole élémentaire GUTENBERG.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement et chaque établissement scolaire retenu (école élémentaire GUERNAZELLES et GUTENBERG) pour la mise en oeuvre de l'opération Pull Over + ;

2°) décider d'attribuer une subvention de 5 200 € à l'école élémentaire GUERNAZELLES sur deux ans et de 5 200 € à l'école élémentaire GUTENBERG sur deux ans sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) **déléguer M. le Maire pour signer les conventions correspondantes.**

4°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, nature 65748, TS 121 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 9 – Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur du développement durable.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce sont des subventions assez habituelles en matière de développement durable :*

- l'Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans fait un travail considérable, qui est absolument nécessaire. Il y a quand même beaucoup de chats errants. En plus du travail fait directement sur les chats, tout un travail est fait avec la population pour qu'ils ne soient pas nourris, etc., pour qu'il y ait vraiment une prise de conscience. Nourrir des chats c'est aussi favoriser leur multiplication et l'invasion de la Ville par les chats,

- ensuite une subvention concerne Loiret Nature Environnement. Nous apportons cette subvention habituellement à l'association qui fait du très, très bon travail sur le territoire. Nous devons le souligner.

M. le Maire – *Absolument et au niveau national également au travers de France Nature Environnement.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent la Ville pour les aider à la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de la subvention suivante :

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant de la subvention (en €)
Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans	Aide au fonctionnement de l'association qui récupère les chats errants, les stérilise, les tatoue pour les remettre en liberté en sensibilisant les habitants du quartier.	450
Loiret Nature Environnement	Aide au fonctionnement de l'association pour assurer avec la Ville d'Orléans la promotion du patrimoine naturel, et mener à bien de nombreuses démarches dans le domaine de l'Environnement.	3000
	TOTAL	3 450

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, nature 65748, TS 121 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 10 – Stationnement sur voirie. Mise en place du disque vert et du disque européen.

Mme CUGNY-SEGUIN – Je remercie Mme Muriel CHERADAME de me laisser présenter ce dossier, car c'est un très beau dossier, notamment le disque vert. Comme tout disque, il a l'objectif de contrôler la durée de stationnement, mais il apporte un bénéfice d'une heure et demie à tous les véhicules propres. Il n'y en a pas bien sûr énormément, mais nous espérons que de plus en plus de véhicules pourront bénéficier de ce disque vert. C'est une disposition prévue dans l'article 13 de la loi du Grenelle 1. Actuellement, il n'y a que deux Villes qui ont mis en place ce disque vert : Bordeaux et Alès. Nous serons la troisième Ville à mettre en place ce disque vert.

Le disque européen, il y a de plus en plus de demandes d'arrêts minute : les personnes qui veulent aller chercher des paquets ou aller dans les commerces, etc. Il y a un vrai besoin d'arrêts minute. Actuellement, il n'y a pas trop de dispositifs qui fonctionnent. Il y a des bornes, mais elles ne fonctionnent pas très bien, pour contrôler ces arrêts minute. Il est proposé d'utiliser le disque européen qui permet de mettre la durée d'arrivée. On peut voir si on a un arrêt possible de 10 minutes, on sait qu'on est arrivé à telle heure et on peut donc contrôler. Des distributions de ces disques ont été faites rue des Carmes justement, la rue souvent oubliée, mais elle ne l'a pas été. Ce disque européen permettra désormais de s'arrêter pour déposer les enfants à l'école, pour aller chercher des paquets, etc.

Mme RICARD – *Ce fameux disque, qui va être distribué rue des Carmes, a été très attendu par les riverains et les commerçants. La rue est en travaux, mais elle reste libre d'accès pour les riverains, ce qui va leur permettre de pouvoir se poser dans la rue sur cette zone de chantier où sont prévus quand même des emplacements, car actuellement toutes les personnes des voitures disent qu'elles sont riveraines. Il y a un moment où il faut pouvoir identifier les personnes qui ont une bonne raison d'être dans cette rue et les personnes qui n'ont pas une bonne raison d'y être. Actuellement, par rapport au déplacement des travaux, certains riverains n'ont pas accès à leur garage. Avec ce disque, ils auront l'autorisation de rester dans la rue. On va bientôt leur proposer de venir en mairie de proximité centre-ville, avec un papier justifiant qu'ils habitent bien dans cette rue, pour avoir le disque – le mot nominatif n'est pas exact - mais le numéro d'immatriculation de la voiture correspondra au bon riverain, si je peux me permettre de parler ainsi. Merci.*

M. LEBRUN – *Je constate que les personnes qui habitent dans la rue des Carmes sont concernées. Ce sont bien les personnes qui ont un véhicule avec un carburant plus propre que les autres ? J'aimerais avoir la précision.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il y a deux disques. Effectivement la délibération concerne un disque vert et un disque européen bleu. Le disque vert concerne les véhicules les plus propres. C'est la première partie de la délibération. Il y aura une heure et demie de stationnement gratuit sur la voie publique.*

Le disque bleu permet des arrêts minute, car on met l'horaire d'arrivée. Si c'est un lieu où on doit stationner 10 minutes, on voit tout de suite si c'est 10 minutes, 20 minutes, etc.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le disque vert, par analogie au disque bleu, permet, suivant le même principe, de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur l'espace public. Il accorde le bénéfice d'une heure et demie de stationnement gratuit aux conducteurs de véhicules propres.

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dispose en son article 13 que « les collectivités territoriales favoriseront la mise en place du disque vert en stationnement payant ».

Les véhicules concernés sont : les véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), les véhicules électriques, les véhicules de moins de 3 mètres émettant moins de 120 grammes de CO2 par kilomètre, les véhicules hybrides, les véhicules VCM (véhicules à carburant modulable) et les véhicules GPL (gaz de pétrole liquéfié).

Seul le stationnement sur la voirie est concerné par ce dispositif.

Orléans-Gestion se chargera de la distribution du disque vert, qui sera dès lors couplée avec celle des cartes délivrées pour l'accès au centre ancien, au guichet unique situé sur le parking Châtelet. Le demandeur devra être muni d'un justificatif de domicile (le dispositif ne concerne que les résidents Orléanais), d'une carte grise attestant du type de véhicule et s'acquitter d'une participation forfaitaire de 3 € par an. Le numéro de la plaque d'immatriculation devra figurer sur le disque.

Le coût total de l'opération se résume à l'impression des disques, soit 454,48 € pour 100 disques.

A l'heure actuelle, seules les villes de Bordeaux et d'Alès ont adopté ce dispositif. Orléans serait donc la troisième ville à instaurer un tel système, qui intègre pleinement la démarche de la ville en faveur du développement durable.

Par ailleurs, et pour faciliter la rotation des véhicules, la ville d'Orléans est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des « arrêts minute » au droit des commerces, établissements scolaires et autres établissements recevant du public.

Pour répondre à cette demande, une dizaine de bornes « arrêts minute » a été installée mais le fonctionnement n'était pas satisfaisant. En effet, il était difficile de faire respecter la durée de ces arrêts faute de dispositif réglementaire.

Or, désormais les collectivités locales peuvent réglementer ces « arrêts minute » à l'aide d'un disque européen de stationnement qui comporte une seule fenêtre mentionnant l'heure d'arrivée. L'utilisation est très souple et permet de réglementer le stationnement sur des périodes courtes, à partir de 10 minutes ; la graduation du disque faisant apparaître les heures, les demi-heures et les dizaines de minutes.

Ce dispositif s'inscrit tout à fait dans le cadre du développement durable en évitant ainsi la mise en place d'appareils coûteux et consommateurs d'énergie.

A titre expérimental, 100 disques sont en cours de distribution pour réglementer le stationnement rue des Carmes. Il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la Ville dans les prochains mois ; chaque emplacement « arrêt minute » devant recevoir un nouveau panneau de signalisation.

Le coût du dispositif s'élèverait à 8 372 € T.T.C. pour l'achat de 25 000 disques.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) adopter le principe de la mise en place du disque vert à compter du 1^{er} janvier 2010, modifiant ainsi la tarification du stationnement sur voirie pour les véhicules concernés par le dispositif ;

2°) adopter le principe de la mise en place du disque européen de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES FINANCIERES

N° 11 – Budget Primitif 2010. Orientations générales. Débat.

*
* *
*

Présentation Powerpoint de M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – *Merci M. le Maire. Le débat d'orientations budgétaires que je vais vous présenter maintenant précède de trois semaines le vote du budget qui aura lieu au mois de décembre.*

Il s'agit en fait de tracer un certain nombre de grandes orientations et d'introduire le débat budgétaire proprement dit.

Le contexte économique et financier

Début de redressement de l'économie : ajustement à la baisse du prix des matières premières et du pétrole, un change €/ \$ qui reste élevé (1 € = 1,5 \$), mais premiers effets bénéfiques du plan de relance de l'économie

- PIB 2009 estimé à -2,25%
- croissance 2010 anticipée légèrement positive à 0,75%

Taux d'intérêts : décline progressive des taux depuis début 2009 (taux révisables < 1% et taux fixes 15 ans < 4%), mais des marges bancaires plus élevées qu'avant la crise

Inflation : estimation 2009 à 0,4%, anticipation 2010 à 1,2%



M. MARTIN – *En ce qui concerne le contexte général économique et financier, c'est vrai qu'on se situe dans un début de redressement de l'économie, mais on en voit toute la fragilité avec ce qui se passe à l'heure actuelle. On le voit avec les faillites de certains Etats, notamment l'Etat de Dubaï. On voit qu'aussitôt l'économie repart de façon fragile et immédiate dans des chutes importantes. Les traumatismes de la crise sont loin de s'être éloignés. On doit tenir compte de ce phénomène pour avoir une gestion budgétaire prudente. La croissance 2010 est anticipée légèrement positive à 0,7 %. C'est vrai qu'elle a été négative et c'est rare, en 2009, de 2,25 %. En revanche, les taux d'intérêt sont très bas. Nous pouvons bénéficier de taux attractifs en ce qui concerne la gestion de notre dette. Enfin, l'inflation est également à un niveau relativement bas, ce qui permet du reste d'avoir un pouvoir d'achat pour les ménages qui, malgré la période de crise, a toujours été maintenu et même au-delà de l'inflation, ce qui a été certainement un des supports de l'économie en France.*

VILLE D'ORLÉANS

Le projet de loi de finances pour 2010

Les objectifs de l'Etat :

- accompagner la sortie de crise économique et consolider la reprise,
- préparer la croissance de demain : mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement durable (priorités stratégiques)

→ Pour 2010, les dépenses de l'Etat n'évolueront pas plus que l'inflation prévisionnelle, soit + 1,2%

→ **Concours financiers de l'État** vers les collectivités locales : + 0,6 % (DGF +0,6%, complément de garantie de la dotation forfaitaire - 3,5%, compensations d'exonérations en diminution)

→ **Réforme de la Taxe Professionnelle :**

- en 2010 : suppression et mise en place d'une compensation relais
- en 2011 : nouvelles ressources fiscales pour les collectivités

3 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *Le projet de loi de finances pour 2010 en ce qui concerne l'Etat, qui est donc notre repère, puisque l'Etat finance beaucoup de nos activités communales, c'est :*

- *d'accompagner la sortie de crise,*
- *de préparer bien sûr la croissance de demain.*

Pour 2010, les dépenses de l'Etat n'évolueront pas plus que l'inflation prévisionnelle, c'est-à-dire de 1,2 %. C'est donc un effort important que l'Etat fait. Nous devons faire le même. Pour cette raison, nous avons en perspective une construction budgétaire avec des indices en rapport.

Les concours financiers de l'Etat vers les collectivités locales devraient augmenter globalement de 0,6 %.

Enfin, il y a en ligne de mire et en cours de réalisation, même s'il n'y a pas d'impact direct pour les communes, comme Orléans, la réforme de la Taxe Professionnelle. La Taxe Professionnelle Unique est encaissée par notre Agglomération. Néanmoins, cette réforme de la Taxe Professionnelle appelle un certain nombre de questions auxquelles il faut pouvoir répondre.

VILLE D'ORLÉANS

Objectifs de gestion pour 2010

- ➔ Rappel des objectifs de l'action municipale :
 - Renforcer la **proximité** avec les Orléanais
 - Positionner Orléans pour assurer son **rayonnement**
 - Tendre vers l'excellence en matière de **développement durable**
- ➔ Respecter les **équilibres financiers** avec :
 - des taux d'imposition **stables**
 - des dépenses de fonctionnement **maîtrisées**
 - un autofinancement **préservé**
 - un niveau **d'investissement élevé**
 - un recours **limité** à l'emprunt
- ➔ le budget 2010 sera élaboré en tenant compte de la bonne situation financière de la Ville et du contexte économique

4 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit 

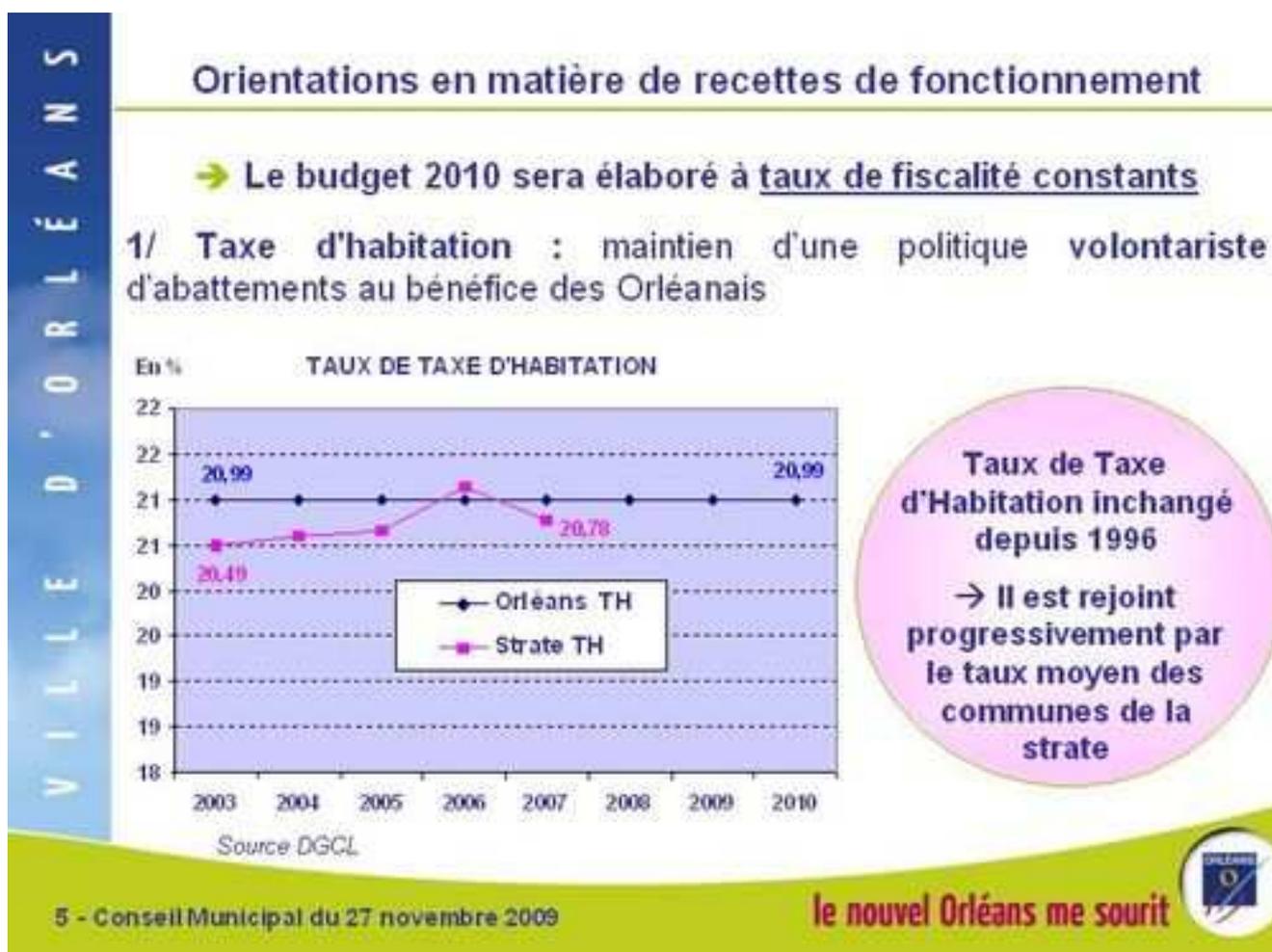
M. MARTIN – *Les objectifs de gestion pour 2010 en ce qui concerne l'action municipale :*

- *la proximité bien sûr avec les Orléanais,*
- *assurer le rayonnement,*
- *puis tendre vers l'excellence en matière de développement durable.*

Les délibérations qui viennent d'être votées, à l'évidence, prouvent que ce sont bien les axes retenus.

Dans le respect des équilibres financiers :

- stabilisation des taux d'imposition,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- préserver un autofinancement qui permet de ne pas s'endetter au-delà d'une limite qui a été fixée, je vous le rappelle, aux alentours de 100 000 000 €. Je vais revenir quelques instants sur ces chiffres.



M. MARTIN – *En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous travaillons sur des taux de fiscalité constants, c'est-à-dire aussi bien en taux de taxe d'habitation inchangé depuis 1996. C'est effectivement un challenge que de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation. Nous avons un taux un petit peu plus élevé que les communes qui nous sont comparables dans les années 2000 – 2001. Puis progressivement, nous avons été rejoints. C'est l'effet courbe que vous voyez sur ce graphique, de sorte qu'aujourd'hui nous sommes bien dans la moyenne des taux des communes qui nous ressemblent.*

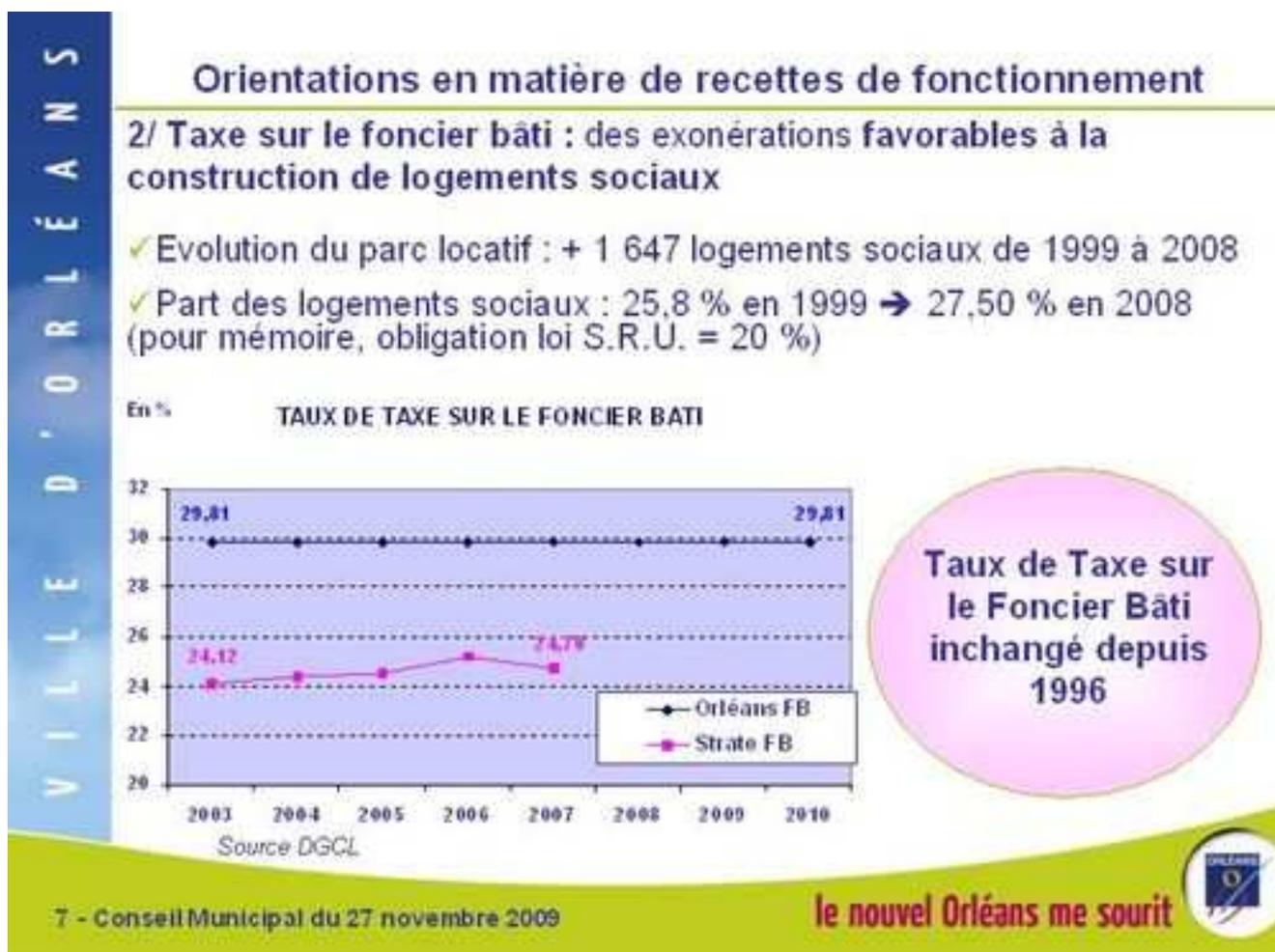
Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Les abattements de taxe d'habitation décidés par la Ville vont au delà des abattements minimum obligatoires
- Pour 2010, cette décision représente une perte de recette de 6,2 M€ pour un produit net de 28,21 M€, soit un allègement de 18%
- Le taux réel d'imposition à la TH est en fait de 17,2% (20,99 -18%)

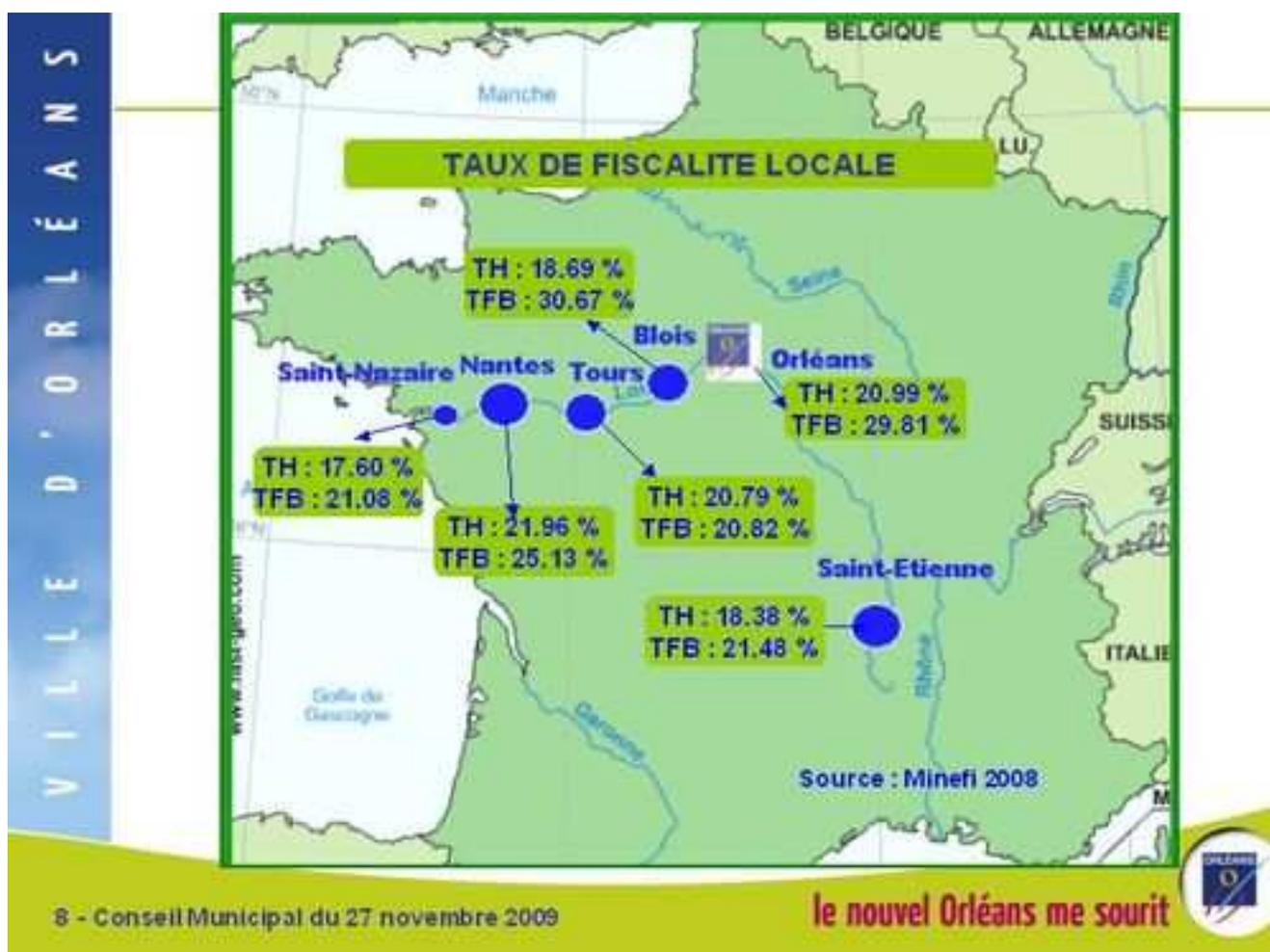
POLITIQUE DECIDEE PAR LA VILLE D'ORLEANS	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du maximum légal en %
ABATTEMENTS OBLIGATOIRES			
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2ème personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3ème personne à charge	15	20	25
Abattement suppl à partir de la 4ème personne à charge	15	20	25
ABATTEMENTS FACULTATIFS			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15



M. MARTIN - Alors même qu'en matière de recettes et sur la taxe d'habitation, nous pratiquons une politique d'abattement qui va bien au-delà des obligations, puisque nous avons une marge de délibération prise au niveau de la Ville d'Orléans, les abattements tant obligatoires que les abattements facultatifs, qui sont consentis, se situent nettement au-dessus, notamment les abattements facultatifs. Alors que nous pourrions avoir des taux d'abattement tout simplement de 0 %, nous sommes au maximum, c'est-à-dire à 15 % sur les abattements facultatifs à la base. Ceci représente un manque à gagner sur nos recettes qui est de l'ordre de 6 000 000 €. En points de taxe d'habitation, cela représente plus de 3 points de taxe d'habitation.



M. MARTIN – *Pour le foncier bâti, nous faisons des efforts importants à destination du logement social qui bénéficie des exonérations temporaires. Le taux de foncier bâti reste inchangé aussi depuis 1996. Nous sommes au taux de 29,81 %. C'est vrai qu'en foncier bâti nous sommes au-dessus de la moyenne, ceci de façon historique.*



M. MARTIN - Nous avons choisi, il y a quelques temps, de présenter une analyse comparative sur l'axe ligérien, avec des Villes qui sont relativement proches de notre taille. En ce qui concerne les taux de fiscalité, nous voyons qu'Orléans se situe en Taxe d'Habitation à 20,99 %. Tours est à 20,79 %, Nantes à 21,96 %. On est dans la moyenne.

En matière de taxe foncière, Blois est à un niveau légèrement supérieur. En revanche, nous sommes au-dessus des Villes considérées. Ceci pour éclairer un petit peu le propos. Je ferai d'autres comparaisons plus tard sur le niveau d'endettement et le niveau d'investissement.

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Les taux d'impositions seront inchangés pour 2010
- L'évolution du produit fiscal 2010 sera lié à la seule évolution des bases physiques et nominales



Hypothèses d'évolution retenues pour 2010 :

- Revalorisation des bases : + 1.2 % (inflation prévisionnelle)
- Variation physique de la taxe d'habitation : + 0.8 %
- Variation physique de la taxe foncière : + 1.5 %

→ Le produit fiscal attendu est estimé à 71.4 M€

9 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

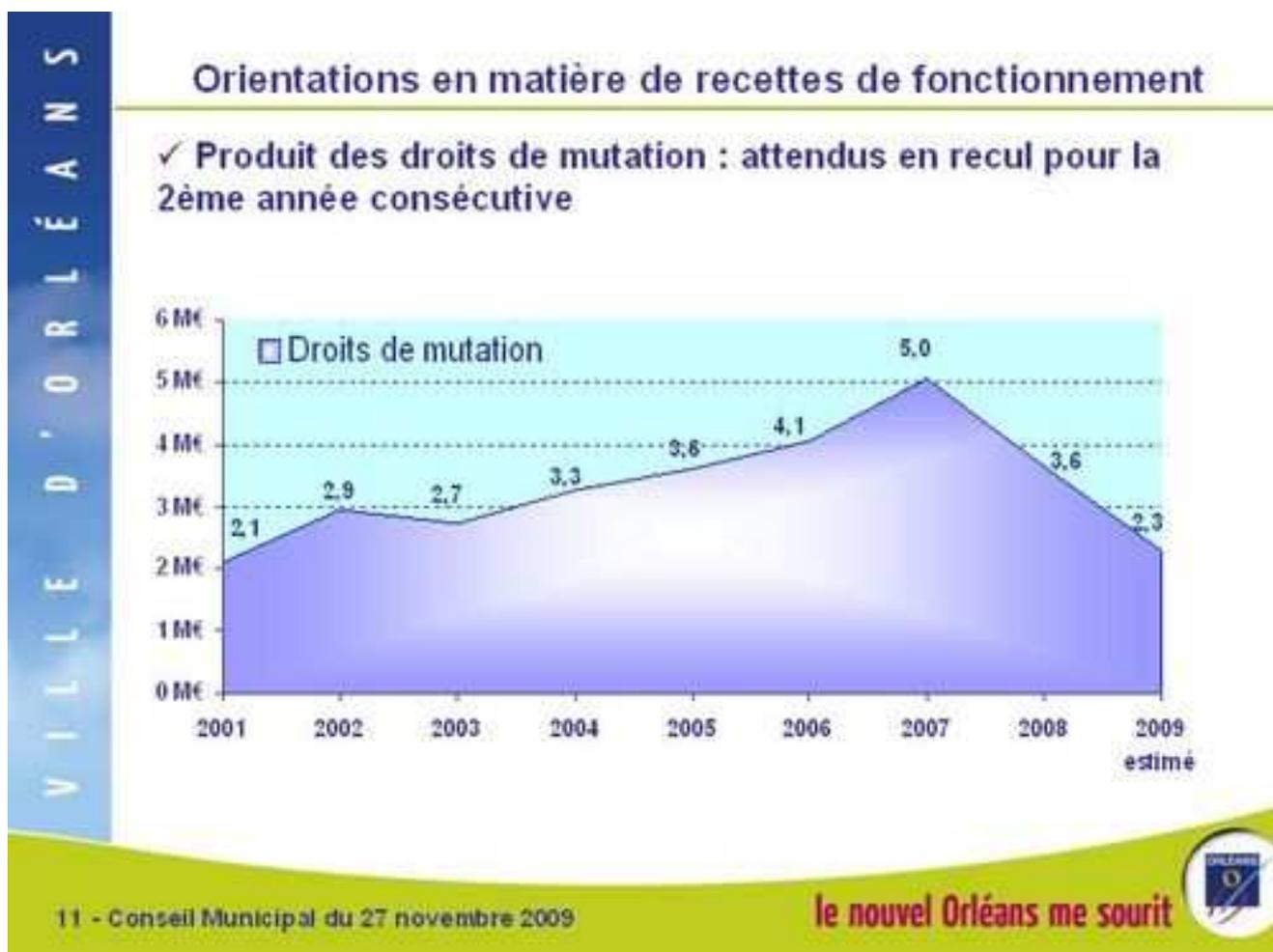
le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Les taux d'imposition resteraient inchangés en 2010. Nous prévoyons de bénéficier de la revalorisation des bases que vote annuellement le Parlement : 1,2 %, je crois que c'est ce qui est annoncé aujourd'hui, qui n'est pas encore définitivement adopté, mais qui devrait l'être. Puis nous aurons une augmentation physique de nos bases de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière. Nous escomptons une augmentation de la richesse foncière de la Ville par les habitants qui l'occupent de 0,8 % en Taxe d'Habitation et 1,5 % en Taxe Foncière.*



M. MARTIN – *En matière de recettes de fonctionnement, nous pensons que les dotations de l'Etat, sur le fonctionnement, seront en légère baisse, de l'ordre de 1 % à 1,4 %. Les dotations de l'Agglomération seront stables, puisque c'est la règle de la Taxe Professionnelle Unique. C'est une chose importante que l'Agglomération puisse maintenir sa Dotation de Solidarité Communautaire.*

En ce qui concerne les dotations de compensation, elles sont attendues en baisse de 13 %.



M. MARTIN - *De la même manière, les droits de mutation que nous encaissons sur les mutations de ventes immobilières sur notre commune sont attendus en net recul pour la deuxième année consécutive, puisque nous avons atteint des recettes très élevées, de l'ordre de 5 000 000 €. En 2009, nous aurons une recette de pratiquement la moitié. Sur l'immobilier, les droits de mutation, il y a eu des chutes très, très importantes.*

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière de recettes de fonctionnement

- Taux de fiscalité inchangés
- Baisse des dotations de l'Etat (PLF 2010)
- Stabilité des dotations communautaires
- Diminution des compensations fiscales
- Recul des droits de mutation

↓

Des recettes de fonctionnement sous contrainte

12 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit



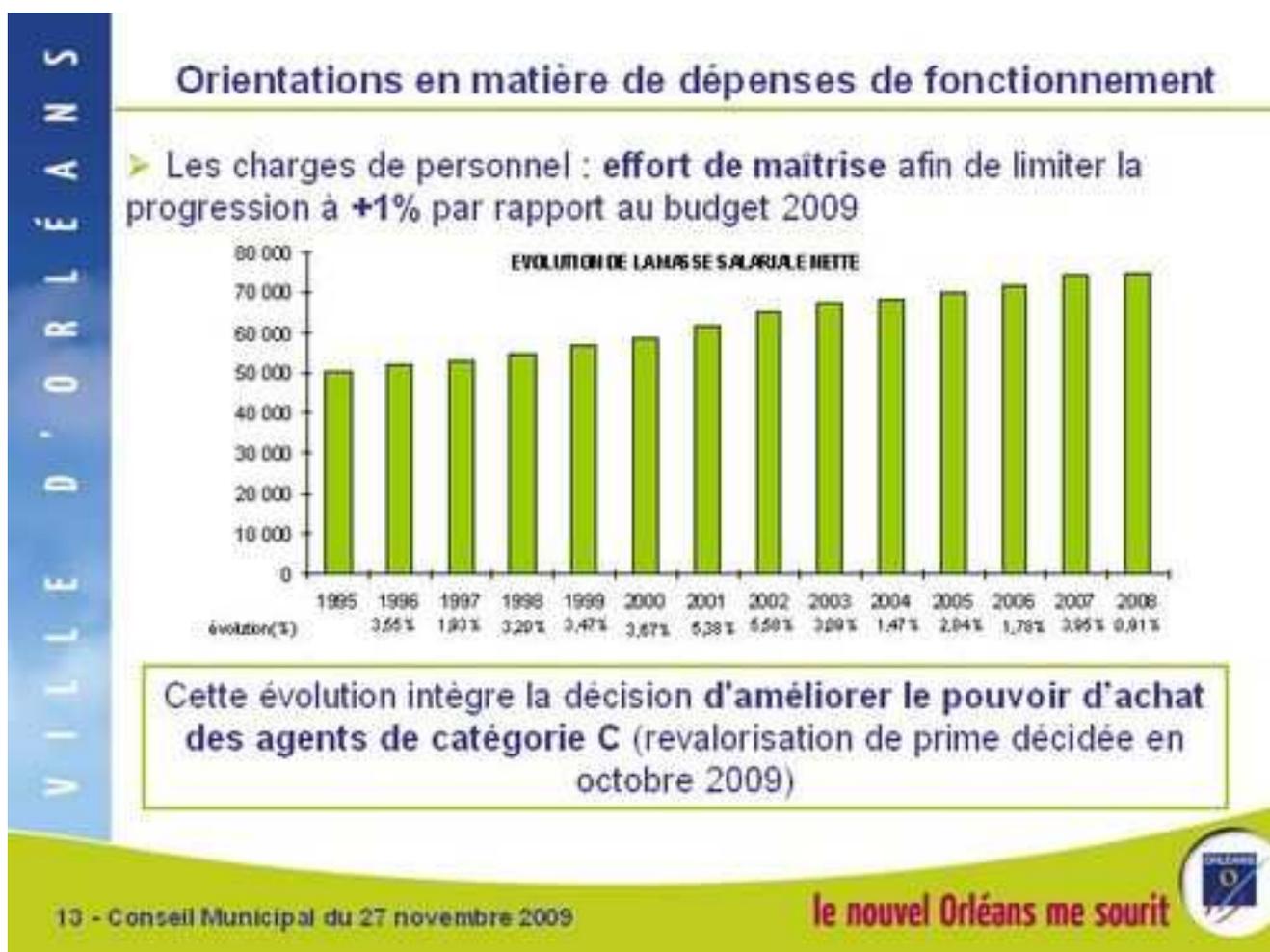
M. MARTIN – *En matière de recettes :*

- *taux de fiscalité inchangés,*

- *baisse des dotations de l'Etat - je l'ai dit - sur le fonctionnement, avec un plan de relance pour lequel nous avons eu pour l'investissement une aide exceptionnelle. Ceci a été rappelé. Nous avons délibéré. Je précise que le plan de relance ne remet pas en cause le Fonds de Compensation de la T.V.A. que nous aurons en 2010 de la part de l'Etat. Ce qui a été octroyé aux communes comme les nôtres qui avons droit, car nous avons investi, au titre du plan de relance, ne nous est pas repris. Ce n'était pas une avance. Cela aurait pu l'être si nous n'avions pas respecté nos engagements. Sinon c'est définitivement acquis. Cela n'engage pas de baisse de recettes pour l'avenir, bien au contraire,*

- *stabilité des dotations communautaires, c'est l'Agglomération, j'en ai parlé,*

- *et recul des droits de mutation.*



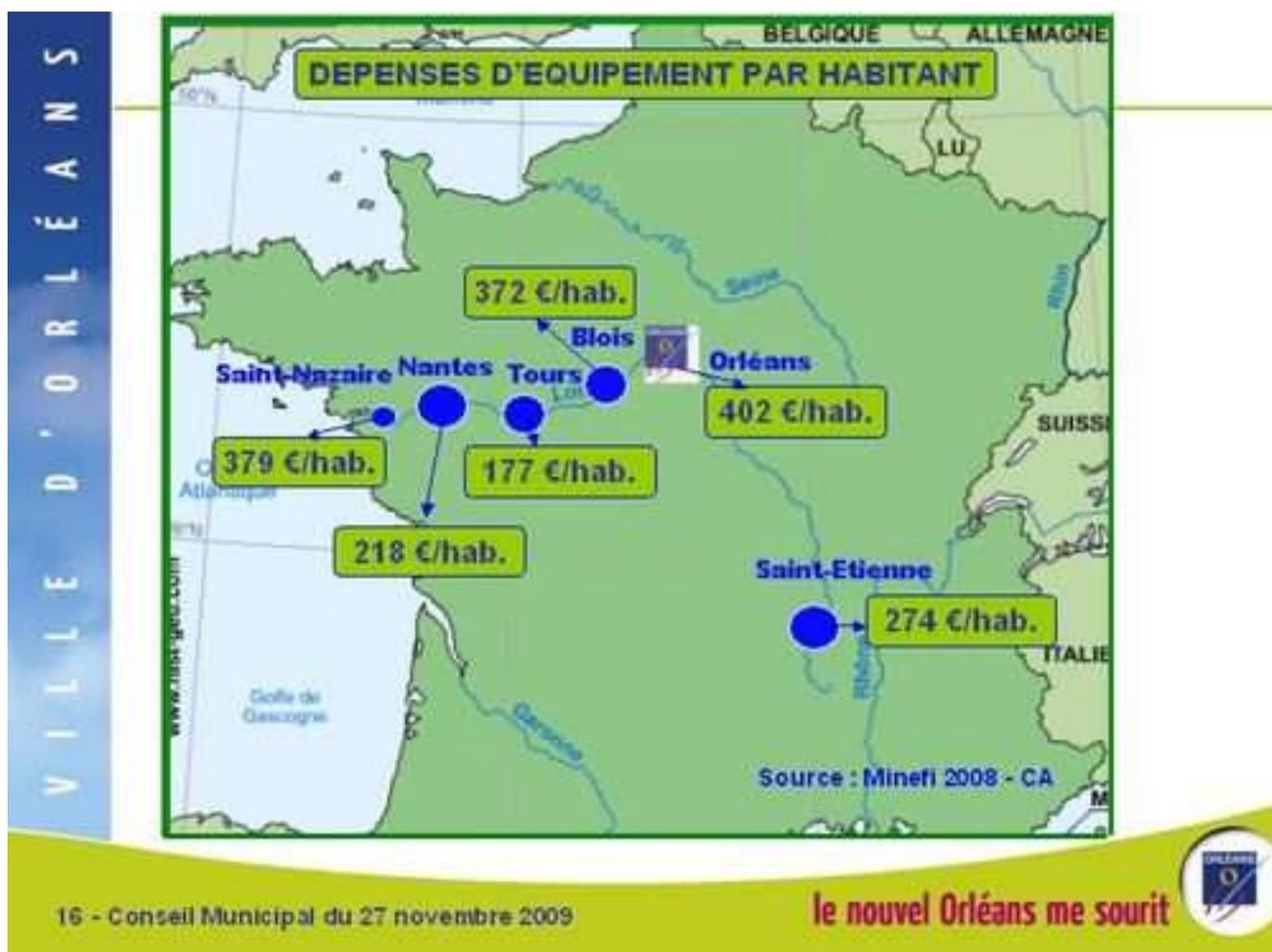
M. MARTIN – *En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous travaillons sur un modèle qui serait de limiter les dépenses de fonctionnement à 1 % environ. C'est donc un challenge, étant entendu que dans cet indice est comprise bien sûr l'amélioration du pouvoir d'achat des agents de catégorie C pour lesquels les revalorisations de primes, ce qu'on appelle le régime indemnitaire décidé en octobre 2009, seraient bien sûr budgétées.*



M. MARTIN – *En matière de dépenses de fonctionnement, nous allons bénéficier d'intérêts de la dette qui seront certainement assez bas. C'est ce que nous prévoyons tout au moins pour 2010. Les subventions seront maintenues en ce qui concerne le soutien aux partenaires de la Ville, puisque plus de 600 associations sont subventionnées par la Ville d'Orléans. Les manifestations : les animations de qualité en direction de tous les publics, notamment avec le 20^{ème} anniversaire du Festival de Jazz, avec le maintien d'un volet de programmation accessible gratuitement. Puis les autres dépenses de fonctionnement, ce que nous faisons déjà depuis plusieurs années, la nécessité et la volonté de maîtriser globalement les dépenses, à un niveau très proche de l'inflation, qui sera même globalement inférieure. Je pense que notre niveau de dépenses sera inférieur à l'inflation en 2010. Nous travaillons sur cette hypothèse.*



M. MARTIN – Dans le but de maintenir un autofinancement élevé, de l'ordre de 20 000 000 € pour pouvoir continuer à investir et équiper la Ville, par rapport aux trois axes qui ont été rappelés en introduction : proximité, embellissement et développement durable.



M. MARTIN – *Les dépenses d'équipement par habitant, si on reprend l'axe ligérien, on voit qu'Orléans, par habitant, c'est 402 € d'investissement, Tours : 177 €, Nantes : 218 €. Ceci s'explique assez bien par un graphique qui est un peu plus loin. Si Mme JACQUES pouvait vous le présenter. On pourrait lier les deux. C'est le graphique 21. Elle aime bien que je lui dise cela, car cela change son ordre. Merci.*



M. MARTIN – *Si nous pouvons faire ces investissements nettement plus élevés que les Villes qui nous ressemblent, c'est parce que nous avons un endettement beaucoup plus bas. La part de l'emprunt dans nos investissements est beaucoup plus faible. Pour un Orléanais, la dette est de 836 € par habitant, à Saint-Etienne : 2 075 €, à Tours : 1 793 €, à Nantes : 1 119 € et à Blois : 1 292 €. Il faut toujours lier la lecture de ces deux tableaux pour bien appréhender les mécanismes.*

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière d'investissement

- ✓ **Maintien d'un effort d'investissement élevé de l'ordre de 48 M€**
 - en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement
 - soutien efficace à la vie économique et sociale locale
 - niveau supérieur à la valeur moyenne de la strate
 - financé sans augmentation de la dette ni de la fiscalité locale

↓

Parmi les grands projets 2010 :

- La poursuite du programme de restructuration des écoles,
- L'aménagement des ZAC (Carmes, Madeleine, Halles),
- La finalisation du Grand Projet de Ville de La Source et la montée en régime de la Convention Territoriale de l'Argonne
- L'amélioration de la voirie,
- L'accompagnement du projet CLEO (enfouissement des réseaux)

17 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *Le modèle d'investissement pour l'année 2010 serait de maintenir un investissement élevé, je dirais même un peu plus élevé qu'en 2009, puisqu'au budget 2009 nous étions à un petit peu plus de 47 000 000 €. Nous travaillons sur 48 000 000 € d'investissement, en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissements.*

Parmi les grands projets 2010, il y aurait bien sûr :

- *la poursuite du programme de restructuration des écoles,*
- *des crédits importants pour l'aménagement des Zones d'Aménagement Concerté, à savoir Carmes, Madeleine et Halles,*
- *la finalisation du Grand Projet de Ville de La Source, pour lequel des crédits encore très importants seraient inscrits en 2010, et également pour la montée en régime de la Convention Territoriale de l'Argonne,*
- *l'amélioration de la voirie, ceci vient de vous être présenté par Mme DE QUATREBARBES. Vous avez pu appréhender les montants qu'il faut financer,*
- *et enfin l'accompagnement du projet CLEO, notamment pour les enfouissements de réseaux en cours et qui vont se poursuivre en 2010.*

VILLE D'ORLÉANS

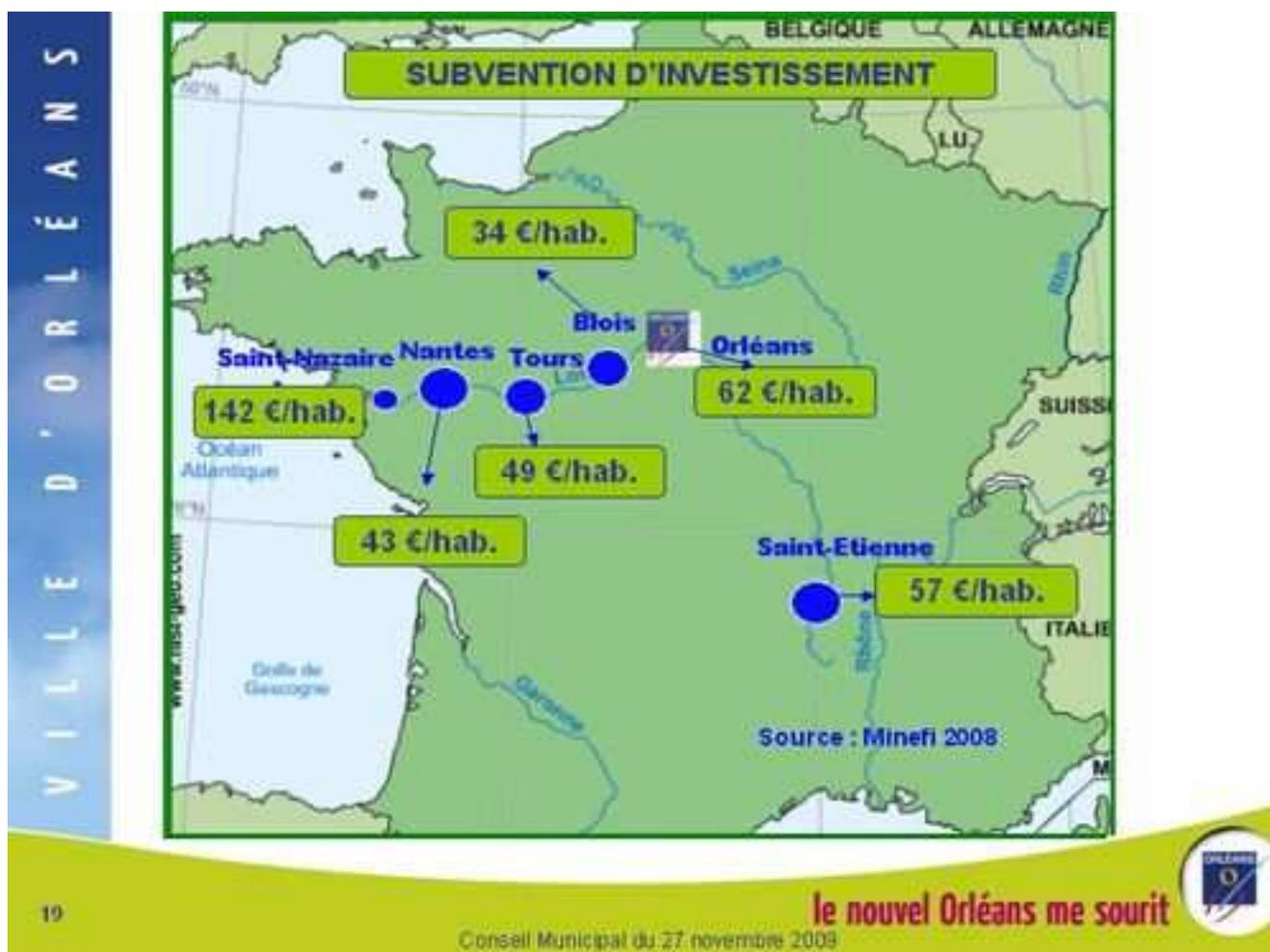
Orientations en matière d'investissement

- ✓ **Recette de Fonds de Compensation de la TVA**
 - en 2009, dans le cadre du plan de relance, versement anticipé de la recette de FCTVA (4,5 M€) sur les dépenses 2008
 - en 2010, FCTVA calculé sur les dépenses 2009 : 4,5 M€
- ✓ **Recettes de subventions attendues**
 - maintien de partenariats renforcés et recherche constante de nouvelles sources de financement
 - prise en compte du contrat régional d'agglomération (révision du contrat de 2ème génération et contrat de 3ème génération)
- ✓ **Recettes de cessions d'actifs**
 - poursuite de la mise en œuvre du plan de cession d'actifs, en fonction des opportunités
 - **recettes limitées en 2010**, en cohérence avec la conjoncture

18 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En matière d'investissement, nous bénéficions du concours de l'Etat, je l'ai dit, par le Fonds de Compensation de T.V.A. Nous allons aussi à la chasse aux subventions. C'est important que la Ville d'Orléans recherche les subventions et les financements d'investissement. A ce titre, vous pourrez constater que les subventions d'investissement, dont nous bénéficions, sont supérieures en moyenne aux Villes qui nous sont comparables. En revanche, les recettes de cessions d'actifs seront en baisse en 2010.*



M. MARTIN – *Les subventions d'investissement, vous pouvez voir la comparaison ligérienne. Nous avons une situation de subvention d'investissement à 62 € par habitant qui est bien supérieure à ce dont bénéficie d'autres Villes. Je vous laisse lire les chiffres.*

VILLE D'ORLÉANS

Orientations en matière d'endettement

- ✓ **Situation à fin 2008** (données DGCL 2007) :
 - la dette s'élevait à 836 €/ Orléanais, contre 960 €/ habitant pour les communes de la strate
 - la dette représentait 54% des recettes réelles de fonctionnement d'Orléans, contre 72 % pour les villes de la strate
 - la dette d'Orléans représentait 3,5 années d'épargne brute, contre 4,8 années pour les villes de la strate
- ✓ **Comme en 2009, le recours à l'emprunt en 2010 sera limité**

➔ Ses marges de manœuvre permettent à Orléans de financer ses investissements tout en poursuivant l'objectif de **stabiliser l'encours de dette à une centaine de millions d'euros**

20 - Conseil Municipal du 27 novembre 2009

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'endettement et pour conclure, la situation à fin 2008, selon les données D.G.C.L., indique que la dette s'élevait à 836 € par Orléanais contre 960 € par habitant pour les communes de la strate, c'est-à-dire les Villes de plus de 100 000 habitants. La dette représentait 54 % des recettes réelles contre 72 % pour les Villes de la strate. Notre durée de désendettement était de 3,5 années d'épargne contre 4,8 années pour les Villes qui nous sont comparables. Notre objectif est de maintenir un recours à l'emprunt limité en 2010.*

En conclusion, les marges de manœuvre devraient permettre à Orléans de financer ses investissements - vous avez vu l'objectif : 48 000 000 € - tout en poursuivant et stabilisant l'encours de dette à environ 100 000 000 €.

Voilà M. le Maire la présentation du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN.*

M. LEBRUN – *Merci M. le Maire. Suite à la présentation de M. MARTIN, on peut considérer que la gestion de notre Ville est saine. C'est sur les choix budgétaires qu'on n'est pas toujours d'accord.*

Je constate que le taux de fiscalité reste inchangé. C'est une bonne chose. Je souhaite qu'il en soit de même pour l'AgglO, qu'on nous refasse pas le coup de l'an dernier.

Dans le même temps, on souhaite qu'il y ait une quatrième priorité dans ce budget : c'est l'aide aux victimes de la crise et que le budget soit partagé entre ces quatre priorités, qui permettrait une meilleure prise en compte de nos propositions, notamment en matière d'action sociale.

On a constaté en cours d'année au niveau des tarifications en général, des efforts sont faits de votre part qui vont dans le bon sens que nous demandons, même si ce n'est pas encore à la hauteur de ce qu'on souhaite et on vous encourage à persévérer dans ce sens.

Sur les projets urbanistiques, je veux dire plusieurs choses. Concernant la rue des Carmes, il y a une pression importante sur la population pour que le projet se fasse tel que vous le souhaitez. Tous ces logements qui sont achetés, ces commerces qui sont fermés, les travaux qui durent, cela pèse lourd dans la tête des personnes. Cette situation me laisse un peu amère. J'ai l'impression qu'on dit aux personnes que la concertation continue, mais en même temps on fait tout pour pousser les murs. En fait, les choses seraient réglées.

Sur la trémie Jaurès, notre proposition est qu'on ne peut pas aménager le boulevard urbain et en même temps y faire passer la N 20 ou l'ex nationale 20 comme on dit. Au niveau du trafic, cela ne change pas grand chose. On considère que, soit la N 20 continue à passer par là et le boulevard doit rester comme cela, soit on aménage le boulevard comme vous le souhaitez et alors préalablement on discute d'où on va faire passer la N 20. On a fait la proposition de la gratuité de l'autoroute. Peut-être peut-il y avoir d'autres propositions ? Mais on pense qu'on ne peut pas aménager le boulevard en y faisant passer la N 20.

Notre proposition de construire l'ARENA aux Montées avec desserte S.N.F.C., on pense que cet équipement doit être facile d'accès localement, régionalement et nationalement. C'est bien que le T.G.V. arrive à Orléans. Il faut qu'on s'y prépare. En même temps, c'est bien aussi qu'on ait des aménagements de lignes locales ferroviaires, comme pour desservir l'ARENA par exemple. Si on met l'ARENA à 1 heure 15 de Paris, cela peut être quelque chose de chouette.

Sur la gratuité des transports en commun, cette proposition répond aux trois priorités que vous avez définies : la proximité, le rayonnement, le développement durable et à celle que nous souhaitons ajouter : l'aide aux victimes de la crise. Orléans a les moyens de montrer la voie sur l'AgglO sur cette proposition. D'abord, elle soulage le porte-monnaie. La collectivité n'a plus à investir dans la billetterie, les contrôles, etc. C'est une mesure très populaire qui a un fort impact sur les habitudes de la population : augmentation de la fréquentation, jusqu'à 65 % où cela se fait. On a vu, contrairement à ce que j'ai pu entendre récemment ici, qu'en mettant les transports en commun gratuit, il y a moins de voitures en Ville et le commerce marche mieux, car plus de personnes viennent en Ville. Diminuer l'impact de la voiture dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, c'est aussi prendre des dispositions pour favoriser les transports en commun.

Il y a la question du financement. La première chose, quand vous voulez faire aboutir un projet, vous trouvez toujours l'argent. C'est donc bien une volonté politique. Vous avez dit, au dernier Conseil Municipal, que les transports en commun étaient aujourd'hui financés à 80 % par la collectivité. Quand on en parle avec les personnes, cela passe inaperçu, alors que passer de 80 % à 100 % ne paraît pas insurmontable. Le budget de la Ville est de 240 000 000 € pour l'année prochaine, celui de l'Agglo de 459 000 000 €. M. LEMAIGNEN nous dit que la gratuité coûterait 14 000 000 € par an. Cela ne paraît donc pas insurmontable. La gratuité diminuerait le nombre de voitures en Ville. On pense que, dans un premier temps, le coût du parking du Cheval Rouge est un peu plus de 13 000 000 €, au moins autant pour le parking Jean Jaurès. Voilà de quoi financer, pendant deux ans, le temps de réfléchir à la pérennité de cette mesure. Renoncer à la construction de ces parkings pourrait permettre de mettre les transports gratuits dès l'an prochain.

On déterminera notre vote pour le budget, en fonction de la prise en compte de ces propositions.

On a déposé un vœu sur la question de la taxe professionnelle. Même si M. MARTIN dit qu'on n'est pas directement concerné, l'Agglo perçoit la T.P.U. et il y a un reversement aux communes. Cela a un impact important sur la Ville d'Orléans par exemple. Si on a des garanties pour l'an prochain, on sait très bien que la suppression de la Taxe Professionnelle n'est pas que pour l'an prochain. C'est une mesure pérenne. Le manque de recettes va réduire le pouvoir des collectivités locales et leur autonomie. Cela va mettre plus d'argent dans la poche des patrons et alourdir la dette des ménages. Nous proposons un vœu, que les élus se prononcent pour la compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle par une taxe sur les actifs financiers pour l'emploi et la solidarité. Une taxation à 0,5 % de 5 000 milliards d'euros représente 400 € par habitant. Merci.

M. le Maire – *Je veux juste dire un petit mot sur la question du vœu avant de donner la parole à M. CHAPUIS. Je ne comprends pas trop la forme que vous avez choisie du vœu. Vous avez parlé de la Taxe Professionnelle. Vous l'intégrez dans votre intervention. Quelque part, je ne comprends pas. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous attendez de ce vœu, sachant qu'un vœu, logiquement, est assimilé à une délibération et donc juridiquement il doit respecter les formes et le processus utilisé par une délibération ?*

M. LEBRUN – *Je souhaiterais qu'il y ait le débat sur cette délibération et qu'ensuite je puisse présenter le vœu et qu'on le soumette aux voix.*

M. le Maire – *Le problème est qu'on vient de recevoir le vœu. A ce moment-là, pourquoi n'avez-vous pas posé une question qui n'est pas dans le même formalisme juridique ? Le vœu, dès lors qu'il est assimilé à une délibération, aurait dû pouvoir être donné à tous les élus dans les cinq jours avant le Conseil Municipal, comme pour toute délibération, ce qui n'est pas le cas. Si je vous proposais de présenter ce vœu, vous pourriez a contrario me reprocher de ne pas avoir respecté les règles. Le vœu est un vrai problème.*

M. LEBRUN – *Je vous fais comme proposition qu'on le présente dans les règles pour le prochain Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Si vous voulez, d'accord. Il y a un deuxième vœu. A ce moment-là, j'adopterai la même règle pour les deux vœux.*

Je vous rappelle que c'est le Maire qui fixe l'ordre du jour. Comme on est dans une délibération, vous proposez ce qui revient à une délibération. Je ne suis pas obligé de l'accepter et de le présenter en Conseil Municipal. Si on veut respecter les formes, de toute façon, il faut qu'on respecte la procédure de présentation.

M. CHAPUIS – *Ce débat doit être l'occasion de présenter à la population et à ses représentants la situation financière de la commune et mettre ainsi en débat et en amont les décisions que prendra finalement la majorité municipale lors du vote du budget, les orientations tant en recettes qu'en dépenses.*

Une petite proposition en introduction, on estime que la majorité municipale pourrait proposer, chaque année, à l'initiative d'une réunion publique générale ou lors d'une présentation dans les Conseils de Quartiers, un point à l'ordre du jour sur ces questions budgétaires. Ce serait un acte concret pour faire vivre la démocratie locale, un des points qui avait été mis en avant lors de votre programme. Cela pourrait être très intéressant que les Conseils de Quartiers puissent se saisir de cette question sur les enjeux financiers de la collectivité.

Un regret, vous allez dire que cela revient assez fréquemment, l'absence de la Commission des Finances. Elle n'a pas pu se réunir sur cette question-là. Je me suis renseigné. Vous aimez M. le Maire comparer avec les autres Villes en France. La Commission des Finances se réunit systématiquement dans l'ensemble des Villes que j'ai pu consulter : Metz, Nantes, Nice, Tours, Reims, Annecy, Lens. Je peux vous en citer plein. Je les ai toutes consultées. Systématiquement, la Commission des Finances se réunit pour discuter des orientations budgétaires. Je regrette fortement qu'on n'ait pu aborder ces questions en Commission des Finances. J'avais salué le point sur la consolidation des comptes et j'avais salué cette initiative. Je regrette qu'elle n'ait pas continué dans cette réunion de préparation des orientations budgétaires.

Pour rentrer dans le vif du sujet, le débat d'orientations budgétaires pour 2010 que nous avons à mener aujourd'hui s'inscrit dans un contexte très différent des autres années. En effet, la crise financière internationale, qui entraîne inéluctablement une crise économique et sociale, le désengagement de l'Etat – on l'a vu, M. MARTIN nous l'a précisé avec la baisse des compensations – vont demander aux collectivités locales, comme à tous les citoyens, des efforts supplémentaires. Au plan local comme national, cette situation influe déjà aussi bien sûr sur la vie quotidienne des ménages, à travers la baisse notable de leur pouvoir d'achat, que sur la capacité d'investir des entreprises, avec son corollaire le chômage, dont on a observé récemment l'augmentation.

Les orientations budgétaires définissent des choix, un cadre d'actions, une orientation politique. Et pourtant, malgré la situation économique, aucune mesure supplémentaire ne semble être proposée. Alors même que de très nombreuses collectivités décident de geler les tarifs de restauration, vous décidez de continuer vos augmentations comme si rien n'avait changé. Ce point sera abordé plus complètement lors de la délibération n° 47. Nous vous proposons donc de prendre en compte cette proposition qui est de geler les tarifs de restauration pour l'année 2010 et de la fixer dès le budget prévisionnel et le débat qu'on aura dans trois semaines, lors du prochain Conseil Municipal sur le budget prévisionnel.

Vous allez me répondre – je commence à connaître les réponses – que cette augmentation ne représente que quelques euros par famille. Mais justement, les familles voient tous les jours des euros s'ajouter à leur budget et, M. MARTIN, pas dans la bonne colonne, dans la colonne logement,

chauffage, essence, pouvoir d'achat, gestion des courses, etc., sans voir augmenter leurs revenus. Puisque les montants sont très faibles, pourquoi la Ville ne prendrait pas en charge ces augmentations ?

Dans la présentation de votre document, page 13, vous reprenez fort logiquement le graphique que vous nous aviez présenté les fois précédentes, pour mettre le point sur la gestion financière des mandats précédents. J'ai pris un peu plus de temps. Je suis allé creuser les différentes prises de positions que vous aviez lors des précédents Conseils Municipaux, pour voir la cohérence de ces propos. En fait, je me suis rendu compte que, lorsque certains membres de cette assemblée étaient présents dans l'opposition, aucune modification, aucune proposition d'amendement n'avait été faite aux différents budgets. J'ai été assez surpris. Vous étiez un peu moins loquace dans l'opposition.

Je pourrais également, sur le même sujet, vous relire les interventions de M. MARTIN, saluant en 2001 la gestion de M. RENARD concernant la gestion financière de la collectivité et tout particulièrement la gestion de la dette, qui permet aujourd'hui, en comparaison avec les autres collectivités, d'investir largement.

Pour aborder la question des recettes de la collectivité, le débat d'orientations budgétaires, que nous avons aujourd'hui, est teinté aujourd'hui d'une vive inquiétude partagée dans toutes les assemblées locales, qu'elles soient départementales, régionales, communales au sein de l'Agglomération car, mes chers collègues, toutes ces collectivités sont inquiètes des attaques en règle du Gouvernement contre l'action locale. Vous allez me répondre que la Dotation de Solidarité Communautaire sera maintenue en 2010. Mais nous savons tous que l'AggLO, elle-même, est incapable de s'engager sur plusieurs années, car elle devra subir elle aussi les décisions de l'Etat. Ne nous y trompons pas, le projet de loi portant suppression et compensation de la Taxe Professionnelle constitue bel et bien un exemple de réforme politiquement bâclée et économiquement injustifiable. Il va atteindre de plein fouet les forces vives qui investissent, préparent l'avenir et mènent sur le terrain des actions décisives qui permettent un développement économique solide, durable et des actions de solidarité, à savoir de très nombreuses collectivités locales.

Nous avons un impôt qui avait été dit imbécile, mais pourtant bien utile. Nous avons une réforme qui est dite de cet impôt imbécile qui devient nocive. Ce projet, à la marge, non négocié, bâti à la hussarde, était censé compenser la suppression de la Taxe Professionnelle, alors que cette mesure aurait pu être l'occasion de rénover l'ensemble de la fiscalité locale, qui en a bien besoin, qui a une volonté, défendue de tous bords, de revoir complètement la fiscalité locale, le Gouvernement a choisi l'affrontement. Certains trouveront que le mot affrontement est un peu fort. Mes chers collègues, je vous invite à aller rencontrer vos collègues élus dans l'ensemble du Département et dans l'ensemble des Départements. L'ensemble des exécutifs locaux sont très inquiets. Ils l'ont précisé lors de la réunion de l'Association des Maires de France. Ils ont exprimé leur exaspération face à cette réforme qui sape l'investissement.

Je reviendrai très rapidement sur l'archaïsme de cette politique qui va à l'encontre de la décentralisation, car elle remet en cause la responsabilisation des collectivités locales. A une ressource dynamique, le Gouvernement substitue une dotation qui va s'adosser à une base fixe. Au-delà d'un horizon d'une année, c'est l'effondrement de la dynamique des finances locales qui se profile. Je vous invite à lire les informations qui ont été diffusées sur Internet par Dexia qui proposait un cadre global sur le débat d'orientations budgétaires où j'ai pu puiser ces différentes informations. Ce document est vraiment très bien fait.

Je vous rappelle sur cette réforme les propos du Maire de Bordeaux, qui indiquait que cette réforme était facteur d'une forte incertitude, préoccupante pour les collectivités qui ont des programmes d'investissement considérables, notamment pour développer les réseaux de transport urbain. Ce sont les propos du Maire de Bordeaux.

J'attends de voir dans cette enceinte ou en dehors des élus de la majorité défendre cette mesure mal préparée et mal ficelée, pour trois raisons majeures :

- car les collectivités seront entravées pour conduire des politiques d'attractivité économique,*
- car les Départements – vous allez que ce n'est pas le débat, mais je préférerais apporter cette pierre à cette argumentation – seront contraints, dans leurs dépenses de solidarité qui pourtant sont plus que jamais nécessaires et attendues par nos concitoyens,*
- et enfin car les ménages devront supporter le poids de ce cadeau fait notamment aux grandes entreprises qui sont bel et bien les super gagnantes – ce sont les propos de Mme LAGARDE – et que c'est bien un transfert massif et inacceptable des entreprises sur la charge des ménages.*

J'ai vu avec attention la précision de la dérisoire augmentation de 0,60 % du concours financier de l'Etat aux collectivités, qui est prévue par la Loi de Finances 2010 qui va dans le même sens. Alors, que l'on me démontre que cette réforme va aider les collectivités en situation difficile, j'en doute très fortement.

Au vu de ces différents éléments, je m'interroge très fortement sur l'élaboration du budget prévisionnel 2010 et les suivants. Malgré une gestion pour le moment saine de la collectivité, j'espère que les orientations politiques, qui découleront de cette gestion financière saine, seront améliorées. Comme disent certains professeurs ou instituteurs, la copie n'est pas mauvaise, mais avec ces mêmes éléments on pourrait faire beaucoup mieux.

M. le Maire – *Qui souhaite intervenir ? M. LEMAIGNEN, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. TORREILLES, Mme MARECHAL, M. MONTILLOT.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, M. Baptiste CHAPUIS a terminé son intervention en parlant du professeur, avec la copie « pourrait mieux faire ». J'ai eu le plaisir de l'avoir comme étudiant, en gestion financière des collectivités locales. Je dirais « pourrait mieux faire ». Pardon, cher étudiant... ancien, il y a longtemps.*

M. CHAPUIS – *Mauvais professeur !*

M. LEMAIGNEN – *Sans aucun doute, c'est clair.*

Je voudrais répondre sur deux points : la réforme de la Taxe Professionnelle et la gratuité des transports.

La réforme de la Taxe Professionnelle, je voudrais d'abord dire que, même avec une T.P. conservée, l'ancienne T.P., que tout le monde souhaitait modifier, le risque existe quand même.

L'inquiétude des élus par rapport à l'évolution de leurs ressources existe, puisque la Taxe Professionnelle dépend des investissements. Aujourd'hui, avec la crise économique la pire que le monde ait connu depuis 1929, ce risque existe très fortement. La réforme de changer la Taxe Professionnelle ou pas, de toute façon, le risque sur les recettes de l'Etat comme des collectivités locales pèse sur nous. Je rappelle que la crise économique fait que l'Etat a perdu 53 milliards de ressources cette année. On ne peut pas demander à l'Etat, qui a des recettes en moins du fait de la crise, de donner des milliards et des milliards en plus aux collectivités locales, milliards qu'il n'a pas.

Je rappelle que tout le monde voulait la suppression de la Taxe Professionnelle. Vous avez parlé de l'impôt imbécile. C'est une formule du plus grand économiste de M. François MITTERRAND. C'est vrai que tout le monde voulait cette suppression. Je rappelle aussi qu'il a eu un travail commun droite – gauche dans toutes les associations d'élus, du bloc local - je peux en témoigner, j'ai assisté à toutes les réunions - sur lequel trois questions se posaient. Les associations d'élus, droite – gauche confondues, souhaitaient ces trois questions dans cette réforme que tout le monde attendait :

1 – que les 22 milliards d'euros perçus par les collectivités locales avant la réforme, on les retrouve aussi après. L'engagement est tenu. Il y aura autant d'argent disponible pour les collectivités locales avant et après. Dans le contexte économique du moment, ce n'était pas gagné du tout. Demandez-le à M. Jean-Claude BOULARD, ancien cadre dirigeant de Bercy, qui est Maire socialiste de la Ville du Mans et de la Communauté Urbaine du Mans ;

2 – on voulait qu'il y ait bien un engagement que chaque collectivité locale soit garantie dans sa recette fiscale. Il y a un fonds national de garantie qui tient cet engagement. C'est vrai que M. Alain JUPPE avait rôlé. Mais il a rôlé en fait avec 15 jours de retard. Au départ, ce fonds de garantie était prévu avec une diminution de 5 % par an. Le jour où la réaction un peu brutale de M. Alain JUPPE est sortie dans la presse, depuis une semaine, en fait, le Gouvernement avait changé et avait accepté, ce qui prouve qu'il y a eu aussi concertation, que ce fonds de garantie soit pérenne dans le temps. Le deuxième élément que souhaitaient les élus a été accepté, la garantie collectivité par collectivité ;

3 – la troisième demande des collectivités, on souhaitait que la Taxe Professionnelle soit remplacée. Elle pesait sur les investissements, tout le monde trouvait cela idiot. On souhaitait une assiette dynamique qui soit acceptée. Les élus avaient proposé une assiette pesant sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises. Là encore, le Gouvernement, après concertation, après débats, a accepté cette cotisation complémentaire qui est assise sur la valeur ajoutée dégagée des entreprises.

Vous avez dit : « On est allé trop vite, réforme bâclée ». Il faut être sérieux. Je vous rappelle qu'on a reproché à M. Jacques CHIRAC d'avoir annoncé la réforme de la Taxe Professionnelle en 2004 et de ne pas avoir en 2005 poursuivi jusqu'au bout cette réforme de la suppression de la Taxe Professionnelle. Je rappelle également que, depuis janvier 2009, des réunions sont faites tous les mois avec le Gouvernement et les associations d'élus pour affiner justement le projet. C'est vrai que les premières moutures du projet n'étaient pas acceptables pour les élus. Mais c'est vrai aussi que le Gouvernement a accepté de jouer le jeu de la concertation. Aujourd'hui, son projet ne mérite pas toutes les diatribes qui sont faites et que vous avez également vous-mêmes proférées.

Bien sûr qu'il y a une inquiétude. Elle est autant liée à la conjoncture économique du moment qu'à la réforme. C'est vrai qu'il y a une incertitude sur la réforme. Il faut comprendre les Maires. Il y a des concertations. Tout n'est pas terminé, loin de là. Par exemple, la répartition du produit de cette cotisation sur la valeur ajoutée entre les communes et intercommunalités, les Départements et les Régions. Il y a débat en cours au Parlement. M. Olivier CARRE, qui est à la Commission des Finances, pourra en parler plus savamment que moi. Ces débats continuent. Le Gouvernement a accepté que le Parlement puisse continuer à pouvoir améliorer ce texte. Je rappelle que ce texte se fait en deux temps :

- 2010 : la réforme pour les entreprises,
- 2011 : la réforme pour les collectivités locales.

De grâce, ne disons pas tout et n'importe quoi. Cette réforme a été concertée. Elle respecte de grands équilibres. Il y a des choses encore à régler. C'est vrai aussi que, dans la conjoncture économique actuelle, le Gouvernement a souhaité d'une part alléger la pression sur les grandes entreprises industrielles qui sont soumises à la concurrence mondialisée et deuxièmement, le plus possible, éviter de peser sur les petites entreprises qui sont les plus créatrices d'emploi. Il y a effectivement un gain net pour les entreprises de 5 milliards d'euros mais qui, dans la conjoncture économique actuelle, est sans doute le bienvenu pour relancer l'activité qui seule peut créer de l'emploi. Ces 5 milliards, ce n'est pas des entreprises vers les ménages. Cela va du contribuable local vers le contribuable national. Après, c'est le Parlement avec le Gouvernement qui vont décider comment financer ces moyens supplémentaires pour relancer économiquement notre pays.

Sur la Taxe Professionnelle, arrêtons de dire tout et n'importe quoi. Il y a des réalités. Si on les conteste, je peux bien en débattre avec vous quand vous voulez. Avec M. Olivier CARRE, on est tout à fait d'accord également. On peut développer un par un les arguments. Vous verrez que cette réforme fondamentale pour notre pays ne mérite pas la caricature que vous en faites.

La gratuité, cela tombe bien, j'étais hier et avant-hier au congrès du G.A.R.T. (Groupement des Autorités Responsables des Transports) à Nice. J'ai travaillé un petit peu sur la gratuité dans les transports. Aubagne, Ville communiste, la seule de plus de 100 000 habitants, est passé à la gratuité. Pourquoi ? Ce n'est pas venu comme cela. C'est venu tout simplement parce que Aubagne est passé de 99 000 à 103 000 habitants et a donc augmenté son versement transport qui était à 0,6 %. Elle l'a passé à 1,05 %, ce qui a permis de dégager une recette supplémentaire, qui a permis d'avoir la gratuité. On a remplacé des tarifs par une fiscalité. Je rappelle que le versement transport est une fiscalité sur les salaires. Ce n'est pas forcément le top du top dans la crise économique d'aujourd'hui. Attention, soyons prudents. Il n'y a en France que 14 collectivités qui sont passées à la gratuité.

Je rappelle aussi qu'au niveau du G.A.R.T., qui est une organisation paritaire droite – gauche, unanimement nous sommes contre la gratuité dans les transports, à droite comme à gauche. Je ne veux pas revenir dans le débat. Le gros problème de la gratuité, cela a été fait uniquement dans des petites agglomérations, où il y avait en fait déjà beaucoup de tarifications sociales très fortes. Le différentiel de ressources est assez limité. Par ailleurs, la gratuité, bien sûr créé du trafic supplémentaire et des personnes prennent plus le transport en commun. Mais on a remarqué aussi qu'une bonne partie de ce trafic supplémentaire provient d'un transfert de la marche à pied vers le transport public, ce qui n'est pas forcément, en terme écologique, un plus considérable.

Si vous avez une augmentation du trafic, à l'heure de pointe, cela se fait toujours à l'heure de pointe, qu'on augmente le trafic en heures creuses tant mieux, mais en fait on dimensionne le transport public par rapport à l'heure de pointe, le matin, entre 7 heures et 8 heures 30 et le soir entre 17 heures et 18 heures 30. Si vous augmentez le trafic, il faut acheter des bus supplémentaires, des trams supplémentaires. Il faut faire travailler des chauffeurs supplémentaires. Cela veut dire que vous aurez non seulement ces 14 000 000 € chaque année – ce n'est quand même négligeable 14 000 000 €, accessoirement – mais en plus des coûts très largement supplémentaires qui seront dégagés pour permettre un service à peu près de qualité pour faire face à la demande supplémentaire. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour. C'est quelque peu démagogique. Je viens de lire une brochure d'un Maire de l'Agglo qui a systématiquement voté non, qui a toujours dit : « des dépenses supplémentaires sur le tram », qui refuse de voter l'impôt et qui voulait un emprunt exceptionnel pour financer l'impôt, ce qui est complètement absurde. On lui a demandé de nous montrer comment il faisait. Bien évidemment, il s'en est bien gardé. En fait, on ne peut pas à la fois toujours demander des dépenses supplémentaires, sans avoir la responsabilité, et c'est l'honneur des politiques d'être responsables, de savoir les financer et par quels moyens les financer. Cela ne peut être malheureusement que par l'impôt.

M. RICOUD – Vous pourrez me donner les 14 collectivités ?

M. LEMAIGNEN – Oui.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vais faire quelques remarques générales sur ce débat d'orientations budgétaires. Je présenterai après quelques points plus spécifiques.

La première remarque générale, ce débat me semble intervenir relativement tard dans le processus, puisqu'on est seulement trois semaines avant le vote du budget. On a un délai de deux mois, certes, qui est libre. Mais trois semaines avant, c'est quand même bien tard dans le processus. Plus qu'un vrai débat d'orientations budgétaires, c'est plutôt une présentation du budget à laquelle nous assistons, d'autant que, comme l'a souligné mon collègue M. Baptiste CHAPUIS, il n'y a pas de tenue régulière de la Commission des Finances, ce qui ne permet pas d'avoir une vue claire et précise sur l'évolution du processus budgétaire.

La deuxième remarque que je voudrais formuler concerne les éléments de contexte qui nous ont été donnés. M. LEMAIGNEN a répondu sur ce qui concerne la réforme très hasardeuse des finances locales. On peut ne pas partager son point de vue hyper optimiste. Je ferai la même observation s'agissant de la situation économique. On nous a présenté, je cite : « un début de redressement de l'économie ». Cela tient un peu quand même de la méthode Coué car, on l'a encore entendu aujourd'hui, hélas, le taux de chômage a augmenté. Le mois d'octobre a vu 52 000 nouveaux chômeurs. On sait que la situation des banques est loin d'être assainie. De l'aveu même du Directeur Général du F.M.I. (Fonds Monétaire International), on estime que 50 % à peu près des bilans des banques probablement sont encore à nettoyer. On n'est pas du tout certain que la situation économique est en cours de redressement. On peut l'espérer. On l'espère tous. C'est une vision optimiste que de parler d'un début de redressement de l'économie. Il me semble qu'on en est loin.

La troisième observation générale concernant la fiscalité, je vais ici reprendre des choses qui ont déjà été dites, mais c'est quand même important de les souligner. Effectivement, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité de la Ville, mais on est tous bien payé pour le savoir, il y a une augmentation de la fiscalité de l'Agglo. Je sais bien qu'on joue constamment à ce jeu de cache –

cache qui consiste à dire : « ce n'est pas nous, c'est l'Agglo », mais on vient d'entendre M. LEMAIGNEN parler. Il me semble que M. LEMAIGNEN a quelques rapports avec l'Agglo. Il me semble que M. MARTIN a également quelques rapports avec l'Agglo. Par conséquent, on est ici dans un jeu de vases communicants. C'est un peu facile de considérer qu'on n'augmente pas la fiscalité orléanaise quand on augmente celle de l'Agglomération Orléanaise.

S'agissant de la fiscalité, M. MARTIN en a parlé, mais je voudrais y revenir, certes on n'augmente pas la fiscalité, mais elle a déjà un niveau élevé à Orléans. Elle a même un niveau particulièrement élevé en ce qui concerne le foncier bâti. Encore heureux qu'on n'augmente pas en plus la fiscalité à Orléans, car elle est déjà une des plus importantes. Si en plus on l'augmentait, où irions-nous ?

Une autre remarque concernant la fiscalité, et cela rejoint des choses qui ont déjà été dites par mes collègues précédents, un niveau de pression fiscale s'apprécie aussi au regard du niveau de service offert. Or, à Orléans, on peut considérer que ce niveau de service pourrait être meilleur. En particulier, sans parler de gratuité, car j'entends bien que le mot fait peur, on pourrait considérer qu'un certain nombre de services municipaux pourraient être offerts à des conditions financières beaucoup plus intéressantes pour les Orléanais. Je vais vous donner deux exemples.

M. LEBRUN évoquait tout à l'heure la question des transports en commun. C'est une compétence d'Agglo, je n'y reviens pas, même si j'estime qu'ils sont trop élevés pour notre Ville.

L'entrée du Parc Floral, ne croyez-vous pas qu'on pourrait avoir l'entrée du Parc Floral gratuite ? Des Orléanais paient des impôts à un niveau élevé et qui, en plus, repaient pour aller au Parc Floral.

Le deuxième exemple, la médiathèque pourrait être également quasiment gratuite pour tout le monde ou en tout cas beaucoup moins chère qu'elle ne l'est aujourd'hui. J'ai regardé les tarifs : 38 € pour un adulte et pour un an pour avoir accès aux livres imprimés, aux documents audio et vidéo. Ce n'est pas ce que j'appelle un niveau de service fondamentalement élevé. Quand on met en parallèle à la fois le niveau de pression fiscale qui est fort et un niveau de service relativement coûteux pour y accéder, ce n'est pas satisfaisant. A mon sens, cela nous pose problème.

S'agissant maintenant de la politique qui est mise en œuvre, c'est difficile de lire une politique claire dans le document comptable qui nous a été transmis, par parenthèse seulement il y a deux jours. Je sais bien que là aussi vous vous conformez strictement à la loi, mais c'est difficile pour nous d'examiner très rapidement, en moins de 48 heures, des documents financiers relativement complexes. C'est un document à caractère essentiellement technique. Il n'y a pas de politique clairement affichée, mais on peut quand même discerner un certain nombre d'orientations.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, j'entends bien ce que dit M. MARTIN. Il souhaite les maîtriser. C'est effectivement une bonne chose, puisque la Ville d'Orléans a des dépenses de personnel relativement élevées, comparées aux Villes de sa strate. C'est bien de souhaiter contenir l'évolution de ces dépenses de personnel. Simplement on nous dit qu'il faut parvenir à une évolution inférieure à 1 %. C'était déjà le cas l'année dernière, sauf erreur de ma part, alors que par un effet mécanique, on estime qu'en général, d'une année sur l'autre et à effectifs constants, l'augmentation des dépenses de personnel est plutôt de l'ordre de 2 %. C'est l'effet mécanique qui est lié aux primes, à l'avancement, ce qu'on appelle le glissement – vieillesse - technicité. Je n'y insiste pas.

Je voudrais poser quelques questions à M. MARTIN sur ce point. Comment va-t-il parvenir à cette quasi stabilité des dépenses de personnel ? Cela veut-il dire qu'il y aura de nouvelles privatisations de services ? Va-t-on démunICIPALISER certains services pour justement abaisser le poste du personnel ? Cela signifie-t-il qu'on va supprimer des postes de contractuels ? Cela signifie-t-il qu'on ne va pas remplacer les titulaires partis à la retraite ? C'est une politique et on aimerait bien le savoir, car le reste est de la comptabilité, M. MARTIN. Nous, nous faisons de la politique, car nous sommes dans un Conseil Municipal.

Je voulais savoir également quel est l'impact qui est lié à la mutualisation des services avec l'Agglomération ? On est dans un système de vases communicants. Si effectivement on mutualise les services, j'entends bien qu'on réalise des économies de personnel. Mais ce qu'on perd à Orléans, on le gagne à l'AggLO. Pourrait-on avoir une évolution comparée des économies de personnel ou des dépenses de personnel dans l'AggLO et dans la Ville qui en est la principale composante ?

Ma dernière intervention concernant les dépenses de fonctionnement, là aussi on passe très vite dans le document qui nous a été présenté. J'ai regardé tout à l'heure la présentation Powerpoint pour voir s'il y avait plus d'éléments substantiels à se mettre sous la main et c'est la même chose. C'est le même flou. Deux lignes seulement sur les subventions aux partenaires, trois lignes seulement sur le rayonnement qui, nous l'avons tous noté, passe essentiellement par le sport. Le rayonnement de la Ville d'Orléans c'est le Master's de Patinage et l'Open de Tennis. Cela me paraît quand même un peu court pour une Ville qui reste encore, en principe, capitale régionale. Alors je pose des questions. Quelle politique culturelle ? Quelle politique scolaire ? Quelles actions la Ville entend-elle mettre en œuvre pour faire face à la crise et pour soulager la misère sociale ? Donc quelle politique sociale ?

J'ai commencé en disant : « Nous sommes dans une situation de crise économique », cela a été maintes fois souligné « et de recettes contraintes ». Le budget qu'on nous a présenté est un budget : « Tout va bien, il n'y a pas de problème et on continue comme avant ». La question est : « avons-nous affaire à un budget de crise ou à un budget ordinaire, normal, qui n'affronte pas les problèmes posés aux personnes qui habitent cette commune et qui sont en souffrance ? ». On a évoqué la question des tarifs scolaires. J'y reviendrai tout à l'heure, mais cela me paraît être des questions de fond que nous devons nous poser par-delà l'expression comptable de ce budget.

Juste un dernier élément s'agissant de la question du vœu évoqué tout à l'heure, nous avons plusieurs fois attiré l'attention du Cabinet, car on avait des vœux à émettre en Conseil Municipal. Nous n'avons pas eu de réponses. Nous apprenons aujourd'hui que le vœu est assimilé à une délibération. Nous avons cru comprendre que le vœu était assimilable à une prise de parole de l'opposition et que, par conséquent, le régime du vœu était aligné sur celui des questions orales et qu'on pouvait se contenter de l'envoyer l'avant-veille du Conseil. Dont acte. En tout cas il n'y a aucun élément à ce sujet dans le règlement intérieur. C'est pourquoi nous avons saisi votre Cabinet, M. le Maire. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je veux bien que ce soit une question orale. Si vous souhaitez que ce soit une question orale, à ce moment-là je vous donne la parole pour la poser tout à l'heure. Si vous le souhaitez, je veux bien. Il n'y a pas de souci.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *D'accord. Merci.*

M. TORREILLES – *M. le Maire, chers collègues, pour répondre en partie à M. CHAPUIS, je voudrais lui signaler que, dans le cadre de la proximité, nous avons mis en place des réunions de formation pour les C.M.A. La première réunion a eu lieu le 18 novembre. Elle a été organisée sur le thème, en particulier, du budget de la Ville. Grâce à Mme JACQUES, cela a été un fier succès. Je dois dire que le C.M.A. entier avait été invité. Vous y étiez invités. On ne vous a pas vu. En continuité, je voudrais vous dire que tout au long du mois de décembre d'autres réunions sont prévues pour les autres quartiers. Peut-être nous vous y verrons ? Merci.*

Mme MARECHAL – *M. le Maire, je voulais revenir sur les propositions de gratuité. 14 000 000 €, 15 000 000 € de transport gratuit, malgré ce que pense M. LEBRUN, ce n'est pas une somme anodine, c'est considérable, qui plus est à économiser tous les ans. Où peut-on trouver ce montant-là dans le budget ? Pas simplement sur les forfaits écoles privées dont on sait que l'opposition s'en séparerait volontiers si elle était à notre place. Mais je vous donne deux éléments de comparaison. 15 000 000 € est la masse salariale annuelle de l'ensemble des agents travaillant dans les écoles. Je n'imagine pas qu'on prenne là-dessus. 15 000 000 € est aussi le montant des travaux de voirie de l'année 2009. On a dit tout à l'heure que cela donne du travail aux entreprises. Que ce soit pour donner du travail aux entreprises ou aux agents qui interviennent dans les écoles, outre le fait qu'il y a un intérêt important à ce qu'elle soit présente dans les écoles, c'est un peu tourner en rond et contre-productif que de dire : « on fera la gratuité », car pour financer la gratuité, faudrait-il se sacrifier sur d'autres opérations et éventuellement mettre des personnes au chômage pour qu'elles bénéficient de la gratuité. Cela me semble assez spécial comme mode de fonctionnement.*

Avec les deux exemples qui ont été donnés aussi par la suite sur le Parc Floral et la Médiathèque, je m'interroge tout de même. Toutes ces idées me semblent bien nouvelles. Dans mes souvenirs, je n'ai pas l'impression qu'elles faisaient partie des propositions électorales de l'opposition en 2008. Peut-être est-ce prévu pour 2014 ? On verra.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – 2014.

Mme MARECHAL – *Je dis bien que ce n'était pas dans les propositions électorales de 2008. Ce sont donc des idées nouvelles que peut-être vous expérimenterez lors de votre projet de 2014. Les Orléanais trancheront.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, si vous le souhaitez, je voudrais évoquer d'abord la question des impôts, de la stabilité et de la Ville d'Orléans versus AgglO. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et même avec beaucoup d'affection le propos de M. LEBRUN sur le sujet. Je me suis dit, en l'écoutant, que M. LEBRUN allait nous distribuer en fin de séance la lettre qu'il a adressée à M. GUERIN, Maire de Saran, pour protester contre l'augmentation des impôts dans sa bonne Ville ou plutôt pour le mettre en garde sur l'augmentation de tels impôts.*

Je ne ferai pas l'injure à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de lui préciser la même chose pour un certain nombre de communes voisines. En revanche, une chose est certaine, je m'en souviens, mais peut-être Mme LEVELEUX-TEIXEIRA ne s'en souvient-elle pas ? Lorsqu'elle nous dit : « le taux des impôts est très élevé à Orléans et encore heureux que la majorité municipale ne les augmente pas », je suis désolé que finalement il y ait 13 ou 14 ans, si ma mémoire est bonne, en 1995, la majorité municipale de l'époque ne l'ait pas entendue. Elle n'avait pas à l'époque la voix assez forte pour se faire entendre, car effectivement elle n'avait pas baissé la fiscalité, mais elle l'avait augmentée. Ce

dont on peut se flatter depuis en tout cas 2001, c'est qu'à aucun moment, en aucun cas et aucune des fiscalités locales de la Ville d'Orléans, ni sur la taxe foncière bâtie, ni non bâtie, ni sur la taxe d'habitation, nous ne l'ayons augmentée.

La gratuité des transports, des choses importantes ont été dites par Mme Bénédicte MARECHAL et par M. Charles-Eric LEMAIGNEN. Je voudrais simplement faire deux observations. La première est que la notion de gratuité n'existe pas, pour une raison toute simple. Le moment où on décide d'exonérer du paiement l'utilisateur, ou plutôt d'une partie du paiement l'utilisateur, il est clair qu'il faut en faire supporter le poids et le prix sur le contribuable, y compris non usager. Quelque part, ce n'est pas forcément la responsabilisation de l'utilisateur.

La deuxième chose, je voudrais, si vous me permettez, évoquer une incidente. Il s'avère que sur un certain nombre de régions ou de pays où ce genre de pratique a été mis en œuvre, on s'est rendu compte que cela n'avait pas toujours un effet positif sur le développement durable, en tout cas sur un élément du développement durable, sur le plan social, qui est celui du déplacement des bandes, qui se sentent évidemment pouvoir se déplacer en toute impunité, puisqu'elles ne sont pas soumises... Oui, M. LEBRUN, je dis bien des bandes, puisqu'elles ne sont pas soumises à une contrainte...

M. LEBRUN – *L'augmentation du trafic, c'est que les bandes ?*

M. MONTILLOT – *N'essayez pas de caricaturer ce que je vais dire. Je vous dis que cela favorise – c'est un phénomène naturel – un déplacement de bandes qui n'est plus contrôlé par le fait du paiement du titre de transport. Cela accélère ce phénomène. C'est quelque chose qu'on ne constate pas dans des villes moyennes de 40 000 ou 50 000 habitants qui n'ont pas de territoires périphériques. Cela ne se sent pas. En revanche, dans des agglomérations de 300 000, 500 000, 800 000, 1 000 000 habitants, où il y a des territoires avec une certaine perméabilité, on perd une partie du contrôle qui est nécessaire.*

J'ai entendu également, cela m'a beaucoup intéressé, les déclarations sur les attaques frontales de l'Etat contre les collectivités territoriales, notamment à cause des incertitudes qui pèsent sur la ville. Je crois que c'est M. CHAPUIS qui a dû évoquer cela. Je ne reviendrai pas sur la démonstration excellente faite par M. Charles-Eric LEMAIGNEN pour sortir de la caricature et pouvoir évoquer des éléments factuels plus intéressants, plus pertinents. Je ne sais pas ce que l'attitude de l'Etat pèse en terme d'incertitude, mais je voudrais revenir sur les attaques de l'Etat actuel concernant les collectivités territoriales, notamment la Ville d'Orléans, car c'est tout de même celle qui nous intéresse pour l'instant.

Je lis : « une aide considérable pour le Grand Projet de Ville à La Source où nous sommes passés en quelques années d'une dotation de l'Etat en francs à une dotation de l'Etat en euros ». Grosso modo, cela fait à peu près 500 % ou 550 % de hausse. Je lis également : « l'aide de l'Etat considérable dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne ». Je lis également, y compris dans les décisions du Grenelle de l'Environnement : « l'aide aux collectivités territoriales, et singulièrement à l'Agglomération Orléans – Val de Loire dans le domaine de l'investissement sur la seconde ligne du tram ». M. MARTIN connaît mieux les chiffres, c'est 30 ou 35 000 000 € d'aide également sur l'Agglomération. Et c'est bon pour le développement durable. Je n'évoquerai pas plus le plan de relance qui doit être financé en partie par l'Etat, avec l'avance qui doit peser sur 7 000 000 € ou 8 000 000 € uniquement pour cette année. Je ne parle pas également d'un grand chantier, mais on sort peut-être du cadre des aides de l'Etat aux collectivités territoriales, mais de ce

qui a été évoqué par M. le Maire d'Orléans lors de la pose de la première pierre cet après-midi, les 600 000 000 € de l'Etat sur un grand chantier qui concerne évidemment quand même directement les administrés orléanais et de toute l'agglomération, avec le grand hôpital.

J'ai entendu aussi avec un ton probablement persifleur, mais je me suis peut-être trompé, sur l'aide exceptionnelle de l'Etat, évoquée par M. CHAPUIS, en 2010, de plus, c'est 0,60 %. Il vaut mieux plus 0,60 % avec une inflation à 0 %, voire même une légère inflation négative que 14 ou 15 % de hausse avec une inflation à 17 ou 18 points.

Mais surtout, et cela me paraît important, car cela a été également évoqué par M. Charles-Eric LEMAIGNEN, je vais vous donner des exemples précis. Si jusqu'à présent, une incertitude pouvait peser sur des collectivités territoriales avec la taxe professionnelle - c'est sans doute M. RICOUD et M. LEBRUN qui vont mieux comprendre ce que je vais dire dans un instant – combien de Villes, de territoires se sont, du jour au lendemain, trouvés totalement sinistrés, car des pans entiers de l'économie des grandes entreprises de grands secteurs industriels fermaient leurs portes et laissaient exsangues des territoires, des communes, des agglomérations, des départements par la disparition de la taxe professionnelle. Vous devez vous souvenir peut-être de Saint-Etienne avec Manufrance. Vous devez vous souvenir aussi de toute la Lorraine avec la sidérurgie. Vous devez vous souvenir du Nord avec la disparition du textile, etc. On pourrait multiplier.

Parler d'incertitudes d'avenir liées aux difficultés de financement ou de remplacement par l'Etat de taxe professionnelle, je peux vous dire combien de collectivités auraient été heureuses d'avoir à une époque des moyens de substitution à la disparition brutale de la taxe professionnelle simplement parce que, du jour au lendemain, la vache au pylore ou le veau d'or avait disparu sur leur territoire.

J'ai entendu quelque chose de tout à fait intéressant tout à l'heure, je crois que c'était Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « Nous attendons, de façon proactive, ce que la Ville veut avoir en terme d'ambition sur la culture, sur le sport, sur l'éducation, etc. ». Je crois d'ailleurs, M. le Maire, que nous aborderons probablement le sujet lors du débat, non plus sur les orientations budgétaires, mais sur le budget, puisque c'est finalement quand même le moment fort où nous allons vraiment voter. Sur un sujet qui concerne l'éducatif, nous sommes passés entre 2001 et 2009 – Mme Bénédicte MARECHAL pourrait plus facilement corriger - de 1 000 000 F. à 2 000 000 F. par an à l'époque à aujourd'hui, uniquement sur l'investissement, 7 000 000 € à 8 000 000 €. On n'est plus sur un multiple de 5 ou 6, mais sur un multiple de 15 ou 20. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais cela donne tout de même l'importance. Sur le fonctionnement, on peut y rajouter depuis la gratuité de l'aide aux devoirs : 350 000 € à 400 000 € chaque année. On peut évoquer également le Contrat de Réussite Educative pour 550 000 € chaque année. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, on peut multiplier les dispositifs qui sont d'ambition et d'envergure, mis en place depuis 2001 par cette municipalité, et qui lui font honneur.

Mme NOEL – M. le Maire, je réclame le même traitement pour l'opposition que pour la majorité. Quand je pointe le fait que M. MONTILLOT n'a jamais participé à aucune des deux Commissions auxquelles il doit participer normalement, en plus en tant qu'Adjoint, vous me pointez, vous vous fâchez et vous estimez que mon intervention est inadmissible. Alors ne laissez pas passer l'intervention de M. TORREILLES. Votre majorité est loin d'être exemplaire. Nous sommes souvent très peu nombreux en Commission, même si nous le faisons peu remarquer. Je vous remercie.

Mme SAUVEGRAIN – Je veux juste dire quelques mots sur les dépenses de personnel et la prévision de dépenses à 1 % pour 2010. Comment allons-nous faire cela ? Comme on l'a fait en 2008 et comme on est en train de le faire en 2009, puisqu'au Compte Administratif 2008, on est déjà à 1 %. Si on regarde le bilan social 2008 adopté à l'unanimité en Comité Technique Paritaire et le tableau des effectifs adopté de la même manière, on est au même nombre de postes. Mais on fonctionne différemment. On fonctionne avec le fameux effet Noria. Qu'est-ce que l'effet Noria ? Quand on agent part en retraite, par principe, on en recrute un plus jeune. La différence de salaire nous permet de financer globalement tout cela. Chaque agent a sa place à la Ville d'Orléans. En plus, vous l'avez vu dans la présentation de M. Michel MARTIN, cela nous permet d'améliorer les situations individuelles.

M. le Maire – Le dernier intervenant, M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Je veux juste répondre à M. MONTILLOT. Je n'ai pas écrit à M. GUERIN, d'abord car je n'habite pas à Saran, je ne suis pas élu à Saran. Orléans nous occupe assez. Je n'ai jamais dit que les impôts étaient trop chers. Je tenais à le signaler.

D'autre part, pour répondre à M. LEMAIGNEN, évidemment il faut embaucher des chauffeurs en plus. Mais il y a la transposition des emplois de contrôleur en chauffeur. Ce n'est pas négligeable.

J'ai l'impression que le fait que nous demandions la gratuité, on nous dit que c'est pour ne pas faire payer les personnes. Mais c'est aussi un enjeu écologique, etc. C'est une popularité. Les élus que j'ai contactés et qui ont mis cela en place n'imaginaient pas que cela aurait une telle popularité. Ceux qui mettent cela en place sont réélus, c'est sûr. Je ne dis pas cela pour vous.

(rires)

M. LEBRUN – Ce qui nous interpelle c'est l'intérêt des habitants et de la planète.

M. le Maire – M. LEBRUN, je salue votre abnégation.

J'ai demandé qui souhaitait intervenir. On va maintenant arrêter, s'il vous plait. Je souhaite qu'on respecte les choses. Je donne la parole à M. MARTIN pour répondre.

M. MARTIN – Je trouve que le débat était de bonne tenue. Lorsque certains se plaignent que finalement l'information financière ne serait pas donnée ou qu'elle ne serait pas suffisante, le débat d'orientations budgétaires n'a pas pour but de se substituer au débat de vote du budget, en ce sens qu'il ne va pas forcément dans le détail des inscriptions budgétaires, mais qu'au contraire on y parle de politique, d'orientations générales. Ce soir, le débat, tel qu'il s'est déroulé, était bien ainsi.

Je veux simplement répondre sur un plan général à un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu.

D'abord en ce qui concerne le bilan des prédécesseurs, vous n'étiez pas là à l'époque M. CHAPUIS, mais j'ai toujours salué la situation que m'a laissée M. RENARD. Je le réitère ce soir. J'avais simplement dit quelque chose de complémentaire que vous n'avez pas cité. On ne cite jamais tout, c'est bien connu. J'avais dit qu'effectivement il laissait à ses successeurs une situation saine et

de dette par habitant relativement faible, que j'ai maintenue. En revanche, il avait une gestion des investissements en creux, et je sais que ce mot avait été relevé, et que nous n'aurions pas la même. Cela signifie clairement que, alors que nos prédécesseurs investissaient de l'ordre de 25 000 000 € par an, nous, nous investissons à peu près le double. Je me souviens très bien que ce qui m'avait été reproché est de dire : « M. MARTIN, vous n'êtes pas sincère », sous-entendu que vous allez le faire un an, n'est-ce pas M. le Maire, peut-être deux, puis après vous allez vous essouffler et ce sera un effet d'affichage. Je vous rappelle que depuis 2002 nous avons investi, chaque année, des sommes supérieures à 40 000 000 €. Nous proposerons cette année pour 2010 encore 48 000 000 € d'investissement. La différence est là et essentiellement là. Tout le monde l'apprécie. Tout le monde est en mesure de constater que les investissements réalisés sur la commune sont infiniment supérieurs à ce qu'ils étaient antérieurement.

On pourrait dire : « Ils le font sur la commune, ils ne le font pas sur l'Agglo ». Mais puisque les uns et les autres, vous avez abordé la question de l'Agglo, on peut effectivement dire que sur l'agglomération là aussi les investissements sont incomparables. Il y aura cette année et pendant 5 ans plus de 100 000 000 € d'investissement au niveau de l'agglomération. Ce qui nous différencie, c'est effectivement le niveau des investissements par rapport à une situation fiscale qui ne change pas. C'est un choix politique très fort. On peut faire des investissements, comme je le dis dans certaines communes, le Maire de Paris dit « j'investis », mais il augmente les impôts de 10 %. J'entendais ce matin à la radio le Maire de Toulouse qui dit : « j'investis », mais il augmente les impôts de 5 %. Puis j'ai la liste des augmentations fiscales des différentes communes, celles qui sont supérieures à 10 % : Rennes, Paris bien sûr, Metz, etc. C'est vrai que faire des efforts d'investissement en augmentant la fiscalité, je ne dis pas que c'est facile, car on investit, mais quand même on fait payer cher.

Nous augmentons les investissements. Nous avons une politique d'investissement, une des plus élevées. J'ai donné les ratios par habitant, alors que dans le même temps nous n'augmentons pas la fiscalité. Ceci est durable. Je rappelle que la dernière augmentation fiscale a eu lieu en 1996. Cela fera donc 15 ans. Donnez-nous d'autres exemples de Villes de notre taille qui n'ont pas, sur 15 ans, augmenté la fiscalité des ménages ? On est vraiment dans le débat fiscal. On n'est pas dans des généralités. Les personnes l'apprécient très bien.

Je fais le lien avec la proposition de M. LEBRUN. Lorsque vous appelez de vos vœux la gratuité des transports, il vous a été répondu sur le plan du principe et de l'intérêt même du fonctionnement des transports, je dirais simplement deux choses. Nous avons une offre exceptionnelle de transport. Là aussi c'est une offre incomparable. Nous allons même en faire un peu plus.

Deuxièmement, si vous voulez la gratuité des transports en terme de taux d'impôts, c'est exactement une augmentation du taux des ménages de 7 %. Je l'ai calculé, c'est-à-dire que 15 000 000 € représentent une augmentation de la fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de l'ensemble des habitants de l'Agglomération de 7 %. C'est un choix qu'évidemment nous ne faisons pas. C'est simplement pour que, lorsque vous appelez de vos vœux les gratuités, on puisse mettre en rapport les conséquences fiscales. Je ne sais plus si c'est Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui dit : « Faisons des efforts. Améliorons les choses Reintrons gratuitement au Parc Floral ». J'ai envie de me tourner vers elle, mais la recette du Parc Floral c'est combien par an ? Combien nous encaissons de recettes au niveau du Parc Floral ? Lorsqu'on fait des propositions, il faut quand même avoir les chiffres, puisqu'on est dans le débat budgétaire. Je vous donne la recette du Parc Floral : 540 000 € par an. Ceux qui passent au guichet du Parc Floral, c'est 540 000 € par an. Personnellement, je n'ai pas l'intention de proposer la gratuité du Parc Floral, car j'estime

aujourd'hui que ce n'est pas un manque à gagner justifié par rapport à la politique d'ensemble. Il faut avoir les repères financiers lorsqu'on fait les propositions.

En ce qui concerne les réunions et les débats, pour la première fois, a été introduit dans les C.M.A. une présentation financière. Cela a été fait pour le quartier nord-est. Cela va être poursuivi dans l'ensemble des C.M.A. C'est du reste Mme JACQUES qui a fait la présentation qu'elle m'avait montrée, que j'avais trouvée très bien faite, très intéressante. On y retrouve du reste les éléments qu'on a vus ce soir en terme de présentation. Effectivement, la volonté de transparence, d'informations, est faite. En Commission des Finances, nous avons axé la présentation beaucoup plus cette année sur la consolidation. L'an dernier, nous l'avions fait sur le débat budgétaire. On pourra revenir à cette présentation. Je n'y suis pas du tout opposé.

En ce qui concerne l'effort sur les ménages, ce qu'il faut comprendre, je trouve qu'il faut avoir des repères économiques pour parler des choses, nous venons de traverser une crise exceptionnelle. Pendant cette crise exceptionnelle, en France, les ménages ont gagné 1,5 % de pouvoir d'achat.

M. LEBRUN – Pas moi.

M. MARTIN – Vous, M. LEBRUN, vous êtes toujours un petit peu à la traîne. Je l'ai compris. J'ai parlé en moyenne, mon cher. Ce sont les chiffres de l'I.N.S.E.E. : 1,5 % d'augmentation du pouvoir d'achat. On vient de passer une crise formidable. Je vous dis une chose : on le doit à la gestion de la crise. Ce n'était pas simplement de faire des cadeaux de ci ou de çà à quelques consommateurs. Ce n'était pas du tout l'axe. L'axe retenu est fondamental. C'était quoi ? Investir : le plan de relance, faire des travaux, faire travailler les entreprises, créer de l'emploi. C'est ce que le Gouvernement nous a donné la possibilité de faire. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous voulons continuer à faire. Ces choix stratégiques sont fondamentaux. Evidemment ils sont totalement différents de ceux que vous allez proposer. Vous proposez l'augmentation des moyens, la dépense en personnel, etc. On connaît le langage, les axes. Je le rappelle pour que ce soit clair ce soir, puisque vous avez un petit peu mieux lu qu'antérieurement les documents budgétaires. De ce point de vue vous progressez.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Merci.

M. MARTIN – Vous progressez, mais je vous le dis franchement, ce ne sont pas nos choix. Du point de vue des choix politiques, stratégiques, financiers, nous sommes pratiquement en complet désaccord. C'était pour vous rappeler que le pouvoir d'achat des ménages a beaucoup augmenté. 1,5 % en période de crise, je trouve que c'est beaucoup, même si c'est jamais assez. La gestion de la crise a été faite à mon avis comme il convenait d'être fait.

En ce qui concerne la politique sociale, vous dites : « faites plus de social », mais c'est ce que nous faisons. La subvention de la Ville au C.C.A.S. va augmenter en 2010 de 3,1 % par rapport à 2009. C'est une augmentation substantielle. On ne peut pas dire que sur le plan social nous ne faisons rien. Un indice pratiquement trois fois supérieur à l'inflation dans le domaine social, Je pense que cela mérite d'être souligné. Je donne une information un petit peu détaillée, car vous m'y invitez. Mais c'est un élément important.

Mme SAUVEGRAIN a parfaitement répondu en ce qui concerne la gestion du personnel. On a un Maire qui est plus qu'attentif à la gestion du personnel. On a vu les résultats. Mme SAUVEGRAIN gère cela au plus près. Parler de l'effet G.V.T. comme la science infuse, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, il faudrait que vous alliez un petit peu plus dans le détail à l'avenir. Lorsque Mme SAUVEGRAIN vous a dit : « regardez l'effet Noria », j'ai vu que vous étiez un petit peu surprise.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je connais l'effet Noria aussi.*

M. MARTIN – *L'effet Noria est effectivement important, qui n'emporte pas de réduction des effectifs, mais qui permet de gérer la masse salariale, avec des indices nécessaires, car nos recettes sont contraintes. On ne cache pas la situation. On ne dit pas qu'on a beaucoup d'argent. On dit que l'augmentation de nos recettes est contrainte et qu'il faut gérer avec. Je fais une parenthèse concernant l'effort sur le budget des frais de personnel. A l'Agglomération, c'est le même indice. Je le dis, M. le Président, mais vous le savez bien. Il n'y a pas de jeu de bascule de l'un sur l'autre. Il ne faut pas faire croire qu'on fait 1 % à la Ville car on ferait des économies à la Ville pour le reporter sur l'Agglomération. Si c'était le sens de la question, je la contredis totalement. A l'Agglomération, l'indice est le même. En ce qui concerne les frais de personnel, c'est également 1 %. Il n'y a donc aucun effet de vase communicant.*

Le seul élément d'économie à ce jour et qui est vraiment mesuré, mais on fera la mesure complète le moment venu, c'est-à-dire en fin d'année, c'est la Direction des Finances qui est maintenant partagée et j'en remercie la Directrice, car la demande est partagée et les services vont être aussi mutualisés dans des locaux communs. Du reste, nous inscrivons en 2010 les investissements nécessaires pour que ce service travaille ensemble.

M. RICOUD – *M. le Maire...*

M. le Maire - *Non, je ne relance pas le débat... M. RICOUD, vous n'avez pas la parole. M. MARTIN, je vais vous demander de passer à la décision modificative n° 9, s'il vous plait. M. RICOUD, vous n'avez pas la parole. Merci de respecter cela. Sinon la vie démocratique s'en trouverait quelque peu affectée.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	5
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget pour l'exercice 2010	7
1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion	7
2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement	8
A) Des recettes de fonctionnement contraintes	8
B) Des dépenses de fonctionnement gérées au plus près	12
C) Un effort d'autofinancement maintenu	14
3) Les grandes orientations en matière d'investissement	14
A) Un effort d'investissement soutenu	14
B) Les recettes définitives d'investissement	15
C) Un recours à l'emprunt mesuré	16

Débat d'Orientations Budgétaires 2010 -- Rapport de présentation

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire (article L. 2312-1 du CGCT) et la première étape du cycle budgétaire.

Le rapport élaboré à cette occasion définit les priorités d'actions et les options de stratégie financière retenues pour la construction du budget de la collectivité.

Préparé dans un contexte économique difficile, le budget respectera les engagements financiers du mandat (taux constants de fiscalité, dette maîtrisée) tout en maintenant l'effort d'autofinancement nécessaire à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Partie 1 – Le contexte économique et financier

□ PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après une baisse de la croissance pendant 4 trimestres consécutifs l'économie française se redresse peu à peu à partir du 2ème trimestre 2009 (+0,3 %) :

- les prix des matières premières et notamment du pétrole se sont assagis : après avoir atteint 146 \$ début juillet 2008, le prix du baril est revenu autour de 78 \$ au second semestre 2009,
- le taux de change Euro contre dollar reste élevé à 1,50 \$, freinant les exportations,
- la consommation des ménages reste soutenue en dépit des incertitudes économiques et de la hausse sensible du chômage,
- la montée en charge du plan de relance permet de soutenir l'activité.

En fin d'année 2009, la reprise de l'économie semble se confirmer plus tôt que prévu du fait de l'importance des mesures de relance. Pour 2010, la croissance, initialement prévue à 0,5%, pourrait finalement atteindre un niveau légèrement supérieur.

Evolution du PIB en volume	2005	2006	2007	2008	est. 2009	prév. 2010
	1.7%	2.0%	2.3%	0.4%	-2,25%	0,75%

□ TAUX D'INTERET

Après une fin d'année 2008 très perturbée avec une grande volatilité des marchés financiers et une plus grande difficulté de financement pour l'ensemble des acteurs économiques, l'année 2009 a enregistré une dérive des taux d'intérêts en lien avec les décisions de la Banque Centrale Européenne d'abaisser successivement son principal taux directeur le ramenant à un niveau historiquement bas (1% depuis mai 2009 contre 4,25% en octobre 2008). Les perspectives de croissance faible et les risques inflationnistes limités devraient conduire la Banque Centrale Européenne à maintenir les mesures exceptionnelles de relance monétaire mises en œuvre, ainsi que des taux d'intérêt bas jusqu'à confirmation de la reprise.

□ INFLATION

Pour 2009, les prévisions d'inflation se situent autour de 0,4%, soit un niveau inférieur à celui de l'an passé. Pour l'année 2010, l'inflation devrait rester modérée avec une estimation autour de 1,2%, en relation avec le redressement progressif de l'économie.

□ PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012 définit le cadre dans lequel s'inscrivent les lois de finances et détermine la stratégie nationale à moyen terme pour l'ensemble de la sphère publique, y compris pour les collectivités territoriales.

Le projet de loi de finances pour 2010, élaboré dans ce cadre, poursuit deux objectifs majeurs :

- accompagner et conforter la sortie de crise économique en prolongeant, au-delà du plan de relance de l'économie, les dispositifs nécessaires à la consolidation de la reprise, en particulier en faveur de l'emploi;
- préparer dès maintenant la croissance de demain en poursuivant les mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur et le développement durable, qui constituent des priorités stratégiques pour tirer pleinement parti de la reprise.

Comme les années précédentes, l'Etat s'est astreint à une évolution de ses dépenses de 0% en volume par rapport à la loi de finances précédente, soit une hausse uniquement égale à l'inflation prévisionnelle (+1,2% pour 2010).

Principales mesures en discussion concernant les collectivités locales :

- Concours financiers de l'Etat vers les collectivités locales : l'enveloppe normée ne progressera pas plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit +0,6%.
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait indexée sur la moitié de l'inflation, par dérogation au mécanisme appliqué antérieurement, soit +0,6%.
- le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes subirait une diminution de 3,5% (contre -2% en 2009),
- les compensations d'exonérations, notamment fiscales (compensation de taxe professionnelle) joueront le rôle de variables d'ajustement et absorberont les baisses nécessaires à l'évolution positive des autres dotations.

• Réforme de la Taxe Professionnelle :

Pour améliorer la compétitivité des entreprises, le projet de loi de finances pour 2010 engage une réforme en profondeur de la fiscalité locale, en supprimant, en un an, la taxe professionnelle (TP). Celle-ci sera remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée d'une part, d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les bases foncières et d'autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée. La somme de ces deux cotisations serait plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée. Il s'agit d'une réforme d'envergure de la fiscalité des entreprises puisque les investissements des entreprises, porteurs de croissance future, ne seront plus taxés. Cette réforme représente un allègement fiscal significatif pour les entreprises industrielles et une incertitude pour les sociétés de service.

Les collectivités locales sont attentives à conserver la totalité de leur recette et surtout, pour ce qui concerne les agglomérations et communes, le dynamisme des contributions en cohérence avec les actions engagées pour le développement économique.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget pour l'exercice 2010

En 2010, la Ville va intensifier la mise en œuvre des mesures inscrites au sein de son Agenda 21 et continuer à faire du développement durable le fil conducteur de son action. L'accent sera mis notamment sur la démarche concrète de la Ville en matière d'économies d'énergie ou de réalisation de bâtiments à basse consommation ou à énergie positive, tout comme en matière d'accessibilité et de concertation avec les Orléanais.

1) Les grandes orientations et les objectifs de gestion

- ✓ Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :
 - renforcer la proximité avec les Orléanais
 - positionner Orléans au niveau national pour assurer son rayonnement
 - tendre vers l'excellence en matière de développement durable

- ✓ dans le respect des équilibres financiers, avec :
 - la stabilité des taux d'imposition.
 - la maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - le maintien de l'autofinancement
 - un niveau élevé d'investissement
 - un recours mesuré à l'emprunt

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 reposent sur la bonne situation financière de la Ville et intègrent les contraintes liées à l'environnement économique actuel. Elles traduisent une recherche systématique d'efficacité pour préparer l'avenir d'Orléans.

2) Les grandes orientations en matière de fonctionnement

A) Des recettes de fonctionnement contraintes

• Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2010

→ En matière de taxe d'habitation :

Le taux de Taxe d'Habitation de la Ville d'Orléans, inchangé depuis 1996, a progressivement rejoint le taux moyen des communes de la strate. Pour 2010, il est proposé de laisser ce taux inchangé.

	2003		2004		2005		2006		2007		2008		Prop 2010	
	Orléans	Strate*	Orléans	Orléans										
TH	20,99	20,49	20,99	20,59	20,99	20,66	20,99	21,13	20,99	20,78	20,99	20,99	20,99	20,99
FB	29,81	24,12	29,81	24,35	29,81	24,49	29,81	25,20	29,81	24,70	29,81	29,81	29,81	29,81
		écart												
		0,5		0,4		0,33		-0,14		0,21		0,21		0,21
		5,69		5,46		5,32		4,61		5,11		5,11		5,11

* : 2003/2007 taux de la strate des villes de 100 000 à 300 000 hab. Métropole hors Ile de France - source : DGCL - Guide statistique de la fiscalité directe locale

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée par une analyse de la politique d'abattement pratiquée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement significatif de la fiscalité locale.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %
Abattements obligatoires			
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25
Abattement supplémentaire à partir de la 4° personne à charge	15	20	25
Abattements facultatifs			
Abattement général à la base	0	15	15
Abattement spécial à la base	0	15	15

L'effort financier d'une politique d'abattement votée au delà du droit commun représente, en 2008, une réduction du produit attendu de 6,2 M€ sur un produit total de taxe d'habitation de 28,21 M€.

- l'abattement général à la base représente un coût financier de 4.6 M€
- les abattements pour charges de famille représentent un coût financier de 0.8 M€
- l'abattement spécial à la base représente un coût financier de 0.8 M€

L'effort consenti par la Ville représente plus de 3 points de taux de taxe d'habitation (taux recalculé 17,2%)

Débat d'Orientations Budgétaires 2010 - Rapport de présentation

→ **En matière de taxe foncière :**

Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe au dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, la Ville concentre sa politique d'exonération sur les constructions de logements sociaux neufs financés par des prêts aidés de l'Etat. Il convient de noter la progression du nombre de logements sociaux entre 1999 et 2008 (+ 1647 logements), soit 27,5% du parc immobilier orléanais, contre 25,8 % en 1999.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
logements sociaux	13 415	13 672	13 912	13 980	14 708	14 820	14 737	14 921	14 971	15 062
Evolution/an		257	240	68	728	112	-83	184	50	91
Evolution cumulée		257	497	565	1 293	1 405	1 322	1 506	1 556	1 647

Taux SRU	25,8%	25,9%	26,2%	26,2%	27,2%	27,7%	27,4%	27,5%	27,7%	27,5%
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source Fiche DGCL
* Impact GPU

• **L'évolution du produit fiscal 2010 résulte de l'évolution nominale et physique des bases**

La politique de relance de la construction de logements, notamment collectifs, combinée à une meilleure attractivité de la Ville d'Orléans et de ses quartiers en relation avec la politique urbaine de rénovation et d'embellissement, se traduit par une baisse de la vacance des logements sociaux et à une meilleure dynamique des bases.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (notifié)	moyenne 2001/2009	Hypothèse 2010
variations nominales											
TH	1,0%	1,0%	1,5%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	1,6%	2,5%	1,61%	1,2%
FB	1,0%	1,0%	1,5%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	1,6%	2,5%	1,61%	1,2%
variations physiques											
TH	1,1%	1,7%	0,9%	0,4%	0,2%	1,4%	0,4%	1,9%	0,7%	0,96%	0,8%
FB	0,7%	1,1%	1,2%	2,2%	0,6%	2,2%	1,2%	1,4%	1,4%	1,33%	1,5%
variations totales											
TH	2,1%	2,7%	2,4%	1,9%	2,0%	3,2%	2,2%	3,5%	3,2%	2,49%	2,0%
FB	1,7%	2,1%	2,7%	3,7%	2,4%	4,0%	3,0%	3,0%	3,9%	2,82%	2,7%

Dans ce contexte, les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2010 intègrent :

- ✓ une revalorisation des bases de 1.2 % (projet de loi de Finances)
- ✓ une variation physique de la taxe d'habitation de 0,8 % et de la taxe foncière de 1,5%.

Le produit fiscal attendu est estimé à 71 430 K€. Par ailleurs, il est prévu d'inscrire 200 K€ au titre des rôles supplémentaires et 200 K€ de produit lié à la mise en place de la taxe sur les logements vacants depuis plus de 5 ans.

- **Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation) sont attendues en baisse :**

Pour 2010, la dotation forfaitaire est attendue en diminution de 1,5% (32 832 K€) par rapport au produit notifié 2009, en relation avec la baisse de 3,5% de la part garantie de la dotation forfaitaire annoncée dans le projet de loi de finance 2010.

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine sera inscrit à hauteur du volume notifié en 2009 (3 147 K€), ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation reconduite à hauteur 120 K€.

Au final, les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat sont prévues en baisse de 1,4% par rapport au notifié 2009.

- **Les dotations communautaires (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) sont prévues en stabilité :**

Les dotations communautaires attendues de l'Agglo sont prévues à leur niveau 2009, soit 29 957 K€ :

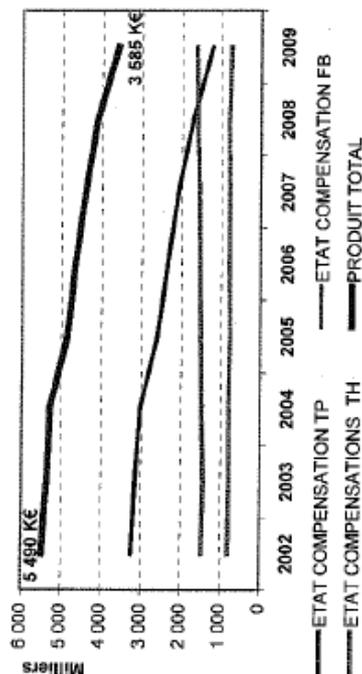
- ✓ l'attribution de compensation, figée en montant, est arrêtée à 28 227 K€
- ✓ la dotation de solidarité communautaire est évaluée à 1 730 K€, sans évolution par rapport à 2009.

- **Les compensations fiscales pour la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe professionnelle**

Les compensations fiscales et plus précisément la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) et de taxe foncière, servent de variables d'ajustement au sein de la loi de finances.

En 2010, elles devraient poursuivre leur évolution négative et s'établir à environ 3 585 K€ (-13% par rapport à 2009).

Sur la période 2002/2009, le produit de la DCTP a baissé de 62% (moyenne annuel de -13% sur la période)

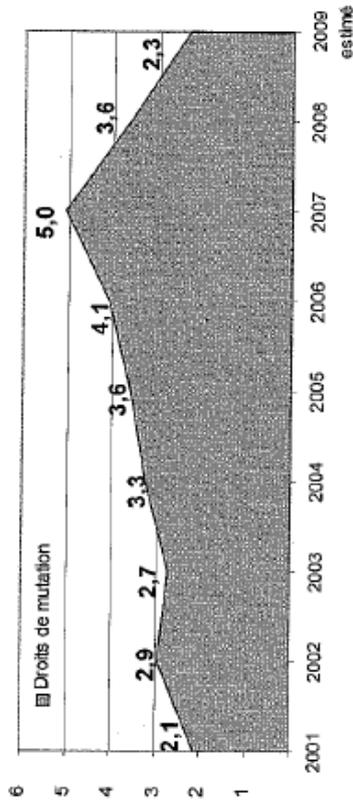


• **Le produit des droits de mutation est attendu en recul pour la seconde année :**

Grâce à un marché de l'immobilier dynamique (augmentation du prix du m² et du nombre de ventes), la Ville d'Orléans a bénéficié, jusqu'en 2007, d'une forte progression de ses recettes de droits de mutation à titre onéreux.

La crise actuelle, touchant à la fois à la valeur marchande des biens, notamment des logements anciens, et à la moindre solvabilité des acheteurs potentiels, a ralenti le nombre des transactions affectant par là même le produit des droits de mutation revenant aux collectivités locales.

Dans ce contexte, et au regard des réalisations 2009, le produit attendu pour 2010 sera inscrit en diminution par rapport au budget précédent.



Au final, la construction du budget 2010 retiendra les prévisions de recettes de fonctionnement suivantes :

- conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité resteront inchangés, l'évolution du produit de la fiscalité résultera de la seule évolution physique et nominale des bases,
- les dotations de l'Etat seront inscrites en baisse par rapport au budget précédent, en cohérence avec le projet de loi de finances 2010,
- les dotations communautaires seront prévues en stabilité,
- les compensations fiscales poursuivront leur diminution,
- les droits de mutations seront inscrits en baisse au regard des réalisations 2009.

Les recettes de fonctionnement apparaissent donc globalement sous contrainte et en stagnation par rapport à 2009. La construction du budget primitif s'effectuera dans un contexte de faible évolution des recettes, la dynamique ne sera portée que par les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) et, dans une moindre mesure, par l'évolution des tarifs. Dans ce contexte, les décisions récentes de mettre en œuvre la taxe de séjour et la taxe sur les logements vacants apparaissent particulièrement pertinentes.

B) Des dépenses de fonctionnement gérées au plus près

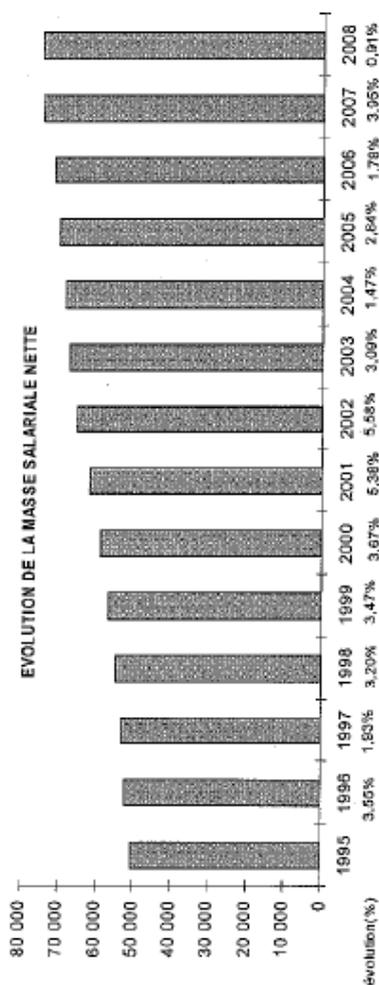
Dans un contexte de stagnation des recettes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable au maintien d'un autofinancement conforme à la stratégie définie pour le mandat.

- **Les charges générales**

Globalement, les charges générales devraient évoluer de +1,5 % par rapport au budget 2009, hors dépenses relatives au festival de Loire. Cette évolution, légèrement supérieure à l'inflation prévisionnelle, intègre les surcoûts liés à la mise en œuvre de la taxe carbone et à l'accroissement du patrimoine municipal (nouveaux équipements publics de La Source : ex :centre culturel de La Poste, médi@thèque...).

- **Les charges de personnel**

En 2008, les dépenses de personnel ont connu une évolution inférieure à 1 % par rapport à 2007. Le ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » s'établissait à 59,4% en brut et à 55,3% de charge nette après prise en compte des remboursements effectués par les budgets du CCAS et du Parc floral. A titre de comparaison, le ratio moyen national de la strate s'établissait en 2007 à 53,9% (DGCL).



En cohérence avec la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'indice d'évolution des frais de personnel devrait être en 2010 de l'ordre de +1 %, pour l'ensemble des budgets, évolution identique à celle du budget 2009. Cette évolution intègre la décision prise en octobre 2009 de revaloriser la prime de service des agents de catégorie C, afin d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Débat d'Orientations Budgétaires 2010 – Rapport de présentation

Par ailleurs, en 2010, les frais de personnel des budgets annexes seront budgétés directement dans les budgets considérés. Cette mesure, sans incidence sur l'équilibre des différents budgets, aura pour conséquence de diminuer parallèlement les frais de personnel et les recettes de remboursement de personnel du budget principal.

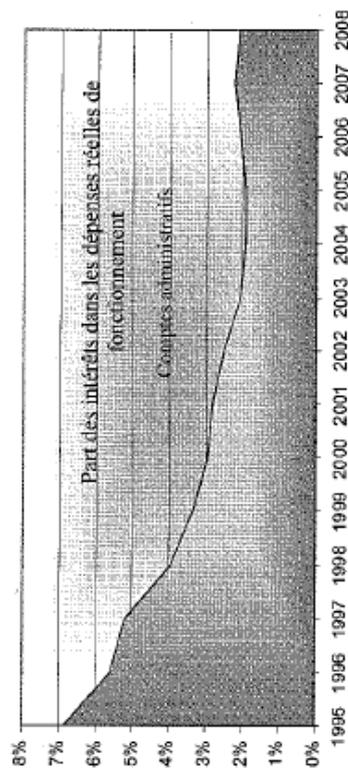
- **Les intérêts de la dette**

- Les taux court terme (taux révisables), actuellement au plus bas (valeurs inférieures à 1%), devraient rester relativement faibles (1,5% anticipé), l'inflation 2010 étant anticipée en deçà de 2%, seul à partir duquel la Banque Centrale Européenne relèverait ses taux directeurs. Toutefois, des incertitudes existent quant au rythme de la reprise économique, qui pourrait avoir pour conséquence de renchérir le coût des financements.

- Les taux longs (taux fixes), actuellement de l'ordre de 3,60% sur 15 ans, sont anticipés en légère hausse, en relation avec la reprise annoncée.

Pour 2010, les frais financiers devraient être maintenus à leur niveau 2009.

Pour mémoire, au budget 2009, les frais financiers représentaient 4 000 K€ de dépenses et 2,6% des dépenses réelles de fonctionnement. En 2001, ils représentaient 4 063 K€ et 2,8% des dépenses réelles de fonctionnement.



- **Les subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires**

En 2010, la Ville envisage de maintenir son soutien au tissu associatif local avec lequel elle poursuivra les partenariats engagés, tout en respectant l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- **Les manifestations liées au rayonnement de la Ville**

La Ville d'Orléans poursuivra en 2010 une politique d'animation de qualité en direction de tous les publics (20^{ème} édition du Festival de Jazz, avec le maintien d'un volet de programmation accessible gratuitement) et continuera à soutenir les initiatives des différents acteurs (Open de tennis, Master's de patinage, ...) et à construire des partenariats qui contribuent à maintenir une offre culturelle diversifiée.

C) Un effort d'autofinancement maintenu

Les efforts en matière d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement cohérent avec les projets d'investissement du mandat. Le budget 2010 sera construit sur la base d'un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 20 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement brut depuis 2001 :

En M€ (données budgets primitifs)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Prev. 2010
Autofinancement (yc recettes exceptionnelles)	17,8	18,0	18,0	18,5	18,9	21,0	22,6	20,3	20,0	20,0

3) Les grandes orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement soutenu

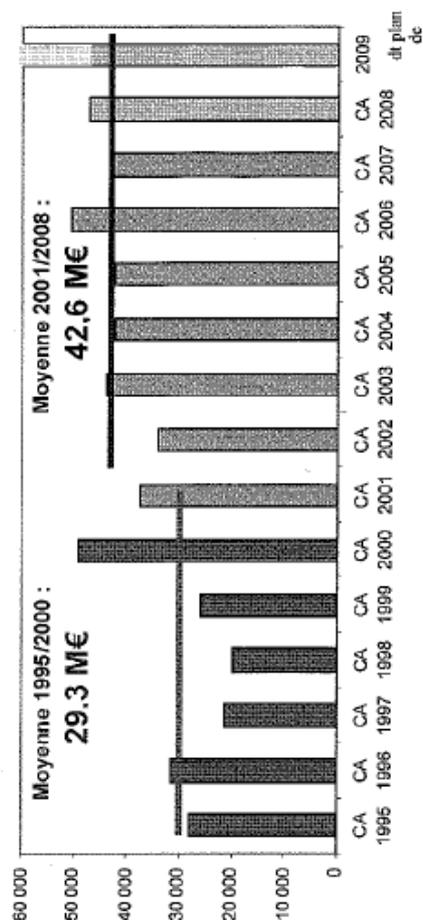
La politique d'investissement de la Ville d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat. En raison de sa bonne santé financière, d'un haut niveau d'autofinancement et de ressources propres (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs) significatives, la Ville d'Orléans est en mesure de réaliser un ambitieux programme d'investissement, pour soutenir l'économie locale et préparer l'avenir.

En 2009, la Ville s'est engagée dans le plan de relance et de soutien de l'économie en portant à plus de 60 M€ son programme annuel d'équipement, grâce à l'accélération de certains de ses projets.

Grâce à l'activité soutenue des services et à la réponse des entreprises, la Ville respectera les objectifs signés avec l'Etat et conservera en 2010 le bénéfice du remboursement de la TVA l'année suivant les travaux.

Les crédits d'investissement qui seront inscrits au budget 2010 s'éleveront à environ 48 M€ et permettront de poursuivre la dynamique de développement et de mise en valeur de la Ville engagée depuis plusieurs années.

Cette politique d'investissement, supérieure à la valeur moyenne de la strate, sera financée sans augmentation de la dette ni de la fiscalité locale.



Débat d'Orientations Budgétaires 2010 – Rapport de présentation

Parmi les grands projets, on peut citer :

- La poursuite du programme de restructuration des écoles,
- L'aménagement des ZAC (Carmes, Madeleine, Halles),
- La finalisation du Grand Projet de Ville de La Source, et la montée en régime de la Convention Territoriale de l'Argonne
- L'amélioration de la voirie,
- L'accompagnement du projet CLEO (enfouissement des réseaux)

B) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements repose notamment sur une recherche efficace de cofinancements, permettant de dégager un effet de levier optimal.

• **Le Fonds de Compensation de la TVA**

Par convention signée avec l'Etat, la Ville s'est engagée à participer au plan de relance de l'économie et a bénéficié, à ce titre, dès 2009 du versement anticipé de la recette de FCTVA sur ses dépenses 2008.

Pour 2010, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses de l'exercice 2009. Le produit est évalué à environ 4 500 K€, niveau relativement élevé, lié à l'augmentation des investissements décidée en 2009.

• **Les subventions d'équipement attendues**

Les subventions d'équipement obtenues par la Ville d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche constante de nouvelles sources de financement. Sur les dernières années, le niveau de subvention obtenu par la Ville d'Orléans est en effet supérieur à la moyenne des communes de la strate.

Source Minefi	2003	2004	2005	2006	2007	2008	BP 2009
Subvention d'équipement/habitant VO	23 €	37 €	46 €	80 €	76 €	62 €	72 €
Strate de référence	37 €	46 €	50 €	60 €	58 €	51 €	

Pour 2010, le projet de budget intégrera notamment les subventions attendues de la Région dans le cadre du contrat régional d'agglomération (révision du contrat de 2^{ème} génération et nouveau contrat de 3^{ème} génération).

Débat d'Orientations Budgétaires 2010 - Rapport de présentation

• Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans dispose d'un vaste patrimoine, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement importants. Dans ce contexte, une démarche a été engagée depuis plusieurs années afin de maintenir durablement en bon état les immeubles répondant aux besoins des missions de service public et procéder parallèlement à la réalisation des actifs non stratégiques du domaine privé de la ville.

La Ville d'Orléans a élaboré un plan de cession d'immeubles qu'elle met en œuvre progressivement en fonction des opportunités. Très dynamiques jusqu'en 2007, les cessions ont ralenti à partir de 2008, en lien avec la conjoncture économique. Les recettes seront inscrites avec réalisme au budget 2010 et resteront de ce fait limitées.

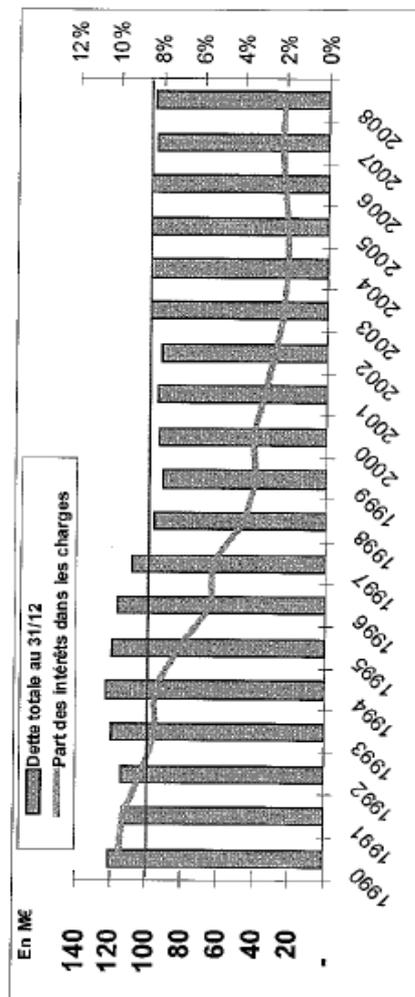
C) Un recours à l'emprunt mesuré

En comparaison avec les communes de sa strate de référence, la Ville d'Orléans apparaît faiblement endettée, avec au 31/12/2008, un encours de dette de 97,4 M€, correspondant à une situation très satisfaisante au regard des 3 principaux ratios utilisés pour caractériser l'endettement d'une commune :

- ✓ la dette par habitant s'élevait à 836 € fin 2008, contre 960 € pour les communes de la strate (données DGCL 2007)
- ✓ la dette représentait 54% des recettes réelles de fonctionnement, contre 72 % pour les villes de la strate.
- ✓ la dette représentait 3,5 années d'épargne brute contre 4,8 années pour les villes de la strate.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en euros / dette au 31/12									
dette ville par habitant	805 €	809 €	792 €	851 €	850 €	850 €	853 €	823 €	836 €
dette/hab strate de 100 000 à 300 000									
habts (statistiques DGCL)	1 035 €	1 027 €	1 008 €	983 €	987 €	981 €	980 €	980 €	980 €

La Ville d'Orléans dispose ainsi des marges de manœuvre lui permettant de financer les investissements projetés tout en poursuivant son objectif de stabiliser son encours de dette à une centaine de millions d'euros,



LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 12 – Décision modificative n° 9.

M. MARTIN – *La décision modificative n° 9 concerne les modifications budgétaires pour l'année 2009. Dans cette décision modificative, il y a tout d'abord un chapitre concernant les autorisations de transferts pour lesquelles vous verrez, Mme CUGNY-SEGUIN, que nous avons inscrit une subvention pour le partenariat de thermographie avec la Jeune Chambre Economique, les 60 000 €. Cela a été pris en compte, ainsi qu'il en a été délibéré précédemment. En revanche, nous avons une délibération assez importante en terme de retrait de crédits qui concerne le C.E.R.C.I.L., car il y a des retards dans la réalisation de l'opération C.E.R.C.I.L. Nous emprunterons moins pour cette opération pour 2009. C'est du report pour 2010. Nous avons bien sûr reçu moins de subventions à ce titre.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

	<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
414 2313 Constructions Equipements sportifs REMISE EN ETAT ESPACES EXT DES INSTAL	03C372	820	-6 334,68	823 2188 Autres immobilisations corporelles Espaces verts urbains VEGETAUX Achat de Végétaux	08A02036 820	6 334,68
23 65738 Subv. de fonct. aux autres org. publics Enseignement supérieur Cotisation AMARIS		222	-1 823,73	900 6281 Concours divers (cotisations...) Service action économique	220	1 823,73
020 2313 Constructions Administr. générale de la collectivité REINSTALLATION DCE	13B015	910	-2 581,00	020 2184 Mobilier Administr. générale de la collectivité REINSTALLATION DCE Mobilier suite à la réinstallation de la DCE	13B015 910	2 581,00
414 2031 Frais d'études Equipements sportifs PALAIS DES SPORTS REFECT TOIT RVLMT OMNI	03Z0751	920	-20 000,00	64 2313 Constructions Crèches et garderies GROSSES REPARAT. CRECHES	02Z129 920	20 000,00

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
821 2315	07A034	402		-7 000,00	821 2188	07A034	402		7 000,00
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Equipement de voirie					Equipement de voirie				
AMENAGEMENTS DIVERS					AMENAGEMENTS DIVERS				
					Acquisition bornes du centre ancien				
822 2031	07A044	810		-41 425,84	822 2315	07A044	810		41 425,84
Frais d'études					Instal., matériel & outillage techniques				
Voirie communale et routes					Voirie communale et routes				
ENTRETIEN OUVRAGES D'ART					ENTRETIEN OUVRAGES D'ART				
					Travaux de sécurité Pont de Joie				
324 2316	05A171	558		-5 000,00	020 2183	05A171	340		5 000,00
Restau. des collections et oeuvres d'art					Matériel de bureau et informatique				
Autres actions conserv - diff patrimoine					Administr. générale de la collectivité				
ARCHEOLOGIE					ARCHEOLOGIE				
					Acquisition de matériels informatiques				
824 6228		402		-4 051,89	01 673		310		4 051,89
Divers rémunérations d'interm et honorai					Titres annulés (exercices antérieurs)				
Parkings publics					Opérations non ventilables				
311 2313	05A416	910		-3 032,38	311 2184	05A416	910		3 032,38
Constructions					Mobilier				
Expression musicale, lyrique et chorégr.					Expression musicale, lyrique et chorégr.				
MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE ST MARCEAU					MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE ST MARCEAU				
					Acquisition de mobilier pour la Maison des Arts et de la Musique				
830 617		121		-1 253,00	830 65748		121		1 253,00
Etudes et recherches					Subv. de fonct. aux autres organismes pr				
Environnement - Services communs					Environnement - Services communs				
					Complément Charte LNE/Ecoles Pullov				
830 617		121		-60 000,00	830 65748		121		60 000,00
Etudes et recherches					Subv. de fonct. aux autres organismes pr				
Environnement - Services communs					Environnement - Services communs				
					Subvention partenariat Thermographie JCE				
824 2315	10A144	800		-2 300,00	824 2031	10A144	800		2 300,00
Instal., matériel & outillage techniques					Frais d'études				
Autres opérations d'aménagement urbain					Autres opérations d'aménagement urbain				
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN					DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN				
					Etudes préalables ZAC				

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>			<u>en €</u>	<u>Affectation</u>			<u>en €</u>
823 6714	820		-1 800,00	823 60688	820		2 170,00
Bourses et prix				Autres matières et fournitures			
Espaces verts urbains				Espaces verts urbains			
				Achat matériels arrosage Jardin Des Plantes			
823 6714	820		-370,00				
Bourses et prix							
Espaces verts urbains							
824 65748	513		-4 456,00	520 64138	320		4 456,00
Subv. de fonct. aux autres organismes pr				AUTRES INDEMNITES PERS NON TITULAIRE			
Développement social urbain				CCAS			
				Subvention action CUCS « Temps psychologue dans les			
				quartiers »			
830 2031	08B452	121	-700,00	830 2042	08B452	121	700,00
Frais d'études				Subv. équip. versées pers. droit privé			
Environnement - Services communs				Environnement - Services communs			
RESSOURCES EN EAU				RESSOURCES EN EAU			
				Complément travaux DUP 2009			
322 2316	05A067	548	-6 568,00	322 2315	05A430	548	10 088,00
Restau. des collections et oeuvres d'art				Instal., matériel & outillage techniques			
Musées				Musées			
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS				MUSEE DES BEAUX ARTS – AMENAGEMENTS			
				Travaux de peinture de la salle d'exposition Gaudier-Brzeska			
322 2161	05A068B	548	-3 250,00				
Oeuvres et objets d'art							
Musées							
322 6236	548		-270,00				
Catalogues et imprimés							
Musées							
322 6236	548		-3 950,00	322 2188	05A430	548	3 950,00
Catalogues et imprimés				Autres immobilisations corporelles			
Musées				Musées			
				MUSEE DES BEAUX ARTS – AMENAGEMENTS			
				Achat appareillage électrique pour l'exposition Gaudier-Brzeska			
824 2315	09E001	102	-7 290,93	824 2188	09E001	102	7 290,93
Instal., matériel & outillage techniques				Autres immobilisations corporelles			
Développement social urbain				Développement social urbain			
ACTION DE PROXIMITE				ACTION DE PROXIMITE			
				Achats de végétaux - Comité d'Aménagement des Quartiers			

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
824 611 Contrats de prestations de services Développement social urbain	102 -5 364,78	824 2188 Autres immobilisations corporelles Développement social urbain EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATI Achat de matériels conseils constitutionnels de quartiers	13B006 102 5 364,78
824 2031 Frais d'études Développement social urbain CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	09A451 106 -54 287,50	824 2315 Instal., matériel & outillage techniques Développement social urbain C.T. ARGONNE - RUE DE L'ARGONNE	09A45105 106 33 596,45
		824 2315 Instal., matériel & outillage techniques Développement social urbain CTA - PARKING CLOS GAUTHIER Travaux rue Paul Lemesle et Clos Gauthier	09A45117 106 20 691,05
422 611 Contrats de prestations de services Autres activités pour les jeunes	532 -3 000,00	422 65748 Subv. de fonct. aux autres organismes pr Autres activités pour les jeunes	532 3 000,00
112 2031 Frais d'études Police municipale CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX	01A439 910 -10 000,00	213 2313 Constructions Enseignement primaire ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER	06A475 910 30 400,00
020 2031 Frais d'études Administr. générale de la collectivité MISE EN SECURITE HOTEL GROSLOT	13Z475 910 -20 400,00		
830 2315 Instal., matériel & outillage techniques Environnement - Services communs PLAN MUNICIPAL D'URGENCE	08B270 121 -13 100,00	830 2188 Autres immobilisations corporelles Environnement - Services communs PLAN MUNICIPAL D'URGENCE Acquisition centrales de mesure FRC	08B270 121 13 100,00

II - AUTORISER LES OUVERTURES EN DEPENSES/RECETTES

a) Crédit pour l'intégration des travaux de la ZAC Châtelet

<u>En dépenses :</u>	<u>En €</u>
824 21318 Autres opérations d'aménagement urbain Autres bâtiments publics OPERATION CHATELET	10A165 310 3 800 000,00

<u>En dépenses :</u>				<u>En €</u>
824	2042	10A165	310	<u>4 900 000,00</u>
	Autres opérations d'aménagement urbain			8 700 000,00
	Subv. équip. versées pers. droit privé			
	OPERATION CHATELET			

<u>En recettes :</u>				
824	2031	10A165	310	100 000,00
	Autres opérations d'aménagement urbain			
	Frais d'études			
	OPERATION CHATELET			

824	2381	10A165	310	<u>8 600 000,00</u>
	Autres opérations d'aménagement urbain			8 700 000,00
	Avances et acomptes versés à la SEMDO			
	OPERATION CHATELET			

b) Ajustement de la section investissement et fonctionnement

<u>En dépenses :</u>				<u>En €</u>
01	023		310	9 584,78
	Opérations non ventilables			
	Virement de la section investissement			

<u>En recettes :</u>				
01	021		310	9 584,78
	Opérations non ventilables			
	Virement de la section fonctionnement			

III - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE RECETTES

322	1321	13Z079	910	-77 500,00
	Subv equip non transf etat étab nat			
	Musées -CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC			

322	1322	13Z079	910	-23 000,00
	Subv equip non transf régions			
	Musées - CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC			

322	1323	13Z079	910	-7 000,00
	Subv equip non transf départements			
	Musées - CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC			

322	1324	13Z079	910	-10 100,00
	Subv equip non transf communes			
	Musées - CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC			

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

322 1328 13Z079 910 -323 400,00
Autres subv equip non transf
Musées -CERCIL 45 RUE BOURDON BLANC

01 1641 310 441 000,00
Opérations non ventilables
Emprunts en francs ou en euros

PARC FLORAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
823 2088 821 Autres immobilisations incorporelles Parc Floral	-465,00	823 2182 08D3001 821 Matériel de transport Parc Floral PARC -FLORAL EQUIPEMENT DU JARDIN	465,00
823 2088 821 Autres immobilisations incorporelles Parc Floral	-6 789,00	823 2318 08D1020 821 Autres immobilisations corporelles Parc Floral Travaux ouvrages d'art PONT BLANC	6 789,00
823 6236 821 Catalogues et imprimés Parc Floral	-6 842,00	823 673 821 Titres annulés (exercices antérieurs) Parc Floral Solde des titres de recettes annulés BLEJA	6 842,00

OPERATIONS SOUSMISES A TVA

Régularisation d'imputation des amortissements 2004 pour le Centre Chorégraphique national

<u>En dépenses :</u>	<u>En €</u>
313 281311 310 Centre chorégraphique national AMORTISSEMENT BATIMENT ADMINISTRATIFS	68 906,46

<u>En recettes :</u>	<u>En €</u>
313 28132 310 Centre chorégraphique national Ammort Immeubles de rapport	68 906,46

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 13 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 405 logements situés rues Troyat, Lugoj et Senghor. Garantie d'un emprunt de 1 571 605 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Pour l'O.P.H., il s'agit d'une garantie d'emprunt de 785 000 € pour des logements situés rue Henri Troyat à La Source.*

M. CHAPUIS – *C'est juste une question. Je suis allé voir les documents mis à disposition. J'ai bien lu les délibérations. Je veux juste savoir – je n'attends pas la réponse ce soir, car vous ne l'avez pas forcément en stock – si vous pouviez nous transmettre les numéros des appartements concernés par ces réhabilitations ? C'est à la fois une demande pour M. MARTIN et M. CARRE qui doivent avoir ces éléments. Si vous pouvez me les transmettre par mail, ce serait vraiment très gentil. Je vous remercie.*

M. MARTIN – *C'est une opération sur l'ensemble du G.P.V. On vous donnera les éléments disponibles.*

M. CARRE – *Je peux juste dire que les 405 logements, c'est une très grande partie des « 518 ». C'est l'essentiel des immeubles de la partie haute du G.P.V.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 16 octobre 2009, l'O.P.H. d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 571 605 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation (individualisation du chauffage) de 405 logements situés rues Henri Troyat, de Lugoj et Léopold Sédar Senghor Quartier La Source à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 785 802,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 571 605 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la

réhabilitation (individualisation du chauffage) de 405 logements situés rues Henri Troyat, de Lugo et Léopold Sédar Senghor quartier La Source à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt réhabilitation consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 15 ans
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Si vous le voulez bien, quand je ferai le vote, il y a beaucoup de délibérations, je dirai « même vote », si vous étiez d'accord. S'il y a un souci, vous me le signalez.*

*
* *
*

N° 14 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 157 logements situés rues Troyat, Senghor et Adélaïde de Savoie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 129 855 €. Approbation d'une convention

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 16 octobre 2009, l'O.P.H. d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 129 855 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation (retournement des halls) de 157 logements situés rues Henri Troyat, Léopold Sédar Senghor et allée Adélaïde de Savoie quartier La Source à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 64 927,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 129 855 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation (retournement des halls) de 157 logements situés rues Henri Troyat, Léopold Sédar Senghor et allée Adélaïde de Savoie quartier La Source à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt renouvellement urbain consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 15 ans
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs

effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 15 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 196 logements situés rue Troyat à Orléans. Garantie d'un emprunt de 810 619 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 16 octobre 2009, l'O.P.H. d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 810 619 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation (individualisation du chauffage) de 196 logements situés rue Henri Troyat dans le quartier de La Source à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 405 309,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 810 619 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation (individualisation du chauffage) de 196 logements situés rue Henri Troyat quartier La Source à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt réhabilitation consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 15 ans
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 16 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 170 405 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 3 novembre 2009, l'O.P.H. d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 170 405 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations et destiné à financer la construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 85 202,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 170 405 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et

Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 6 : L'O.P.H. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 6 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.H. d'Orléans puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix. Garantie d'un emprunt de 2 069 600 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 3 novembre 2009, l'O.P.H. d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50% d'un emprunt de 2 069 600 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 1 034 800 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 069 600 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 28 logements situés rue du Clos Sainte-Croix à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 8 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0 mois
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 8 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1 034 800 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 2 069 600 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 436 993 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 21 octobre 2009, la Société d'H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 436 993 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire à hauteur de 218 496,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 436 993 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 218 496,50 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 436 993 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société d'H.L.M. France Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 4 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la société d'H.L.M. France Loire puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société d'H.L.M. France Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 1 019 007 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 21 octobre 2009, la Société d'H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 019 007 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire à hauteur de 509 503,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 019 007 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs

effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 509 503,50 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 1 019 007 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société d'H.L.M. France Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 308 840 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 21 octobre 2009, la Société d'H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 308 840 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis Îlot A à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire à hauteur de 154 420 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 308 840 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 154 420 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 308 840 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 3 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société d'H.L.M. France Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – La Société d'H.L.M. France Loire. Construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis îlot A. Garantie d'un emprunt de 960 160 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 21 octobre 2009, la Société d'H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 960 160 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société d'H.L.M. France Loire,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société d'H.L.M. France Loire à hauteur de 480 080 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 960 160 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 14 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot A à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 480 080 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 960 160 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société d'H.L.M. France Loire et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 22 – La Société Bâtir Centre. Construction de 30 logements collectifs situés rue du faubourg Banner, bâtiment E. Z.A.C. Coligny. Garantie d'un emprunt de 406 700 €. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *Il est proposé d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre, à hauteur de 203 350 €, destinés à financer la construction de 30 logements.*

Je tiens à souligner qu'on est en train de passer à la concrétisation et la livraison de toute une série d'îlots. Cela passe d'un coup. Il y a quelques administrateurs de l'Office d'Orléans ici. Ils voient bien de délibérations en délibérations, de Conseils en Conseils, le patrimoine se reconstituer, car on a fait des démolitions. Il y a donc des reconstitutions. On a démolit dans certains quartiers d'Orléans. On reconstitue un peu partout : les quartiers Madeleine, Saint-Marceau, nord-est, Barrière Saint-Marc. On est de façon très concrète dans la mise en œuvre des plans décidés il y a maintenant 5, 6 ans, puisqu'on en avait fait la présentation ici.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 2 novembre 2009, la Société Bâtir Centre sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 406 700 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Banner, bâtiment E, Z.A.C. Coligny à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 8).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Bâtir Centre,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Bâtir Centre à hauteur de 203 350 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 406 700 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Banner, bâtiment E, ZAC Coligny à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 203 350 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 406 700 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : la Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 6 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Bâtir Centre puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 8 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Bâtir Centre et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 23 – La Société Bâtir Centre. Construction de 30 logements collectifs situés rue du faubourg Banner, bâtiment E. Z.A.C. Coligny. Garantie d'un emprunt de 2 093 300 €. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *C'est la même opération, mais une autre formule de prêt. La Ville accorde sa garantie financière à la Société Bâtir Centre à hauteur de 1 046 650 €.*

Mme BARANGER – *Je voulais faire part d'un petit calcul. Je voulais traduire l'ensemble de ces garanties d'emprunts. En terme de réhabilitation, 611 logements auront un chauffage individuel. En terme d'économie d'énergie pour les locataires, c'est extrêmement important.*

En ce qui concerne les logements neufs, cela veut dire 90 logements neufs à loyer modéré. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire – *C'est une bonne précision. Merci.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 2 novembre 2009, la Société Bâtir Centre sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 2 093 300 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Banner, bâtiment E, Z.A.C. Coligny à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Bâtir Centre,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Bâtir Centre à hauteur de 1 046 650 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 093 300 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements collectifs situés rue du Faubourg Banner, bâtiment E, Z.A.C. Coligny à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- (double révisabilité limitée) en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1 046 650 €, représentant 50 % du prêt d'un montant de 2 093 300 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Bâtir Centre et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

N° 24 – Conventions A.N.R.U. G.P.V. La Source et Argonne. Versement des participations de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans.

M. CARRE – *C'est une délibération qu'on passe régulièrement. La Ville soutient l'O.P.H. d'Orléans dans le cadre des opérations de renouvellement urbain qu'elle conduit sur les quartiers de La Source et de l'Argonne. Tout à l'heure, on a été interrogé sur l'éventuel manque de soutien aux dépenses sociales, auquel M. MARTIN a répondu excellemment à propos du C.C.A.S., en anticipant un peu sur les débats du mois de décembre. Sur les débats 2009, on a quelque chose de très concret, puisqu'il est proposé par cette délibération que la Ville amène un certain nombre de subventions affectées à des opérations, dont on pourrait avoir le détail, pour quand même 854 871 €. Cela représente un soutien extrêmement important.*

Dans des temps heureusement maintenant lointains, on était sur des montants de quelques centaines de milliers de francs.

Chaque année, la Ville apporte son soutien. On n'est plus dans le cadre du plan C.G.L.L.S. sur le soutien d'exploitation. On est bien sur des opérations qui soutiennent des opérations d'investissement. Cela fait partie notamment des soutiens que la Ville apporte dans le cadre de l'individualisation du chauffage dont on parlait tout à l'heure. Une partie est financée par emprunt, mais il y a une partie aussi qui est financée par fonds propres, de façon à ce que les loyers, même s'ils ont augmenté en variation de façon importante, restent à des niveaux extrêmement modérés par rapport au niveau de confort, de prestations et autres, apporté aux locataires. C'est très bien ainsi, puisque c'est la philosophie qu'on a développée tout au long de ces conventions territoriales.

Mme SUIRE – *Je veux juste dire un mot sur le logement. Au dernier Conseil Municipal, M. RICOUD avait apporté des chiffres que je trouvais un petit peu élevés au niveau des demandes de logements. Je veux apporter une précision, puisque j'ai eu le document de la Maison de l'Habitat. Il y a exactement 2 177 logements, alors que M. RICOUD nous disait plus de 6 000 logements sur l'Agglomération. Sur les 2 177, 593 sont déjà locataires dans le parc social, 353 ne sont pas prioritaires dans la mesure où ils occupent un logement qui correspond à leurs besoins. Ensuite, 18 motifs de demandes exprimées. Par exemple, la première demande pour un jeune couple qui souhaite décohabiter, il y en a 143. Je ne vais pas vous préciser tout cela. Ce n'est pas du tout le chiffre que M. RICOUD nous disait.*

M. le Maire – *Les 2 000 et 6 000, ce sont les demandes ?*

Mme SUIRE – *Les demandes de l'Agglo.*

M. RICOUD – *J'ai eu des chiffres par la D.D.E. qui me dit qu'il y a en gros 15 000 demandes sur le Loiret, dont 60 % sur l'agglomération.*

Si vous voulez, M. le Maire, Mme SUIRE, je vous communique ce document signé par un responsable de la D.D.E. dès demain.

Mme SUIRE – *Les demandes de la Maison de l'Habitat dans l'Agglo.*

M. RICOUD – *On peut chipoter pour ceux qui demandent des logements, notamment par rapport à ceux dans l'attente de l'hébergement d'urgence. Il faudra qu'on en parle aussi, M. le Maire.*

M. le Maire – *C'est un autre sujet. Sur les chiffres que vous citez, M. RICOUD, je pense que ce sont les demandes de logements formulées par les personnes et ce sont des demandes multiples, c'est-à-dire que vous donnez comme chiffre de vos 15 000 les demandes exprimées. Mme SUIRE vous parle des demandeurs. Mais un demandeur fait plusieurs demandes. D'accord ? Effectivement, le chiffre qui me paraît intéressant de retenir car il approche la réalité, c'est le chiffre des demandeurs. Cela ne veut pas dire que ce soit négligeable, car c'est 2 000. C'est loin d'être négligeable.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'avenant n°1 de la convention A.N.R.U. G.P.V. La Source, signé le 12 février 2008, prévoit que la Ville d'Orléans participe au financement d'opérations dont l'O.P.H. d'Orléans est maître d'ouvrage.

A ce titre, l'O.P.H. d'Orléans prévoit d'appeler pour l'exercice 2009 l'opération précisée dans le tableau ci-dessous :

Nature d'opération	Opération	Nombre de logements	Montant de l'opération	Montant de la participation de la Ville d'Orléans
Reconstruction sur site	La Source 2	51	6 321 771 €	268 800 €

Dans le cadre de la convention A.N.R.U. Argonne, signée le 12 février 2008, il est prévu que la Ville d'Orléans participe au financement d'opérations dont l'O.P.H. d'Orléans est maître d'ouvrage.

A ce titre, l'O.P.H. d'Orléans prévoit d'appeler pour l'exercice 2009 les opérations précisées dans le tableau ci-dessous :

Nature d'opération	Opération	Nombre de logements	Montant de l'opération	Montant de la participation de la Ville d'Orléans
Création de logements sociaux	Flandre Dunkerque	16	1 621 179€	80 000 €
Résidentilisation	Clos Gauthier	134	938 000 €	196 980 €
	Marie Stuart	128	969 859 €	203 670 €
	Jacobins	60	306 000 €	64 260 €
Amélioration qualité de service	Grand Villiers 1	50	28 750 €	10 832 €
	Grand Villiers 2	40	23 000 €	8 665 €
	Grand Villiers 3	100	57 500 €	21 664 €
Total				586 071 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une participation d'un montant de 854 871 € à l'O.P.H. d'Orléans ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 72, article 20418, opération 09A452, T.S. 101, pour 268 800 € et fonction 72, article 20418, opération 09A451, T.S. 106, pour 586 071 € »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 25 – Projet NanoSynthèse. Participation de la Ville. Attribution d'une subvention.
Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *A travers cette délibération, qui vous propose une signature de convention et une attribution de subvention à l'Université d'Orléans, c'est donc la mise en œuvre du projet NanoSynthèse qui vous est présentée.*

C'est l'opportunité, une nouvelle fois, pour la Ville d'Orléans, de manière forte, de se positionner sur le domaine de l'innovation, à travers les nanotechnologies. Je ne vous rappelle pas nos investissements auprès des pôles de compétitivité, des pôles de compétence tels que DREAM, etc.

Aujourd'hui, l'industrie a besoin de matériaux de haute performance, dans des domaines extrêmement variés. La délibération est un peu technique. En clair, il s'agit de mettre en place un équipement capable de réaliser des nanomatériaux avec des applications aussi diverses que l'automobile, la médecine, la cosmétique, l'aéronautique, l'énergie et même l'environnement.

Cet équipement doit être installé dans un bâtiment qui nécessite des installations spécifiques. C'est ce qu'on appelle communément une salle blanche. Les porteurs du projet sont une entreprise orléanaise, la CILAS qui est souvent citée pour sa compétence dans le domaine des lasers, des technologies de pointe et le C.E.A. qui est le Commissariat à l'Energie Atomique dont je crois qu'il n'est pas besoin ici de vous prouver la reconnaissance scientifique sur le plan national et même international.

Le C.E.A. va mettre à disposition à Orléans une équipe pour la mise en œuvre scientifique et technique du projet. Ces deux acteurs ont donc signé déjà une convention avec l'Université d'Orléans pour la prise en charge du chef de projet actuel.

L'Etat et les collectivités territoriales présentes (la Région, le Département, la Ville et l'Agglo) sont en partie les financeurs du projet, sachant que l'Europe y participe également à travers des fonds FEDER.

La mise en place de cet équipement va donc permettre une collaboration avec l'ensemble des centres de recherche présents sur le territoire d'Orléans et les laboratoires. Je peux vous citer

quelques laboratoires dont vous avez probablement entendu parler quelquefois, quand je vous passe des délibérations sur la recherche, comme le GREMI, le labo PRISME, le CRMD. Cela va permettre également la mise en place de formations à Polytech.

C'est un projet qui répond à la fois à une demande spécifique en matière de recherche fondamentale, qui permet également des applications industrielles et qui va accroître les formations sur notre territoire.

Sur un plan plus général, vous avez certainement eu connaissance du débat sur les nanotechnologies qui a eu lieu à Orléans le 27 octobre dernier. Ces débats sont mis en œuvre par la Commission Nationale du débat public, conformément au Grenelle de l'Environnement. Les nanotechnologies soulèvent souvent des questions d'éthique qui peuvent susciter des inquiétudes, ce qui est souvent le cas, ce qu'on remarque quand il y a une nouvelle science. Je ne suis pas une scientifique. Un certain nombre de personnes dans la salle sont beaucoup plus qualifiées que moi pour parler scientifiquement de ces domaines-là. Je vais juste me permettre d'apporter une réflexion un peu générale sur le sujet.

On sait aujourd'hui que chaque bouffée d'air que nous respirons ce sont des millions de particules. Les applications des nanos, sur le plan médical et plus spécialement pour des maladies telles que le cancer, laissent entrevoir des avancées thérapeutiques prometteuses. On sait également que, par exemple, dans les crèmes qui protègent des U.V. il y a pas mal de nanomatériaux.

En revanche, je tiens à vous dire sur le projet NANOSYNTHESE qu'il est certain que la protection de l'environnement et de la personne a été prise en compte. Les machines sont étanches pendant la production. Les dispositifs de récupération sont mis en place. Il y a un système de maintenance sécurisée. Nous sommes donc parfaitement en cohérence à la fois avec la politique de développement durable et la politique de rayonnement que nous soutenons à vos côtés, M. le Maire.

Je vous propose donc d'approuver cette convention et cette subvention de 400 000 €.

***M. BRARD** – M. le Maire, Mme BARRUEL a eu l'occasion de présenter cette délibération à la Commission. On a eu un échange intéressant. Je la remercie d'avoir cité à la fin de son propos les questions éthiques, car c'était une des questions que je lui avais posée en Commission.*

Pour ce qui est de cette délibération, sur le fond, je souscris à cette proposition. Je trouve ce projet exemplaire et intéressant sur plusieurs points, sur un point qui me paraît en tout cas être peut-être porteur d'avenir, en ce qui concerne un partenariat fort en matière de recherche entre notre Université d'Orléans et l'entreprise, puisqu'une entreprise orléanaise participe à ce projet et le C.E.A. qui vient à Orléans à cette occasion. Sur le fond, je souscris à cette proposition qui me semble intéressante et importante et qui montre – je voulais le dire en souriant – que tout ce qui est petit n'est pas forcément si insignifiant. Cela représente des sommes considérables. Les petites choses ne demandent souvent qu'à grandir.

C'est une opération importante, intéressante, qui s'inscrit dans un domaine d'avenir qui est la recherche sur ces éléments extrêmement petits. Je suis comme Mme BARRUEL, je suis vraiment la candide qui regarde ces choses avec un peu de naïveté. Simplement la question éthique, je l'avais dit en Commission, je vais le redire très rapidement, notre rôle d'élu, même si on n'est pas compétent sur le plan scientifique, c'est de se poser des questions au moment où elles se posent. Je retiens bien cette maxime qui dit que science sans conscience et avec la suite sur les questions philosophiques, il

est bon de s'interroger sur des domaines dont on ne connaît pas l'étendue des applications, notamment celles qui peuvent être nocives pour la santé humaine, ce qui n'enlève rien à la proposition et au projet. C'est simplement important d'avoir cette réflexion. Il faut avancer, mais garder à l'esprit que, notamment en matière d'application sur la santé publique, on est toujours dans le domaine de l'apprenti sorcier qui est content de ce qu'il fait, qui est prêt à promouvoir ce qu'il fait, car il pense que c'est bien, mais qui ne maîtrise souvent pas grand chose dans cet univers complexe. En tout cas dans un organisme vivant, les choses sont tellement complexes qu'une application qui peut paraître de bon sens et de bonne précaution peut se révéler désastreuse pour la santé humaine.

Je voterai cette délibération. Cela me semble une opération intéressante et importante pour notre Ville et notre Université, avec ce souci en matière d'éthique et sur un domaine où on n'a pas de recul et cette précaution que l'on a vis-à-vis de telles recherches.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, Mme BARRUEL l'a dit, un débat public est en cours. Je suis un petit peu étonnée qu'on n'attende pas les conclusions de ce débat pour passer cette convention. Il y a effectivement des risques, des incertitudes. Actuellement, on n'a aucune réponse apportée. Je vous remercie.*

M. LEMAIGNEN – *La science n'a pas de frontière et aujourd'hui des applications des nanotechnologies existent déjà. Evidemment, si on attend d'être les derniers que le grand débat public se termine pour commencer à y réfléchir, je crains qu'on prenne un retard malheureusement irrattrapable, d'autant plus qu'on a ici un projet qui s'occupe de caractérisation des matériaux qui permet de sécuriser justement l'usage de ces nanotechnologies. Si un projet sur les nanotechnologies devrait être poussé, c'est bien celui-ci.*

Le deuxième élément, M. BRARD l'a mentionné très justement, il est très important de développer les projets partenariaux entre l'Université, le monde de l'entreprise et la recherche. D'autres en parleraient beaucoup plus savamment que moi, le prochain orateur en particulier. Mais il me paraît fondamental qu'aujourd'hui les collectivités publiques développent les capacités de recherche, en liaison avec notre Université, qui soient transférables dans le monde de l'industrie et qui seront en fait les emplois de demain. N'oublions pas que la crise d'aujourd'hui, on en sortira différemment qu'on y est entré. Les produits de demain, c'est justement la recherche d'aujourd'hui. En ce domaine, on n'a pas le droit d'être absent. Il est fondamental que les collectivités s'impliquent pour développer cette liaison entre l'Université, la recherche et le monde de l'entreprise.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Effectivement, les nanotechnologies sont des produits nouveaux, de nouveaux matériaux et apportent de nouveaux problèmes. Il ne faut pas nier qu'il y a des problèmes. Cela a d'ailleurs été reconnu par le Comité de Prévention et de la Précaution qui a eu une saisine du Gouvernement en 2007 et qui avait particulièrement recommandé la nécessité d'accroître la connaissance et la caractérisation des nanomatériaux, maîtrise des dommages*

Ils avaient en particulier mis l'accent sur la caractérisation des nanosubstances et leur mode d'exposition. Or, ce projet est bien sur la caractérisation des nanosubstances. Il va tout à fait dans le sens de la recommandation du Comité de la Prévention et de la Précaution qui, je vous le rappelle, est une Commission constituée de scientifiques indépendants, qui répondent à des saisines du Gouvernement et qui apportent, en toute indépendance, certaines recommandations du C.P.P. sont particulièrement très indépendantes d'esprit. Dans cette réponse, ce qui est important c'est que finalement il est reconnu qu'il y a un problème qui a d'ailleurs été pris en compte, puisque l'A.N.R. a proposé dans son programme 83 000 000 € pour faire de la recherche sur les questions des

micronanoélectroniques et aussi de la maîtrise des impacts éventuels de ces technologies. La France se situe au 5^{ème} rang mondial pour les publications scientifiques dans ce domaine.

Reconnaître qu'il y a des problèmes, c'est d'ailleurs ce qui a été fait avec la saisine sur le C.P.P., mais aussi avec le grand débat national, ce qui ne veut pas dire que parce qu'il y a un grand débat national et des difficultés et que l'on doit trouver, mettre en place des réglementations, trouver les bonnes mesures car il y a aussi des problèmes de métrologie, mieux connaître les expositions, les effets sur la santé, les effets sur l'environnement, c'est en fait. Mais rien n'empêche de faire avancer les deux en parallèle et rien n'empêche de se poser les mêmes questions et notamment de caractériser les nanomatériaux. Cette caractérisation nous aidera à progresser sur des mesures de précaution.

M. BESSON – *Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas vous faire un cours de physique des nanomatériaux. J'ai dû en toucher pour la première fois quelques-uns, c'est plus ancien que ce que l'on vient de dire, au tout début de la décennie 70. Nano veut dire un milliardième de mètres. Je souhaitais vous le dire, car on a beaucoup parlé de certains matériaux comme l'amiante, mais l'amiante ce ne sont pas des nanomatériaux, ce sont des micromatériaux, c'est-à-dire un millionième de mètres. Même quand on caractérise l'amiante, il y a trois types d'asbestes, cela fait partie de cette grande famille :*

- vous avez des ratios longueur sur diamètre importants et auquel cas ces particules ne pénètrent jamais dans les alvéoles, car elles sont bloquées avant d'arriver aux alvéoles pulmonaires. Elles ne sont donc absolument pas dangereuses,

- celles qui sont ultra petites, qui pénètrent, mais qui sont dissoutes instantanément dans des alvéoles pulmonaires,

- et les plus dangereuses sont les intermédiaires, celles qui ont provoqué tous les cancers que l'on connaît, cancers de la plèvre.

Donc attention, quand on parle de nanomatériaux, la première chose à faire est de bien regarder de quel type de matériaux on parle. Certains sont dangereux, d'autres ne le sont pas.

Dans le sujet proposé ici, premièrement, Mme BARRUEL l'a signalé, il s'agit de fabriquer quelques nanomatériaux à des vues de caractérisation justement pour pouvoir savoir l'effet dans un certain nombre de domaines, soit des domaines thérapeutiques, soit des domaines de la mécanique, mais également de pouvoir mettre en évidence éventuellement une certaine dangerosité. Nous chercheurs, nous fabriquons des nanomatériaux dans des salles dites blanches. Ces salles ont une classification. Dans cette salle qui est plutôt noire au sens de notre terme de physicien, il y a plusieurs millions de particules au mètre cube et on peut descendre sur des salles blanches jusqu'à dix particules par mètre cube. Vous voyez bien, à ce moment-là, que la prolifération ne peut pas se faire. C'est impossible. Pourquoi ? Si on descend à un si faible nombre de particules, c'est pour ne pas polluer ce que l'on fabrique et par conséquent pour le maîtriser. La fabrication, telle qu'elle est prévue, est extrêmement bien maîtrisée grâce à ces salles blanches. Je ne sais pas quelle sera la classe de la salle, mais elle sera au minimum classe 100. Ensuite il y aura cette caractérisation, je ne reviens pas dessus.

Je terminerai quand même par une petite boutade. D'abord, faisons un peu confiance aux chercheurs, ils ne sont pas suicidaires et le taux de mortalité sur les chercheurs qui travaillent sur les nanomatériaux est même peut-être légèrement inférieur à la moyenne nationale. Merci.

M. le Maire – *On va tous venir y travailler ! Merci M. BESSON de ces précisions.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« NANOSYNTHESE, est un projet qui répond aux besoins de l'industrie en matériaux à hautes performances qui sont croissants. Ils concernent à la fois des marchés matures, pour des pièces de grandes séries comme celui de l'automobile, de haute valeur ajoutée comme l'aéronautique et l'espace, ou bien des marchés émergents comme ceux des nouvelles technologies pour l'énergie. Ils concernent également des marchés issus de préoccupations planétaires comme celui des technologies avancées pour l'énergie, le nucléaire de nouvelle génération ou également des technologies avancées pour l'environnement.

Ce projet, pour répondre à ces nouveaux besoins, comportera plusieurs volets :

- recherche collaborative sur l'ingénierie de nouveaux matériaux nanostructurés,
- mise en œuvre d'une plate-forme équipée de moyens de production de nanopoudres, de poudres nanocomposites. Cette plate-forme permettra de répondre aux besoins des partenaires en termes de synthèse de nouveaux matériaux et de mise en œuvre des outils de caractérisation et de détection de nano particules.

Les collectivités locales ont souhaité unir leurs efforts pour soutenir financièrement de manière significative ce programme de recherche collaboratif qui permettra notamment d'accueillir une équipe du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) comprenant plusieurs chercheurs, thésards et post-doctorants pour la mise en œuvre scientifique et technique du projet. Le financement de la convention concerne la 1^{ère} phase du projet. Une nouvelle convention sera proposée pour la 2^{ème} phase.

1^{ère} phase :

Financement de l'aménagement des locaux et des principaux équipements, prévu sur la première année du projet.

2^{ème} phase :

Financement des équipements complémentaires et des projets, étalé sur les deux ou trois années suivantes (à définir).

Les objectifs du projet NANOSYNTHESE qui s'inscrit en amont de projets applicatifs sont :

- la conception, l'installation et la mise en service d'un équipement flexible dit de «screening » permettant de mettre au point dans des temps records des nanopoudres de haute qualité (homogénéité, pureté, reproductibilité) et d'aller jusqu'à la démonstration de leur production à l'échelle pilote ;

- le développement sécurisé et maîtrisé de nouvelles compositions de nanomatériaux qui vont permettre de répondre à la demande des industriels cherchant à accroître les performances des matériaux qu'ils développent ;

- le développement, la validation et les tests de moyens et d'équipements qui permettent de garantir la sécurité des opérations dans le domaine des nanomatériaux, notamment d'un équipement de protection individuelle des travailleurs de type « Nanobadge de mesure d'exposition individuelle aux nanoparticules ».

Les applications visées pour les nanomatériaux de NANOSYNTHESE sont :

La mécanique haute performance pour l'aéronautique et l'automobile, les dispositifs optiques pour les applications laser, les formulations pour la cosmétique et le bien-être, la médecine et la biologie, les technologies avancées pour l'énergie (nucléaire, photovoltaïque, batteries, PAC, électrolyse haute température) les technologies avancées pour l'environnement. L'équipement de R&D NANOSYNTHESE sera un système multi-technologies permettant de mettre au point des matériaux avancés de compositions chimiques et microstructures parfaitement pilotés. Ces matériaux seront développés sur mesure afin d'aboutir à des composants présentant des propriétés optimisées pour les applications visées.

Les retombées scientifiques devraient être particulièrement nombreuses. L'acquisition de l'équipement NANOSYNTHESE, à vocation de recherche fondamentale, aura en particulier l'objectif de lever des verrous de fond relatifs à la production, la récupération et l'intégration sécurisée de nanopoudres de compositions optimisées pour l'obtention de nanomatériaux à haute valeur ajoutée. Cet équipement plasma inductif permet d'aller jusqu'à la démonstration de la faisabilité industrielle de nanopoudres de composition, taille et structures très variées, un procédé de récupération innovant permettra de collecter en voie liquide les nanopoudres produites en sortie de réacteurs. Le récupérateur pourra également servir de "réacteur chimique" grâce à l'introduction de molécules favorisant la dispersion des grains de poudres élémentaires ou la précipitation de phases nanométriques à la surface des particules. Le projet offre à ses partenaires une occasion unique d'avoir un dispositif cohérent offrant des synergies réelles entre les développements effectués chez les partenaires et la mise en application de ces développements au travers de produits.

S'agissant de la protection vis à vis de l'environnement, la méthode utilisée empêchera toute molécule dangereuse pour l'environnement d'être diffusée dans l'atmosphère. Les machines sont étanches pendant la production, de plus des dispositifs sont mis en place (étudiés dans le projet précédent SAPHIR) pour récupérer les poudres en voie liquide donc le risque de relargage dans l'atmosphère n'existe pas. Pour la maintenance, phase plus délicate, l'ouverture de la machine se fera sous sorbonne. Des filtres permettront de stopper le relargage des nano dans l'air. Ces filtres seront changés périodiquement et les filtres usagés seront traités par une société spécialisée de traitement des déchets industriels.

La première phase, d'une durée de 12 mois, est dédiée à l'aménagement des locaux, l'achat et l'intégration de l'équipement de synthèse. La deuxième phase, d'une durée de 24 mois, est dédiée à l'intégration d'un deuxième équipement ainsi que des projets réalisés avec ces installations (à définir).

Pour ce qui est de la création d'emploi, une participation financière déjà engagée par le C.E.A. Direction de Programme Transversal Matériaux, l'Université d'Orléans et la CILAS a fait l'objet d'une convention de 60 000 € (personnel et fonctionnement) pour le chef de projet actuel. De plus l'engagement de ces deux partenaires sur la définition et la sécurité des locaux et des équipements est essentiel dans la faisabilité de ce projet : le CEA impliquera du personnel déjà expérimenté et mettra à disposition deux doctorants, la CILAS impliquera un demi ingénieur sur la durée du projet. La société IVEA envisage l'implantation d'un site en Région centre pouvant générer la création de un à trois emplois.

Cette plate-forme pourra élargir le cadre de ses collaborations avec les laboratoires et centres de recherche de la Région Centre (GREMI, PRISME, CRMD, LPM, LUSSE...) et elle

proposera des sessions de formation. L'activité NANOSYNTHESE phase 2 pourra naturellement associer l'ensemble des laboratoires de la Région dont les activités sont en liaison avec le projet, particulièrement ceux impliqués dans les propositions de clusters concernant l'énergie et les matériaux (matériaux pour l'énergie, matériaux et technologie pour le photovoltaïque) : LEMA, LUSSI, CEMHTI, PRISME, CRMD, LPCMB, LMP, CEA le RIPAULT...

Enfin, des formations seront organisées à POLYTECH Orléans dans le domaine des nanotechnologies.

La répartition financière entre les partenaires pour ce projet est la suivante :

1^{ère} phase , aménagement des locaux et équipement principal :

RESSOURCES	Montant	%
Aides publiques		
FEDER	800 000	40
Conseil Régional	400 000	20
Conseil Général	400 000	20
Ville	400 000	20
TOTAL	2 000 000	100

Vous trouverez, ci-dessous, une présentation financière plus détaillée du projet :

Projets Nanomatériaux	PARTENAIRES			FINANCEURS (Etat & Collectivités locales)					
	CEA	MECACHROME	CILAS	Etat (FUI)	Etat AIR	Etat FEDER	Région	Conseil Général Loiret	Ville d'Orléans/AGLO
MAHOSURF (MAHO 20)		520	585	312					
ABETIS (MAHO 30)		560	584	330					
MANOCARA (FEDER-AIR)	500				387	185			
SAPHIR	2518	831	1075						
MANOSAFE	1000								
MAHOSYTHÈSE									
1 ^{ER} PHASE	428		106			300	400	146	100
Complément d'équipement Projets	400		213				583	1255	1281
Total Partenaires en I€	4846	1911	3074	2302	790	1675	1767	1956	1386
Apport Global des Partenaires	10631								
Apport Global de l'Etat	4767								
Apport Global des Collectivités	6099								
Ratio Partenaires/Etat + Collectivités	1,077539023								
	Lettre des collectivités décembre 2005 / mars 2008								
Budget Global en I€	20497								

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de financement de la 1^{ère} phase du programme de recherche Nanosynthèse pour un montant de 400.000 € ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 2042, opération 04B252, T.S. 222 ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 26 – Institut Régional de Formation de Masso-Kinésithérapie. Réhabilitation d'un bâtiment sur le campus universitaire. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement et approbation d'une convention d'acquisition d'équipements.

M. le Maire – *C'est l'I.R.F.M.K. Vous savez tous ce que c'est ? Mme BARRUEL.*

Mme BARRUEL – *L'Institut Régional de Formation de Masso-Kinésithérapie. Au cours du premier mandat, vous aviez été très vite alerté, M. le Maire, sur l'état presque de délabrement des locaux de l'Institut de Kinésithérapie. Une convention a été mise en place avec la Région, l'Hôpital d'Orléans, il me semble, et l'Université d'Orléans, avec son Président actuel qui est dans cette salle aujourd'hui, le Président BESSON, pour aider à l'enseignement et à l'utilisation de locaux sur la Faculté d'Orléans. Il s'avère ensuite que l'Institut de Kinésithérapie a pu bénéficier de la réhabilitation de locaux à la Faculté des Sciences. L'ensemble aujourd'hui de l'école des Kinésithérapeutes est à la Faculté des Sciences. Nous avons participé à l'aménagement de ces locaux. Il s'avère en fait que la remise en état des locaux de la Faculté des Sciences a été beaucoup moins onéreuse que prévu. Un financement est à redistribuer.*

Avec cette délibération, nous vous proposons de redistribuer une partie du financement de 40 000 € sur des aménagements à l'intérieur de ces locaux pour l'Institut de Kinésithérapie. Le point important est que le numerus clausus a beaucoup augmenté, puisqu'on a dû passer de 40 étudiants à 60 par année. Les locaux y sont certainement pour quelque chose.

M. BRARD – *Je voudrais dire deux mots M. le Maire. Je veux vous transmettre et transmettre au Conseil Municipal les remerciements et la satisfaction à la fois des étudiants en formation, de leur encadrement et des professionnels. Il y a un mois, il y a eu le quarantième anniversaire de l'Institut de Formation. J'y étais invité non pas en tant qu'élu, mais en tant qu'ancien enseignant et formateur de cet Institut. De façon unanime, les participants ont tenu à saluer tous ceux qui ont participé, notamment et tout particulièrement la Ville d'Orléans à l'installation dans ces locaux opérationnels et fonctionnels, qui permettent, comme vient de le dire Mme BARRUEL, d'avoir des promotions qui répondent aux besoins de la Région Centre, puisque c'est l'école de la Région Centre, qui s'inscrit dans une filière universitaire, qui se trouve bien à l'Université, et par rapport à des développements possibles en matière de formation sur un diplôme à caractère universitaire.*

M. RICOUD – *A travers cette délibération, je sollicite votre soutien M. le Maire et votre intervention. En tant que Président du C.H.R.O., vous savez certainement que le Département vient de cesser sa collaboration avec le Centre de Planification et d'Education Familiale. Cet organisme avait un rôle important, notamment avec des entretiens personnalisés auprès des femmes victimes de violence, d'abus sexuels, pour les tests de grossesse, la contraception, etc. Nous pensons que c'est une mesure négative. Je me permets de vous interpellier en tant que Président du Conseil d'Administration du C.H.R.O. pour que vous interveniez sur ce dossier.*

M. le Maire – *Je regarderai ce dossier, M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Merci.*

M. le Maire – *Sur l'Institut de Kinésithérapie, effectivement, je suis satisfait de cette solution. Puisque des remerciements ont été prononcés, je veux y associer Mme Muriel BOIN qui était Adjointe dans le mandat précédent, car elle a été à l'initiative. Au tout début, c'est elle qui avait alerté sur l'état de vétusté de l'ancien Institut de Kinésithérapie.*

On aurait pu perdre l'Institut de Kinésithérapie, ce qui aurait été un comble. Non seulement on le garde, mais il se développe. C'était un beau projet. C'est une belle réalisation. Tant mieux. Cela va dans le sens du développement de l'enseignement supérieur que l'on souhaite à Orléans.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« En vertu d'une convention signée le 19 novembre 2008, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 300 K€ au C.H.R.O., sur une dépense subventionnable de 1,2 M€ T.T.C., pour les travaux de rénovation des nouveaux locaux de l'Institut Régional de Formation de Masso-Kinésithérapie (I.R.F.M.K.), situés sur le site de l'Université d'Orléans – La Source. Ce montant correspond à 25% du montant du projet, subventionné par ailleurs par le Département du Loiret à hauteur de 25% et la Région Centre à hauteur de 50 %.

Par courrier du 2 juin 2009, le C.H.R.O. a informé la Ville que le coût total des travaux s'élèverait finalement à 630 000 € T.T.C. toutes dépenses confondues. Aussi, il a demandé la diminution de la subvention attribuée par la Ville pour la porter à 157 500 € (soit une diminution de 142 500 €), conformément à l'article 3 de la convention initiale signée le 19 novembre 2008.

L'avenant n°1 de la convention de partenariat de rénovation des nouveaux locaux de l'I.R.F.M.K. a pour objet de prendre en compte le coût réel des travaux arrêté à la somme de 630 000 € T.T.C. et d'arrêter le montant de la participation financière de la Ville à la somme de 157 500 €.

Le C.H.R.O. a également déposé une demande de subvention pour l'acquisition de matériels pédagogiques et de mobiliers de bureau, incluant une prestation de déménagement et de réinstallation. Cette demande fait l'objet d'une convention d'attribution de subvention spécifique : la convention d'acquisition d'équipements et prestation de déménagement de l'I.R.F.M.K. avec l'affectation d'une partie du solde de la subvention initiale non versée pour un montant de 40 973,75 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat de rénovation des nouveaux locaux de l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinesithérapie arrêtant le montant de la subvention de la Ville à la somme de 157 500 € ;

2°) approuver la convention d'acquisition d'équipements et de prestation de déménagement de l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinesithérapie portant attribution d'une participation de la Ville à hauteur de 40 973,75 € ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenant et convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avéreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 20418, programme 04B259, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 27 – Aménagement, équipement et entretien du campus universitaire. Convention entre l'Université, le C.R.O.U.S. et la Ville. Approbation d'un avenant.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver :*

- *l'avenant 2009 de la convention pour l'aménagement du campus,*
- *de fixer la somme de 109 002,85 € à verser à l'Université,*
- *de résilier cette convention, puisqu'elle avait été mise en œuvre avec une ligne du Contrat de Plan précédent qui était une opération « aménagement du campus ».*

M. BRARD – *En accord avec Mme BARRUEL, je lui avais promis que je lui poserais cette question, je voulais connaître le nombre de places de vélos dans le cadre de l'aménagement proposé dans la convention ?*

Mme BARRUEL – *J'ai peur que vous soyez déçu M. BRARD. Vous m'avez parlé du nombre de garages à vélos à l'Université de Münster. Une vingtaine de garages à vélos vont être construits grâce à cette ligne budgétaire. Il n'y en avait pas un. Je pense que c'est quand même un très bon début.*

M. le Maire – *Pour 109 000 €, on ne fait pas que 20 garages à vélos quand même ? Cela me rassure. Et à Münster il y en a combien Mme BARRUEL ?*

Mme BARRUEL – *Je voulais savoir combien il y a d'étudiants à Münster, mais honnêtement je n'ai pas eu le temps de chercher. Mais je me renseignerai. M. BRARD le sait.*

M. le Maire – *M. BRARD, avez-vous la réponse ?*

M. BRARD – *C'est une mémoire un peu ancienne, M. le Maire, mais dans mon souvenir, Münster, dans les années 1995 – 1998, avait à peu près 80 000 étudiants et il y avait 10 000 places à vélos.*

M. le Maire – *80 000, on en est pas loin. Encore un effort et nous allons y arriver.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« En septembre 1999, la convention particulière n° 2 concernant les aménagements des espaces du campus universitaire a été signée par l'Université, le C.R.O.U.S. et la Ville d'Orléans. Chaque année, un avenant doit en préciser les actions et le financement prévu par chacun des signataires.

L'avenant 2009 est présenté en annexe.

L'intervention de la Ville porte sur :

- L'aménagement de nouvelles circulations piétonnes et « handicapés »,
- La mise en œuvre du Plan de Déplacement des Etudiants et Employés,
- L'aménagement de garages à vélo,
- La sécurisation des accès.

Le montant total des factures transmises par l'Université et le C.R.O.U.S. pour ces actions est de 109 002,85 €.

Par ailleurs, la signature de ce même avenant 2009 a pour effet de résilier la convention n°2 : aménagement équipement entretien du campus universitaire en date du 30 septembre 1999.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant 2009 de la convention particulière n°2 : aménagement, équipement entretien du campus universitaire en date du 30 septembre 1999 ayant pour effet :

- de fixer à 109 002,85 € la somme due par la Ville au titre de l'année 2009 pour l'aménagement des espaces du campus universitaire ;

- de résilier ladite convention ;

2°) décider de l'attribution d'une subvention de 109 002,85 € dans le cadre de cet avenant ;

3°) déléguer Monsieur le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 2313, opération 04B244, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 28 – STUDIUM. Accueil d'un chercheur étranger pour la mise en œuvre d'un projet scientifique. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver la convention annuelle que nous passons avec le STUDIUM, pour un montant de 53 000 €. Je vous rappelle que le STUDIUM est partenaire dans notre opération Dupanloup avec l'Université.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le STUDIUM, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre est une association dont la mission vise à concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en région Centre. Il organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique et anime des rencontres internationales.

Le STUDIUM est actuellement dans une phase d'évolution notable de son projet initial :

- il ambitionne de créer les conditions de doublement du nombre de chercheurs étrangers qu'il attire, notamment par le montage de projets impliquant le secteur privé et le cofinancement de la part de l'Union européenne ou d'agences nationales et internationales ;
- il participe à la définition et à la mise en œuvre concrète du projet de la Ville d'Orléans qui vise à faire du site Dupanloup un centre universitaire et de recherche en centre ville.

Le STUDIUM propose de contribuer, pour l'année 2009, au projet du Dr Vincenzo Lauriola, chercheur italien, pour développer le projet intitulé : « Valorisation de la biodiversité, droits de propriété et accès aux ressources génétiques : échange d'expériences entre le Nord et le Sud ».

Ce projet s'inscrit dans le champ des sciences sociales, économiques et politiques au niveau international, en mettant l'accent sur l'analyse des politiques d'environnement des Etats du Sud à partir d'exemples précis (Brésil, Vietnam, Mexique, Guyane française). Il propose un double objectif :

- de recherche scientifique sur les relations Nord/Sud sur les politiques et les actions de valorisation et conservation de la biodiversité ;
- de partage des résultats entre le Nord et le Sud, avec un accent particulier mis sur les interlocuteurs en Région Centre pour vulgarisation et sensibilisation.

La participation de la Ville est sollicitée à même hauteur que celle précédemment accordée, à savoir 53 357,16 € pour l'année 2008, selon les modalités définies dans une convention.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 53 357,16 € pour l'année 2009, au profit du STUDIUM, pour le financement d'une bourse d'accueil d'un chercheur étranger ;

2°) approuver la convention à passer avec le STUDIUM définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 24, article 65748, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 29 – Université du Temps Libre. Demande de subvention.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Université du Temps Libre d'Orléans offre aux retraités, aux personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle ou à tous ceux qui disposent de temps libre, la possibilité d'enrichir leur culture, de pratiquer une activité physique et de lutter contre l'isolement et la solitude en se réinsérant dans un réseau relationnel.

Depuis sa création, en 1977, l'Université du Temps Libre (U.T.L.) a toujours bénéficié de l'aide précieuse apportée par la Ville d'Orléans.

L'U.T.L. compte en octobre 2009, alors que les inscriptions ne sont pas terminées, 2938 adhérents, à comparer aux 2835 adhérents de l'année précédente.

Cette année l'U.T.L. a changé de localisation sur le campus, déménageant de l'U.F.R. Lettres vers le bâtiment Michel Royer de l'U.F.R. Sciences. L'U.T.L. dispose maintenant de quatre salles d'enseignement, permettant d'accueillir de 25 à 49 personnes, au lieu d'une seule salle de 19 personnes auparavant.

L'Université du Temps Libre, service commun de l'Université d'Orléans, compte pour plus de 90 % de son budget sur ses ressources propres, à savoir les cotisations et les droits de participation payés par ses adhérents.

L'UTL sollicite la Ville d'Orléans pour une subvention de 4 275 €, similaire aux années précédentes qui pourrait partiellement couvrir les dépenses d'acquisition de matériels de vidéo-projection qui équipent désormais les salles d'enseignement de l'U.T.L. A noter qu'outre ces dépenses, la rénovation des nouveaux locaux eux-mêmes s'est élevée à 173 073 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider l'attribution d'une subvention de 4 275 € à l'Université du Temps Libre d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 30 – Soutien à la création artistique. Convention 2008-2011 avec l'association Le 108. Approbation d'un avenant. Attribution de subventions.

M. VALETTE – *Pour cette première délibération, nous allons apporter des soutiens à des opérations que j'aimerais un tout petit peu décrire, si vous voulez bien :*

- *Une subvention à l'Association Couleur Vinaigre qui fait des animations dans l'espace public. C'est de la création visuelle ;*

- *L'Association le 108 qui est la pépinière d'associations, dont une grande part s'occupe du Théâtre. Dans le cadre de ses actions de soutien à la création et de sa réflexion sur les modes de production, l'Association le 108 a décidé d'organiser une résidence pour une création d'une compagnie de spectacles. A ce titre, la Ville souhaite apporter son soutien en complément de la subvention habituelle du 108 pour 4 500 €. Ce spectacle sera donné dans le cadre de la saison 2010 du Théâtre Gérard Philipe ;*

- *On a parlé des problèmes de rayonnement. Nous allons apporter notre soutien à l'édition d'un livre – catalogue rassemblant le parcours artistique de M. Chat à travers le monde, pour un montant de 5 000 € ;*

- *Nous travaillons également sur le problème du mécénat qui dispose aujourd'hui d'une loi extrêmement favorable, mais très méconnue et très peu appliquée dans le domaine de la culture. Nous apportons notre soutien à une association qui travaille dans ce champ-là, en collaboration très étroite avec les Services de la Ville : le Rendez-vous du Mécénat Culturel pour le Loiret ;*

- *Enfin, je voudrais attirer l'attention sur l'opération que nous sommes en train de conduire avec le Théâtre de l'œuf à dix pas qui est dirigé par Wissam ARBACHE, sur le projet d'une pièce consacrée à Othello de William Shakespeare qui serait montée à la suite d'un casting avec un certain nombre de jeunes et de professionnels, pour but de permettre la réalisation d'un projet artistique avec un groupe de jeunes amateurs et professionnels dirigé par un directeur artistique. Le*

montage du projet est clairement éducatif et culturel. Il fera l'objet d'une diffusion dans le cadre des activités du Théâtre Gérard Philipe.

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur cette délibération pour vous alerter sur des problèmes que rencontrent au quotidien les groupes de musique et troupes de théâtre pour accéder à des locaux de répétitions et de représentations.*

Le 108, comme vous l'avez souligné, est victime de son succès et ne peut accueillir les nouveaux groupes et les nouvelles troupes qui souhaitent répéter et créer leurs prochaines œuvres. Dans ce sens et pour permettre un futur débat, je souhaiterais connaître le projet artistique et culturel de la Ville, notamment sur le site de l'ancienne Vinaigrerie Dessaux. On en a déjà parlé dans cette assemblée, mais je souhaiterais qu'on puisse avancer sur son projet artistique et culturel. Ce sont quelques pistes de réflexions : ce site pourrait être un lieu de résidence d'artistes, ouvert sur le public, pour faciliter la création et sa diffusion, mais permettrait également d'accompagner les acteurs culturels locaux dans leur développement.

Pour revenir sur le 108, il a réussi à trouver sa place dans la Ville et dans son quartier Bourgogne. Une idée qui pourrait être travaillée, peut-être pas dans le prochain budget prévisionnel, mais peut-être dans celui d'après, s'appuyer sur cette réussite pour accompagner la création de 108, en reprenant cette expression, dans les différents quartiers d'Orléans. Ce pourrait être intéressant, pas forcément au même niveau, de créer des lieux qui permettent d'accueillir ces artistes, ces troupes, ces associations qui sont en création et permettre d'accompagner ces créations en leur proposant un outil adéquat. Cette proposition nous tient à cœur depuis quelques années et qui répondrait à un réel besoin, tout en permettant à ces créateurs de tous les quartiers de bénéficier d'un équipement de proximité. Je vous remercie pour votre attention.

M. VALETTE – *M. CHAPUIS a un petit peu anticipé dans la première partie de sa question de la délibération suivante, puisqu'il parle visiblement de l'Association Polysonik. Effectivement, cette association était victime de son succès, mais aussi victime de quelques aléas techniques. La Ville, comme vous pourrez le constater dans la délibération suivante, a investi, de telle sorte à une remise à niveau très correcte, qui va permettre à l'association de pouvoir encore mieux répondre, si c'est possible, aux attentes du public.*

Concernant les activités du 108, je conviens tout à fait qu'elles sont extrêmement importantes et très fructueuses. Aujourd'hui, le problème n'est peut-être pas de développer d'autres 108, mais de porter à la connaissance du public ces activités, qui sont quelquefois un peu méconnues. C'est l'objet des programmes développés dans la délibération suivante.

A ce titre, je signale que, lors du mandat précédent, la municipalité avait souhaité créer un nouveau lieu de diffusion, la Maison des Arts et de la Musique, qui est aujourd'hui apprécié, particulièrement par les compagnies installées au 108, qui font des périodes de résidence assez longues. La salle est particulièrement adaptée à ce type de travail.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les demandes de subventions présentées dans le tableau joint ont pour objet :

- de promouvoir la mise en place d'un réseau de mécénat culturel dans le Loiret : association rendez-vous du Mécénat Culturel du Loiret,
- de favoriser la mise en œuvre de projets de groupes entre artistes-plasticiens : Couleur Vinaigre,
- d'accompagner la résidence artistique mise en place par l'association Le 108,
- de soutenir la publication du catalogue Monsieur Chat mis en œuvre par l'association Monsieur Chat et édité par les éditions Alternatives,
- d'accompagner la première phase de travail du projet de mise en scène et de production proposée par le Théâtre de l'œuf à dix pas dans le cadre du dispositif « quartiers d'arts ».

Les attributions de subvention pour Couleur Vinaigre, l'association Le 108, les Amis de Monsieur Chat et le Théâtre de l'œuf à dix pas sont proposées dans le cadre du soutien à la création artistique.

L'association Le 108 bénéficiant d'une convention de soutien 2008-2011, il est proposé de passer un avenant n° 1 pour le développement de la résidence artistique.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2008-2011 à passer avec l'association Le 108, en vue de favoriser l'accueil en résidence d'une compagnie et de préciser la soutien complémentaire de la Ville pour 2009 à hauteur de 4 500 € ;

2°) décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition figurant dans le tableau annexé pour un montant global de 20 000 € ;

3°) imputer les dépenses correspondantes, soit 20 000 € sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

2009

NOM	Observations	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Coulour Vinaigre Président : Daniel CASPAR	<p>L'association a deux vocations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements sur l'espace public rassemblant sur un thème défini en concertation des artistes-plasticiens. La thématique 2009 a été les quatre éléments déclinés sous diverses formes dans le cadre du Parc Pasteur ; - Animation de l'atelier thérapeutique le Calombier qui accueille des "passants", patients du centre Georges Dauamezon (C.H.S). <p>Coulour Vinaigre a une démarche type "Université populaire de l'art" qui permet de présenter une diversité de démarches artistiques sous des formes ludiques. La dernière édition a rassemblé des installations présentant une belle qualité artistique.</p>	2 500	2 500
Association le 108 Président : Emmanuel DOUDAT	<p>L'association le 108 gère et anime la Maison Bourgoigne. Ses objectifs sont de faciliter le fonctionnement au quotidien des associations à vocation culturelle et artistique, de créer et renforcer les coopérations entre associations afin de faire émerger des projets transdisciplinaires et de donner à la Maison Bourgoigne une véritable identité. Le spectacle vivant et plus particulièrement le théâtre est fortement représenté au sein du 108 qui accueille plusieurs compagnies orléanaises. Le 108 dans le cadre de ses actions de soutien à la création et de sa réflexion sur les modes de production organise une résidence pour une création d'une compagnie de spectacle vivant sélectionnée à l'issue d'un appel à projets qui a recueilli 50 dossiers de candidatures. Un comité d'expertise a sélectionné 4 dossiers. C'est le projet de la Compagnie Exit qui a été choisi. Le principe est d'accueillir une compagnie professionnelle hors région Centre sur une durée de 15 jours et de soutenir la diffusion de la création (3 représentations). Un avenant n° 1 à la convention 2008-2011 a donc été rédigé à cet effet.</p> <p>L'accueil d'une compagnie hors région a pour but de croiser les méthodes de montage de projet, de travail artistique avec celles des compagnies d'Orléans, de renouveler les approches du spectacle vivant et d'élargir les perspectives au delà de la situation locale. Le budget de cette action spécifique est de 13 000 € (financement du 108 : 3 000 € au titre de la co-production et prise en charge de l'hébergement et de la restauration ; financement D.R.A.C. : 7 000 €). Une représentation de la pièce créée aura lieu au Théâtre Gérard Philipe en 2010.</p>	4 500	4 500
Les Amis de Monsieur Chat, (Communauté Harmonieuse des Artistes taciturnes) Président : Etienne SANDRIN	<p>L'association Collectif Chat fait procéder à l'édition d'un livre-catalogue rassemblant les pérégrinations artistiques de Monsieur Chat à travers le monde. Cet ouvrage sera édité par les éditions Alternatives. Le coût de cette édition est de 18 000 €. Le personnage de Monsieur Chat, apparu à Orléans il y a 12 ans, est présent dans plusieurs lieux d'Orléans. Une douzaine de pages de ce futur livre seront consacrées à Monsieur Chat qui est devenu une référence iconographique de l'art urbain.</p>	5 000	5 000
Association Rendez-vous Mécénat Culturel du Loiret Président : Fabien MERRET	<p>L'association créée en 2008 a pour objectif de développer le mécénat culturel en mettant en oeuvre des actions permettant d'informer les entreprises sur les avantages de celui-ci et les sensibiliser à l'accompagnement de projets culturels et artistiques. Un premier salon du mécénat a été organisé en mars 2009. L'association sur la base de cette expérience souhaite donner une nouvelle dimension à son activité.</p>	3 000	3 000

NOM	Observations	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Théâtre de l'œuf à dix pas Directeur artistique : WISSAN ARBACHE	<p>L'association du Théâtre de l'œuf à dix pas a élaboré son identité à partir d'une forte exigence artistique qui met la langue au centre de sa réflexion et de sa recherche théâtrale. Depuis sa création, le Théâtre de l'œuf à dix pas a fait le choix de mettre en scène des œuvres fusionnant création littéraire, analyse sociale et engagement. Les spectacles créés ont bénéficié d'une diffusion nationale. En parallèle de son travail de création le Théâtre de l'œuf à dix pas met en place des ateliers et des projets qui permettent de toucher des nouveaux publics et de favoriser l'accès à la pratique théâtrale. Depuis 2006, le Théâtre de l'œuf à dix pas mène un travail d'accueil en lycées professionnels. Sur la base de cette expérience auprès de jeunes lycéens, le Théâtre de l'œuf à dix pas souhaite mettre en scène la pièce « Orphello » de William Shakespeare qui contient une grande résonance avec la société contemporaine, avec une quinzaine de jeunes amateurs et professionnels entre 16 et 30 ans. Ce projet est en correspondance avec l'objectif de la Ville d'Orléans de développer une politique culturelle de proximité en faveur des jeunes par la mise en place d'un dispositif « quartiers d'arts » (titre provisoire).</p> <p>Celui-ci a pour but de permettre la réalisation d'un projet artistique avec un groupe de jeunes composé d'amateurs et de professionnels dirigé par un directeur artistique. Le montage de projet est basé sur le principe de l'engagement sur une période de six mois à un an des jeunes intégrés à ce processus de travail artistique en équipe. Plusieurs représentations seront données localement et une diffusion nationale sera développée. Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 90 000 €. La D.R.A.C., la Région et le Département ont été sollicités pour des financements croisés. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € au titre de la préparation du projet : auditions, sélection des jeunes comédiens, définition du programme de formation et de répétitions. A l'issue des concertations en cours entre les collectivités partenaires, une convention pourra être proposée courant 2010 définissant les engagements respectifs.</p>	17 000	5 000
TOTAL			20 000

N° 31 – Association Polysonik. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'occupation des locaux. Attribution d'une subvention.

M. VALETTE – *C'est une convention d'objectifs et d'occupation des locaux, accompagnée d'une subvention à hauteur de 90 000 € et d'une redevance annuelle de 20 €.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Polysonik développe un projet visant à la promotion des musiques actuelles et/ou amplifiées et de toute autre forme d'expression artistique et culturelle.

Parallèlement, les studios de répétition situés 108 rue de Bourgogne complètent les équipements et actions préexistants à Orléans, notamment les locaux de répétition du Belneuf et du Gobson (Orléans la Source) gérés par l'association Défi.

La gestion et les projets développés par Polysonik s'inscrivent donc dans une démarche de cohérence des compétences et du territoire.

Afin de soutenir les activités de cette association qui concerne 120 adhérents ou participants, le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 janvier 2009 a adopté une convention d'objectifs et attribué une subvention de 90 000 € au titre de l'année 2009. La Ville a également mis à disposition les locaux dédiés à cette association au 108 rue de Bourgogne.

Compte tenu des activités développées par l'association, il est proposé de passer pour l'année 2010 une convention d'objectifs et de moyens ainsi qu'une convention pour les locaux.

1) La première convention définit les objectifs et les moyens de mise en œuvre, à savoir :

- démocratiser les pratiques musicales,
- accompagner les parcours des musiciens, de l'amateur au professionnel, en proposant des services à la carte.

Pour atteindre ces objectifs, l'association Polysonik s'engage à conduire dans le cadre de la convention, les actions suivantes : répétition - enregistrement - accompagnement des pratiques amateurs - formation - information et ressource - création musicale – action culturelle - diffusion occasionnelle de spectacle vivant - édition dans le cadre promotionnel.

Ces actions sont définies dans un plan d'actions annexé à la convention et sont soumises à évaluation au regard des indicateurs suivants : fréquentation des différentes actions programmées - degré d'implication, de satisfaction et de fidélisation des usagers - qualité et diversité des activités et animations - mixité des publics.

La Ville propose de soutenir ces actions par le versement d'une subvention de 90 000 €.

La Ville s'engage également à contribuer à la promotion et à la diffusion des informations relatives aux activités de l'association. En contrepartie, Polysonik s'engage à citer la Ville d'Orléans dans l'ensemble de ses communications ou publications.

2) La deuxième convention définit les conditions de mise à disposition des locaux et matériels à savoir :

- mettre à disposition de Polysonik un espace d'accueil situé au rez-de-chaussée ainsi que les locaux situés au sous-sol de la Maison Bourgogne sis 108 rue de Bourgogne, d'une superficie totale de 519,5 m² ;
- accorder la gratuité des charges locatives avec une redevance d'occupation de 20 € annuelle.

Pour mémoire, le soutien de la Ville a été le suivant :

* 2007, subvention de fonctionnement de 60 000 € et dotation de matériel de 50 000 €,

* 2008, subvention de fonctionnement de 90 000 € et dotation de matériel de 15 000 €,

* 2009, subvention de fonctionnement de 90 000 € et dotation de matériel de 20 000 €.

En conséquence, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec « Polysonik » pour l'année 2010, précisant les engagements des parties et notamment la subvention de la Ville à hauteur de 90 000 € ;

2°) approuver la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec cette même association pour la mise à disposition des locaux situés 108 rue de Bourgogne moyennant une redevance annuelle de 20 € ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention de 90 000 € T.T.C. au titre de l'année 2010, sous réserve de l'approbation du budget correspondant ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses et la recette correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 et fonction 332, article 752, T.S. 710 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – Festival Orléans'Jazz 2010. Billetterie et produits commerciaux. Fixation des tarifs. Approbation de conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et Ticketnet.

M. VALETTE – *Il s'agit de fixer les tarifs d'Orléans'Jazz. On le fait avec beaucoup d'anticipation cette année. Le tableau annexé à la délibération détaille la totalité des tarifs. Cette année, on a souhaité innover en matière de propositions. Il sera proposé à la vente, grâce au réseau de l'Office de Tourisme, de la F.N.A.C. et de Ticketnet, un forfait découverte qui permettra d'acheter*

à l'aveugle l'ensemble des soirées du Campo Santo. Cette vente aura lieu pendant la période de Noël et pourra constituer un cadeau qui, j'espère, sera apprécié le moment venu.

M. RICOUD – *On a pris note qu'il y avait une avancée, une prise en compte dans ce Conseil Municipal pour que le Festival de Jazz puisse être ouvert à toutes les populations, quels que soient leurs revenus. On tient à le dire. Néanmoins, il y a encore un petit effort à faire, M. le Maire, notamment par rapport aux chômeurs, aux familles nombreuses et aux retraités qui ont des pensions très, très faibles. Tout en prenant acte de cette évolution positive, nous nous abstenons sur cette délibération.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est juste un point technique. Il y a une non participation au vote de Mme FERKATADJI.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'édition 2010 d'Orléans' Jazz, festival organisé depuis 1998 en régie directe par la Ville, se tiendra du lundi 14 juin au samedi 26 juin 2010 inclus sur plusieurs sites de la Ville avec une quarantaine de concerts.

La programmation proposée par Stéphane KOCHOYAN et les programmeurs associés se déclinent ainsi :

- Tremplin du Festival d'Orléans' Jazz,
- Jardin de l'Evêché : du lundi 14 au samedi 19 juin,
- Place au Jazz Bourgoine : du vendredi 18 juin au mardi 22 juin.

La programmation sera assurée par Pierre RICHARD et l'association le Nuage en Pantalon,

- Campo Santo : 4 concerts en deux parties du mercredi 23 au samedi 26 juin.

Parallèlement, du 14 au 26 juin, en continu, des animations, conférences, expositions, concerts... seront proposés dans différents lieux culturels de la ville.

BILLETTERIE

La billetterie des spectacles organisés par la Ville est notamment déposée auprès de la F.N.A.C., de l'Office de Tourisme. Le réseau Ticketnet complète le dispositif depuis 2004.

Afin de permettre la mise en place de la billetterie des spectacles organisés par la Ville auprès de ces points de vente au titre de l'année 2010, il est proposé d'adopter les conventions respectives avec chacun de ces partenaires, définissant les conditions financières et les modalités des ventes de billets.

FORFAIT DECOUVERTE 2010

Dans une politique de fidélisation du public, un nouveau forfait 4 jours « Le forfait découverte » sans connaissance des artistes programmés pour un montant de 50 € T.T.C. sera en vente exclusivement à la F.N.A.C. et sur le réseau Ticketnet pendant le mois de décembre.

TARIFS ORLEANS JAZZ 2010

Pour l'année 2010, les tarifs de la billetterie du festival sont augmentés de 1 € par rapport à ceux de 2009, identiques à ceux de 2008.

Pour faciliter l'accès des concerts payants, les catégories de tarifs pour l'édition 2010 sont les suivantes :

1) Quatre catégories de tarifs unitaires pour le Campo Santo :

- Plein,
- Collectivités/groupe à partir de 10 billets achetés pour le même concert,
- Jeunes – de 26 ans,
- JPASS/PAC ;

2) Trois catégories de forfaits pour le Campo Santo :

- Forfait deux jours au choix,
- Forfait quatre jours,
- nouveau forfait 2010 : forfait découverte sans connaissance de la programmation à la

vente.

La gratuité pour les moins de 12 ans.

La Ville est également amenée à vendre des produits de promotion du festival. L'ensemble des tarifs est détaillé dans le tableau joint.

Après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la création du « Forfait découverte » d'une durée de 4 jours sans connaissance des artistes à la vente pour un montant de 50 € ;

2°) approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux pour Orléans' Jazz 2010 détaillés dans le tableau ci-joint ;

3°) décider que ces tarifs s'appliqueront pour le Festival de l'année 2010 ;

4°) approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme d'Orléans, la F.N.AC et Ticketnet relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés dans le cadre du Festival de Jazz ;

5°) déléguer M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

6°) imputer les recettes correspondantes à la vente des billets et des produits commerciaux sur les crédits du budget annexe fonction 331, article 70623, T.S. 540 ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION AU
VOTE (Mme FERKATADJI).

Conseil Municipal du 27 novembre 2009

ORLEANS'JAZZ 2010 - TARIFICATION

I – BILLETTERIE

CAMPO SANTO TARIFS UNITAIRES (en €)				
Nature	2009		2010	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
- Plein tarif	21,80	23,00	22,74	24,00
- Groupes/collectivités 10 billets achetés simultanément	18,00	19,00	18,95	20,00
- Jeunes (moins de 26 ans)	11,37	12,00	13,32	13,00
- Jeunes J PASS, P.A.C.	6,64	7,00	7,58	8,00

FORFAITS 2010 (en €)										
Nature	Forfait 2 jours				Forfait 4 jours				Forfait découverte 4 jours	
	2009		2010		2009		2010		2010	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
- Forfaits tout public	36,01	38	36,97	39	64,45	68	65,40	69	47,39	50
- Forfaits Collectivités	31,27	33	32,22	34	61,61	65	62,55	66	47,39	50
- Forfaits jeunes	18,96	20	19,90	21	34,12	36	35,07	37	47,39	50

Modalités de la tarification 2010

* Tarif collectivités ou achats groupés :
A partir de 10 billets commandés pour le même concert

* Forfaits

- Composé de deux soirées au choix
- Composé des quatre soirées

* Forfaits collectivités

A partir de 10 forfaits commandés sur le même forfait

Les forfaits ne seront vendus que sur les points de vente en amont du Festival.
Les forfaits « découverte » 4 jours seront vendus pendant le mois de décembre.

* Jeunes

moins de 26 ans

* JPASS/PAC

Sur présentation de la carte JPASS/PAC

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

II – PRODUITS DE PROMOTION

Nature	TARIFS (en €)		
	2009	2010	
	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Tee-Shirt (années passées)	8	6,69	8
Tee-Shirt 2010	12	10,03	12
2 tee-shirts (antérieur + 2010)	15	12,54	15
Imperméable de poche	1	0,84	1

N° 33 – Fêtes de Jeanne d’Arc 2010. Conception et production du son et lumière.
Approbation d’un marché à procédure adaptée.

M. GABELLE – *M. le Maire, afin d’assurer la conception et la réalisation du son et lumière, qui est une des manifestations phares des Fêtes de Jeanne d’Arc, et notamment la cérémonie de la remise de l’étendard du 7 mai prochain, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le marché à procédure adaptée à passer avec la Société 4 HORIZONS pour un montant total de 48 438 € T.T.C.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Du 29 avril au 9 mai, la Ville d’Orléans célèbre la délivrance de la ville par Jeanne d’Arc par des événements commémoratifs et festifs.

La cérémonie de remise de l’étendard, organisée le 7 mai au soir devant la Cathédrale Sainte-Croix, constitue l’un des points d’orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à la conception et à la réalisation du son et lumière intégré à cette cérémonie.

Compte tenu du montant et de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l’article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d’Appel d’Offres du 18 novembre 2009 a procédé au jugement des offres compte tenu des critères d’attribution et de leur pondération définis à l’article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Prix des prestations : 35 %,
- 2 – Qualités artistiques, esthétiques et innovantes des prestations : 35 %,
- 3 – Moyens techniques et humains mobilisés : 30 %.

En conséquence, après jugement de la Commission d’Appel d’Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la Société 4 HORIZONS pour un montant total de 48 438 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière, sur la cathédrale Sainte-Croix, le 7 mai 2010, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d’Arc ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 241, article 611, T.S. 250 ».

ADOPTE A L’UNANIMITE.

N° 34 – Promotion de la navigation en Loire sur le bassin d'Orléans. Attribution d'une subvention.

Mme d'AUX – *Depuis mars 2009, nous avons deux associations de marinières. Nous avons voté un budget de 4 000 € de subventions pour l'association qui existait. Pour être équitable, nous avons scindé en deux. Le mois dernier, nous avons accordé 2 000 € aux Compagnons Chalandiers. Cette année, je vous propose d'accorder 2 000 € à l'Association Autour de l'Eau.*

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Afin de promouvoir la navigation en Loire, et pour contribuer à l'animation sur les quais d'Orléans, la Ville recherche des projets auprès d'associations locales.

A cet effet, l'association Autour de l'Eau a proposé la mise en place d'une série d'animations et de manifestations liées à la batellerie ligérienne sur les quais de Loire et le canal. La Ville se propose donc de soutenir cette action en attribuant une subvention de 2 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Autour de l'Eau qui propose des animations sur les quais de Loire et le canal ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 0242, articles 65748, opération 823, T.S. 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Théâtre d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville. Second semestre 2009. Paiement des services.

M. VALETTE – *Au titre de la convention qui lie la Ville au Théâtre d'Orléans, la Ville dispose d'un certain nombre de soirées, dont elle peut faire bénéficier les associations qu'elle souhaite soutenir. Il s'agit de la deuxième partie de cet accord, qui concerne le second semestre d'activités, qui est globalement de 87 000 €. Il reste 5 717,50 € à verser au titre du second semestre.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 et de l'avenant du 28 novembre 2008 passés avec l'association du Carré Saint-Vincent/Scène Nationale, la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du Théâtre dont peuvent bénéficier les associations et les services culturels.

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

La Ville procède au règlement des services à l'association du Carré Saint-Vincent sur présentation des factures correspondantes suivant l'utilisation des salles au cours du second semestre 2009.

Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2009 par les associations et la Ville s'est élevé à 81 282,50 € T.T.C. Le montant des services utilisés au cours du second semestre 2009 par les associations et la Ville s'élève à 5 717,50 € T.T.C. détaillé dans le tableau annexé, représentant un total de 87 000 € pour l'année entière.

En conséquence, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 5 717,50 € T.T.C, au titre du second semestre 2009 pour l'utilisation des salles du Théâtre ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Théâtre d’Orléans. Aménagement d’un espace scénique intégré. Lot n° 1 – finitions. Approbation d’un avenant.

M. VALETTE – *M. le Maire, la Ville est extrêmement attachée à l’activité de ses artistes et au rayonnement qu’ils apportent à la Ville. Il s’agit d’un avenant pour le lot « finitions » pour l’aménagement de l’espace scénique pour le CDN au sein des locaux du Théâtre d’Orléans.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé l’avant-projet sommaire de l’aménagement d’un espace scénique intégré pour le CDN au Théâtre d’Orléans.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée pour l’ensemble des lots, à savoir :

- lot n° 1 : Finitions,
- lot n° 2 : Métallerie,
- lot n° 3 : Techniques : Electricité – Chauffage – Ventilation,
- lot n° 4 : Equipement scénique,
- lot n° 5 : Charpente métallique.

Lors de la séance du 10 Juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux correspondants.

Au cours de l’évolution du chantier, certaines mises au point pour un meilleur fonctionnement de la salle sont apparues nécessaires :

- réalisation d’un caniveau technique démontable en bois,
- fourniture de deux tôles galvanisées pour renforcement du caniveau technique au droit de deux portes,
- remplacement de la porte vitrée prévue initialement par un ensemble « clarit » en aluminium dito existant ,
- réalisation d’un coffre en médium démontable dans le sas afin de masquer les câblages existants,
- suppression du bloc-porte vitré prévu initialement et d’un placard non réalisé.

L’avenant suivant est donc proposé pour la S.A.S. Gauthier pour le lot 1 : Finitions : marché n° 09-172

. Montant du marché initial	153 974,03 € T.T.C.
. Avenant n° 1 en plus-value	+ 10 033,30 € T.T.C.

	164 007,33 € T.T.C.

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant relatif aux travaux d'aménagement d'un espace scénique intégré au Théâtre d'Orléans, à passer avec l'entreprise suivante :

- lot n° 1 : Finitions : S.A.S. GAUTHIER conduisant à une plus-value de 10 033,30 € T.T.C., et portant le montant du marché, après avenant n° 1 à 164 007,33 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 2313, opération O5A827, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 37 – Musée des Beaux-Arts. Edition d'un nouveau guide des collections permanentes. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

M. VALETTE – *Le Musée des Beaux-Arts s'est donné un nouveau guide des collections permanentes. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la D.R.A.C. pour la réalisation de cet ouvrage.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a décidé d'éditer un nouveau guide des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts en langues française et anglaise. La parution de cet ouvrage est prévue le 1^{er} décembre 2009.

Le précédent catalogue date de 1996 et est devenu obsolète. Il convient donc de faire entrer dans ce catalogue les nouvelles acquisitions les plus importantes réalisées depuis 1996, mais également de tenir compte des recherches et études scientifiques qui ont été menées par des spécialistes, conservateurs et historiens d'art depuis cette époque.

Le coût de cet ouvrage est de 34 287 € H.T. soit 36 173 € T.T.C. pour la fourniture de 4 000 exemplaires en langue française et 1 000 exemplaires en langue anglaise.

Cette édition peut faire l'objet de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention aussi élevée que possible, relative à l'édition du nouveau guide des collections permanentes du musée des Beaux-Arts ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 6236, T.S. 548 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 7088, T.S. 548 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Muséum. Exposition « Illusions, ça trompe énormément ». Approbation d'une convention à passer avec le Palais de la Découverte.

M. VALETTE – *Le Muséum organise l'exposition « Illusions, ça trompe énormément ». Il s'agit en fait d'une convention à passer avec le Palais de la Découverte pour l'organisation de cette exposition.*

M. RICAUD – *Qui trompe énormément ?*

M. VALETTE – *l'illusion.*

M. le Maire – *C'est l'éléphant normalement. C'est peut-être un éléphant rose.*

M. BRARD – *C'est pour cette raison qu'on trouve que c'est un très beau projet, M. le Maire.*

M. le Maire – *Je vous comprends. Si j'ai bien compris, c'est l'unanimité pour cette délibération.*

M. VALETTE M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Muséum a initié une politique d'expositions temporaires se renouvelant à un rythme soutenu visant à diversifier le public et à augmenter sa fréquentation. Il est en effet nécessaire de sans cesse présenter des animations propres à attirer un public tant familial que scolaire (élémentaire, collèges, lycées).

Dans cette perspective, l'exposition « Illusions, ça trompe énormément » conçue par le Palais de la Découverte, présente sous forme ludique des phénomènes physiques tels que les sciences neurosensorielles les étudient. Une série de modules que les visiteurs sont invités à manipuler, sensibilisent ainsi le public aux mécanismes de fonctionnement du cerveau.

Plusieurs sections sont organisées pour mettre en évidence des mécanismes sensoriels, des scènes de mouvement illusoire, des scènes de déséquilibre, etc.

Les éléments constitutifs de l'exposition seront loués auprès du Palais de la découverte du 20 janvier au 17 septembre 2010 pour l'exposition qui se tiendra du 4 février au 5 septembre 2010. Une convention précise les modalités de ce partenariat dont le montant s'élève à 37 995 € TTC, hors frais de transport et de communication.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Palais de la Découverte, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris, précisant les conditions de location de l'exposition « Illusions, ça trompe énormément » qui sera présentée au Muséum du 4 février au 5 septembre 2010, pour un montant de 37 995 € T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 322, article 6135, T.S. 545 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariats avec Musicothérapie Expressions 45, l'A.P.E.C. et l'association Diocésaine pour l'année 2010. Approbation d'une convention et d'avenants.

Mme HEAU – *Il s'agit d'approuver deux avenants et une convention :*

- *un avenant n° 1 pour l'Association Musicothérapie Expressions 45. C'est l'accès à la culture musicale pour les malvoyants,*

- *un avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association des parents d'élèves qui oeuvrent au sein du Conservatoire,*

- *et une convention à passer avec l'Association Diocésaine d'Orléans. Un orgue électronique de marque Rodger's à l'église Sainte Jeanne d'Arc profite à la fois aux élèves du Conservatoire et au culte.*

Il n'y a aucune incidence financière pour la Ville.

M. le Maire – *Comme c'est beau !*

Mme HEAU, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

- « Musicothérapie Expressions 45, avenant n° 1

Depuis 2003, le Conservatoire et l'association Musicothérapie Expressions 45 coopèrent en faveur des malvoyants de l'Etablissement d'Aide par le Travail (E.A.T.) Auguste RODIN. En 2009, une nouvelle convention de partenariat a été passée avec l'association pour définir les conditions d'accueil des personnes handicapées au sein de l'école de musique de la Source ainsi que les échanges professionnels et pédagogiques avec les enseignants de cette école de musique de quartier.

Pour permettre à une quinzaine de personnes malvoyantes d'accéder à la culture musicale, la Ville et l'association souhaitent poursuivre le partenariat en 2010 en passant un premier avenant à la convention 2009.

- Association des élèves et parents d'élèves du Conservatoire (A.P.E.C.), avenant n° 2

L'association, adhérente à la Fédération Nationale des associations de parents d'élèves des conservatoires et écoles de musiques, œuvre au sein du Conservatoire d'Orléans depuis sa création en 1981, en faveur de la qualité de l'enseignement artistique, facilitant les rapports entre parents, élèves, enseignants et direction de l'établissement.

En contrepartie de ses actions, dont le soutien aux familles (achats de fournitures groupés, réductions sur les billets d'entrée aux concerts...) et l'organisation d'activités complémentaires à celles du Conservatoire (stages, concerts, galas de danse...), la Ville met à la disposition de celle-ci, des locaux, des matériels et services, ainsi que des aides ponctuelles en personnel.

Compte tenu de l'utilité démontrée des actions de cette association au sein du Conservatoire, la Ville et l'association souhaitent renouveler la convention d'objectifs et de moyens signée le 10 juillet 2008, en l'actualisant par avenant n° 2 pour l'année 2010.

- Association Diocésaine, convention 2010

Par convention du 12 juillet 2006 avec l'association diocésaine d'Orléans, la Ville a autorisé le Conservatoire à mettre en dépôt à l'église Sainte-Jeanne d'Arc d'Orléans un orgue électronique de marque Rodger's ne pouvant pas être valorisé au sein de l'école par manque de place. Ce partenariat a permis aux enseignants et élèves du Conservatoire d'avoir un usage pédagogique et de concerts de cet instrument et à l'association diocésaine d'en user pour les besoins culturels.

Cette convention prévoyait le renouvellement annuel par tacite reconduction jusqu'en 2009 de cet accord. Une nouvelle convention est donc proposée pour l'année 2010.

Ces avenants et cette convention n'ont pas d'incidence financière pour la Ville.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat , à passer avec l'association Musicothérapie Expressions 45 (ME 45), précisant les actualisations à apporter à la convention initiale, pour l'année 2010 ;

2°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens, à passer avec l'association des élèves et parents d'élèves du Conservatoire d'Orléans, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année 2010 ;

3°) approuver la convention de partenariat 2010 à passer avec l'association diocésaine d'Orléans, relative à la mise en dépôt à l'église Sainte-Jeanne d'Arc d'un orgue électronique ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants et ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Orgue de l'église Saint-Laurent. Approbation d'une convention de subventionnement à passer avec la Fondation du Patrimoine.

M. VALETTE – *Il s'agit de passer une convention de subventionnement à passer avec la Fondation du Patrimoine, pour l'adjonction d'un jeu d'orgues sur l'orgue de l'église Saint-Laurent.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a restauré l'orgue de l'église Saint-Laurent en 2005 et 2006 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, du Département du Loiret et de l'association des Amis des Orgues de Saint Laurent. Cette association a sollicité l'autorisation de la Ville, propriétaire et maître d'ouvrage, pour lancer une souscription permettant le financement de l'installation d'un jeu supplémentaire de bombarde.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 février 2008, la Ville adoptait une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et l'Association des Amis de l'Orgue Saint-Laurent.

La souscription ayant atteint son objectif, la Fondation s'engage à ajouter une subvention correspondant à 20 % du montant hors taxe du projet. L'Association s'engage à financer le complément.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement est arrêté à :

- Coût du jeu de bombarde	9 500 € H.T.	11 362€ T.TC.
- Montant de la souscription		
à reverser par la Fondation du Patrimoine	524 €	
- Participation de la Fondation du Patrimoine	1 900 €	
- solde du financement à la charge		
de l'association des Amis de l'Orgue	7 076 €	

Afin de formaliser les engagements de chacune des parties, la Fondation du Patrimoine a proposé la signature d'une convention de subventionnement.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **approuver la convention de subventionnement à passer avec la Fondation du Patrimoine définissant l'aide complémentaire apportée par cette association (1 900 €) pour l'installation d'un jeu de bombarde sur l'Orgue de l'église Saint-Laurent ;**

2°) **décider de mettre fin à la souscription ;**

3°) **autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer au nom de la Ville ladite convention ;**

4°) **imputer les recettes et dépenses correspondantes sur les crédits à ouvrir à cet effet au budget de la Ville, fonction 30, articles 1328 et 2313, programme 05A315, T.S. 540.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre. Nouveaux Locaux. Attribution d'un fonds de concours. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat et la Région Centre.

M. VALETTE – *Enfin, nous respirons, M. le Maire, car on a craint longtemps que cette opération disparaisse. J'ai eu le plaisir d'assister à la première pierre, qui était en réalité un tube, le premier tube du futur F.R.A.C. Centre. C'est une opération très, très importante à laquelle la Ville a marqué son attachement par l'attribution d'un fonds de concours qui vous est présenté.*

Il s'agit d'approuver la convention et de décider l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 1 114 750 €.

M. le Maire – *Enfin !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans a cédé à la Région Centre le site des anciennes subsistances militaires, sis 88 rue du Colombier à Orléans, pour y construire les futurs locaux du Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) du Centre.

Par délibération du 20 février 2004, le Conseil Municipal approuvait la participation de la Ville au financement de l'opération de transfert du F.R.A.C. Centre sous forme d'une subvention d'investissement d'un montant global et forfaitaire de 1 114 750 €, correspondant au montant de la recette perçue par la Ville lors de la vente du site.

La maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement des futurs locaux du F.R.A.C., a été confiée par la Région au cabinet d'architectes Jakob & MacFarlane. Le coût total de l'opération s'élève à 14 111 037 € T.T.C. comprenant le coût d'acquisition du site des subsistances militaires auprès de la Ville en 2008.

Les travaux viennent de débiter pour une livraison du bâtiment prévue au deuxième semestre 2011.

Les financements sont les suivants :

- Région : 7 372 787 €
- Ministère de la Culture et de la Communication : 2 744 000 €
- Ville d'Orléans : 1 114 750 € correspondant à la vente du site
- Le Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.) a également été sollicité par la Région.

Dans le cadre du développement du F.R.A.C., les réserves situées à Saint-Jean-de-Braye vont être également réaménagées et ces travaux seront financés par la Région et l'Etat pour un montant de 1 685 585 €.

Un groupe technique de coordination (G.T.C.), composé de représentants des services de l'Etat, de la Région et de la Ville d'Orléans, est chargé de superviser la mise œuvre du projet, d'assurer la compatibilité environnementale de l'opération et le suivi de la programmation financière.

Une nouvelle convention est donc proposée reprenant l'ensemble de ces éléments et engageant chaque partenaire financier.

La Ville s'engage à verser le fonds de concours avant la fin de l'année 2009.

Dans ces conditions et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention spécifique d'application relative au transfert et au développement du F.R.A.C. sur le site des anciennes subsistances militaires, à passer avec l'Etat et la Région Centre, afin de déterminer les engagements de chaque partenaire ;

2°) décider l'attribution d'un fonds de concours à la Région Centre pour cette opération à hauteur de 1 114 750 € ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 20412, opération 05A828, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – S.A. Orléans Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008 pour le Zénith. Présentation.

M. VALETTE – *Orléans Spectacles gère le Zénith. A ce titre, il vous est demandé de prendre acte du rapport annuel d'activités de cette société, Orléans Spectacles, qui est délégataire de la gestion du Zénith au titre de l'année 2008.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

La S.A. Orléans-Spectacles a remis son rapport pour la gestion du Zénith.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la S.A. Orléans-Spectacles, délégataire de service public pour la gestion du Zénith, au titre de l'année 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2008

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. Orléans-Spectacles, dont la S.E.M. Orléans-Gestion est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital), à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'Orléans-Spectacles.

Le nouveau contrat d'affermage a été signé le 28 mai 2002.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2008 peut se résumer ainsi :

- Spectacles :	47
- Economique et Sports :	23
- Journées Ville :	5

Total :	75

Cette activité est globalement plus élevée qu'en 2007.

II - LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2008, les travaux réalisés ont porté notamment sur :

- le remplacement de panneaux de scène,
- le remplacement d'un rideau,
- la réfection des murs et du sol des bureaux de production,
- la réfection de peintures intérieures et extérieures.

III - LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 6 % : 1 216 800 € contre 1 289 600 € en 2007.

- La marge brute est passée de 900 300 € en 2007 à 796 100 € en 2008.

B - Les charges de gestion (en €)

	2008	Rappel 2007
Frais de personnel	149 700	168 100
Impôts et taxes	18 500	17 100
Achats	25 400	30 300
Autres services extérieurs	230 900	325 900
Dotations aux amortissements	36 100	36 400
TOTAL	460 600	577 800

Les charges de gestion ont ainsi diminué de 20 %.

C - Le résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement de la Ville s'est élevé à 28 600 € (contre 30 700 € en 2007), soit une diminution de 7 %.

EDUCATION

N° 43 – Espace Famille. Volet financier. Mise en œuvre d'une régie monétique centrale ville d'Orléans/C.C.A.S. Mise en place de la facture unique.

Mme MARECHAL – *M. le Maire, depuis septembre 2008, nous avons mis en place un dispositif qui permet aux crèches de gérer la présence des enfants à l'aide d'un logiciel. Depuis cette rentrée scolaire de septembre 2009, les inscriptions scolaires sont aussi effectuées sur ce logiciel. Les activités périscolaires sont progressivement mises en place aussi sur ce même logiciel. Il y a eu aussi la création de l'Espace Famille qui gère l'ensemble de ces dispositifs.*

On est maintenant sur l'étape suivante. L'objectif est toujours de pouvoir faciliter les démarches des familles, notamment en développant des moyens modernes de paiement, que ce soit par prélèvement, par carte bancaire, de pouvoir automatiser et sécuriser la gestion administrative et financière et de faire en sorte que les familles n'aient pas à redonner l'ensemble des documents, dès qu'elles doivent s'inscrire une fois à l'école, une fois en centre de loisirs, une fois en périscolaire, une fois à la cantine, une autre en crèche, etc.

L'objectif de pouvoir mettre une facture unique en place doit passer par un certain nombre de modalités. La mise en œuvre d'une régie monétique centrale, partagée Ville d'Orléans – C.C.A.S., implique que l'on puisse signer une convention entre le C.C.A.S. et la Ville pour mettre en œuvre cette régie monétique centrale. C'est ce que je vous propose d'adopter ce soir.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La création de l'Espace Famille a pour objectif d'améliorer le service rendu aux familles orléanaises pour ce qui concerne la petite enfance (crèches et haltes garderies), dont la gestion dépend du C.C.A.S. et les activités scolaires et péri-scolaires, gérées par la Ville.

Il s'agit de :

- faciliter les démarches des familles et développer les moyens modernes de paiement, notamment par Internet, par carte bancaire et par prélèvement,
- automatiser et sécuriser la gestion administrative et financière,
- éviter la redondance des informations entre les différents services de la Ville et du C.C.A.S., par la mise en place d'une base de données unique (dossier famille unique),
- adresser aux familles une facture unique par mois pour l'ensemble des prestations auxquelles sont inscrits leurs enfants.

Depuis septembre 2008, la présence des enfants dans les crèches est gérée par le logiciel CONCERTO qui permet d'émettre les factures adressées aux familles, dans le cadre de la régie du C.C.A.S. Depuis septembre 2009, les premières écoles sont équipées de ce même logiciel qui permet de gérer la participation des enfants aux différentes activités périscolaires, les autres écoles seront équipées progressivement au long de l'année 2009-2010.

Pour poursuivre le déroulement du projet, il est maintenant nécessaire de mettre en commun la facturation.

La Ville ayant délégué la gestion de son activité petite enfance au C.C.A.S., la mise en œuvre d'un dossier comptable commun à deux ordonnateurs distincts, la Ville d'Orléans d'une part, et le Centre Communal d'Action Sociale, d'autre part, nécessite la mise en place d'une solution innovante qui repose sur la création d'une régie monétique centrale rattachée à la Ville d'Orléans.

Pour ce faire, une convention, dont l'objet est l'encaissement des recettes relatives aux prestations du secteur petite enfance du C.C.A.S., doit être signée entre la Ville et le C.C.A.S.

Cette convention précise que :

- le C.C.A.S. confie à la Ville la facturation et l'encaissement des recettes des crèches et haltes garderies,

- le détail des prestations réalisées par le C.C.A.S. et des prestations réalisées par la Ville figurera sur une facture unique Ville / C.C.A.S. établie par le régisseur de la Ville et adressée mensuellement à la famille,

- les paiements des familles seront imputés par priorité sur la dette de crèches et des haltes garderies, puis sur les dettes relatives aux centres de loisirs et aux dispositifs périscolaires,

- les fonds encaissés par le régisseur feront l'objet d'un reversement dans la comptabilité de la Ville et du C.C.A.S.

La répartition de fonds entre les deux ordonnateurs sera établie par le régisseur et communiquée au comptable à rythme mensuel.

- les éventuelles sommes impayées feront l'objet d'émission, par chaque ordonnateur, de titres individuels ou de rôles permettant l'exercice des poursuites qui sont de leur compétence respective.

La convention prendra effet à compter de la date de transfert des missions de la régie unique et du C.C.A.S. au sein de la régie monétique centrale située à l'espace famille de la Ville d'Orléans.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le projet de convention à intervenir entre le C.C.A.S. et la Ville afin de permettre la mise en œuvre de la régie monétique centrale ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 44 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Comme tous les mois, il s'agit de répondre aux écoles qui nous ont sollicité dans leurs projets ponctuels.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Diderot	Coopérative scolaire	Visite du Parc Floral de la Source.	56
Maternelle Charles Perrault	Coopérative scolaire	Projet spectacle. Période de réalisation : 7 janvier 2010.	249
Elémentaire Gaston Galloux	Coopérative scolaire	Projet « l'eau dans tous ses états ». Période de réalisation : novembre/décembre 2009.	300
Elémentaire René Guy Cadou	Coopérative scolaire	Projet radio Période de réalisation : mai 2010	700,00
Elémentaire André Dessaux	Coopérative scolaire	Projet photographie. Période de réalisation : année scolaire 2009/2010.	322
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Projet visite au Musée des Beaux Arts et Château de Breteuil. Période de réalisation : février et mai 2010.	555
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Projet spectacle. Période de réalisation : mai 2010.	300
		TOTAL	2 482

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 2 482 € ;

2°) imputer la somme de 2 482 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 45 – Attribution de subventions aux écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial 1 et 2 scolarisés.

Mme MARECHAL – *Il s'agit d'une délibération toute nouvelle pour le Conseil Municipal, mais qui en fait provient des activités de la Caisse des Ecoles. Je m'étais engagée à ce que la Ville reprenne, en régie directe, l'intégralité des missions de la Caisse des Ecoles. La mission première de la Caisse des Ecoles était la subvention aux coopératives scolaires des écoles suivant le nombre d'enfants inscrits, ayant le Q.F. 1 et 2, que ce dispositif vraiment social soit repris par la Ville. C'est le cas aujourd'hui. Je vous propose donc de pouvoir attribuer un montant total de 11 000 € répartis sur l'ensemble des écoles.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Fin 2008, la Caisse des Ecoles a voté sa mise en sommeil, compte tenu des difficultés de fonctionnement qu'elle rencontrait.

Son budget de fonctionnement reposant essentiellement sur le versement d'une subvention municipale, les membres ont souhaité que la Ville fasse perdurer les aides aux écoles.

Chaque année après la rentrée scolaire, au titre de sa mission sociale, une subvention était versée aux écoles sur la base du nombre d'enfants de Q.F.1 et Q.F.2 qu'elles accueillent.

C'est l'équivalent de cette subvention qu'il est aujourd'hui proposé de répartir entre les écoles sur la base des données valables pour l'année scolaire 2009/2010.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer, pour l'année 2009, une subvention d'un montant total de 11 000 €, répartie entre les écoles maternelles et élémentaires de la Ville selon le nombre d'enfants de quotient familial 1 et 2 recensés dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2009/2010 (annexe 1) ;

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 2553, article 65748, T.S. 600 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Ecoles primaires selon le nombre d'enfants de QF1 et QF2

ECOLES	NBRE QF1	NBRE QF2	TOTAL QF1 ET 2	SUBVENTION QF1 ET 2	%
CENTRE	121	89	210	968,55 €	8,81%
MATERNELLES					
Le Chatelet	16	8	24	110,69 €	1,01%
Flora Tristan	10	6	16	73,79 €	0,67%
Roger Secrétain	19	6	25	115,30 €	1,05%
Roger Toulouse	20	13	33	152,20 €	1,38%
	65	33	98	451,99 €	4,11%
ELEMENTAIRES					
Charles Pensée	11	18	29	133,75 €	1,22%
Guillaume Apollinaire	10	7	17	78,41 €	0,71%
Jacques Androuet Du Cerceau	10	10	20	92,24 €	0,84%
Jean Zay	25	21	46	212,16 €	1,93%
	56	56	112	516,56 €	4,70%
LA SOURCE	286	328	614	2 831,87 €	25,74%
MATERNELLES					
Kergomard	6	10	16	73,79 €	0,67%
Diderot	15	15	30	138,36 €	1,26%
Gaston Galloux	20	20	40	184,49 €	1,68%
Henri Poincaré	10	18	28	129,14 €	1,17%
Jolibois	10	7	17	78,41 €	0,71%
Lavoisier	8	8	16	73,79 €	0,67%
Les Guernazelles	1	7	8	36,90 €	0,34%
Louis Pasteur	9	12	21	96,86 €	0,88%
René Guy Cadou	16	21	37	170,65 €	1,55%
Romain Rolland	22	18	40	184,49 €	1,68%
	117	136	253	1 166,88 €	10,61%
ELEMENTAIRES					
Kergomard	6	11	17	78,41 €	0,71%
Diderot	15	17	32	147,59 €	1,34%
Gaston Galloux	40	33	73	336,69 €	3,06%
Henri Poincaré	24	18	42	193,71 €	1,76%
Lavoisier	9	22	31	142,98 €	1,30%
Louis Pasteur	17	21	38	175,26 €	1,59%
Les Guernazelles	1	9	10	46,12 €	0,42%
René Guy Cadou et spécialisée	19	28	47	216,77 €	1,97%
Romain Rolland	38	33	71	327,46 €	2,98%
	169	192	361	1 664,99 €	15,14%

ECOLES	NBRE QF1	NBRE QF2	TOTAL QF1 ET 2	SUBVENTION QF1 ET 2	%
NORD EST MATERNELLES	352	411	763	3 519,08 €	31,99%
Charles Perrault	11	12	23	106,08 €	0,96%
Claude Lewy	30	41	71	327,46 €	2,98%
Les Cordiers	5	11	16	73,79 €	0,67%
Jean Piaget	43	28	71	327,46 €	2,98%
Maria Montessori	14	28	42	193,71 €	1,76%
Marie Stuart	13	15	28	129,14 €	1,17%
Michel de la Fourmière	17	14	31	142,98 €	1,30%
Nécotin	16	36	52	239,83 €	2,18%
	149	185	334	1 540,46 €	14,00%
ELEMENTAIRES					
Charles Péguy	29	37	66	304,40 €	2,77%
Les Cordiers	13	15	28	129,14 €	1,17%
Gutenberg	85	78	163	751,78 €	6,83%
Michel de la Fourmière	22	8	30	138,36 €	1,26%
Nécotin	37	67	104	479,66 €	4,36%
Olympia Cormier	17	21	38	175,26 €	1,59%
	203	226	429	1 978,62 €	17,99%
NORD OUEST MATERNELLES	244	282	526	2 426,00 €	22,05%
Claude Lerude	12	6	18	83,02 €	0,75%
La Madeleine	8	18	26	119,92 €	1,09%
Les Aydes	2	7	9	41,51 €	0,38%
Louise Michel	3	4	7	32,29 €	0,29%
Maryse Bastié-H. Boucher	26	30	56	258,28 €	2,35%
Molière	6	11	17	78,41 €	0,71%
Pierre Segelle	27	22	49	226,00 €	2,05%
René Thinat	23	15	38	175,26 €	1,59%
	107	113	220	1 014,68 €	9,22%
ELEMENTAIRES					
André Dessaux	9	10	19	87,63 €	0,80%
Jean Mermoz	46	52	98	451,99 €	4,11%
La Madeleine	10	18	28	129,14 €	1,17%
Les Aydes	9	10	19	87,63 €	0,80%
Louis Guilloux	10	14	24	110,69 €	1,01%
Marcel Proust	16	14	30	138,36 €	1,26%
Molière	11	9	20	92,24 €	0,84%
Pierre Segelle	26	42	68	313,63 €	2,85%
	137	169	306	1 411,32 €	12,83%

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

ECOLES	NBRE QF1	NBRE QF2	TOTAL QF1 ET 2	SUBVENTION QF1 ET 2	%
SAINT MARCEAU MATERNELLES	124	148	272	1 254,51 €	11,40%
Georges Chardon	16	21	37	170,65 €	1,55%
Jacques Prevert	13	20	33	152,20 €	1,38%
Jardin des Plantes	18	17	35	161,43 €	1,47%
La Cigogne	1	4	5	23,06 €	0,21%
	48	62	110	507,34 €	4,61%
ELEMENTAIRES					
Georges Chardon	33	29	62	285,95 €	2,60%
Jardin des Plantes	17	23	40	184,49 €	1,68%
La Cigogne	4	5	9	41,51 €	0,38%
Maxime Perrard	22	28	50	230,61 €	2,10%
Les Capucins	0	1	1	4,61 €	0,04%
	76	86	162	747,17 €	6,79%
TOTAUX	1127	1258	2 385	11 000 €	100,00%

QF 1 ET2	
Crédit	11 000 €
Nb QF 1 et 2	2 385
Par enfant	4,61 €

N° 46 – Ecole élémentaire Olympia Cormier. Extension et restructuration. Lot 1 – clos et couvert. Approbation d'un avenant.

Mme MARECHAL – *Il s'agit d'approuver un avenant pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école Olympia Cormier.*

M. le Maire – *de 30 922,54 € T.T.C.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 27 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration de l'école élémentaire Olympia Cormier.

Au cours de l'évolution du chantier, différentes mises au point sont apparues nécessaires principalement au niveau du bâtiment A (R+1).

- à la demande du bureau de contrôle Socotec, il a été décidé :
 - . le doublement du chaînage haut de l'angle Sud-Est du bâtiment à structure béton par une poutraison complémentaire,
 - . le renfort du plancher haut du rez-de-chaussée en dalles précontraintes pour le passage des gaines de ventilation de l'étage,
 - . la mise en place d'un poteau de soutien du plancher haut au milieu du pignon Sud,
 - . la reprise d'ossature du palier intermédiaire de l'escalier d'accès à l'étage,
 - . le remplacement d'un mur fissuré par un cloisonnement en plaques de plâtre.

- lors de la dépose de la façade amiantée du bâtiment R+1, il a été constaté l'absence de mur séparatif au rez-de-chaussée côté consorts Grimaud et un mauvais état des enduits des extrémités du pignon des bâtiments.

Il a été décidé de procéder à la construction d'un mur en maçonnerie pour fermer cette façade et isoler l'école de la propriété voisine ainsi que de reprendre les enduits dégradés.

- l'évacuation des eaux usées et pluviales des bâtiments devait être raccordée sur le réseau existant de la cour. Celui-ci étant en mauvais état, il a été décidé de réaliser un nouveau réseau.

Il convient donc d'intégrer ces mises au point techniques par voie d'avenant au lot n° 1 Clos et couvert selon les dispositions suivantes :

- Lot n° 1 – Clos et Couvert (titulaire : Entreprise R.O.C.)	
. montant du marché initial	2 406 363,86 € T.T.C.
. avenant n° 1 en plus-value notifié en date du 26/06/09	+ 20 882,93 € T.T.C.
. avenant n° 2 en plus-value	+ 30 922,54 € T.T.C.
Nouveau montant	2 458 169,33 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 au lot n° 1 - Clos et Couvert conclu avec la Société R.O.C., dans le cadre du marché de restructuration et d'extension de l'école Elémentaire Olympia

Cormier, conduisant à une plus-value de 30 922,54 €T.T.C. et portant le montant du marché à 2 458 169,33 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opération 06 A 475, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – Restauration scolaire. Actualisation des tarifs.

Mme MARECHAL – *Depuis l'année dernière, on fait une révision des tarifs sur l'année civile et non plus l'année scolaire. Je vous propose d'approuver une augmentation uniforme des tarifs de 1,60 %, ce qui correspond à l'augmentation des prix à la consommation.*

M. RICOUD – *Je voudrais profiter de cette délibération pour demander à Mme MARECHAL, au sujet de l'école Kergomard et de l'impossibilité qui est faite aux élèves de T.P.S. de manger à la cantine, alors que les parents travaillent, y a-t-il du nouveau sur ce point ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Sur la restauration scolaire, en cohérence avec ce qu'on a dit tout à l'heure, et puis également en rappel avec ce qui avait été dit lors du débat sur la concession de service public à la SOGERES, il nous semble inopportun d'augmenter les tarifs de restauration scolaire à destination des familles. Je vous rappelle que la Ville a fait le choix d'un prestataire à qualité à peu près égale plus coûteux que l'autre candidat. Comme elle a pu payer plus cher ce prestataire, je pense qu'elle peut aujourd'hui faire un geste en direction des familles et par conséquent ne pas augmenter le prix des repas demandé à ces mêmes familles en 2010, comme cela s'est d'ailleurs fait dans d'autres Villes de France. Nous sommes en crise. Par conséquent, par solidarité, nous demandons à ce que la Ville n'augmente pas les tarifs de restauration scolaire.*

Mme MARECHAL – *Pour répondre à M. RICOUD, j'ai bien pris note de sa note que j'ai reçue il y a deux jours et des propos tenus notamment sur France Bleu. Je veux d'abord signaler que, lorsque les médias nous appellent sur notre portable, on ne peut pas forcément répondre dans la demi-journée. Je suis désolée si on entend dire après que la mairie n'a pas voulu répondre. Mais parfois, professionnellement parlant, dans un après-midi, on n'a pas moyen. Je suis professeur. En classe, mon téléphone est éteint. Je découvre mes messages que le soir quand c'est déjà passé à la radio.*

Je vous réponds maintenant M. RICOUD. C'était juste pour profiter de l'occasion pour redire que ce qui est passé sur les ondes ne correspondait pas au fait que je ne voulais pas répondre.

Le courrier que vous m'avez indiqué porte notamment le nom d'une personne qui vous a sollicité a priori en direct, si je comprends bien. Vous comprendrez que je ne peux pas vous donner des informations qui concernent des familles, que je me dois de garder en confidentialité. En revanche, je suis prête à vous voir 5 minutes après pour pouvoir vous dire ce qu'il en est. Cela éclairera beaucoup le sujet dont il est question.

Il faut savoir que, sur les classes des tout petits, nous gérons la restauration au cas par cas. Cela nous est arrivé aussi d'accorder la restauration pour des petits, puis finalement de demander aux familles de reprendre l'enfant, car un enfant qui a à peine deux ans et demi, qui pleure tout le temps et qui ne mange pas, ce n'est pas non plus une bonne solution. Cela se gère donc au cas par cas. Et pour la famille en question, M. RICOUD, venez me voir à la fin, je vous dirai.

La deuxième question concernant le fait de ne pas augmenter les tarifs, puisque certaines autres Villes ne l'ont pas fait, je n'ai pas connaissance des autres Villes qui n'ont pas augmenté leurs tarifs, puisque l'ensemble des Villes doit voter à peu près dans les mêmes époques les augmentations pour l'année civile suivante, à moins que leur Conseil Municipal soit déjà passé il y a quelques jours. Je ne me suis pas tenue au courant suffisamment sans doute. Néanmoins, lorsque je prends un panel de Villes relativement représentatives et correspondant à la taille d'Orléans, Brest, Cannes, Dunkerque, Grenoble, Metz, Aix, Angers, Nice, Reims, Saint-Etienne, Poitiers, Caen, Strasbourg, Rennes, etc., et qu'on prend leur grille de tarif, il s'avère que la moyenne du tarif le plus bas sur l'ensemble de ces Villes citées est de 1,18 €. Lorsque je vous propose une augmentation de 1,6 % sur le tarif le plus bas, soit 0,45 € le repas, il ne faudra surtout pas oublier la virgule, sinon on arriverait à 160 % et là on serait loin de 18 % de moyenne.

Socialement parlant, nous faisons un effort énorme sur ce point-là. Une famille au Q.F. 1 représente 63 € par an pour manger à la cantine toute l'année.

Je voudrais aussi redire une chose importante. Lorsque la Ville a fait le choix de passer à la facturation au réel et non pas au forfait, les familles ont été, là aussi, très nettement gagnantes. C'est aussi social. Je vous remercie de profiter de l'occasion de rappeler ce que nous faisons au niveau social pour les familles.

M. le Maire – *Mes chers collègues, pour votre information, je complète ce que dit Mme MARECHAL. On parle depuis 10 minutes de l'augmentation. On va passer sur le coefficient 1, le tarif le plus bas, de 0,45 € à 0,46 €. C'est là-dessus qu'on chipote. Il faut que vous ayez l'information.*

Pour le Q.F. le plus élevé, le code 10 et les codes suivants, on va passer de 3,67 € à 3,73 € le repas. Je veux bien entendre tout ce qu'on veut. 1 centime d'euro en plus.

Mme MARECHAL, pour le reste, a parfaitement...S'il y a deux enfants, cela fera 2 centimes d'euros. C'est scientifiquement prouvé.

M. MONTILLOT – *Ce sont des nano augmentations !*

M. le Maire – *Ce sont des nano augmentations, M. MONTILLOT ! Je vous consulte. Le ridicule ne tue pas, heureusement. 12 contre.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis l'année 2008, les tarifs de la restauration scolaire sont révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire. Ils conviennent donc d'actualiser ces tarifs pour l'année 2010.

En application du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, ces tarifs ne sont plus encadrés et leur évolution est de la responsabilité de la commune. La seule contrainte réside dans l'obligation de

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

ne pas facturer un repas au-delà de son coût de revient. Pour l'année 2010, le coût moyen d'un repas-enfant s'élèvera à 6,50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter uniformément les tarifs de 1,60 %, tel que présenté sur le tableau joint, en application de l'augmentation des prix à la consommation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'augmentation uniforme des tarifs de 1,60 % pour la restauration scolaire en référence à l'augmentation des prix à la consommation à compter du 4 janvier 2010 ».

ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 12.

**TARIFS 2010 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
AVEC UNE HAUSSE DE 1,6 %**

CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
I - TARIFS DEPENDANTS DES Q.F		
CODE 01.....	0,45 €	0,46 €
CODE 02.....	1,03 €	1,05 €
CODE 03.....	1,50 €	1,52 €
CODE 04.....	1,95 €	1,98 €
CODE 05.....	2,27 €	2,31 €
CODE 06.....	2,70 €	2,74 €
CODE 07.....	3,01 €	3,06 €
CODE 08.....	3,35 €	3,40 €
CODE 09.....	3,52 €	3,58 €
CODE 10 et suivants.....	3,67 €	3,73 €
Kits panier-repas		
CODE 01.....	0,36 €	0,37 €
CODE 02.....	0,87 €	0,88 €
CODE 03 et suivants.....	1,38 €	1,40 €
II - TARIFS INDEPENDANTS DES Q.F		
Enfants abonnés non orléanais.....	4,97 €	5,05 €
Kit panier-repas abonnés non orléanais.....	1,62 €	1,65 €
Enfants occasionnels non orléanais.....	5,54 €	5,63 €
Enfants occasionnels ORLEANAIS.....	4,20 €	4,27 €
Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins		
* Enfants orléanais à partir du code 10..... (goûter et collation compris)	3,82 €	3,88 €
* Enfants non orléanais..... (goûter et collation compris)	4,06 €	4,12 €
III - AUTRES TARIFS		
Adultes	5,66 €	5,75 €

N° 48 – Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de vous proposer le même taux d'augmentation sur l'ensemble de la grille des tarifs des centres de loisirs.*

M. CHAPUIS – *Je voudrais faire une petite intervention. Je pense qu'on est plusieurs à avoir mal compris votre intervention lorsqu'on a voté avant la dernière délibération. La proposition était de geler les tarifs et ne pas faire supporter l'augmentation aux familles mais à la collectivité. Vous parliez justement de 1 centime. Je ne pense pas que la collectivité soit dans une situation financière si grave qu'on ne pourrait pas prendre en charge cette augmentation. Il faut voir après avec M. MARTIN. Si on n'a pas les réserves nécessaires pour le faire, la situation financière de la collectivité serait inquiétante. Je vous remercie.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs des Accueils de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.) qu'ils soient gérés en régie directe par la Ville ou dans le cadre d'un marché public, sont depuis 2009 révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire. Il convient donc d'en effectuer l'actualisation pour l'année 2010.

1) PRINCIPE D'ACTUALISATION DES TARIFS :

Les grilles tarifaires sont reconduites avec application d'une hausse égale à l'augmentation des prix à la consommation soit 1,60%. Les grilles tarifaires sont jointes en annexes.

2) CONDITIONS GENERALES :

2-1 Les tarifs sont fonction des quotients familiaux établis par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ou la Mutuelle Sociale Agricole (M.S.A.) qui sont réactualisés au 1^{er} janvier. Les bons vacances délivrés par ces deux organismes viennent en déduction des sommes dues et les autres formes d'aide ou de participation (employeurs...) sont également prises en compte.

2-2 Le cas des familles non orléanaises :

Ces familles se voient appliquer les tarifs correspondants aux quotients familiaux, majorés d'un montant forfaitaire journalier de 5,40 €.

2-3 La prise en compte tarifaire des paniers-repas :

Les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Ville et qui, pour raisons médicales, ne peuvent consommer les denrées préparées pour l'ensemble des enfants pourront bénéficier d'un kit panier-repas.

Cette procédure est déjà mise en œuvre dans le cadre de la restauration scolaire.

La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier-repas viendra en déduction du prix de journée centre de loisirs, soit :

- 0,50 € pour les quotients familiaux (Q.F.) A à D,

- 1,00 € pour les quotients familiaux (Q.F.) E à G,
- 1,50 € pour les pour les quotients familiaux (Q.F.) H à J.

2-4 Modalités de remboursement

Les modalités de remboursement déjà en vigueur les années précédentes demeurent inchangées et limitées aux cas suivants :

- déménagement de la famille hors d'Orléans
- enfant de 12 ans, âge limite d'accueil en A.L.S.H.
- absence de longue durée de l'enfant, pour cause de maladie dûment constatée par certificat médical, ou pour raisons familiales graves.

3) DISPOSITIONS PARTICULIERES :

3-1 Les familles n'étant pas allocataires de la CAF ou ne dépendant pas d'une Mutuelle agréée (MSA) pourront, après avoir pris contact avec le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.) bénéficier d'une carte de Quotient Familial Ville et obtenir la transposition de ce Q.F. sur celui de la C.A.F. correspondant.

3-2 Les enfants du personnel non domiciliés à Orléans bénéficieront de l'application des tarifs des Accueils de Loisirs sans Hébergement correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'actualisation des tarifs des Accueils de Loisirs sans Hébergement pour l'année 2010 conformément aux tableaux joints en annexe de la délibération ;

2°) approuver l'application de ces tarifs à compter du 4 janvier 2010 ;

3°) imputer les dépenses correspondant aux remboursements de prestations non consommées sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 421, article 678, T.S. 600 ;

4°) imputer les recettes correspondant aux participations familiales sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 421, article 7067, T.S. 600 ».

**ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.**

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
journée avec repas (ALSH gérés par la Ville)

TARIFS 2010 AVEC UNE HAUSSE DE 1,60 %

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs 2010							
	Tarif journée 2009		Tarif journée		Forfait 10 jours		Forfait 20 jours	
	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF
A	6,78	1,38	6,89	1,49	68,59	14,59	136,88	28,88
B	7,28	1,88	7,40	2,00	73,57	19,57	146,73	38,73
C	8,08	2,68	8,21	2,81	81,53	27,53	162,50	54,50
D	8,93	3,53	9,07	3,67	89,99	35,99	179,25	71,25
E	9,85	4,45	10,01	4,61	99,15	45,15	197,39	89,39
F	10,79	5,39	10,96	5,56	108,51	54,51	215,92	107,92
G	11,78	6,38	11,97	6,57	118,37	64,37	235,43	127,43
H	12,83	7,43	13,04	7,64	128,83	74,83	256,12	148,12
I	13,44		13,66		133,87		265,00	
J	14,02		14,24		139,55		276,26	

Un bon CAF d'une valeur de 5,40 euros par journée est attribué aux familles des CF A à H

Suppléments au prix de journée :

- Activité exceptionnelle = 1,75 €
- Sortie = 3,55 €
- Soirée et nuit au Centre = 2,60 €
- Journée en camping = 3,55 €

ACCUEILS DE LOISIRS DE PROXIMITE TARIFS 2010
 (ALSH gérés dans le cadre d'un marché public)
 TARIFS 2010 AVEC UNE HAUSSE DE 1,60%

Tarifs selon quotients familiaux	Tarifs journée sans repas				Tarifs demi-journée sans repas							
	Tarif journée		Forfait 10 jours		Forfait 20 jours		Tarif demi-journée		Forfait 10 jours		Forfait 20 jours	
	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF	sans bon CAF	avec bon CAF
A	4,08	1,38	13,57	26,86	3,73	1,03	10,08	19,96				
B	4,21	1,51	14,76	29,22	3,85	1,15	11,28	22,32				
C	4,32	1,62	15,86	31,39	3,93	1,23	12,07	23,90				
D	4,72	2,02	19,84	39,27	4,26	1,56	15,26	30,21				
E	5,30	2,60	25,51	50,51	4,72	2,02	19,84	39,27				
F	5,87	3,17	31,09	61,55	5,18	2,48	24,32	48,14				
G	6,58	3,88	38,06	75,34	5,74	3,04	29,80	58,98				
H	7,29	4,59	45,03	89,14	6,26	3,56	34,87	69,04				
I	8,13				6,95							
J	10,57				8,46							

Un bon CAF d'une valeur de 2,70 euros par journée ou demi-journée est attribué aux familles des QF A à H

Suppléments au prix de journée :

- Activité exceptionnelle = 1,75 €
- Sortie = 3,55 €
- Soirée et nuit au Centre = 2,60 €
- Journée en camping = 3,55 €

SPORTS ET LOISIRS

N° 49 – Cercle d’Escrime Orléanais et Budokan Karaté Orléans. Renouvellement des conventions d’objectifs et conventions de mise à disposition de locaux. Approbation.

M. PEZET – *Il vous est demandé d’approuver le renouvellement des conventions d’objectifs et de mise à disposition des locaux pour la période 2010 – 2013 avec le Cercle d’Escrime Orléanais et le Budokan Karaté Orléans.*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s’exprime ainsi :

« I - Contexte

Les conventions d’objectifs conclues entre la Ville d’Orléans et les associations le Cercle d’Escrime Orléanais et le Budokan Karaté Orléans pour la période 2006-2009, arrivent à leur terme au 31 décembre 2009. Il convient donc de les renouveler.

Ces dernières, établies pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013, précisent les obligations réciproques des clubs et de la Ville.

II - Engagements des cocontractants

2-1 - Engagements des associations :

Dans le cadre de leur projet associatif, les clubs présentent tout d’abord leur stratégie et les principaux objectifs qu’ils se sont fixés.

Pour les atteindre, les clubs s’engagent à conduire, dans le cadre de ces conventions, des actions faisant référence aux axes d’interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes,
2. Les résultats sportifs et les performances,
3. La qualité de l’encadrement,
4. L’implication du club dans la vie de la cité,
5. Les actions de développement durable.

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2-2 - Engagements de la Ville :

La Ville s’engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des installations municipales nécessaires au fonctionnement des deux clubs selon un planning d’utilisation fixé en début de saison. Par ailleurs, les

locaux mis à disposition à titre exclusif font l'objet d'une convention particulière annexée à chacune des conventions d'objectifs,

- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à soutenir les initiatives des deux clubs en matière d'organisation de manifestations exceptionnelles à Orléans. A cette occasion, la Ville se réserve, dans le cadre de l'intérêt public local et ponctuellement, la possibilité de verser des subventions exceptionnelles,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le paragraphe IV ci-dessous.

III. - Evaluation, accompagnement et suivi des activités des associations

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies à l'article 3 des conventions et auxquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi composé :

- Pour la Ville :
 - du 2^{ème} Maire Adjoint délégué aux Sports et à la Vie Associative,
 - du Conseiller Municipal délégué au sport de Haut Niveau,
 - de deux personnes de la Direction des Sports.
- Pour le club :
 - du Président et de son Trésorier,
 - et éventuellement d'une à deux autres personnes qualifiées de l'association.

Ce comité se réunit autant que nécessaire et au minimum deux fois par an sur convocation de la Ville.

IV - Modalités d'attribution des subventions

En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, les subventions annuelles pourront être :

- soit maintenues à la même hauteur,
- soit réévaluées dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.
- soit diminuées dans le cas :
 - o d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs,
 - o si les objectifs définis n'ont pas été atteints,
 - o si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds.
- soit supprimées dans le cas :
 - o d'une cessation d'activité,

○ d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui serait susceptible de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution.

Afin d'assurer un suivi régulier de leur situation financière, un échéancier précis devra être respecté par les clubs pour la transmission et la présentation des documents budgétaires et comptables.

La Ville s'engage à apporter à ces deux clubs une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant prévisionnel de référence en 2010, sous réserve du vote du budget primitif de la Ville, sera de :

- 55 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 30 000 € pour le Budokan Karaté Orléans.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le renouvellement des conventions d'objectifs à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais et le Budokan Karaté Orléans pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 ;

2°) approuver les conventions de mise à disposition de locaux pour le Cercle d'Escrime Orléanais et le Budokan Karaté Orléans ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 50 – Aides en faveur d'associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives à titre exceptionnel et pour le suivi médical aux associations, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant total de 38 660 €.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs clubs ou associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis favorable de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives, à titre exceptionnel et pour le suivi médical, aux associations selon le tableau ci-joint pour un montant total de 38 660 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 27 novembre 2009

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
COMITE REGIONAL TAEKWONDO CENTRE	Championnats de France Cadets et Juniors Samedi 19 et Dimanche 20 décembre 2009 Palais des Sports	-	1 500
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe du Monde de Sabre Dames Senior du Vendredi 5 au Dimanche 7 février 2010 Zénith d'Orléans Palais des Sports d'Orléans	40 000	17 000
	Coupe d'Europe des Clubs Champions de Sabre Dames Senior Lundi 8 février 2010 Salle Christian d'Oriola	4 000	4 000
C.L.T.O. BADMINTON	17èmes Volants de l'Orléanais Tournoi International Samedi 13 et Dimanche 14 mars 2010 Palais des Sports	3 000	3 500
AMICALE BOULE ORLEANAISE	Grand Prix de la Ville d'Orléans Samedi 8 mai 2010 Stade de la Vallée	600	600
SOCIETE DES COURSES D'ORLEANS	Saison 2010 5 courses hippiques Prix de la Ville d'Orléans Lundi 5 avril 2010 Hippodrome de l'Ile Arrault	3 600	3 600
ASSOCIATION GOLF 45	Golfiades du Loiret 2010 du jeudi 20 au dimanche 23 mai 2010 Golfs de Donnery, Limère, Marcilly et Sully	3 000	3 000
Sous-total I			33 200
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
ASSOCIATION SPORTIVE CAMPUS ORLEANS FUTSAL	Saison 2009/2010 Aide au démarrage d'un club	-	400
Sous-total II			400
III – HAUT NIVEAU - POLES			
POLE FRANCE JUDO		4 000	4 000
Sous-total III			4 000
IV – AIDE POUR LE SUIVI MEDICAL			
CERCLE GAMBETTA ORLEANS LOIRET		500	550
SPORT PARACHUTE ORLEANAIS		250	510
Sous total IV			1 060
TOTAL I + II + III + IV			38 660

N° 51 – Aides à des associations au titre de l’insertion par le sport.

Mme GRIVOT - *La Ville a la volonté de poursuivre et de développer des actions d'insertion par le sport. Dans ce cadre, deux modes d'intervention sont mis en œuvre en direction des publics visés :*

- *les animations sportives de proximité,*
- *et des aides spécifiques aux clubs pour les jeunes dont les parents ne peuvent pas payer les licences.*

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution de subventions pour l'insertion par le sport, pour un montant de 15 000 €.

Mme CARRE – *Je ne participerai pas au vote.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a la volonté de poursuivre et de développer des actions d'insertion par le sport.

A cet effet, un crédit est réservé aux associations sportives, afin d'aider celles, qui, de par leurs objectifs, leur implantation ou leurs actions oeuvrent réellement dans ce sens.

I - LE SPORT : OUTIL D'INSERTION

Le sport peut être un outil de socialisation faisant référence à des normes, des valeurs et des règles qui initient les jeunes à la prise de responsabilités et, de fait, à la vie collective.

L'objectif des actions d'insertion par le sport consiste à offrir aux jeunes les plus défavorisés, la possibilité d'être valorisés et par la même occasion de se construire une identité positive.

Dans ce cadre, deux modes d'intervention sont mis en œuvre avec le soutien de la Ville, en direction des publics visés : des animations sportives de proximité et des aides spécifiques aux clubs.

1 - Animations sportives de proximité :

Ce type d'animations permet aux jeunes non licenciés de pratiquer près de chez eux, sur une installation sportive appropriée, une activité sportive. L'intervention d'animateurs ayant une compétence sportive et socio-éducative est donc nécessaire pour développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers des activités sportives plus structurées.

Cependant, de tels intervenants ne peuvent avoir une action isolée, sans structure d'appui. L'aide de clubs et de partenaires sociaux doit être active afin d'intégrer les jeunes, à court ou moyen terme, dans les réalités sportives que sont les entraînements et les compétitions.

L'aide de la Ville afférente à ces animations prend notamment en compte les frais d'encadrement supportés par les associations sportives pour ces actions spécifiques, ainsi que les coûts d'acquisition de matériels sportifs.

2 - Aide aux clubs :

L'objectif est d'attribuer une aide financière aux clubs qui mènent une réelle politique d'insertion par le sport. Après étude du dossier de demande de subvention, repérage par quartier des jeunes concernés et évaluation des actions conduites, une subvention « Insertion par le Sport » peut être proposée.

Il peut être pris en compte, au titre des activités proposées dans ce domaine :

- une partie des frais d'encadrement,
- l'achat de petits matériels,
- l'aide aux frais de licence,
- l'aide aux transports,
- l'aide aux stages.

II – LES ASSOCIATIONS CONCERNEES :

Le C.L.T.O. Hockey-sur-gazon, l'Union Pétanque Argonnaise et E.C.O. Volley Ball dans le quartier de l'Argonne, E.S.C.A.L.E. Thai Boxing, Football et Handball, A.L.L.S. Judo et Basket, A.S.P.T.T. Orléans Karaté, Football, le Cercle des Nageurs d'Orléans la Source et l'E.C.O. Volleyball dans le quartier de La Source, Pieds Blancs Les Aydes dans le quartier des Blossières et le C.K.C.O., mettent en place, avec l'aide de la Ville, de telles actions.

Les projets de ces associations ont été évalués qualitativement et quantitativement.

Une aide de la Ville a ainsi pu être déterminée au regard de ces évaluations, du cadre de l'action, de sa durée, de sa fréquence et du nombre de jeunes concernés.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour l'insertion par le sport aux associations sportives selon le tableau ci-joint pour un montant total de 15 000 €.

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 251, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).

INSERTION PAR LE SPORT - ATTRIBUTION 2009

CLUBS	Montant de la subvention (en €)	
	2008	2009
A.L.L.S. JUDO	1 900	1 800
A.S.P.T.T.O. KARATE	300	200
A.L.L.S. BASKET	1 800	1 800
PIEDS BLANCS LES AYDES BASKET	1 000	1 000
ESCALE BOXE THAILANDAISE	800	800
C.K.C.O.	-	800
ESCALE FOOTBALL	1 900	1 800
A.S.P.T.T. Football	1 000	1 000
ESCALE HANDBALL	1 300	1 300
E.C.O. Volley-ball	200	400
C.L.T.O. HOCKEY SUR GAZON	1 200	1 000
CERCLE DES NAGEURS D'ORLEANS LA SOURCE	-	500
UNION PETANQUE ARGONNAISE	2 600	2 600
Total	14 000	15 000

N° 52 – Vivre ensemble à Orléans – Sport et Handicap. Saison 2009-2010.
Approbation d'une convention à passer avec le Foyer des Tisons.

Mme GRIVOT - *Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la ville d'Orléans souhaite développer la mise en place d'activités sportives pour la saison 2009-2010. Celles-ci devront favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives en faveur d'un public handicapé.*

Deux conventions ont déjà été approuvées lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2009 avec le Foyer des Tisons et l'Association Les Amis de Pierre. Le Foyer des Tisons souhaite mettre en place une nouvelle activité le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30. Les conditions d'accueil et financières sont identiques.

Il vous est proposé de bien vouloir approuver cette convention à passer avec le Foyer des Tisons.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la ville d'Orléans souhaite développer la mise en place d'activités sportives pour la saison 2009-2010. Celles-ci devront favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives en faveur d'un public handicapé.

Ces activités seront prises en charge par les éducateurs sportifs de la Ville.

Deux conventions ont déjà été approuvées lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2009 avec le Foyer des Tisons et l'Association Les Amis de Pierre. Le Foyer des Tisons souhaite mettre en place une nouvelle activité le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30. Les conditions d'accueil et financières sont identiques.

Aussi, il convient de passer avec l'association concernée une convention qui formalise l'accord conclu avec la Ville.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Foyer des Tisons dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes au budget de la Ville, T.S. 520, Fonction 401, Nature 70631 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Dispositif « Sport pour Tous ». Saison sportive 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'U.S.O. Judo.

Mme GRIVOT - *Dans le cadre des activités proposées au sein du dispositif « Sport pour Tous », des associations vont être chargées de l'encadrement de quelques animations. Une section « Taïso » sera prise en charge par l'U.S.O. Judo, le vendredi de 12 h 15 à 13 h 15 au Complexe Sportif de La Source.*

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention à passer avec l'U.S.O. Judo relative à l'organisation de cette activité durant la saison 2009 – 2010.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des activités proposées au sein du dispositif « Sport pour Tous », des associations vont être chargées de l'encadrement de certaines animations.

Une section « Taïso » sera prise en charge par l'U.S.O. Judo, le vendredi de 12 h 15 à 13 h 15 au Complexe Sportif de La Source. Ce type d'activité relevant du contrat d'objectifs de l'association, cette prestation ne donnera pas lieu à rémunération.

Aussi, il convient de passer avec l'association concernée une convention qui formalise les conditions de mise en œuvre de cette activité.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'U.S.O. Judo relative à l'organisation d'une activité Taïso dans le cadre du dispositif « Sport pour Tous » durant la saison 2009-2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Stade Fernand Sauget et site de la Pomme de Pin. Attribution d'une subvention à l'A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de renouveler la convention de subventionnement à conclure avec l'A.S.P.T.T., pour un montant de 50 000 €.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 300 adhérents et 24 sections. Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans de nombreuses installations sportives.

C'est ainsi que le club utilise le Stade Fernand Sauget et le site de la Pomme de Pin, propriétés de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024. Ce site, outre quatre sections utilisatrices régulières, abrite également le siège social et les bureaux réservés aux permanents de l'association.

Suite à des restructurations internes, la Poste et France Télécom ont décidé de ne plus subventionner l'A.S.P.T.T. Orléans. Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité lui apporter une aide spécifique afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'entretien du Stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin, selon les termes du bail.

A cet effet, il a été décidé de conclure une convention de subventionnement entre la Ville d'Orléans et l'A.S.P.T.T. Orléans, pour l'année 2010.

Engagements de l'A.S.P.T.T. Orléans :

En contrepartie de l'aide financière de la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à poursuivre, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur, les actions suivantes :

➤ l'entretien du stade Fernand Sauget et du site de la Pomme de Pin tel que défini dans le bail emphytéotique liant l'A.S.P.T.T. Orléans et France Télécom. Dans le cadre de l'Agenda 21, l'association s'efforcera, dans la mesure du possible, de faire appel à une entreprise d'insertion locale pour cette mission d'entretien.

➤ les activités régulières et habituelles des sections de l'A.S.P.T.T. Orléans :

En accord avec la Ville, l'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à assurer le fonctionnement général de ses sections dans le domaine de l'animation et de la promotion du sport.

Engagements de la Ville :

➤ Au titre de l'entretien du stade Fernand SAUGET et du site de la Pomme de Pin, la Ville d'Orléans s'engage à verser à l'A.S.P.T.T. Orléans une subvention de 50 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant, afin de permettre à l'association de faire face à ses charges d'entretien que France Télécom a cessé de couvrir.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de subventionnement à conclure pour l'année 2010 avec l'A.S.P.T.T. d'Orléans ;

2°) approuver l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'A.S.P.T.T. Orléans, sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville d'Orléans ;

4°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2010 sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 55 – Société des Courses d'Orléans. Mise à disposition de l'Hippodrome de l'Ile Arrault. Année 2010. Approbation d'un avenant.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de mettre à la disposition de la Société des Courses l'Hippodrome de l'Ile Arrault, pour la saison 2010.*

Mme PELLOIE – *Je veux juste faire une petite intervention pour dire que nous sommes très contents que la Société des Courses d'Orléans puisse bénéficier de l'Hippodrome durant l'année 2010. Cependant, on s'interroge sur l'avenir. Même si nous ne doutons pas que les responsables de ces structures vous aient déjà questionné, avez-vous, M. le Maire, des éléments à nous communiquer sur l'avenir des courses hippiques à Orléans ? Merci.*

M. le Maire – *Je n'ai pas d'élément à vous communiquer pour l'instant. Cela fait partie évidemment du projet de l'ARENA. Nous sommes en relation avec le Président de la Société des Courses. On aura l'occasion de revenir devant le Conseil Municipal quand il y aura plus d'éléments.*

Pour l'année 2010, je vous consulte. C'est adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 30 janvier 2009, la Ville d'Orléans a souhaité formaliser la mise à disposition de l'hippodrome de l'Ile Arrault auprès de la Société des Courses d'Orléans, utilisatrice du site, dans le cadre d'une convention au titre de l'année 2009.

La convention arrivant à échéance, il convient de la prolonger par voie d'avenant conformément à l'article 3 de la présente convention.

Aussi, l'objet de l'avenant n° 1 est de prolonger la durée de la convention au titre de l'année 2010, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de l'Hippodrome de l'Ile Arrault conclue avec la Société des Courses d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Don en faveur de la Ville de deux défibrillateurs cardiaques de la part du groupe Vauban Humanis.

Mme GRIVOT – *Les défibrillateurs sont très importants dans les équipements publics de la Ville. Il nous est proposé par le groupe Vauban Humanis de mettre à notre disposition deux défibrillateurs : l'un au Palais des Sports et l'autre au stade de rugby des Montées.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Groupement d'Intérêt Economique Vauban Humanis développe un plan de communication et l'une de ses actions est d'offrir à certaines personnes morales un ou plusieurs défibrillateurs pour qu'elles l'installent dans leurs locaux.

En France, chaque année, 50 000 à 60 000 personnes décèdent d'une fibrillation cardiaque, dont 35 000 personnes hors de leur domicile. Le taux de survie est seulement de 2 à 4 %, contre 20 à 50 % aux Etats-Unis ou dans les pays Anglo-saxons, où des défibrillateurs sont installés.

Le facteur principal de survie en cas d'arrêt cardiaque est le délai d'intervention de la défibrillation : le taux de survie dépend essentiellement de la rapidité des premiers soins. A chaque minute écoulée, 10 % de chances de survie sont perdus.

Il est possible de sauver de 10 000 à 15 000 vies par an et rattraper le retard français, d'où la nécessité de mettre en place un réseau de Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) en accès libre au public.

Depuis le décret n°2007-705 du mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le Code de la Santé Publique, « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatique externe ». Les DAE sont une solution de proximité dans les cas d'arrêt cardiaque, facilement utilisables par des non secouristes.

Le groupe Vauban Humanis propose de donner à la Ville d'Orléans deux appareils en vue de leur installation au Palais des Sports et au Stade de Rugby des Montées.

Il s'agit de défibrillateurs qui bénéficient d'une garantie de cinq ans et qui, par conséquent, ne nécessitent aucun contrat de maintenance au cours de cette période. Toutefois, la garantie de cinq ans ne couvre pas le vol, ni le vandalisme.

Ce don doit faire l'objet d'une convention pour chaque appareil entre le G.I.E. Vauban Humanis, la Caisse Générale de Retraite des Cadres par Répartition (C.G.R.C.R.) et IRNEO, et la Ville d'Orléans. Ces conventions, d'une durée de trois ans, prévoient :

- Engagement de Vauban Humanis : la cession, le transport et l'installation de deux défibrillateurs et de deux totems d'information, d'une valeur indicative de 2 500 € T.T.C. par appareil.

- Engagements de la Ville :

- surveiller le bon état des appareils par une vérification journalière. Si l'appareil est hors service, il appartiendra à la Ville de prévenir le service de maintenance sous 24 heures pour qu'il soit remis en état de marche,

- veiller à ce que les DAE soient toujours à la disposition du public et accessibles sans difficulté par les secours.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à conclure avec le Groupement d'Intérêt Economique Vauban Humanis, la Caisse Générale de Retraite des Cadres par Répartition et IRNEO pour une durée de trois ans, relatives à la mise à disposition de deux défibrillateurs cardiaques ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville d'Orléans ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

JEUNESSE

N° 57 – Aides en faveur de groupements de jeunesse.

M. SANKHON – *M. le Maire, bonsoir. Il vous est demandé d'approuver lors de cette délibération la reconduction d'une subvention pour un temps d'accueil dit blog, auprès d'une vingtaine d'enfants de 11 à 12 ans du quartier de La Source, qui est conduit par l'Association Action. La démarche est de permettre à des enfants, qui n'en ont pas forcément les moyens, d'accéder au multimédia sur une approche éducative et ludique qui soit structurante, entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël, pour une subvention de 2 200 €.*

Il vous est également demandé d'approuver l'attribution d'une subvention à l'Association Evénements Griots Modernes, pour la programmation d'événements de différents styles, mettant en avant les jeunes talents français sur la scène orléanaise. Cela se ferait au T.G.P. (Théâtre Gérard Philipe) et à la M.A.M. (Maison des Arts et de la Musique), de façon à contribuer à la dynamique impulsée par la culture et de créer des liens entre ces artistes et les jeunes talents orléanais.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est traditionnellement sollicitée par des groupements de jeunesse pour soutenir financièrement leurs actions.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse de la Ville au titre de la répartition du crédit annuel, selon le tableau ci-après pour un montant total de 4 700 € ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Action	Organisation d'un temps d'accueil « blog » après la classe pour une vingtaine d'enfants de 11-12 ans, du quartier de La Source.	2 200	2 200
Evénements Griots Modernes	Subvention pour la programmation d'événements de différents styles mettant en avant les jeunes talents français sur la scène orléanaise (T.G.P. et M.A.M.) et créer des liens entre ces artistes et les jeunes talents orléanais.	-	2 500
	TOTAL	2 200	4 700

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 58 – Charte de la Solidarité. Renouvellement de l'engagement de la Ville. Approbation.

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir renouveler l'engagement de la Ville et approuver la charte de la solidarité. Ainsi la Ville d'Orléans et des associations caritatives et humanitaires se sont engagées depuis plusieurs années dans un partenariat fort et un dialogue constructif, dans un souci de cohérence et d'efficacité face à la précarité et l'exclusion. Ce partenariat est animé par le Centre Communal d'Action Sociale.*

Cette volonté de travail en commun a été entérinée dans une charte signée entre les associations et la Ville d'Orléans. La première a été signée en 1996, elle a depuis été renouvelée en 2003 et en 2005. Aujourd'hui, 14 partenaires en sont membres. Vous avez la liste dans la délibération.

Ce partenariat actif repose sur des engagements simples :

- *participer aux rencontres régulières d'informations mutuelles, d'évaluation et de bilan,*
- *échanger toute information permettant une action plus efficace au service des plus démunis,*
- *promouvoir toute action de solidarité en fonction de ses possibilités et des dispositions prévues par ses statuts internes,*
- *proposer à ses adhérents bénévoles des actions collectives de formation et de réflexions,*
- *s'associer en toute liberté aux projets décidés en concertation.*

Dès le départ cette charte a eu pour objectif de répondre toute l'année aux besoins alimentaires des plus démunis. Quand je dis « toute l'année », je l'appuie un petit peu plus fort, car on n'attend pas juste l'hiver pour s'occuper des personnes qui sont dans le besoin. Dans ce cadre, des actions phares ont été menées :

- une affiche solidarité est donc réalisée deux fois par an (en été et en hiver) pour indiquer les horaires et jours d'ouverture des différentes structures membres de la Charte. Cette affiche pour l'hiver est actuellement distribuée dans les mairies de proximité, A.S.E.L.Q.O., les points qui peuvent accueillir des personnes en demande ;

- pour faire face à la fermeture estivale de certaines structures, un travail a été mené au sein du réseau et a abouti en 2003 à l'ouverture du Relais Orléanais pendant le mois d'août. Ce fonctionnement, soutenu par la Ville, permet aux personnes de pouvoir bénéficier de repas ;

- fin 2005, une journée de réflexion sur l'aide alimentaire a eu lieu ;

- puis un groupe de travail a été créé et a permis de réaliser, en 2007, un état des lieux des difficultés d'accès aux soins et à la santé. En 2008, nous avons fabriqué un guide d'orientation des publics en situation de précarité.

En 2009, le contenu de la charte a été de nouveau travaillé et nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres : l'A.H.U.(Association d'Hébergement Urbain), l'Etape et IMANIS, qui sont aussi des centres d'accueil de nuit, d'aide à l'insertion sociale.

Je vous demande d'approuver cette charte de la solidarité et de déléguer M. le Maire pour la signer au nom de la Ville.

M. LEBRUN – *Cette charte de la solidarité est une bonne chose. Mais, dans le même temps, l'année 2010 sera dédiée aux femmes victimes de violence. On constate qu'à Orléans actuellement il y a en gros trois places pour ces cas au foyer de l'Etape. On souhaiterait que ce nombre soit augmenté.*

D'autre part, nous souhaitons une aide accrue à la Croix-Rouge en terme de mise à disposition de locaux pour pallier le manque d'hébergement d'urgence actuellement à Orléans. Merci.

Mme BARANGER – *Je voudrais dire deux choses. La première, c'est vrai qu'ont rejoint dans cette charte les associations d'hébergement et d'hébergement d'urgence. C'est une très bonne chose.*

Je voudrais dire également, en ce qui concerne les femmes victimes de violence, il y a effectivement un gros travail à faire. Mais l'Etape vient d'ouvrir un accueil de jour grandement financé par la Ville, avec l'aide des Résidences de l'Orléanais. Ce centre sera inauguré dans très peu de temps. Je voulais le préciser. C'est un gros travail depuis deux ou trois ans de partenariat entre plusieurs associations. L'Etape gère l'ensemble de cet accueil.

Je voudrais également rajouter quelque chose à propos de l'ensemble de cette charte. Pour avoir souvent affaire aux différentes associations, elles apprécient énormément d'avoir des liens

entre elles. Souvent elles s'occupent des mêmes personnes. Cela permet de donner encore plus de services et des services efficaces auprès de ces personnes.

C'est vrai, M. LEBRUN, des personnes sont en grande précarité. Nous ne pourrions pas bien sûr accéder à toute la pauvreté, mais nous en faisons déjà un petit peu.

M. le Maire – *Je suis très heureux qu'on arrive à sortir ce projet qui a demandé beaucoup d'implication de la part de la Ville.*

M. BRARD – *M. le Maire, sur un sujet aussi important, je veux dire simplement quelques mots. Cette charte a le mérite de mettre en partenariat à peu près l'ensemble des intervenants humanitaires de notre Ville. Cette collaboration est une très bonne chose, sous la houlette du Centre Communal d'Action Sociale. Cela fonctionne maintenant depuis de nombreuses années.*

Sur ce sujet de la grande précarité, que ce soit sur le plan du logement ou de l'alimentation, puisqu'il a été question de ce sujet important pour les familles et les isolés, M. MARTIN, tout à l'heure, dans la présentation des orientations budgétaires a redit plusieurs fois « malgré l'augmentation du pouvoir d'achat ». Ce que nous disent les organismes humanitaires d'Orléans, pas ceux d'ailleurs, ceux d'Orléans, les populations en précarité et en grande précarité augmentent d'année en année. Les besoins alimentaires notamment sont en croissance de façon importante, tout particulièrement cette année. Je pense qu'il y a une façon de regarder les situations humaines. Si, pour un certain nombre de populations, et les moyennes malheureusement ne veulent pas dire grand chose, on peut constater pour certaines personnes un mieux être, une frange de nos concitoyens est en précarité et s'enfoncé dans cette précarité. De nouvelles personnes viennent grossir le nombre de ces personnes en difficulté. Dans notre réflexion et dans nos choix budgétaires, cette dimension-là doit absolument être prise en compte.

Mme RICARD, Conseiller Municipal délégué, au nom de Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans et des associations caritatives et humanitaires se sont engagées depuis plusieurs années dans un partenariat fort et un dialogue constructif, dans un souci de cohérence et d'efficacité face à la précarité et l'exclusion. Ce partenariat est animé par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Cette volonté de travail en commun a été entérinée dans une Charte signée entre les associations et la Ville d'Orléans ; la première a été signée en 1996, elle a depuis été renouvelée en 2003 et élargie en 2005.

Aujourd'hui, 14 partenaires en sont membres : le C.C.A.S. d'Orléans, la Banque Alimentaire du Loiret, la Société Saint-Vincent de Paul, la Croix Rouge Française, l'Entraide Protestante, le Relais Orléanais, les Equipes Saint-Vincent de Paul, l'Espoir, les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, le Service Diocésain de la Solidarité, le Secours Populaire Français, Passerelle Santé, et S.O.S. Amitiés.

Ce partenariat actif repose sur des engagements simples :

- participer aux rencontres régulières d'informations mutuelles, d'évaluation et de bilan
- échanger toute information permettant une action plus efficace au service des plus démunis
- promouvoir toute action de solidarité en fonction de ses possibilités et des dispositions prévues par ses statuts internes ;
- proposer à ses adhérents bénévoles des actions collectives de formation et de réflexions ;
- s'associer en toute liberté aux projets décidés en concertation.

Dès le départ cette Charte a eu pour objectif de répondre toute l'année aux besoins alimentaires des plus démunis. Dans ce cadre, des actions phares ont été menées :

- une affiche solidarité est réalisée deux fois par an (été et hiver) pour indiquer les horaires et jours d'ouverture des différentes structures membres de la Charte ;

- pour faire face à la fermeture estivale de certaines structures, un travail a été mené au sein du réseau et a abouti en 2003 à l'ouverture du Relais Orléanais pendant le mois d'août. Ce fonctionnement, soutenu par la Ville, permet aux personnes de pouvoir bénéficier de repas ;

- fin 2005, une journée de réflexion sur l'aide alimentaire a eu lieu ;

- puis un groupe de travail a été créé et a permis de réaliser en 2007, un état des lieux des difficultés d'accès aux soins et à la santé et en 2008, un guide d'orientation des publics en situation de précarité.

En 2009, le contenu de la Charte a été travaillé et trois nouveaux membres sont accueillis : l'A.H.U., l'Etape et IMANIS.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la charte de la solidarité ;

2°) déléguer M. le Maire pour la signer au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Aides à des associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets :*

- ainsi les associations relevant du domaine social pour lesquelles je vous demande d'attribuer 1 676 €,

- et les associations relevant du domaine de la santé et du handicap pour lesquelles je vous demande d'attribuer 9 100 €.

J'en profite, puisque ce magnifique dépliant du Téléthon a été posé sur vos bureaux, pour dire qu'on vous attend samedi 5 décembre et dimanche 6 décembre. Nous avons concocté un magnifique défi sportif sur le stand de la Ville d'Orléans. Nous allons vous demander cette année de venir tirer des ballons de basket dans un panier. Comment dit-on ? Tirer un panier. Pardon, mais moi c'est le rugby. Jeter un ballon dans un panier. Moi c'est le rugby, c'est en touche. On vous attend. On espère que ce sera un beau week-end de solidarité. On parle beaucoup de solidarité depuis le début de ce Conseil Municipal. Le village sera de nouveau mis au même endroit pour avoir une synergie avec le marché de Noël. Cela amène le plus de monde possible. On aura la danse country, de beaux stands. Les associations se sont de nouveau beaucoup investies auprès de la Ville. J'espère que les 5 et 6 décembre, nous vous verrons nombreux. Je vous remercie.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap.

Mme RICARD, Conseiller Municipal délégué, au nom de Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après pour un montant total de 10 776 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global de la subvention (en €)	
		2008	2009
Croix Rouge	Soutien financier pour l'organisation d'un gala	-	1 000
Rêves de gosses	Faire découvrir les plaisirs du vol en avions légers à des enfants handicapés malades ou défavorisés mais aussi de les conduire vers des enfants bien portant, pour des rencontres durables entre eux.	-	676
Total		-	1 676

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global de la subvention (en €)	
		2008	2009
Association Française contre les Myopathies (A.F.M.)	Don pour le Téléthon	5 000	5 000
Groupe Action Gay et Lesbien Loiret	Troisième partie de la subvention proposée	-	3 600
U.F.S.B.D. 45	Sensibilisation prévention pour une meilleure hygiène bucco-dentaire	-	500
Total		5 000	9 100

N° 60 – Politique de la Ville. Attribution de subventions.

Mme BARANGER – *Il vous est proposé certaines subventions pour cette dernière tranche de la programmation de la politique de la Ville :*

- *Médiation : c'est un complément de subventions de 4 529 € après avoir donné 9 500 € au mois de mai,*

- *S.O.S. Ecoute Famille : cette association agit au sein de la Maison de la Justice. Elle fait un important travail à la fois de prévention, de médiation, de réassurance de la personne, dans des quartiers où les personnes ont souvent de gros soucis. Je crois que M. RICOUD ne me contredira pas. Je vous propose une subvention de 4 000 € afin d'avoir des stagiaires psychologues,*

- *En dernier lieu des subventions pour Ville-Vie-Vacances pour la somme de 4 150 €.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.) : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, l'AgglO, la C.A.F. ou le Département.

Parallèlement, certains projets sont menés hors du C.U.C.S. ou au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances et poursuivent des objectifs similaires. Aussi, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières pour un montant total de 12 679,66 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2009 de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ANNEXE 1

1/ Actions hors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

Organismes	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant de la subvention (en €)		Observations
			2008	2009	
<i>Accès à l'emploi et au développement économique</i>					
MEDIATION	Point Cyber – Subvention de fonctionnement complémentaire	La Source	19 000	4 529,66	Cette subvention complémentaire est accordée à titre exceptionnel. Elle vient compléter les subventions, d'ores et déjà, accordées par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mai 2009 et 10 juillet 2009 (pour mémoire : 9 500 € pour le Point Cyber et 3 049 € pour le complément financier d'un poste d'adulte relais soit 12 549 €). Toutefois, pour 2010, la Ville ne reconduira pas ses financements à l'association MEDIATION dans les mêmes conditions si celle-ci ne travaille pas en collaboration avec la Médiathèque et la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans.
Sous-total (A)			19 000	4 529,66	
<i>Santé</i>					
S.O.S ECOUTE FAMILLE	Aide au recrutement de stagiaires psychologues			4 000	Cette subvention est accordée à titre exceptionnel et non reconductible.
Sous-total (B)				4 000	
Total (1) (A + B)			19 000	8 529,66	

2/ Actions Ville-Vie-Vacances (V.V.V.)

Organismes	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant de la subvention (en €)		Observations
			2008	2009	
ESCALE	Bol d'air à Eguzon	La Source		1 500	
V.E.F.A.	Ecriture et courts métrages	Les Blossières		1 350	
V.E.F.A.	Lettre musicale	Quartiers Bourgogne, Argonne, La Source		1 300	
Total (2)				4 150	

TOTAL GLOBAL (1 + 2) : 12 679,66 €

COMMERCE

N° 61 – F.I.S.A.C. centre ville 2004/2008. Rénovation des devantures et des enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit d'attribuer une subvention F.I.S.A.C. de 5 280 € pour la rénovation des devantures du restaurant « Les pissenlits par la racine », rue de Bourgogne.*

M. le Maire – *Le plus tard possible ! Ceci étant, le pissenlit est une très bonne plante. Je vous la recommande. A cette heure-ci, on ne va pas se lancer dans les vertus thérapeutiques du pissenlit. M. BEN CHAABANE, vous voulez évoquer le pissenlit ?*

M. BEN CHAABANE – *Absolument. Un Maire ami m'a dit que c'était bon pour la prostate.*

(rires)

M. le Maire – *Cela ne concerne qu'une partie du Conseil Municipal.*

M. BEN CHAABANE – *C'est le Maire de Ligny-le-Ribault, pour rendre à César ce qui est à César.*

M. le Maire – *Ce point étant précisé, je vous consulte. Adopté à l'unanimité, avec les conséquences précisées par M. BEN CHAABANE.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement LES PISSENLITS PAR LA RACINE, situé 225 rue de Bourgogne, remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Etablissement LES PISSENLITS PAR LA RACINE relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre du F.I.S.A.C. 2004-2008 ;

2°) décider l'attribution d'une subvention de 5 280 €, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subvention

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (H.T)
LES PISSENLITS PAR LA RACINE Monsieur Alexandre BARBIT 225 rue Bourgogne	5 280	13 200

N° 62 – F.I.S.A.C. centre ville 2009/2011. Rénovation des devantures et des enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. FOUSSIER – *C'est la même délibération, mais concernant trois autres enseignes :*

- - *O'DWICH, 58 rue Emile Zola, pour 2 558 €,*

- *CARRE CUISINE, 28 rue Louis Roguet - ce nouveau magasin vient d'ouvrir – pour 3 876 €,*

- *LE FOURNIL SAINT-JEAN, 105 rue du Faubourg Saint-Jean, pour 2 994 €.*

Je précise que, dans cette délibération, nous sommes sur la tranche 3. Nous avons maintenant des magasins à l'extérieur du centre-ville.

M. le Maire – *Très bien.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en Centre-Ville.

Dans ces conditions, les dossiers des établissements suivants remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- O'DWICH, 58 rue Emile Zola
- CARRE CUISINE, 28 rue Louis Roguet
- LE FOURNIL SAINT-JEAN, 105 rue du Faubourg Saint-Jean.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les établissements O'DWICH, CARRE CUISINE et LE FOURNIL SAINT-JEAN relatives à l'octroi de subventions dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009-2011 ;

2°) décider l'attribution des subventions à ces établissements, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de 9.428 €, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04C316, T.S. 751 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subvention

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T.)
O'DWICH Monsieur Eric VALIENNE 56 rue Emile Zola	2 558	6 395
CARRE CUISINE Monsieur Bruno DUVALLET 28 rue Louis Roguet	3 876	9 691
LE FOURNIL SAINT JEAN Monsieur David VISENTIN 105 rue du Faubourg Saint Jean	2 994	7 485

N° 63 – Animation dans les quartiers pour les fêtes de fin d'année. Association Bolière Grand Quartier. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association des Commerçants la Bolière pour la mise en place de décorations dans le même centre commercial.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Vous avez une question ? Vous êtes pour ? M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Tout d'abord, je voudrais dire que nous nous réjouissons de l'ouverture de Franprix à l'Argonne.*

Par rapport à la Bolière, nous sommes toujours un peu dans l'attente. Je sais que vous ne méngez pas votre peine pour trouver des solutions. J'en suis conscient. Mais les choses commencent quand même à être longues à venir. Le centre commercial Beauchamps a fermé. Celui de 2002 va être restructuré avec un certain nombre de problèmes au niveau des commerces. Les commerçants et les clients du centre commercial de la Bolière sont inquiets. Lors du Conseil Municipal d'octobre, vous m'aviez dit : « Vous aurez peut-être bientôt une bonne nouvelle, M. RICOUD ». Alors vous maintenez ? Peut-être pour Noël ?

M. le Maire – *Je maintiens, mais je n'en dirai pas plus et vous savez bien pourquoi.*

M. RICOUD – *Comprenez...*

M. le Maire – *Je comprends. On a envie que cela aboutisse, comme pour Franprix à l'Argonne. Comme vous l'avez aimablement rappelé, on fait tout ce que l'on peut pour que cela aboutisse.*

M. RICOUD – *Beaucoup de choses bougent à Champion actuellement.*

M. le Maire – *Le plus tôt serait le mieux. On en est tous d'accord.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'animer son centre commercial durant la période des fêtes de fin d'année, l'Association Bolière Grand Quartier souhaite le décorer et l'égayer et créer une véritable animation moderne et dynamique susceptible d'attirer le chaland.

Pour cela, les commerçants souhaitent mettre en place des décorations de Noël dans leurs commerces et dans le Centre Commercial.

Durant cette période festive indispensable pour les commerçants, l'Association demande le soutien de la Ville d'Orléans, fortement impliquée dans la dynamisation et la valorisation de ses quartiers.

Le montant des dépenses est estimé à 3 000 €. Il est demandé à la Ville de participer à cette animation par une subvention de 1 500 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Association des Commerçants la Bolière Grand Quartier par la mise en place de décorations dans le centre commercial de la Bolière ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE ASSOCIATIVE

N° 64 – Vie Associative. Attribution de subventions.

Mme DE CHANGY – *Il vous est demandé d'attribuer :*

- une subvention de 400 € à l'A.D.F.I. (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes),
- une subvention de 600 € à l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Orléans Sud,
- ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'A.V.F. (Accueil des Villes Françaises) qui fête cette année ses 40 ans.

Mme DE CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2008	2009
Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (A.D.F.I.)	L'antenne d'Orléans de l'A.D.F.I. Touraine a été créée en avril 2004. Cette structure assure une permanence dans ses locaux situés 1 cloître Saint-Pierre le Puellier, le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} samedi de chaque mois. L'activité de l'association est centrée essentiellement sur l'information et le conseil aux familles victimes d'agissement de systèmes sectaires ainsi que l'information auprès de publics scolaires.	400	400

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2008	2009
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans Sud	Association créée en mars 2003 (partenariat entre le S.D.I.S. et les 7 communes du Sud Agglo) dont le but est de : - regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique, - leur assurer une formation civique, technique et sportive basée sur l'éthique de la profession de sapeur- pompier, - préparer le Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers. Pour la saison 2009/2010, parmi les 21 enfants jeunes sapeurs-pompiers, 6 résident à Orléans.	325	600
Accueil Villes Françaises (A.V.F.)	Subvention exceptionnelle pour les manifestations organisées par l'association à l'occasion de son 40 ^{ème} anniversaire.		200
TOTAL		725	1 200

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 200 €.

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article, 65748 T.S. 255 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TOURISME – RELATIONS PUBLIQUES

N° 65 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets, pour un montant de 2 900 €.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2008	2009
Association Val de Loire Guanajuato	Soutien à l'association dont le but est de faire découvrir la langue et la culture françaises dans l'Etat du Guanajuato au Mexique et la langue et la culture mexicaines à Orléans et le Val de Loire, afin de l'aider à organiser des manifestations pour la célébration du bicentenaire de l'indépendance du Mexique, notamment l'accueil du ballet de l'Université de Guanajuato, le 10 avril 2010 à Orléans.	-	400
Lycée Sainte Croix – Saint-Euverte – section B.T.S. Tourisme	Aide à l'organisation d'un voyage de découverte (du 6 au 14 décembre 2009) pour 35 lycéens germaniques de l'établissement inscrits en 2 ^{ème} année.	-	500
Association RAID'ENTRAIDE 45	Association humanitaire qui intervient dans les villages reculés du Maroc et a pour but d'apporter une aide à but préventif, d'éducation et de formation. Elle a effectué sa 7 ^{ème} mission humanitaire au Maroc en mars/avril dernier.	1 000	1 000
Action Humanitaire Sourire France-Afrique	Association visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones rurales africaines, par l'appui au développement. Pour 2009, l'association sollicite la Ville pour l'aider à réaliser son projet de réhabilitation de la piste départementale du district de Tsiaki au Congo-Brazzaville visant à désenclaver 23 000 personnes.		700
Association pour le développement de Sinthiou Boumack	Association créée début 2008 par de jeunes Orléanais originaires de Mauritanie dont l'objectif est le développement éducatif, culturel, social et économique des villages de Sinthiou Boumack en Mauritanie. Pour 2009/2010, l'aide de l'association portera principalement sur le domaine de l'éducation (fournitures scolaires et petits équipements pour les écoles).		300
TOTAL		1 000	2 900

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TRANSPORT – DEPLACEMENT – CIRCULATION – STATIONNEMENT

N° 66 – Stationnement en ouvrage. Mise en place d'une nouvelle grille de tarifs.

M. FOUSSIER – *Il s'agit de mettre en place une nouvelle grille des tarifs concernant certains parcs de stationnement. Je rappelle que les tarifs n'avaient pas évolué depuis 1993. Aujourd'hui, nos tarifs se situent dans une moyenne basse des Villes de même importance. En plus, il s'agissait surtout également d'apporter une certaine lisibilité à la grille. Il est proposé d'actualiser cette grille de 1,10 € par heure jusqu'à 4 h, d'avoir en fait des tarifs dégressifs : 0,50 € par heure supplémentaire jusqu'à 12 h et 0,20 € par heure, avec un plafonnement à 9 € jusqu'à 24 h. Les parkings concernés sont : Hôtel de Ville, Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Gare et Saint-Paul. Le parking du Baron, qui est un peu moins attractif, pourrait bénéficier d'un tarif simplifié : 0,80 € par heure jusqu'à 4 h. Enfin, je précise que bien évidemment la gratuité de la première demi-heure demeure. C'est un avantage très apprécié. Les tarifications spéciales soirée des parcs Cathédrale, Charpenterie et Châtelet à 1 € sont maintenues.*

M. le Maire – *Merci. C'est très clair.*

M. LEBRUN – *On demande que les prix du parc de stationnement pour la durée d'une heure et une heure et demie soient maintenus au même tarif que précédemment, jusqu'à ce que les transports en commun soient gratuits.*

M. le Maire – *Elle est très bien. Je vous consulte.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La grille des tarifs de stationnement dans les parcs en ouvrage n'a pas évolué depuis 1993 et les tarifs pratiqués se situent dans la moyenne basse des villes de même importance. En outre, la grille manque de simplicité et de lisibilité pour les usagers.

Il est donc proposé d'actualiser et de simplifier la grille sur la base de 1,10 € par heure jusqu'à 4 heures, puis 0,50 € par heure supplémentaire jusqu'à 12 heures, puis 0,20 € par heure avec plafonnement à 9 € jusqu'à 24 heures, pour les parcs Hôtel de Ville, Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Gare et Saint-Paul.

Le parc du Baron, un peu moins attractif, pourrait bénéficier d'un tarif simplifié plus avantageux à 0,80 € par heure jusqu'à 4 heures, puis 0,40 € par heure supplémentaire jusqu'à 10 heures avec plafonnement à 6,80 € jusqu'à 24 heures.

Pour des raisons de commodité monétaire, quelques ajustements arrondis sont appliqués dans les grilles jointes en annexes.

La gratuité de la première demie heure est un avantage très apprécié qui facilite les courses brèves et contribue à limiter l'encombrement de l'espace public en permettant une alternative citoyenne à l'arrêt sur chaussée. Il est donc proposé de la maintenir.

Enfin, les tarifs des parcs Münster et La Source restent inchangés, ainsi que la tarification spéciale soirée des parcs Cathédrale, Charpenterie et Châtelet (ouverture le vendredi soir, mardi soir et veille de jours fériés jusqu'à 1 h du matin au tarif de 1 €), et celle du samedi après-midi au Parc Hôtel de Ville et Parc Cathédrale (demi tarif toute la journée).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la grille des tarifs jointe en annexe, concernant les parkings Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Hôtel de Ville, Saint Paul, Baron, Münster, La Source, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2010 ;

2°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

STATIONNEMENT EN OUVRAGES
Tarifs applicables à compter du 1er Janvier 2010

CATHEDRALE - CHARPENTERIE - CHATELET - CHATS FERRES - GAMBETTA - GARE - HOTEL DE VILLE - ST PAUL		
<i>DUREE</i>	<i>TARIF ACTUEL</i>	<i>NOUVEAU TARIF</i>
< 30 mn	- €	- €
1 h	0,60 €	1,10 €
1 h 30	1,10 €	1,70 €
2 h	2,00 €	2,20 €
3 h	3,00 €	3,30 €
4 h	4,00 €	4,40 €
5 h	4,30 €	4,90 €
6 h	4,60 €	5,40 €
7 h	4,90 €	5,90 €
8 h	5,20 €	6,40 €
9 h	5,50 €	6,90 €
10 h	5,80 €	7,40 €
11 h	6,00 €	7,90 €
12 h	6,20 €	8,40 €
Heure supp	0,20 €	0,20 €
24 h	8,60 €	Montant plafonné à 9 € pour 24 h

Le vendredi soir, samedi soir et veilles de jours fériés, les parkings Charpenterie, Châtelet, Cathédrale sont ouverts jusqu'à 1 h du matin au tarif de 1€ la nuit.
Le samedi toute la journée le parking Hôtel de Ville est à demi tarif.

BARON		
<i>DUREE</i>	<i>TARIF ACTUEL</i>	<i>NOUVEAU TARIF</i>
< 30 mn	- €	- €
1 h	0,50 €	0,80 €
1 h 30	0,90 €	1,30 €
2 h	1,40 €	1,60 €
3 h	1,90 €	2,40 €
4 h	2,20 €	3,20 €
5 h	2,40 €	4,00 €
6 h	2,60 €	4,40 €
7 h	2,80 €	4,80 €
8 h	3,00 €	5,20 €
9 h	3,20 €	6,00 €
10 h	3,40 €	6,40 €
11 h	3,60 €	Montant plafonné à 6,80 € pour 24 h
12 h	3,80 €	
13 h	4,00 €	
14 h	4,20 €	
15 h	4,40 €	
Heure supp	0,10 €	
24 h	5,30 €	

MUNSTER		
<i>DUREE</i>	<i>TARIF ACTUEL</i>	<i>TARIF INCHANGE</i>
l'heure	0,30 €	0,30 €

LA SOURCE		
<i>DUREE</i>	<i>TARIF ACTUEL</i>	<i>TARIF INCHANGE</i>
1/2 journée	0,30 €	0,30 €

N° 67 – Stationnement en ouvrage. Fêtes de fin d'année. Tarification spéciale.

M. FOUSSIER – *Il s'agit de mettre une nouvelle grille spéciale pour la fin d'année pendant une dizaine de jours, pour favoriser un petit peu l'activité commerciale et économique par rapport à cette conjoncture difficile en raison des travaux du tram. Il est proposé d'allonger la demi-heure gratuite à une heure et demie du 12 au 26 décembre. Cela implique une modification de la grille tarifaire pour les heures suivantes par rapport à ce qui était indiqué précédemment dans la délibération.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, j'approuve cette initiative qui permet de faciliter le stationnement à proximité des commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dans son rôle d'opposition, nous aurions une proposition à vous faire concernant le parking du Baron. Nous souhaiterions que soit instauré un accès plus simple et moins cher au parking du Baron, notamment pour les utilisateurs de la patinoire et tout particulièrement les soirs où l'Astrolabe n'accueille pas des concerts. C'est vrai que les horaires d'ouverture de ce parking sont aléatoires selon qu'il y ait un concert à l'Astrolabe. Je sais bien que la situation ne va pas être tranchée ce soir. Les utilisateurs de la patinoire nous ont sollicité pour qu'on puisse réfléchir à prendre en compte également les horaires d'ouverture de la patinoire, notamment en soirée. Je vous remercie.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Toujours dans notre souci de faire des propositions - vous l'aurez tous noté - pour prolonger l'initiative de M. FOUSSIER, nous proposons d'étendre aussi cette idée aux transports en commun pour permettre, pendant la période de Noël, aux consommateurs, qui viennent en Ville pour dépenser de l'argent dans nos commerces, de payer moins cher leur billet de SETAO. Le prix pourrait être abaissé de manière assez sensible. Pour ne pas pénaliser l'AgglO, la Ville pourrait prendre en charge une partie du coût qui ne serait pas versé à l'entreprise de transport. L'idée est que, si on est prêt à mettre de l'argent sur la table pour les parkings, pourquoi ne serait-on pas prêt également, dans une démarche de développement durable, pour mettre de l'argent sur la table pour encourager les transports en commun au moment des fêtes de Noël et pour stimuler le commerce dans nos belles boutiques orléanaises.*

M. le Maire – *C'est ce qui se passe déjà avec les tickets mis à disposition par les commerçants, notamment les Vitrites d'Orléans. Cela existe. Par ailleurs, on prend aussi en compte le fait qu'avec les travaux du tram on perturbe aussi le stationnement en centre-ville. C'est un geste qui est fait pour faciliter ce stationnement au regard des problèmes qui se posent logiquement avec le chantier du tram.*

M. FOUSSIER – *Je voulais simplement dire qu'on y a pensé au niveau des transports en commun. Un effort particulier sera fait pour la fréquentation des trams. Durant cette période, il y aura plus de trams plus souvent. Quant à la gratuité, bien évidemment c'est difficile. Le relais sera pris effectivement par les commerçants d'Orléans qui ne donneront plus de tickets de parkings pendant cette période, puisqu'il y aura l'heure et demie gratuite, mais qui renforceront leur dotation sur les tickets de transport tram.*

M. le Maire – *Cela paraît assez équilibré.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, des mesures sont proposées pour faciliter et encourager l'accès en centre ville.

Pendant cette période, les travaux du tram seront suspendus, ce qui réduira la gêne de circulation.

Par ailleurs, il est proposé la gratuité du stationnement durant la 1^{ère} heure et demie et une baisse du tarif au-delà jusqu'à la 6^{ème} heure d'occupation, dans les parkings Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Hôtel de Ville et Saint Paul du samedi 12 au samedi 26 décembre 2009 inclus.

Durant la période concernée, le nouveau tarif se substituera à tous les tarifs existants, sauf en ce qui concerne le forfait soirée à 1€ appliqué sur les parkings Châtelet, Charpenterie et Cathédrale qui sera maintenu.

Les parkings Münster et Baron, plus éloignés du Centre-Ville, ne sont pas concernés par ce dispositif.

Aussi, une grille tarifaire a été établie, jointe, faisant apparaître le tarif actuel et la proposition.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la grille des tarifs jointe en annexe, concernant les parkings Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Hôtel de Ville et Saint Paul, applicable du samedi 12 au samedi 26 décembre 2009 inclus ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

STATIONNEMENT EN OUVRAGES

CATHEDRALE – CHARPENTERIE – CHATELET - CHATS FERRES

GAMBETTA – HOTEL DE VILLE

Applicable du samedi 12 au 26 samedi 26 décembre 2009 inclus

	TARIF ACTUEL	TARIF A PROPOSER
< 30 MN	gratuit	gratuit
1 h	0,60 €	gratuit
1 h 30	1,10 €	gratuit
2 h	2,00 €	1,10 €
3 h	3,00 €	2,00 €
4 h	4,00 €	3,00 €
5 h	4,30 €	4,00 €
6 h	4,60 €	4,30 €
7 h	4,90 €	4,90 €
8 h	5,20 €	5,20 €
9 h	5,50 €	5,50 €
10 h	5,80 €	5,80 €
11 h	6,00 €	6,00 €
12 h	6,20 €	6,20 €
Heure suppl	0,20 €	0,20 €
24 H	8,60 €	8,60 €

SAINT-PAUL

Applicable du samedi 12 au 26 samedi 26 décembre 2009 inclus

	TARIF ACTUEL	TARIF PROJETE
< 30 MN	- €	- €
1 h	0,50 €	- €
1 h 30	0,90 €	- €
2 h	1,40 €	0,90 €
3 h	1,90 €	1,40 €
4 h	2,20 €	1,90 €
5 h	2,40 €	2,20 €
6 h	2,60 €	2,40 €
Tarif normal à partir de la 7^o heure		

N° 68 – Prévention routière. Délégation départementale. Attribution d'une subvention.

Mme de QUATREBARBES – *Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à la délégation départementale de la Prévention Routière.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Comité Départemental de la Prévention Routière mène dans le Loiret de nombreuses activités au bénéfice des usagers de la route et de la prévention routière et aide les collectivités en matière de lutte contre les accidents de la route.

A Orléans, un partenariat s'est engagé avec la Police Municipale et la Direction de l'Education pour initier les enfants des écoles primaires à la conduite en vélo. Une finale départementale du Challenge inter-pistes permet de récompenser les meilleurs conducteurs.

Le nouvel outil pédagogique « être piéton » continue à être mis en place gratuitement dans les écoles qui en ont fait la demande. Des formations de « Moniteurs de Pistes et de Sécurité Routière » ont été dispensées gratuitement par le Centre National aux Gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière et aux policiers municipaux.

Dans le cadre des « semaines sécurité », des actions sont menées à la demande pour aider les enfants à se situer dans l'espace en qualité de piétons et de passagers d'un véhicule. En particulier en 2009, les bénévoles de l'association ont participé activement à la « semaine sécurité citoyenne » organisée par l'école Jean Mermoz et le collègue Jean Pelletier, en abordant des thèmes sur la sécurité à pied, en vélo, en voiture.

Au sein des collèges, l'initiation pédagogique à la conduite d'un scooter a été reconduite. Des interventions sur les thèmes de l'alcool, de la drogue et de la vitesse sont également menées dans les collèges et lycées à la demande, et un nouveau support d'aide au débat « alcool cannabis et conduite » est mis en place gracieusement auprès des établissements demandeurs. Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition des établissements, s'adressant pour certains aussi bien aux enseignants qu'aux élèves.

En faveur des jeunes adultes, l'opération « Sam, le Capitaine de Soirée » a été pérennisée.

Le Comité a aussi le rôle essentiel de relayer au niveau local les actions vers le grand public telles que la campagne d'éclairage « lumière et vision », les campagnes de sensibilisation et le concours des « écharpes d'or » destiné à récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière.

En 2009-2010, des actions spécifiques seront entreprises à l'attention des seniors.

Enfin, le Comité organise des stages s'adressant aux conducteurs auteurs d'infractions.

Dans le cadre du partenariat institué avec la Ville d'Orléans, une subvention de fonctionnement pour l'année 2010 a été sollicitée auprès de la Ville.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2010 à la Délégation Départementale de la Prévention Routière ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 112, nature 65748, T.S 402 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société. Exercice 2008. Présentation.

Mme GRIVOT – *Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion.*

Mme NOEL – *Je voudrais juste faire une remarque à propos du port. Je voulais savoir ce que vous comptiez en faire exactement, car actuellement il semble fort vide.*

M. le Maire – *On compte y mettre des bateaux dedans, ce qui est pas mal pour un port.*

Mme NOEL – *Et de l'eau ?*

M. le Maire – *Avec de l'eau.*

M. MARTIN – *Concernant la gestion du port, le marché qui a été conclu vient à échéance au 31 mars 2010. Il est sûr qu'une réflexion aura lieu pour voir les modalités de gestion. De mon point de vue, votre question est fondée.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion.

L'ensemble des documents financiers est joint à la présente délibération ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ORLEANS-GESTION

Synthèse du rapport de gestion et du rapport d'activités

Année 2008

L'ACTIVITE

I - PARCS ET STATIONNEMENT

1 - L'activité chiffrée

1.1 - Stationnement en ouvrages

- Le taux d'occupation des parkings est stable à hauteur de 91 % pour l'ensemble des sites et de 97 % pour les parkings du centre ville.

- La durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire est en légère baisse de 0,8 % pour l'ensemble des parkings du Centre Ville.

- Les tarifs horaires n'ont pas varié depuis Juillet 1994.

- Le nombre d'abonnements est en légère baisse : 4 477 contre 4 576 en 2007.

- Les tarifs d'abonnement ont augmenté de 3,43 % au 1^{er} Juillet 2008.

- Le tarif des abonnements « résidents » est inférieur de 10,4 % au tarif des abonnements « non résidents ».

1.2 - Stationnement sur voirie

- le nombre de places est en légère hausse (il passe de 1 580 à 1 595 places)

- le nombre d'utilisateurs est en baisse (- 2,3 %)

- le ticket moyen augmente et passe de 1,11 € à 1,13 €

- le taux de respect remonte nettement (54 % contre 48 % en 2007)

- le taux de paiement est en hausse (48 % contre 42 % en 2007)

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

- le taux de rotation est en baisse (3,71 contre 3,31 en 2007)

- le nombre de PV est en hausse (+ 1 488 PV)

2 - Les travaux

ORLEANS-GESTION a réalisé, en 2008, un programme de travaux important.

- Poursuite du renouvellement intégral des matériels d'exploitation qui a porté sur 3 parkings du centre ville supplémentaires, permettant notamment le paiement par carte bancaire : 394 900 € H.T.

- Rénovation du parking Chats Ferrés : 97 000 € H.T.

- Rénovation du parking Châtelet : 107 000 € H.T.

- Rénovation du parking Charpenterie : 48 360 € H.T.

- Améliorations sur l'ensemble des parcs du centre ville : 20 000 € H.T.

II - LE PORT D'ORLEANS

La gestion et l'exploitation du port ont été confiées à ORLEANS-GESTION par l'Agglo, après appel d'offres.

ORLEANS-GESTION assure notamment, dans ce cadre, depuis le 27 août 2007, la surveillance de la Capitainerie, la maintenance des équipements et l'entretien de ces derniers, l'accueil des usagers, les manœuvres d'éclusage.

III - LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1 - L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

Après une excellente année 2007, 2008 est une année normale, marquée par 2 grands salons professionnels (SIPEC et NOVIBAT), et un nouveau salon : Planète Sénior.

Plusieurs manifestations ont connu une progression de leur fréquentation (salon de la gastronomie et des vins – salon terre naturelle).

2 - Les travaux

Conformément à la convention passée avec la Ville, la Société réalise chaque année un programme de travaux.

En 2008, ce programme a porté notamment sur les points suivants :

- Aménagement du parc Havaux, pour le confort des forains
- travaux de peinture du Hall de Prestige

IV - LE CENTRE DE CONFERENCES

1 - Les faits marquants

L'expertise des désordres techniques s'est poursuivie et ORLEANS-GESTION a dû gérer les problèmes de chauffage et de climatisation.

L'année 2008 aura été, comme l'année 2007, une excellente année.

2 - L'activité chiffrée

- 76 manifestations se sont déroulées au Centre de Conférences en 2008
- 90 % des manifestations sont des assemblées, 5 % sont des congrès, et 5 % sont des soirées.
- 79 % des manifestations sont organisées par des entreprises ou institutions du Loiret

V - ORLEANS-CONGRES

La mission d'ORLEANS-CONGRES est double : promouvoir ORLEANS comme ville de congrès et favoriser la venue de congrès, colloques, séminaires, en mettant en relations les organisateurs de congrès et les prestataires de services.

En 2008, 13 manifestations ont été gérées par Orléans-Congrès.

31 % sont des congrès nationaux.

Une démarche a été entreprise, en 2008, afin de transférer l'activité d'Orléans-Congrès à l'Office du Tourisme.

Ce transfert s'est concrétisé début 2009.

VI - LA PATINOIRE

La Patinoire a accueilli plus de 100 000 personnes en 2008.

- 48 000 sur les séances publiques
- 38 500 scolaires
- 15 500 licenciés de clubs

- 800 enfants de l'EMIS

VII - LE ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée à la SA ORLEANS-SPECTACLES (dont ORLEANS-GESTION est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital).

L'activité du Zénith pour 2008 peut se résumer ainsi :

- Spectacles :	47
- Economique et sport :	23

Total :	70

dont deux rencontres de l'Entente

Cette activité est globalement meilleure que celle de l'année 2007.

SITUATION FINANCIERE

I - LE COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS-GESTION

1 - Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 215 000 € contre 9 424 000 € en 2007, soit une diminution de 2 %.

Si l'on fait abstraction des frais de siège et du port, le chiffre d'affaires se répartit en deux grandes masses :

- Stationnement : 5 430 000 €, en augmentation de 2% par rapport à 2007

- Parc des Expositions - Orléans Congrès - Centre de Conférences : 3 529 000 €, en diminution de 9 % par rapport à 2007

2 - Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 392 000 € contre 10 192 000 € en 2007, soit une augmentation de 2 %.

3 - Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre : 4 000 €

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 66 000 €.

II – LE BILAN D'ORLEANS-GESTION

RUBRIQUES	2007 (en €)	2008 (en €)
1 - Capitaux propres	1 783 000	1 833 000
2 - Autres capitaux permanents	9 121 000	7 691 000
3 - Total capitaux permanents	10 904 000	9 524 000
4 - Actif brut immobilisé	11 193 000	10 532 000
5 - Fonds de roulement (3) - (4)	-289 000	-1 008 000
6 - Actif d'exploitation	1 415 000	1 076 000
7 - Passif d'exploitation	3 868 000	3 671 000
8 - Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	2 453 000	2 595 000
9 - Trésorerie (5) + (8)	2 164 000	1 587 000

N° 70 – S.E.M. Orléans-Gestion. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008 pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès et le Complexe du Baron. Présentation.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé d'approuver le rapport des activités de la S.E.M. Orléans-Gestion, délégataire de service public pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès et le Complexe du Baron, au titre de l'année 2008.*

M. le Maire – *Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce point n° 70. Si vous en êtes d'accord, je constate que nous en avons pris acte. Mme NOEL n'en a pas pris acte ?*

Mme NOEL – *J'en prendrai acte. Encore une fois, excusez-moi, j'ai été un peu bavarde ce soir. Je voudrais revenir sur le sujet que j'ai abordé de nombreuses fois en assemblée générale d'Orléans-Gestion, puisque je suis membre de ce Conseil d'Administration pour la Ville d'Orléans.*

Le tri sélectif n'est toujours pas mis en place lors des salons. J'ai pu le constater encore une fois le week-end dernier lors du Salon de la Gastronomie. Certes, ce n'est pas le seul endroit à Orléans où le tri sélectif n'est pas réalisé, puisque même lors de certaines manifestations de la Ville, la mairie ne le fait pas non plus : fêtes de Jeanne d'Arc et accueil des nouveaux arrivants par exemple. Mais ce qui est agaçant, c'est que la méthode est toujours la même. On commence par me dire que c'est faux, que le tri est fait. Puis à la réunion suivante, parce qu'il y a eu un salon où je suis allée, je constate que le tri n'est toujours pas fait. Je reviens et je dis : « effectivement ce n'est pas fait ». On note dans le compte-rendu, je vous cite : « le tri des déchets figure au règlement intérieur des différents salons et les exposants ont connaissance des emplacements des conteneurs ». Toutefois, je maintiens mes propos, sous-entendu un peu agaçante celle-ci. C'est exact, je maintiens mes propos. Comme je leur avais dit, cette fois j'y suis allée et j'ai pris les photos. Je les tiens à votre disposition pour illustrer mes dires.

De même, j'ai pu interroger les exposants qui manifestement n'étaient pas du tout informés de ce tri obligatoire. Il ne me semble pas correct d'inscrire dans le règlement donné aux exposants de trier sans leur en donner les moyens et sans explication. Comme beaucoup de choses, on manque de pédagogie.

M. le Maire, c'est peut-être plus difficile de faire que de dire. Mais s'il vous plaît, dans des domaines comme celui-ci, montrons l'exemple.

Je voudrais dire un dernier mot sur la méthode. Est-il normal de dire : « c'est fait », puis pris en flagrant délit de mensonge : « cela se fera » ? Comment faire confiance dans ces conditions ? Je vous remercie de votre attention. Je vous montre les photos.

M. le Maire – *Si ce n'est pas fait, c'est pas bien. On va demander au Directeur Général de bien vouloir mettre en œuvre.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} Juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La S.E.M. ORLEANS-GESTION a remis son rapport pour la Délégation de Service Public du stationnement, du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et des Congrès et du Complexe du Baron.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités du délégué de service public du stationnement, du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et des Congrès et du Complexe du Baron, au titre de l'année 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

ORLEANS-GESTION

Rapport d'activités du délégataire de service public pour le stationnement, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron

Année 2008

L'ACTIVITE

I - PARCS ET STATIONNEMENT

1 - L'activité chiffrée

1.1 - Stationnement en ouvrages

- Le taux d'occupation des parkings est stable à hauteur de 91 % pour l'ensemble des sites et de 97 % pour les parkings du centre ville.

- La durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire est en légère baisse de 0,8 % pour l'ensemble des parkings du Centre Ville.

- Les tarifs horaires n'ont pas varié depuis Juillet 1994.

- Le nombre d'abonnements est en légère baisse : 4 477 contre 4 576 en 2007.

- Les tarifs d'abonnement ont augmenté de 3,43 % au 1^{er} Juillet 2008.

- Le tarif des abonnements « résidents » est inférieur de 10,4 % au tarif des abonnements « non résidents ».

1.2 - Stationnement sur voirie

- le nombre de places est en légère hausse (il passe de 1 580 à 1 595 places)

- le nombre d'utilisateurs est en baisse (- 2,3 %)

- le ticket moyen augmente et passe de 1,11 € à 1,13 €

- le taux de respect remonte nettement (54 % contre 48 % en 2007)

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

- le taux de paiement est en hausse (48 % contre 42 % en 2007)
- le taux de rotation est en baisse (3,71 contre 3,31 en 2007)
- le nombre de PV est en hausse (+ 1 488 PV)

2 - Les travaux

ORLEANS-GESTION a réalisé, en 2008, un programme de travaux important.

- Poursuite du renouvellement intégral des matériels d'exploitation qui a porté sur 3 parkings du centre ville supplémentaires, permettant notamment le paiement par carte bancaire : 394 900 € H.T.

- Rénovation du parking Chats Ferrés : 97 000 € H.T
- Rénovation du parking Châtelet : 107 000 € H.T.
- Rénovation du parking Charpenterie : 48 360 € H.T
- Améliorations sur l'ensemble des parcs du centre ville : 20 000 € H.T.

II - LE PORT D'ORLEANS

La gestion et l'exploitation du port ont été confiées à ORLEANS-GESTION par l'Agglo, après appel d'offres.

ORLEANS-GESTION assure notamment, dans ce cadre, depuis le 27 août 2007, la surveillance de la Capitainerie, la maintenance des équipements et l'entretien de ces derniers, l'accueil des usagers, les manœuvres d'éclusage.

III - LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

1 - L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

Après une excellente année 2007, 2008 est une année normale, marquée par 2 grands salons professionnels (SIPEC et NOVIBAT), et un nouveau salon : Planète Sénior.

Plusieurs manifestations ont connu une progression de leur fréquentation (salon de la gastronomie et des vins – salon terre naturelle).

2 - Les travaux

Conformément à la convention passée avec la Ville, la Société réalise chaque année un programme de travaux.

En 2008, ce programme a porté notamment sur les points suivants :

- Aménagement du parc Havaux, pour le confort des forains
- travaux de peinture du Hall de Prestige

IV - LE CENTRE DE CONFERENCES

1 - Les faits marquants

L'expertise des désordres techniques s'est poursuivie et ORLEANS-GESTION a dû gérer les problèmes de chauffage et de climatisation.

L'année 2008 aura été, comme l'année 2007, une excellente année.

2 - L'activité chiffrée

- 76 manifestations se sont déroulées au Centre de Conférences en 2008
- 90 % des manifestations sont des assemblées, 5 % sont des congrès, et 5 % sont des soirées.
- 79 % des manifestations sont organisées par des entreprises ou institutions du Loiret

V - ORLEANS-CONGRES

La mission d'ORLEANS-CONGRES est double : promouvoir ORLEANS comme ville de congrès et favoriser la venue de congrès, colloques, séminaires, en mettant en relations les organisateurs de congrès et les prestataires de services.

En 2008, 13 manifestations ont été gérées par Orléans-Congrès.

31 % sont des congrès nationaux.

Une démarche a été entreprise, en 2008, afin de transférer l'activité d'Orléans-Congrès à l'Office du Tourisme.

Ce transfert s'est concrétisé début 2009.

VI - LA PATINOIRE

La Patinoire a accueilli plus de 100 000 personnes en 2008.

- 48 000 sur les séances publiques
- 38 500 scolaires
- 15 500 licenciés de clubs

- 800 enfants de l'EMIS

SITUATION FINANCIERE

I - LE COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS-GESTION

1 - Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 215 000 € contre 9 424 000 € en 2007, soit une diminution de 2 %.

Si l'on fait abstraction des frais de siège et du port, le chiffre d'affaires se répartit en deux grandes masses :

- Stationnement : 5 430 000 €, en augmentation de 2% par rapport à 2007

- Parc des Expositions - Orléans Congrès - Centre de Conférences : 3 529 000 €, en diminution de 9 % par rapport à 2007

2 - Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 392 000 € contre 10 192 000 € en 2007, soit une augmentation de 2 %.

3 - **Le résultat d'exploitation** est proche de l'équilibre : 4 000 €

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 66 000 €.

II – LE BILAN D'ORLEANS-GESTION

RUBRIQUES	2007 (en €)	2008 (en €)
1 - Capitaux propres	1 783 000	1 833 000
2 - Autres capitaux permanents	9 121 000	7 691 000
3 - Total capitaux permanents	10 904 000	9 524 000
4 - Actif brut immobilisé	11 193 000	10 532 000
5 - Fonds de roulement (3) - (4)	-289 000	-1 008 000
6 - Actif d'exploitation	1 415 000	1 076 000
7 - Passif d'exploitation	3 868 000	3 671 000
8 - Besoin en fonds de roulement (7) - (6)	2 453 000	2 595 000
9 - Trésorerie (5) + (8)	2 164 000	1 587 000

ESPACES PUBLICS

N° 71 – Z.A.C. Sonis. Dénomination de voies.

Mme de QUATREBARBES – *La n° 71.*

M. le Maire – *Préférez-vous la n° 72 peut-être ? J'en ai quelques-unes en stock.*

(rires)

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit de dénommer les voies de la Z.A.C. Sonis. On vous propose les noms de :*

- *Henri DUVILLARD, Conseiller Municipal, Député du Loiret et Ministre des Anciens Combattants. Ses dates : 1910 – 2001,*

- *Roger TOULOUSE, peintre et sculpteur,*

- *Jacques HANAPPIER, Maître orfèvre, famille d'Orléans connue du XV^{ème} siècle,*

- *Pierre GABELLE, pour ne pas le citer, qui est le papa de Jean-Pierre. Je tiens quand même à le dire,*

- *Rue du 8^{ème} Régiment de Chasseurs,*

- *Rue du 28^{ème} Régiment de Transmissions,*

- *Louis LACAVERNE, qui était Député du Loiret jusqu'en 1853.*

M. le Maire – *Outre le fait d'être le papa de Jean-Pierre, Pierre GABELLE était aussi Député du Loiret. Je m'excuse auprès de M. Jean-Pierre GABELLE, mais c'est plutôt au titre de Député que nous proposons de...*

(rires)

M. le Maire – *Ceci étant, nous pourrions réfléchir pour mettre sur la plaque « papa de Jean-Pierre ».*

(rires)

M. le Maire – *Je vous prie de m'excuser, M. GABELLE. Vous avez la parole.*

M. GABELLE – *Je ne participerai pas au vote, même si j'approuve les autres noms de rues. Mais sachez que je suis très sensible à cette proposition de nom de rue. Merci beaucoup.*

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, nous savons depuis peu, M. le Maire, que vous êtes l'un des représentants de cette task force censée défendre la réforme des collectivités territoriales prévue en 2014. Entre autres méfaits, le mode de scrutin de cette élection aura pour conséquence de voir s'effondrer la représentation des femmes en politique, notamment au sein des collectivités territoriales.*

M. le Maire – *Pardon M. RICOUD, mais quel rapport ?*

M. RICOUD – *Cela vient.*

M. le Maire – *Il y a un rapport. C'est parce qu'il n'y a pas de femmes dans les noms proposés.*

M. RICOUD – *Tout à fait. Je vais faire court. Il n'y a aucune femme dans les quatre propositions qui sont faites. On propose donc des femmes, qu'on puisse peut-être avoir deux hommes et deux femmes, au nom de la parité.*

M. le Maire – *Avez-vous des noms ?*

M. RICOUD – *Oui.*

M. le Maire – *Alors donnez-nous vos noms ?*

M. RICOUD – *On les a déjà donnés.*

M. le Maire – *Je ne vais pas vous proposer de changer ce qui est là, mais comme on a régulièrement des dénominations de voies, on prend en compte les noms que vous proposez et de voir, lorsqu'il y a des dénominations à faire, si elles sont retenues ou pas.*

M. RICOUD – *Je vous les donne :*

- *Cécile PAINCHAULT, Orléanaise, couturière de son état, résistante, engagée dans le groupe Chanzy, arrêtée et torturée, morte en déportation à Ravensbrück,*

- *Marcelle RIVIERE, Orléanaise, employée des Postes, résistante, engagée elle aussi dans le groupe Chanzy, arrêtée et torturée, morte en déportation à l'âge de 45 ans,*

- *Olympe DE GOUGES, figure emblématique du féminisme qui, en 1791, a rédigé les droits de la femme et de la citoyenne. Plus de deux siècles plus tard, ce texte est toujours d'actualité,*

- *et puis Simone VEIL, cela ne va peut-être pas plaire à quelqu'un présent dans cette salle...*

M. le Maire – *Laquelle ? La philosophe ?*

M. RICOUD – *Mme VEIL qui a tant fait pour le droit des femmes.*

M. le Maire – *qui a écrit la condition ouvrière. C'est bien de celle-là dont on parle.*

M. RICOUD – *Je vous fais cette proposition-là.*

M. le Maire – *Vous parlez de Simone WEIL la philosophe ?*

M. RICOUD – *Non.*

M. le Maire – *La Ministre. Je pensais que vous proposiez la philosophe.*

M. RICOUD – *qui a tant fait pour les femmes.*

M. le Maire – *qui a notamment écrit la condition ouvrière.*

M. RICOUD – *Quand on a des propositions de noms, il faut veiller...*

M. le Maire – *J'ai une culture forte. C'est pour cela que j'ai insisté. Mais cela n'intéresse personne. Je vous rends donc la parole.*

M. RICOUD – *Ce n'est pas grave. Il est important qu'on ait le souci d'avoir également des hommes et des femmes dans les propositions de noms de rues. Je ne pense pas que ce soit une proposition...*

M. le Maire – *C'est très bien.*

M. LEMAIGNEN – *Je propose la maman de Jean-Pierre GABELLE.*

M. le Maire – *Soyons sérieux, car les propositions de M. RICOUD sont tout à fait intéressantes. Notamment le nom de Olympe de GOUGES a été proposé pour le centre culturel et sportif de la Source, qu'on vient de racheter. Il y a eu un petit débat pour savoir si on proposait ce nom, mais c'est un nom qui circule effectivement.*

M. MOITTIE – *Je ne participe pas au vote concernant la rue Roger TOULOUSE.*

M. le Maire – *Je pense que c'est néanmoins possible, en tant que Président des Amis de Roger TOULOUSE. Cela n'a pas d'incidence.*

M. MOITTIE – *Je ne veux pas créer d'incident, tout en me réjouissant du choix.*

M. le Maire – *Je pense franchement qu'il n'y a pas d'incidence.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste prendre la parole pour dire que je trouve que le choix Louis LACAVE est particulièrement mauvais. Ce Maire d'Orléans s'est illustré comme ayant rasé l'Hôtel-Dieu d'Orléans, ce qui a été absolument condamné par l'ensemble de la classe intellectuelle sous la Monarchie de Juillet. En particulier les personnes comme Victor Hugo ou Prosper Mérimée ont condamné ce qu'ils ont appelé le vandalisme municipal... Absolument, Mérimée.*

J'ai un extrait du Moniteur Universel, 1847, discours du Comte de Montalembert : « J'aurai encore beaucoup de choses à vous dire sur le vandalisme parisien, mais je vous en fais grâce pour arriver à une Ville qui, comme je le disais tout à l'heure, est plus vandale que celle de Paris : c'est la Ville d'Orléans. Ici, M. le Ministre a été réellement coupable. La Ville d'Orléans avait, à côté de sa Cathédrale dont elle est si fière et qui est fort peu de chose – c'est Montalembert qui parle – un monument bien plus remarquable, l'Hôtel-Dieu. Le croiriez-vous, Messieurs, la Ville d'Orléans n'a eu ni paix, ni repos, jusqu'à ce qu'elle ait renversé cet admirable édifice, sous prétexte de déblayer les abords de sa piteuse Cathédrale ».

Louis LACAVE, il faut que vous le sachiez, c'est le responsable de la disparition de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans qui a été construit au XVI^{ème} siècle. Il me semblerait que, dans une

Ville d'Art et d'Histoire, qui s'honore de la sauvegarde de son patrimoine, donner le nom d'une rue à quelqu'un qui en a été le fossoyeur sous la Monarchie de Juillet, ce serait un funeste symbole.

M. le Maire – *J'entends ce que vous dites, mais Victor Hugo a condamné, dans des termes à peine moins aimables et certainement beaucoup moins, les travaux du Baron Haussmann à Paris. Il y a après une question d'appréciation personnelle. Je ne porte pas de jugement sur ce que vous dites. C'est juste ce que je porte à votre connaissance. Ces questions ont fait beaucoup débat au XIX^{ème} siècle.*

C'est très amusant, car ces questions de dénomination de voirie c'est ce qui prend à chaque fois le plus de temps au Conseil Municipal. J'entends que la symbolique soit importante.

Y a-t-il encore des interventions ? Mme CARRE, Mme DE CHANGY et M. LEBRUN et on arrête là. Pas tout le monde. M. LANGUERRE, je ne vous vois pas. Vous avez demandé la parole depuis le début.

Mme CARRE – *Je ne vais pas prendre beaucoup de temps. J'ai juste une proposition à faire, d'une certaine Mme PELLETIER qui est née à Orléans et qui était une pionnière de l'aviation au féminin.*

M. le Maire – *C'est très bien également. Une pionnière de l'aviation, il faut qu'on aille vers le quartier Blossières, Mermoz, etc.*

On ne va pas faire la liste de toutes les propositions ce soir.

Mme DE CHANGY – *Ce n'est pas pour une proposition. C'est juste pour dire que l'Hôtel-Dieu était insalubre. C'était un mouvoir, un asile, quasi en état de ruine. Grâce à cela, l'hôpital Porte-Madeleine a été construit. On a pu percer la rue Jeanne d'Arc et avoir une Ville cohérente et surtout un hôpital digne de ce nom.*

M. LEBRUN – *Je veux juste dire un mot. Par rapport aux propositions formulées par M. RICOUD, concernant les deux premières personnes, Mme PAINCHAULT et Mme RIVIERE. Elles font partie du groupe de résistants orléanais Chanzy. Une vingtaine ont été fusillés à Orléans. Aujourd'hui, pas une seule rue ne porte leur nom. Symboliquement, ce serait une bonne chose.*

M. le Maire – *Je propose que nous retenions cette proposition. M. LANGUERRE, sinon il ne sera pas content.*

M. LANGUERRE – *M. le Maire, c'est vrai que vous ne regardez pas souvent de ce côté. Vous ne regardez pas à droite !*

(rires)

M. le Maire – *On me l'a déjà dit.*

M. LANGUERRE – *Une fois n'est pas coutume, nous avons devancé M. Michel RICOUD, puisque la proposition d'Olympe DE GOUGES a été faite par des élus il y a quelques temps, pour la nouvelle appellation du centre culturel ex Poste. Je me réjouis, une fois n'est pas coutume, que nous ayons ce soir le même avis.*

M. le Maire – *M. VALETTE, c'est la dernière intervention.*

M. VALETTE – *Puisqu'on parle de patrimoine, c'est vrai qu'on a perdu l'Hôtel-Dieu, mais on a récupéré l'Institut.*

M. le Maire – *C'est la relativité des choses. Mes chers collègues, après ce débat passionnant et passionné, je vous propose d'en revenir à notre proposition n° 71. Par la suite, on pourra réfléchir aux propositions qui ont été faites par plusieurs d'entre vous ce soir. Sinon on ne va jamais y arriver. Vous comprenez bien que, si on change la délibération... On garde celle-là.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Peut-on avoir un vote par partie sur Louis LACAVE.*

M. le Maire – *D'accord.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les travaux d'aménagement de la Z.A.C. Sonis sont en cours. Aussi, il devient nécessaire de dénommer les voies avec les propositions suivantes :

- Voie 1 : voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue de la Croix Fauchet à l'ouest : Rue Henri DUVILLARD ;

- Voie 2 : voie publique qui commence rue Henri DUVILLARD au Sud et se termine rue des Hauts Champs au Nord : Rue Roger TOULOUSE ;

- Voie 3 : voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue Roger TOULOUSE à l'Ouest : Rue Jacques HANAPPIER ;

- Voie 4 : Voie publique qui commence Place d'Armes au Nord et se termine en impasse au Sud : Rue Pierre GABELLE ;

- Voie 5 : Voie publique qui commence Place d'Armes au Sud et se termine rue des Hauts Champs au Nord : Rue du 8^{ème} Régiment de Chasseurs ;

- Voie 6 : Voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue Roger TOULOUSE à l'Ouest : Rue du 28^{ème} Régiment de Transmissions ;

- Voie 7 : Voie publique qui commence Rue Henri DUVILLARD au Sud et se termine rue Jacques HANAPPIER au Nord : Rue Louis LACAVE ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les voies suivantes situées dans la Z.A.C. Sonis :

- **voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue de la Croix Fauchet à l'ouest : Rue Henri DUVILLARD ;**

Adopté à l'unanimité.

- voie publique qui commence rue Henri DUVILLARD au Sud et se termine rue des Hauts Champs au Nord : Rue Roger TOULOUSE ;

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation
(M. MOITTIE).**

- voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue Roger TOULOUSE à l'Ouest : Rue Jacques HANAPPIER ;

Adopté à l'unanimité.

- voie publique qui commence Place d'Armes au Nord et se termine en impasse au Sud : Rue Pierre GABELLE ;

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation
(M. GABELLE).**

- voie publique qui commence Place d'Armes au Sud et se termine rue des Hauts Champs au Nord : Rue du 8ème Régiment de Chasseurs ;

Adopté à l'unanimité.

- voie publique qui commence Place d'Armes à l'Est et se termine rue Roger TOULOUSE à l'Ouest : Rue du 28ème Régiment de Transmissions ;

Adopté à l'unanimité.

- voie publique qui commence Rue Henri DUVILLARD au Sud et se termine rue Jacques HANAPPIER au Nord : Rue Louis LACAVE.

**Adopté par 42 voix contre 9.
Il y a 4 abstentions.**

ADOPTE

Henri DUVILLARD

(1910 – 2001)

Conseiller Municipal, Député du Loiret et Ministre des anciens combattants

Homme politique français, né le 3 novembre 1910 à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), décédé le 16 juillet 2001 à Paris. Engagé dans la Résistance, il a été chef des corps francs du Loiret.

Directeur de l'hebdomadaire *La Dépêche du Loiret* à la fin des années 40. Il est élu député du Loiret en 1958 et siègea à l'Assemblée nationale jusqu'en 1978 sous les diverses étiquettes gaullistes.

Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre du 6 avril 1967 au 5 juillet 1972. Il présida le Comité national du Mémorial du Général de Gaulle.

Roger TOULOUSE

(1918-1994)

Peintre, sculpteur et poète, issu de l'Ecole des Beaux-Arts d'Orléans.

Après avoir obtenu de nombreux prix de l'école des Beaux-Arts d'Orléans, Roger Toulouse s'orienta d'abord vers la peinture et en 1937 exposait dans sa ville une quinzaine de toiles chez un marchand de couleurs (papeterie LECOMTE au 1 rue Jeanne d'Arc) et la chance lui sourit puisqu'elles furent remarquées par le poète Max Jacob qui le mit en contact avec ses amis peintres.

Roger Toulouse, peintre au style expressionniste puissant et coloré, a exposé dans de nombreuses villes françaises, ainsi qu'à Tokyo, Wichita, New York, Québec, Berne.

À partir de 1970, Roger Toulouse s'est beaucoup adonné à la sculpture, assemblant des plaques de métal martelé dans des formes figuratives, mais là également, comme en peinture, il évoluera de plus en plus vers l'abstraction. Dans ces années, plusieurs commandes lui viendront des collectivités territoriales du Loiret pour des sculptures de grande taille. En 1980, il cherchera également une autre voie en produisant des sculptures de bois noirci. Roger Toulouse est décédé en 1994 à Orléans d'une leucémie déclarée en 1977

Jacques HANAPPIER

(Orléans, 1704–1785)

Maître orfèvre. Membre d'une famille patricienne d'Orléans connue dès le XV^e siècle.

Reçu maître orfèvre en 1730, il devint en 1760 contrôleur de la Communauté des orfèvres.

Inhumé à l'église Saint-Paterne. Plusieurs de ses œuvres sont connues et répertoriées.

Pierre GABELLE

(1908 – 1982)

Député du Loiret de 1946 à 1958 – Fils d'un horloger, Pierre GABELLE fait ses études à l'école Benjamin Franklin d'Orléans. Administrateur de La République du Centre depuis la Libération, Pierre GABELLE est élu le 21 octobre 1945 à la première Constituante. La liste MRP, qu'il conduit emporte l'un des cinq sièges à pourvoir dans le Loiret. Reconduit au Palais Bourbon le 2 juin 1946 à la tête de la liste MRP, il est désigné comme juré à la Haute Cour de justice le 4 juillet. Les élections du 10 novembre suivant voient sa réélection. Pour les élections du 17 juin 1951, Pierre GABELLE retrouve la Commission des Finances. De nouveau tête de liste du MRP aux élections anticipées du 2 janvier 1956, Pierre GABELLE est réélu et reconduit dans la Commission des Finances. Sous la V^{ème} République, Pierre GABELLE est réélu, député dans la 2^{ème} circonscription du Loiret aux élections de novembre 1958.

Louis LACAVE

(Paris 1792 - Orléans 1858)

Polytechnicien, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Orléans de 1817 à 1841 puis Ingénieur en Chef du département de l'Indre. Se met en disponibilité pour revenir à Orléans.

Conseiller municipal d'Orléans à partir de 1831, il est élu maire de 1842 à 1848, puis député du Loiret de 1849 à 1853.

N° 72 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Plan quinquennal 2010-2014.
Présentation.

Mme de QUATREBARBES – *C'est une petite présentation rapide du plan quinquennal d'investissement 2010 – 2014. C'est plus exactement une répartition annuelle prévisionnelle des dépenses.*

Je vous rappelle que le Département et la Ville sont donc propriétaires en indivision du Parc Floral. Cette structure est gérée par la Ville, dans le cadre d'une convention de partenariat. Elle stipule que les programmes d'investissement quinquennaux sont soumis à l'approbation des deux assemblées.

La répartition annuelle prévisionnelle des dépenses, qui se monte à 524 000 €, elle se découperait ainsi :

- *l'événementiel* : 50 000 €,
- *les équipements* : 70 000 €,
- *les travaux et réparations* : 54 000 €,
- *les aménagements structurants* : 350 000 €.

Les projets, si on rentre un petit peu plus dans le détail :

- le patrimoine végétal :

- *mise en œuvre du plan de gestion des arbres et des boisements. Cela n'existait pas auparavant, c'est plutôt une action de développement durable,*

- *la broderie du château, tous les massifs de buis sous le château,*

- *le parcours tropical : il s'agit de l'installation de trois volières et de la rénovation du pigeonnier,*

- le patrimoine hydraulique :

- *c'est la mise en œuvre du plan de gestion de l'eau. C'est aussi une action du développement durable, puisque l'eau serait mieux gérée avec ce nouveau plan de gestion,*

- *rénovation du miroir. Sous les pontons exactement, cela s'affaisse. La digue n'est pas en bon état,*

- *aménagement d'un espace pédagogique. C'est un aménagement ludique sur l'eau,*

- la mise en lumière. On aurait trois perspectives en création,

- voirie – réseaux divers :

- *ce sont des rénovations d'allées,*

- *requalification des parkings,*
 - *franchissement du Loiret aux abords du miroir. C'est une création. Nous voudrions créer un franchissement possible au niveau du miroir, sans aller jusqu'au pont blanc,*
- *le patrimoine bâti :*
- *il s'agit des locaux administratifs et des petites fabriques. Il y en a à supprimer qui datent des Floralies, d'autres à rénover. Il faut voir cela de près.*
- *en équipement :*
- *acquisition de matériels,*
 - *acquisitions liées à l'événementiel,*
 - *remplacement de mobiliers.*

Il s'agit d'approuver la répartition annuelle prévisionnelle des dépenses et les orientations du plan quinquennal 2010 – 2014 relatif aux investissements.

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte. Adopté à l'unanimité. C'est important, car on continue les travaux de rénovation en profondeur du Parc Floral. Des sommes importantes y sont consacrées. Un jour, il y aura la question qui se posera de la rénovation de la serre. On avait essayé dans les années précédentes, mais il faut reconnaître que le montant est très, très élevé. C'est un très beau projet, mais pour l'instant il y a d'autres priorités. On avait d'ailleurs tenté avec d'autres partenaires, il y a quelques années, de la restaurer. Elle est classée. Elle est en très mauvais état. C'est tout à fait dommage. En plus, il y a un point de vue vraiment magnifique. Il y a d'autres priorités. On l'a un petit peu dans le coin de la tête, si je peux m'exprimer ainsi.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret et la Ville d'Orléans sont propriétaires en indivision du Parc Floral. Cette structure est gérée par la Ville dans le cadre d'une convention de partenariat qui précise les modalités de fonctionnement et stipule que les programmes d'investissement quinquennaux sont soumis à l'approbation des assemblées délibérantes des deux collectivités sur proposition préalable de la Ville d'Orléans.

Le plan quinquennal d'investissement pour la période 2010 – 2014 a fait l'objet d'une présentation au Comité de Réflexion et de Suivi du Parc Floral le 23 avril 2009. Le montant annuel à la charge de chaque collectivité est conforme aux engagements pris et s'élève à la somme de 262.000 €.

Le programme qui prend en compte les orientations de l'agenda 21 est présenté ci-après :

Plan quinquennal d'investissement 2010 - 2014	
Répartition annuelle prévisionnelle des dépenses	
Événementiel	50 000,00 €
Équipements	70 000,00 €
Travaux / réparations	54 000,00 €
Aménagements structurants (rénovations et créations)	350 000,00 €
Total (montant annuel d'investissement hors subventions externes)	524 000,00 €

Plan quinquennal d'investissement 2010 - 2014
Parc Floral de la Source, Orléans – Loiret - Propositions de projets

Patrimoine végétal

Rénovation

Mise en œuvre du plan de gestion des arbres et des boisements

Potager ①

Roseraie (régénération des rosiers) ②

Broderie du château ③

Petites rénovations sur jardins divers (entrée – enrichissement végétal – garnissage de massifs)

Création

Fuchsias (seconde tranche) ④

Parcours tropical ⑩

Patrimoine hydraulique

Rénovation

Mise en œuvre du plan de gestion de l'eau

Rénovation du miroir d'eau et de la digue ⑤

Création

Aménagement d'un espace pédagogique / ludique sur l'eau

Mise en lumière

Création

Perspective "descente de Sologne - serre aux papillons" ⑦

Perspective "jardin de la source - Bouillon - Loiret" ⑧

Perspective "rocaille - plaine - iris" ⑨

VRD

Rénovations

Rénovation d'allées

Allées sous bois chapelle

Allées grande serre

Allées sous bois glacière

Allées Dhuy

Parc animalier

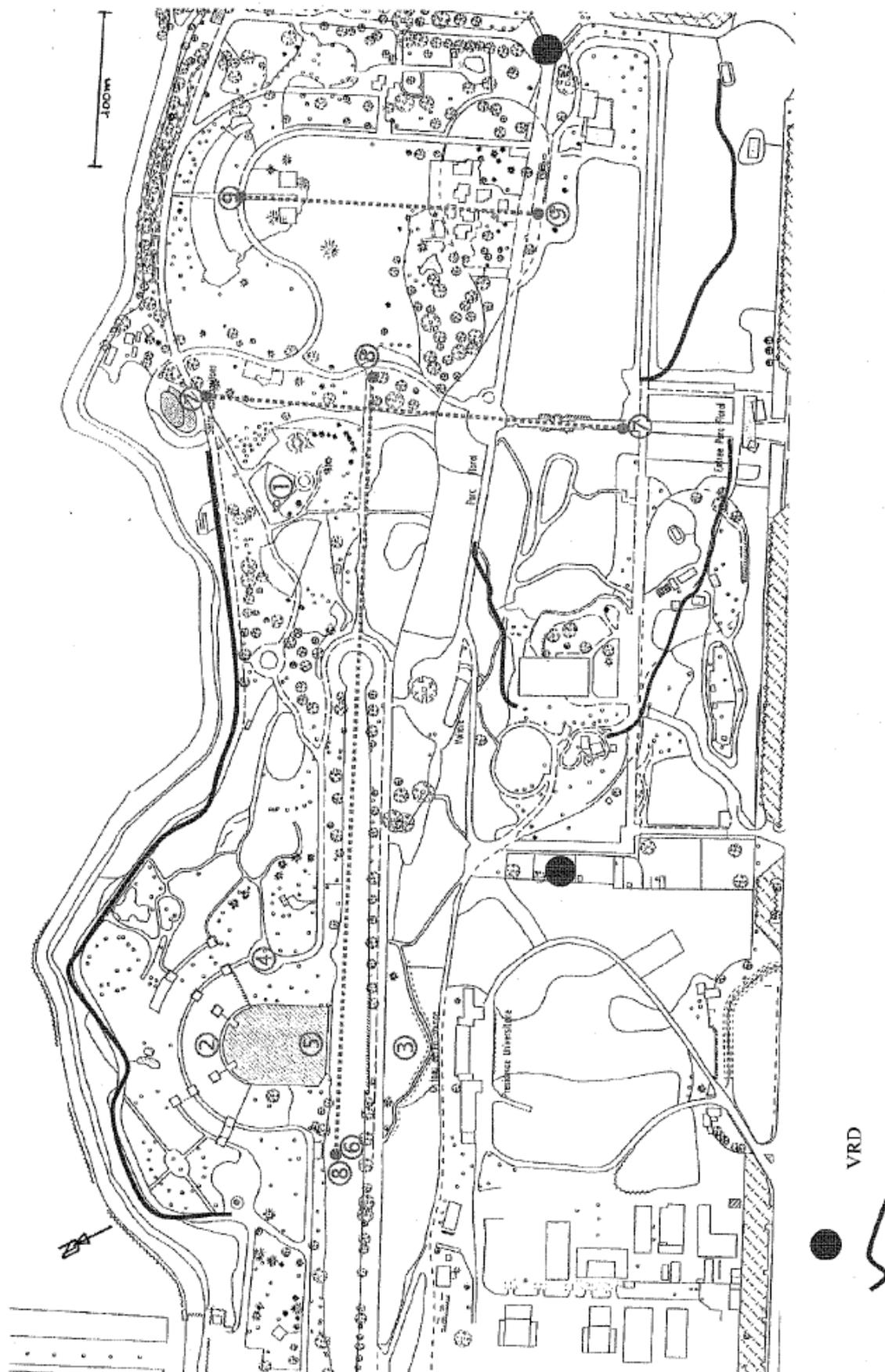
VRD	
<i>Entrée de service</i> Requalification des parkings	<i>Création</i>
Franchissement du Loiret aux abords du miroir ©	
Patrimoine bâti - superstructures	
Fabriques (sélection de fabriques à rénover et à supprimer) Locaux administratifs	
Equipement	
Remplacement et acquisition de matériels :	
<i>Jardin</i> <i>Animalerie</i>	
Acquisitions liées à l'événementiel et à l'accueil des visiteurs	
Acquisition et remplacement de mobiliers :	
<i>Signalétique</i> <i>Mobilier de confort spécifique</i>	
Remplacement de la sonorisation	

Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la répartition annuelle prévisionnelle des dépenses et les orientations du plan quinquennal 2010-2014 relatif aux investissements du Parc Floral pour cette période ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à sa mise œuvre ».

ADOpte A L'UNANIMITE.



N° 73 – Entretien des espaces verts et des terrains de sport. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.

Mme de QUATREBARBES – *Pour revenir à la grande serre, elle est construite par ARRETCHÉ. C'est pour cette raison qu'elle est classée.*

En ce qui concerne la délibération n° 73, il s'agit d'approuver le marché relatif aux travaux d'entretien des espaces verts et des terrains sportifs avec l'entreprise BOURDIN, pour un montant minimum annuel de 70 000 € et maximum de 250 000 €.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans, en vue de la réalisation de travaux divers d'entretien de ses espaces verts et terrains de sports, a lancé un appel d'offres ouvert européen à bons de commande. Ce dossier a été préparé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour une période allant du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011 puis reconductible chaque année par période d'une année et ce, pour une durée maximale de 4 ans.

Les prestations incluses dans ce dossier sont notamment des travaux d'entretien, de fauchage, désherbage, débroussaillage, taille de haies, entretien d'arbustes, entretien du terrain d'honneur au stade Omnisports, travaux de régénération des gazons sportifs...

Lors de sa réunion du 18 Novembre 2009, la Commission d'appel d'offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation à savoir :

1 - valeur technique appréciée au regard du mémoire méthodologique proposé pour la réalisation de deux chantiers fictifs : base de loisirs de l'Ile Charlemagne et pentes de Loire dans le C.C.T.P. : 50 %,

2 - prix des prestations : 50 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché, après appel d'offres ouvert, relatif aux travaux d'entretien des espaces verts et terrains sportifs avec l'entreprise BOURDIN JARDINS pour un montant minimum annuel de 70 000 € T.T.C. et maximum annuel de 250 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville :

*** fonction 4141, article 61521, TS 820,**

*** fonction 4142, article 61521, TS 820,**

*** fonction 823, article 61521, TS 820,**

*** fonction 8242, article 61521, TS 820,**

- * fonction 8243, article 61521, TS 820,
- * fonction 8231, article 61521, TS 821 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 74 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *C'est une délibération classique. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façade, pour un montant global de 65 282,50 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 Décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste jointe, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façade, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 65 282,50 €.

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriétés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Immeubles convention usuelle		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
18 rue du Poirier	S.C.I. BELLAIS-DAL MOLIN-POIRIER	9 723	1 982	11 705
26 rue du Poirier	Syndic : Agence Bourgogne	14 868		14 868
12 rue des Pastoureaux	Mme Simone MARGOTTIN	11 231	4 442	15 673
66 quai du Châtelet	Syndic : Mme Carmen PARACUELIOS	10 832	2 619	13 451
Immeubles convention actualisées				
42 rue Royale	S.C.I. RUE ROYALE	7 659,50		7 659,50
TOTAL				63 356,50

Secteur Diffus

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaire ou Syndic	Normal		Total (en €)
9 rue des Bons Etats	Mme et M. Jérôme DUPREZ			1 926
TOTAL				1 926

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 75 – Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 25 bis rue de l'Ange.

M. CARRE – *C'est là aussi une délibération classique. Il s'agit d'acheter un appartement 25 bis rue de l'Ange, qui est dans le périmètre de la Z.A.C. Carmes-Madeleine.*

M. LEBRUN – *Je souhaiterais qu'à un moment donné au Conseil Municipal on fasse le point sur l'ensemble des acquisitions qui ont été faites, de façon à ce que tous les élus soient informés, savoir où on en est aujourd'hui, la proportion de ce qui a été acheté et le coût que cela représente.*

J'étais intervenu la dernière fois concernant les commerces. Je souhaiterais savoir quel dispositif est mis en place par rapport aux commerçants qui s'en vont ? Aujourd'hui, 11 commerces sont fermés. Dans le dispositif, est-il prévu que ceux qui s'en vont, mais qui souhaiteraient revenir quand les travaux seront terminés, puissent le faire, avec un emplacement qui leur est réservé ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *En lisant Orléans.Mag, j'ai appris, dans un article consacré au Grenelle de l'Environnement, qu'à Orléans on faisait une deuxième ligne de tram en site propre. Ce sont des propos que vous avez tenus lors d'une conférence de presse le 21 octobre dernier. L'opposition se réjouit de cette avancée significative du site propre sur la ligne de tram et en conclut par conséquent que la rue des Carmes, tout comme le faubourg Madeleine, sera progressivement fermée aux voitures et aux véhicules autres que le tram. C'est effectivement une très bonne nouvelle pour la Ville et pour cette Z.A.C.*

En effet, les études tout à fait nombreuses montrent que la commercialité de centre-ville est dopée par les déplacements à pied et à vélo. Par exemple, les études réalisées à Toulouse et à Grenoble montrent que 75 % des clients des commerces de centre-ville sont venus à pied ou à vélo.

En outre, sur un espace donné, il circule beaucoup plus de piétons ou d'usagers des transports publics que d'automobilistes. Par exemple, on a fait des études qui montrent les débits maximum selon les modes de déplacement pour une bande de voirie de 3,50 mètres. En une heure, il passe 12 000 personnes en tram, 10 000 piétons, 6 000 cyclistes pour seulement 1 000 personnes en voiture. Vous voyez que la piétonisation est le succès du commerce.

Nous sommes extrêmement heureux de la décision que nous avons senti se profiler au travers des propos que vous avez tenus M. le Maire le 21 octobre lors d'une conférence de presse, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

M. le Maire – *Très bien, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Bravo pour cette belle intervention. Je vous consulte. Il va répondre après. Il y a 13 contre.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes-Madeleine, des copropriétaires dans un ensemble immobilier situé 25 bis rue de l'Ange, immeuble cadastré section AZ n° 308, ont proposé à la Ville d'Orléans la vente de leur bien. Il s'agit d'un appartement de type F1, d'une superficie de 41,41 m², occupé, correspondant au lot n° 63, appartenant à M. et Mme THIBAUT.

L'accord intervient au prix de 80 000 € au vu de l'avis du service des Domaines du 29 juillet 2009 se décomposant en un prix principal de 71 000 €. En outre, considérant la création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, il s'ajoute une indemnité assimilable à l'indemnité de remploi telle que prévue à l'article R. 13-46 du Code de l'Expropriation d'un montant de 8 100 € et une majoration de 900 € par rapport à l'avis du service des Domaines pour favoriser l'accord amiable.

Il apparaît opportun de compléter la réserve foncière de la Ville dans cet îlot, et notamment dans cet immeuble dans lequel la Commune maîtrise déjà deux appartements.

Le transfert de propriété au bénéfice de la Ville ou du futur aménageur qu'elle se substituera interviendra au départ de la locataire et au plus tard à l'échéance du bail prévue le 28 septembre 2010.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir et autoriser la signature d'une promesse de vente portant sur un appartement dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n° 308 situé 25 bis rue de l'Ange, consistant en :

- lot n° 63 avec les 39/1 000èmes des parties communes générales et les 520/1 000èmes des parties communes spéciales au bâtiment C, appartenant à M. et Mme THIBAUT domiciliés 474 rue de la Vallée à Gidy, moyennant le prix de 80 000 € (quatre vingt mille euros), prix net de toutes autres indemnités ou frais de négociation, les émoluments et frais d'actes notariés étant à la charge de la Ville, étant précisé que ce prix est fixé en valeur libre de toute occupation ; le vendeur est représenté par Maître VASSELIN, Notaire à Ingré ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la promesse de vente avec une condition suspensive subordonnée au départ du locataire, puis l'acte notarié de vente consécutif portant sur un lot libre ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A475, T.S. 730, auxquels s'ajoutent les frais et émoluments de l'acte ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 76 – Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 51 rue des Carmes.

M. le Maire – *Le point n° 76. M. CARRE peut répondre en même temps.*

M. CARRE – *Il s'agit d'un des 73 appartements de la rue qui viendra compléter les 21, qu'après la délibération précédente, on a acquis sur le territoire. On en a 22 sur 73, ce qui représente un peu plus d'un quart de l'ensemble de la rue.*

Sur la partie des commerces, qui est une question très importante, puisque vous l'avez d'ailleurs salué, les appartements que vous ne voulez pas qu'on achète, vous êtes d'accord en revanche pour qu'on les loue, si j'ai bien compris la cohérence de l'ensemble...

M. CHAPUIS – *On ne veut pas qu'on les détruise.*

M. CARRE – *Surtout pour qu'ils soient habités. Cela ne paraît pas super de dire que ce n'est pas pour qu'on les détruise, dans la mesure où de toute façon il y aura d'autres logements, comme je l'avais déjà dit, même si ceux-ci sont en état d'habitabilité tout de suite, peut-être dans une situation un peu meilleure.*

Sur les commerces, c'est une question importante, aujourd'hui, comme on l'avait d'ailleurs prédit, contre bien des débats et des affirmations que vous aviez tenus à l'époque – vous pouvez relire les débats d'il y a deux ans sur le sujet – la situation d'un certain nombre de commerces est difficile, notamment du fait non pas d'inquiétude, de manipulation ou autres, mais tout simplement des travaux du tram. Il y en a qui ont décidé de fermer, de s'implanter ailleurs, etc. Il est certain que, lorsqu'on vient nous proposer – et cela commence à être le cas – les murs et le fonds, c'est-à-dire le commerce en terme d'activités et le mur en terme de bien immobilier – on est ouvert à décoincer la situation patrimoniale des personnes, comme on le fait dans le cadre du logement. On n'est pas du tout dans une situation où nous allons chercher les personnes. Nous écoutons les personnes qui viennent vers nous, ce qui n'est pas la même chose. On est tout à fait disposé à écouter leurs propositions et à en faire, dans le même style que ce qui est fait sur le logement.

Quant au retour des personnes aujourd'hui, on ne sait pas comment la rue va évoluer. Aujourd'hui, il est très probable que ce soit aligné. C'est en tout cas la volonté de la Ville. C'est le programme de la Z.A.C. Le programme architectural qui succédera est aujourd'hui totalement ouvert. Je l'ai dit en Commission aux personnes qui représentaient chacun des deux groupes. Je me permets de le dire dans ce Conseil Municipal, c'est plus officiel. Mais aujourd'hui le programme architectural n'est pas arrêté, notamment parce que, suite toujours à l'investigation sur ce qui est important sur le plan patrimonial dans l'ensemble du secteur, pas que sur les 127 mètres de rues, ce qui l'est moins, ce qui peut relativiser, ce qui peut être démonté, ce qui ne peut pas être remonté après, etc., on est en train de définir une forme de cahier des charges. C'est aussi un des éléments importants qui donnera une « atmosphère » dans la rue, quelle que soit la façon dont elle doit fonctionner, piétonne ou pas. C'est le débat que vous avez voulu aborder précédemment. Voir comment on reconfigure la rue fera partie du programme architectural. Aujourd'hui, il est peu probable qu'on reconstitue, de façon monolithique - cela n'a d'ailleurs jamais été l'objet, mais je l'ai lu sur des tracts - des immeubles à l'identique de ce qu'il y a au début de la rue par exemple.

Tout cela sera posé et débattu. Il y aura des discussions, car plusieurs hypothèses vont s'ouvrir.

Dans ce cadre-là, on ne sait pas bien quelle va être la conformité des commerces qui vont rouvrir. Des personnes ont aujourd'hui de l'activité, elles souhaitent être transférées dans le même périmètre. On va les aider, les accompagner, pour que les habitudes de leur clientèle, quand le secteur fonctionnera mieux, ne soient pas perdues. Franchement, si elles sont à 50 mètres de l'endroit où elles étaient, si on y arrive, c'est un exemple – j'en ai un en tête assez précis – cela ne doit pas être dramatique, en dehors du déménagement qui est toujours un désagrément réel. Cela doit pouvoir se régler. On va suivre cela de façon très précise. Il y a un peu plus d'une quinzaine de commerces. On va suivre cela au cas par cas. C'est de cette façon que cela peut se résoudre. On est ouvert à toute discussion avec les commerçants.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. et Mme Hervé MAILLET, propriétaires d'un appartement de type studio de 18,49 m² dans un immeuble cadastré section AZ n° 142, situé 79 bis rue des Charretiers/51 rue des Carmes, en ont proposé la cession à la Ville d'Orléans.

Dans le contexte de la future opération Carmes-Madeleine, il apparaît opportun de conclure cette transaction au prix du service des Domaines, tel qu'il résulte d'un avis du 29 septembre 2009, moyennant le prix principal de 31 000 €. Considérant la création de la ZAC Carmes-Madeleine, il s'ajoute une indemnité, assimilable à l'indemnité de emploi telle que prévue à l'article R. 13-46 du Code de l'Expropriation d'un montant de 4 100 €, soit un coût global de 35 100 €. Cet appartement est libre de tout occupant après un sinistre qui avait affecté les parties communes en juin 2008, en précisant que les travaux de réfection de ces parties communes sont en cours.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un appartement situé au deuxième étage d'un immeuble cadastré section AZ n° 142, situé 79 bis rue des Charretiers/51 rue des Carmes, correspondant au lot 8 et les 880/10 000èmes des parties communes générales et au lot n° 9 et les 273/10 000èmes des parties communes générales, appartenant à Monsieur et Madame Hervé MAILLET domiciliés le Petit Puy, 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE, moyennant le prix de 35 100 € se décomposant en prix principal de 31 000 € et une indemnité assimilable à l'indemnité de emploi pour 4 100 € soit un coût global de 35 100 €. Les vendeurs seront représentés par Maître DUPUY DENUS, Notaire à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A475, T.S. 730, à laquelle s'ajoutent les frais et émoluments de l'acte ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 77 – Quartier de La Source. Mise en vente des logements de fonction place Sainte-Beuve. Approbation du cahier des charges de cession.

M. CARRE – *Les logements de fonction place Sainte-Beuve sont mis en vente, comme on en a mis en vente dans d'autres groupes scolaires.*

M. LEBRUN – *On souhaiterait que, dans l'immédiat, ces logements de fonction soient attribués à l'hébergement d'urgence, compte-tenu de la situation qu'on connaît actuellement à Orléans.*

M. le Maire – *Ce n'est pas l'objectif.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans reste propriétaire d'anciens logements de fonction, réservés aux instituteurs, et désormais vacants. Les deux logements du groupe scolaire Gaston Galloux, parcelle cadastrée section EM n° 72p, sont notamment inoccupés depuis 2008. La désaffectation de ces locaux du domaine public scolaire est en cours.

Ces deux appartements de type T5, d'une superficie de 106 m² chacun environ, sont situés sur la dalle de la Source, en dehors de l'enceinte du groupe scolaire mais au-dessus de l'entrée du parking public (accès par la rue Nicolas Boileau). Le projet d'état descriptif de division en volumes, qui sera publié à la signature de l'acte de vente, identifie au sein d'un même volume les deux logements à vendre, un second volume isolant l'entrée du parking restant propriété de la Ville et affecté à Orléans Gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre en vente ce bien sur le marché privé, après publicité et mise en concurrence. Des visites collectives seront proposées aux personnes intéressées entre le 7 décembre 2009 et le 29 janvier 2010, avec une date pour remettre une offre d'achat fixée au 10 février 2009, ces deux dates étant susceptibles d'être prorogées. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville. L'éventuelle prorogation sera faite via les mêmes supports.

Le service des Domaines sera saisi à l'issue de la consultation.

Le document annexe, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, les deux logements appartenant à la Ville situés Place Saint Beuve, cadastrés section EM n° 72p ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N° 78 – Commune de Saint-Jean-le-Blanc. Cession de deux terrains levée de la Chevauchée.

M. CARRE – *Nous possédons des terrains à Saint-Jean-le-Blanc que cette commune nous propose d'acquérir. Les Domaines ont donné un prix moyen qui nous amène à une cession envisagée pour 167 710 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans est propriétaire de deux parcelles de terrain, ensemble d'une superficie de 33 542 m² situé en contrebas de la Levée sur la Commune de Saint-Jean-le-Blanc. L'une des parcelles était mise à disposition de la S.A.R.L. Equitons Jeunes pour une activité de poney-club.

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc a fait connaître son intérêt pour acquérir ces parcelles cadastrées section AI n° 173 pour 23 693 m² et section AH n° 154 pour 9 849 m², classées en zones NhA2 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune et dans le champ d'expansion des crues. Le projet de cette collectivité est d'y aménager un équipement ludique et sportif dans un environnement arboré.

L'accord intervient conformément à l'avis de l'administration des Domaines du 16 juin 2009, soit 5 € le m² pour un montant total de 167 710 €. Il paraît opportun d'accepter cette transaction étant précisé que l'une des parcelles cadastrée section AH n° 154 a été acquise à l'origine par la Ville d'Orléans par un acte du 20 juin 1989 auprès de la Commune de Saint Jean-le-Blanc pour un projet de stationnement depuis abandonné.

La vente serait régularisée courant 2010.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à la Commune de Saint-Jean-le-Blanc dont l'Hôtel de Ville est situé place de l'Eglise, B.P. 07, 45655 Saint-Jean-le-Blanc, deux parcelles de terrain appartenant à la Ville d'Orléans situées Levée de la Chevauchée, cadastrées section AI n° 173 et AH n° 154 d'une superficie respective de 23 693 m² et 9 849 m², moyennant le prix de 5 € le m² soit un prix total de 167 710 € ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié qui constatera le transfert de propriété aux conditions ci-avant définies ;

3°) imputer la recette correspondante, soit 167 710 €, sur les crédits qui seront inscrits au budget de la Ville, fonction 77521, article 8242, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 79 – Quartier de La Source. Lotissement Paul Langevin. Cession de deux terrains d'activités à la S.C.I. Le Polygone et à la Société Process X.

M. CARRE – *Il s'agit de terrains qui sont dans un lotissement qui comporte déjà de l'activité économique et qui se propose d'en accueillir encore avec la Société Process X et la S.C.I. Le Polygone.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans reste propriétaire de terrains inclus dans le périmètre de l'ancien lotissement Paul Langevin, autorisé par un arrêté de lotir du 23 août 1999 aujourd'hui caduc.

La S.C.I. Le Polygone, propriétaire de l'assiette foncière de la Société Biotec Centre, et la Société Process X Solutions Internet ont déclaré leur intérêt chacune pour un terrain :

- La SCI LE POLYGONE souhaite acquérir un terrain afin d'anticiper le développement de l'activité de BIOTEC CENTRE. Cette société de recherche pour l'industrie pharmaceutique et vétérinaire, qui développe notamment pour ses clients des méthodes de bioanalyse, comprend 25 salariés et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros, dont 38 % à l'export. Les résultats financiers de l'entreprise lui permettent d'envisager le recrutement de 7 personnes sur 3 ans.

- La société PROCESS X Solutions Internet, entreprise de création de sites Internet et de référencement, gérée par M. Jean-Pierre PRUNIER. La société souhaite acquérir un terrain pour y construire ses bureaux : la construction sera réalisée par des entreprises locales, avec utilisation de matériaux naturels dans un souci de développement durable et en limitant la coupe des arbres existants. Cette extension devrait permettre le recrutement de trois nouveaux CDI sur trois ans et la création d'une nouvelle activité avec un effectif supplémentaire de trois personnes.

La Ville envisage en conséquence les transactions suivantes, la déclaration préalable à la division des terrains étant en cours d'instruction :

- La S.C.I. Le Polygone, dont le gérant est M. Norbert BROMET, acquiert un terrain d'une superficie de 2 164 m², correspondant aux parcelles cadastrées section EN n° 98, 127, 130 et 152, ainsi qu'un triangle complémentaire de 16 m² à diviser de la parcelle n° 158.

La régularisation de la vente est subordonnée à l'obtention des financements correspondants.

- La Société Process X Solutions Internet acquiert un terrain d'une superficie de 1 553 m², comprenant :

o l'actuelle parcelle cadastrée section EN n° 158 (amputée de l'emprise de 16 m² cédée à la S.C.I. Le Polygone),

o et une emprise permettant d'aménager une voie d'accès interne de 5 mètres de large créée depuis la rue Paul Langevin sur les parcelles n° 129p et 157p divisées.

La rue Paul Langevin est desservie par l'ensemble des réseaux nécessaires à la viabilisation du terrain. L'acquéreur fera son affaire des branchements sur son terrain.

La régularisation de la vente est subordonnée à la délivrance d'un permis de construire définitif, à l'obtention des autorisations nécessaires au déplacement d'un candélabre et à la création d'un passage vers le terrain dont le surbassement de trottoir, ainsi qu'à l'obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet (prêt bancaire et subventions économiques notamment).

L'entreprise s'oblige à engager les formalités en vue de l'obtention de ces autorisations dans le délai maximum de deux mois à compter de la notification de la présente délibération et de la délivrance de la déclaration préalable à la division des terrains.

Ces deux transactions interviendront à hauteur de 25 € le m², l'avis du service des Domaines étant réputé donné ainsi qu'il résulte du courrier de France Domaine du 9 juillet 2009 et conformément à un précédent avis du 27 mai 2008. La recette globale est ainsi estimée à 92 925 €, hors taxes et hors droits.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession à la S.C.I. Le Polygone, représentée par M. BROMET, dont le siège social est situé 127 rue de la Verronnerie à Dry (45370) et qui a désigné Me MENEAU, Notaire à La-Ferté-Saint-Aubin, pour la représenter, ou toute société civile qu'elle constituerait ou tout établissement de crédit-bail qu'elle se substituerait pour réaliser l'acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 2 164 m², correspondant aux parcelles cadastrées section EN n° 98, 127, 130 et 152, ainsi qu'un triangle complémentaire de 16 m² à diviser de la parcelle n° 158p. Le prix en est fixé à 25 € le m², soit une recette prévisionnelle de 54 100 € hors taxes et hors droits. Une S.H.O.N. de 1 731 m² sera affectée à ce lot. La régularisation de la vente devra intervenir dès la levée des conditions suspensives visées supra ;

2°) approuver la cession à la Société Process X Solutions Internet, représentée par M. Jean-Pierre PRUNIER, dont le siège social est situé Z.A. la Source, 10 avenue Claude Guillemin à Orléans, et qui a désigné Me CANAULT, Notaire à Bellegarde, pour la représenter, ou toute société civile qu'elle constituerait ou tout établissement de crédit bail qu'elle se substituerait pour réaliser l'acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 1 553 m², comprenant l'actuelle parcelle cadastrée section EN n° 158p (amputée de l'emprise de 16 m² cédée à la S.C.I. Le Polygone) et une emprise permettant d'aménager une voie d'accès interne de 5 mètres de large créée depuis la rue Paul Langevin sur les parcelles n° 129p et 157p divisées. Le prix en est fixé à 25 € le m², soit une recette prévisionnelle de 38 825 € hors taxes et hors droits. Une S.H.O.N. de 1 242 m² est affectée à ce lot. La régularisation de la vente devra intervenir dès la levée des conditions suspensives visées supra ;

3°) autoriser les acquéreurs à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de leur projet dans les conditions de l'article R.442-18 du Code de l'Urbanisme ;

4°) autoriser les acquéreurs à procéder à leurs frais, risques et périls et sous réserve expresse de remettre en état le site s'ils renonçaient à acquérir, à toute étude, prélèvement ou analyse et sondage de sol qu'ils souhaiteraient engager. Cette autorisation ne vaudra pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés à intervenir ;

6°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 77521, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 80 – Quartier des Blossières-Acacias. Déclassement d'une surlargeur de trottoir public à l'angle des rues Ponson du Terrail et des Blossières.

M. CARRE – 10 m².

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La copropriété Résidence Ponson du Terrail située rue Ponson du Terrail à Orléans a le projet de clôturer sa cour donnant en façade de deux voies publiques. Dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable pour la clôture, il est apparu cohérent de corriger un léger décrochement de la parcelle au niveau de l'angle avec la rue des Blossières d'autant que le compteur d'eau de la copropriété est situé sur cette emprise. La largeur du trottoir public et l'absence de réseaux publics en tréfonds permettent d'envisager le déclassement d'une surface de 10 m² sans compromettre la sécurité et le confort du cheminement des piétons. La valeur vénale de cette emprise a été fixée par un avis du service des Domaines du 27 août 2009 à 30 € le m² en considérant l'obligation qui sera imposée à la copropriété d'édifier une clôture non mitoyenne. La Ville les autorise à déposer la demande de déclaration préalable sans attendre le transfert de propriété.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, déclasser du domaine public de la voirie communale l'emprise de surlargeur de trottoir de 10 m² définie par le document de division foncière, située à l'angle des rues Ponson du Terrail et des Blossières n'affectant pas la sécurité ni le confort du cheminement des piétons ;

2°) décider de céder cette emprise de 10 m² déclassée du domaine public au syndicat des copropriétaires de la résidence Ponson du Terrail représenté par leur syndic bénévole M. COURCIMEAUX, domicilié 997 rue des Tarêtes 45400 SEMOY, moyennant le prix de 300 € sur la base de 30 € le m² ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié consécutif ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 81 – Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2008. Présentation.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est le rapport annuel présenté à l'Agglo qui a largement été discuté à l'Agglo.*

M. le Maire – *Merci. Je vous demande de bien vouloir prendre acte. C'est de la compétence de l'Agglo. Comme il a été dit par Mme CUGNY-SEGUIN, cela a été présenté à l'Agglo. S'il y a deux instances, on ne va pas à chaque fois doubler les débats, d'autant que vous êtes représentés au Conseil d'Agglomération. Je vous remercie donc de bien vouloir en prendre acte.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 22 juin 2009, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'élimination des déchets.

En effet, l'Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence « gestion des déchets » en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus, depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglo.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2008

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) exerce de plein droit la compétence élimination des déchets (collecte, traitement et valorisation des déchets) en lieu et place des 22 communes membres.

La Collecte à Orléans

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Ville d'Orléans est assurée « en régie » à fréquence variable selon les quartiers (annexe 1). Ces prestations sont réalisées par les équipes de la régie communautaire. (x personnes)

Depuis 1994, une collecte sélective (annexe 1 bis) est mise en œuvre sous différentes formes :

- la collecte en porte à porte (sur une partie de la commune),
- la collecte en apport volontaire, 263 colonnes multi matériaux sur Orléans (soit 22 colonnes complémentaires cette année) ce qui représente 1 colonne d'apport pour 430 habitants
- la collecte des objets encombrants,
- les déchetteries (6 sites dont 1 à Orléans, et 1 autre en limite de commune)

Volume des flux entrants et leur évolution

(annexe 2)

Traitement

L'unité de traitement des ordures ménagères (U.T.O.M.) située à Saran assure le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés à l'intérieur du périmètre géographique de l'AgglO ainsi que du SMIRTOM de Beaugency

Cet ouvrage comprend des unités d'incinération, de compostage, de tri sélectif et de traitement des déchets d'activités de soins.

Cette usine gère la valorisation des déchets dans les domaines :

- de l'énergie, sous forme de production et vente d'électricité (39049 MWh)
- de compost,
- de déchets recyclables issus de l'incinération tels que les métaux et les nons-ferreux,
- de produits recyclables issus du centre de tri tels que les papiers, cartons, les plastiques et les tétrapacks,
- les mâchefers peuvent également être valorisés en technique routière.

Le centre de tri qui a été mis en service en 1996 est arrivé à saturation une partie des collectes sélectives est donc traité dans les centres de tri de Mur de Sologne (3467 T), Lorris et Saint-Jean-de-Braye (1574 T).

Le volume des flux sortants et leur évolution est présenté (annexe 3).

Composteurs individuels

	2003 à 2007	2007	TOTAL
Composteurs distribués	1301	434	1735

A ce jour 12.4% des foyers individuels d'Orléans sont équipés

Analyse des rejets atmosphériques :

Après une première phase de travaux de mise en conformité du traitement des fumées une deuxième phase concernant le traitement des oxydes d'azote (Nox) va démarrer. Le bilan des rejets atmosphériques ne fait pas apparaître de dépassement par rapport aux valeurs réglementaires. (Annexe 4).

Les indicateurs financiers

- les dépenses de fonctionnement

	2008 en M€	2007 en M€
Collecte	4,633	4,628
Déchetterie	3,282	3,211
Traitement	10,183	15,478
Personnel	6,283	6,108
Autres dépenses	0,246	0,17
TOTAL	24,627	29,635

La baisse des dépenses de fonctionnement s'explique par l'arrêt du remboursement du crédit bail (environ 5 000 000 €).

- les dépenses d'investissement s'élèvent à 47.301 M€ les principaux investissements sont les suivants

Rachat du crédit-bail de l'UTOM	32 340 000 €
Mise aux normes des fumées	12 000 000 €

- les recettes de fonctionnement

	2008 en M€	2007 en M€
Recettes fiscales	24,66	23,98
Recettes non fiscales	8,38	7,45
TOTAL	33,04	31,43

Les recettes fiscales regroupent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et la redevance spéciale payées par certains industriels et commerçants ainsi que les établissements d'enseignement.

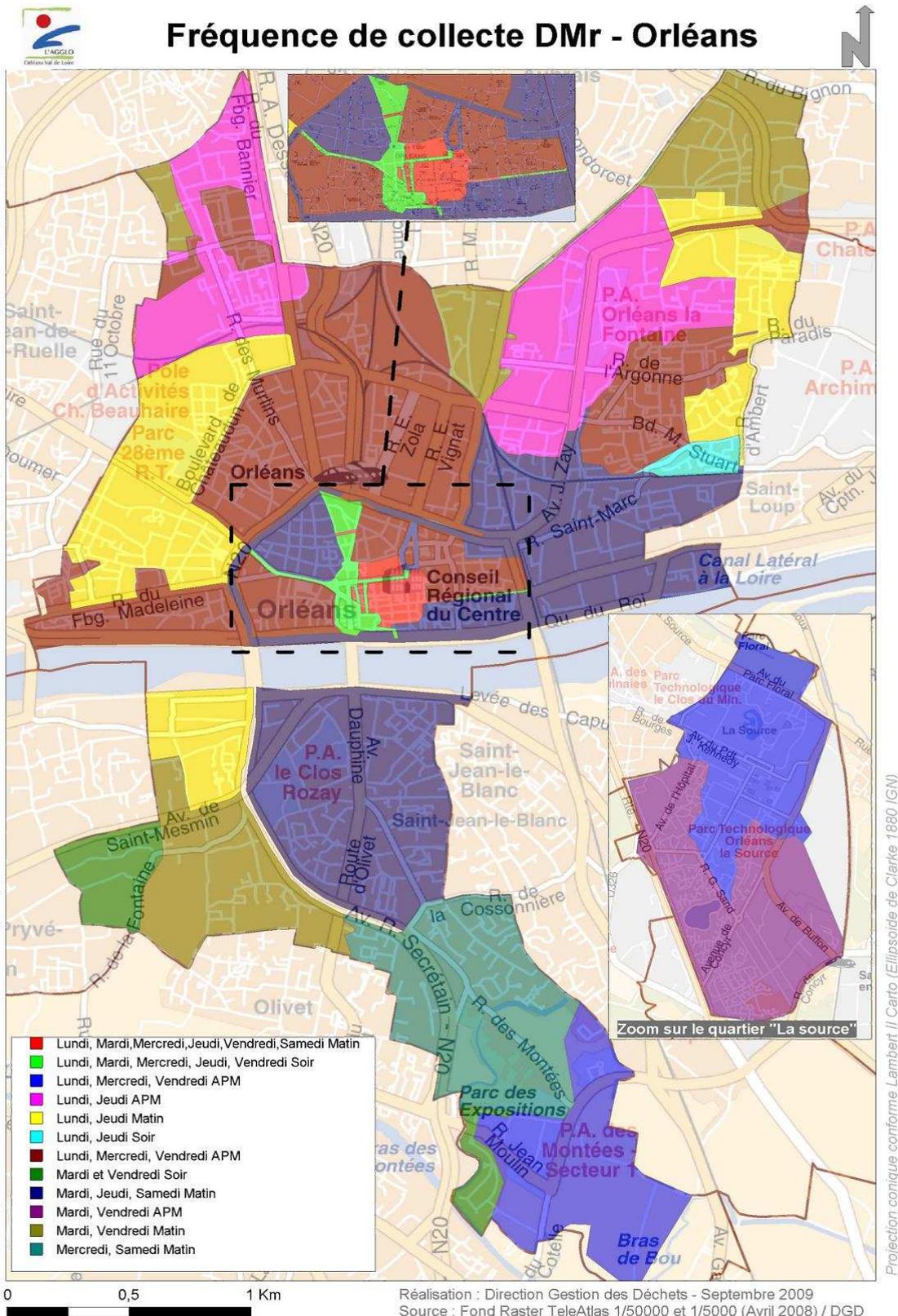
Le taux de la T.E.O.M. a été réajusté chaque année. Le passage au taux unique pour l'ensemble des communes de l'Agglo est effectif depuis 2003 et il n'a pas évolué par rapport à 2006.

	ANNEE	TAUX (en %)
Taux votés par l'Agglo	2006	8,73
	2007	8,73
	2008	8,73

Perspectives 2009 :

- finaliser la mise au norme des fumées de l'UTOM
- réalisation des travaux de la plate forme de maturation des mâchefers qui remplacera celle qui est actuellement implantée à Mezières-les-Cléry
- lancer le marché du centre de tri
- finaliser les modalités de réorganisation des collectes en vue de mises en œuvre opérationnelle en 2010
- promouvoir le compostage individuel auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif
- poursuivre l'implantation d'équipements enterrés pour la collecte des déchets ménagers résiduels.

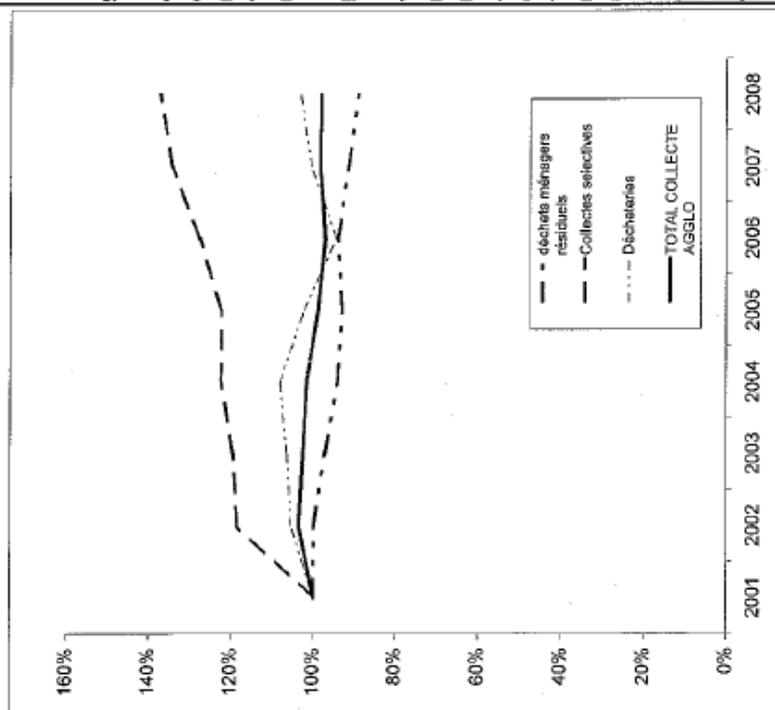
Annexe 1



FLUX ENTRANTS

ANNEXE 2

EVOLUTION 2001-2008 total agglomération (base 100)	EVOLUTION 2007-2008 (%) Agglo	VOLUMES 2006 (T)		VOLUMES/HABITANT 2006 (kg/h)		OBJECTIF à 5 ans* (T)	OBJECTIF /HABITANT (kg/hab)
		Agglo	orléans	Agglo	orléans		
	-3%	71 120	33471	261	296		
Déchets ménagers résiduels							
Collectes sélectives	2%	17 121	4733	62,9	41,7		
Corps creux	1%	1 418					
Corps plats	4%	5 942					
Multimateriaux	2%	2 820	2876	37,4	23,6		
Verre	1%	5 786	1687	21,3	14,9		
Encombrants	-0,9%	1 144	370	4,2	3,2		
Déchetteries	3%	52 410	21760	188,8	188,8		
Végétaux	-5%	15 742					
Bois	8%	4 335					
Ferraille	-15%	2 126					
Journaux	27%	325					
Cartons	1%	1 428					
Verre	-2%	588					
Multimateriaux	2%	576					
Déchets dangereux	-2%	218					
DEEE	83%	934					
(piles,huiles,batteries ,lampes)	-30%	131					
Inertes	13%	14 775					
Autres		937					
Non valorisés	-8%	10 507					
TOTAL COLLECTE		140 651	59954	512,7	526,5	130806	480
Déchets d'Activités de Soins							
Déchets Non Dangereux							
TOTAL		148 011					



* objectif à 5 ans suivant préconisation de Grenelle 1 (-7%)

FLUX SORTANTS

Annexe 3

FLUX SORTANTS	EVOLUTION 2007-2008		VOLUMES HABITANT		OBJECTIF VOLUMES HABITANT
	Agglo	Orléans	Agglo	Orléans	
Centres de Tri	12 576				
Carton/Carottes	3 061				
Briques alimentaires	121				
Acier	328				
Aluminium	12				
PET	640				
PEHD	289				
Papiers/Journaux/Magazine	7 997				
Ferrailles	128				
Verre	6 430	9%			
Compostage (unités de compostage+ compostage services espaces verts)	7 461	-8%			
Incineration	104 768	7%			
Valorisation matière (issus de l'incineration)	23 902	5%			
mâcheters	21 516	5%			
Ferrailles	2 358	5%			
non ferreux	28	-52%			
Enfouissements	14 462	-8%			
Tout venant	10 567				
REFIOM	3 212				
Autres	683				
TOTAL	145 677				

EVOLUTION 2001-2008
Total agglomération base 100

Year	tri sélectif	verre	valorisation issue de l'incineration	unités de compostage
2003	100	100	100	100
2004	100	100	100	100
2005	100	100	100	100
2006	100	100	100	100
2007	100	100	100	100
2008	100	100	100	100

Annexe 4

CONTROLES REGLEMENTAIRES - REJETS ATMOSPHERIQUES

	réglementaire		U	four	
				four 1	four 2
vitesse gaz combustion	> 12		m/s	17,97	19,17
poussières	< 10		mg/Nm ³	0,17	0,38
acide chlorhydrique	< 10		mg/Nm ³	7,9	6,83
composés organiques	< 10		mg/Nm ³	0,2	0,2
acide fluorhydrique	< 1		mg/Nm ³	0,54	0,49
anhydride sulfureux	< 50		mg/Nm ³	2,05	0,95
monoxyde de carbone	< 50		mg/Nm ³	4,28	4,22
oxyde d'azote	< 400		mg/Nm ³	292,1	300,22
dioxines et furanes	0,1		Ng/Nmm ³	0,002	0,014

Les résultats ne font pas apparaître de dépassements

N° 82 – Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2008. Présentation.

M. le Maire – *C'est l'assainissement. C'est également une compétence d'AggLO. C'est la même chose. Ce rapport annuel a été largement présenté en Conseil d'AggLO.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *On voit à travers ce rapport 2008 - on est fin 2009 – qu'il était tout à fait opportun de faire des stations d'épuration.*

M. le Maire – *Plus qu'opportun, nécessaire et urgent. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte et je vous en remercie.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 8 juillet 2009, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

En effet, l'AggLO exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence assainissement en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'AggLO.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire de l'assainissement portant sur l'exercice 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Année 2008

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2000, une organisation pour assurer sa compétence pour l'assainissement collectif et non collectif (ou autonome).

Le service a pour mission la collecte, le transport et l'épuration des effluents, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

Il recouvre les éléments suivants :

- L'épuration des effluents (station d'épuration et conduites de rejets),
- Les collecteurs d'aménagements aux stations et les ouvrages qui leurs sont solidaires (station de pompage et bassins),
- Les installations de dépollution des eaux pluviales,
- Les systèmes d'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'AgglO a mis en place son service public d'assainissement non collectif assurant un rôle de contrôle technique des installations situées sur l'ensemble de son territoire. L'AgglO n'a pas choisi de prendre en charge l'entretien.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

Les réseaux en mètre linéaire

	2008		part	2007	
	Orléans			Orléans	AgglO
Unitaires	469 364	703 147	67%	469 364	703 147
Eaux Usées	213582	675 476	32%	213 440	671 832
Eaux pluviales	245582	631 918	39%	245 251	630 003

Les augmentations entre 2007 et 2008 s'expliquent par des opérations de travaux neufs et des mises à disposition de réseaux réalisés en 2008.

Les stations

Les effluents d'Orléans sont dirigés vers 3 sites de traitement :

- la station de La Source (capacité de 65 000 équivalents habitants)

- la station de l'Ile Arrault (capacité de 100 000 équivalents habitants)
- la station de La Chapelle Saint-Mesmin (capacité de 400 000 équivalents habitants)

Sur l'ensemble de l'Agglo, ce sont 9 stations qui traitent les effluents des 22 communes.

Toutes stations confondues les rendements épuratoires sont :

- Demande Chimique en Oxygène : 91 %
- Matières En Suspension : 94 %
- Demande Biologique en Oxygène (DBO5) : 95 %
- Azote Global (NGL) : 82 %
- Phosphore Total (PT) : 85 %

A l'exception de l'azote global (norme de rejet 83%) les autres paramètres sont conformes. Les stations de l'Ile Arrault, Orléans la Source, Combleux et Saint-Cyr-en-Val ne sont à ce jour pas en mesure de traiter l'Azote. La reconstruction des deux premières et la désaffectation des deux dernières permettront de retrouver une situation conforme

Les rendements épuratoires sont en globalité meilleurs qu'en 2007, sauf pour l'azote.

Les volumes

Les effluents Orléanais traités par ces 3 stations sont mélangés avec les effluents des communes avoisinantes avant leur arrivée.

Il n'est donc pas possible de mesurer précisément le volume des effluents Orléanais.

Néanmoins les volumes globaux entrants dans les stations sont : (en milliers de m3)

Stations d'épuration	2008	2007	2006	2005	2004	Evolution 2008-2004 (%)
La Chapelle Saint-Mesmin	12 209	11 349	12 166	12 020	12 905	-5.4
Ile Arrault	4 490	4 672	4 758	4 797	4 794	-6.3
La Source	2 452	2 100	1 990	2 007	2 085	17.6
Autres	1 680	1 788	1 527	1 599	1 684	-0.2
TOTAL	20 831	19 909	20 441	20 423	21 468	-2.9

Les déchets issus du traitement biologique :

L'évolution des quantités de boues évacuées et principalement utilisées pour l'agriculture sont les suivants (en tonnes de matières sèches)

2008	2007	2006	2005	2004	Evolution 2004- 2008 (%)
10 529	10 246	10 859	10 655	10 427	1

Les dégrèvements pour fuites d'eau

L'Agglo reçoit de la part des usagers de nombreuses demandes de dégrèvement sur la part assainissement de leur facture d'eau en raison de l'existence d'une fuite.

Les demandes sont examinées selon plusieurs critères et au cas par cas.

Données sur l'Agglo	2008	2007
Nb de dossiers instruits et clos	145	179
Volume de dégrèvement en m ³	68 467	71 095
Evolution	-3.75%	

Le nombre de demandes de dégrèvement a légèrement diminué entre 2007 et 2008 ce qui a pour conséquence la baisse du nombre de volumes accordés, soit une diminution de -3.75% par rapport à l'année 2007.

II- INDICATEURS FINANCIERS

Tarifification

Depuis 2004, la phase finale de la démarche d'harmonisation des taux de redevance d'assainissement est terminée, elle constitue ainsi une base à partir de laquelle le tarif de la redevance d'assainissement 2007 a été calculé.

Le tarif a été fixé afin d'assurer l'équilibre financier du budget compte tenu des grands projets de l'agglo et notamment la reconstruction des stations d'épuration La Source (28,5 M€ T.T.C.) et de l'Ile Arrault (30 M€).

- Le tarif appliqué pour les usagers Orléanais est fixé à :
- 1,35 € T.T.C. par m³ d'eau potable pour l'année 2007
 - 1,39 € T.T.C. par m³ d'eau potable pour l'année 2008

Budget communautaire annexe de l'assainissement

année 2008

- Investissement

- Dépenses18.67 M € (16.77 M€ en 2007)
- Recettes.....23.90 M € (23.18 M€ en 2007)

- Fonctionnement

- Dépenses23.37 M € (16.17 M€ en 2007)
- Recettes.....22.78 M € (17.11 M € en 2007)

Les Travaux réalisés en 2007 sur le territoire de la ville d'Orléans

- Travaux neuf de canalisations :473 mètres linéaires

- Travaux de réhabilitation divers550 000€ T.T.C.

La principale opération sur Orléans est le chemisage du collecteur rue Croix de Malte

III – PERSPECTIVES 2009 :

- la mise en service de la station d'épuration de La Source
- la mise hors service de la station d'épuration de Combleux avec transfert des effluents vers la station de la Chapelle Saint-Mesmin
- l'attribution du marché de désaffectation de la station de Saint-Cyr en Val
- le lancement des travaux de dévoiement des réseaux des réseaux d'assainissement dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway

N° 83 – Fourniture d'eau potable. Convention tripartite avec la ville d'Ingré et la Lyonnaise des Eaux. Approbation d'un avenant de résiliation.

Mme CUGNY-SEGUIN – Une convention a été passée avec la commune d'Ingré pour l'alimentation en eau potable au cas où elle dépasserait les normes de nitrates. Cette convention n'a pas été utilisée, puisque la commune d'Ingré a trouvé une solution technique. On résilie la convention.

M. le Maire – On résilie la convention telle qu'initialement passée, ce qui ne règle pas le problème de la commune d'Ingré, je le précise, puisque sur deux de ses forages, et notamment un en particulier, cette commune dépasse les normes admises, notamment pour les nitrates. Cela regarde la commune d'Ingré, si je puis dire, mais elle n'a, en aucune manière, résolu son problème.

Mme CUGNY-SEGUIN – Il y a des mélanges.

M. le Maire – On nous demande finalement de mélanger l'eau d'Ingré avec l'eau d'Orléans pour diminuer la teneur en nitrates, ce qui ne résout pas totalement le problème. Mais je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de la commune d'Ingré.

Mme CUGNY-SEGUIN – Si on peut aller vers un problème plus général, sur le territoire, il y a des soucis de qualité d'eau, que ce soit sur les pesticides ou sur les nitrates.

M. le Maire – Je rappelle que nous avons la chance effectivement à Orléans d'avoir une eau d'excellente qualité, avec tous les investissements qui ont été faits dans les dernières années. Il n'y a aucun problème à Orléans. Mais d'autres communes ont effectivement des soucis. C'est le cas en particulier de la commune d'Ingré et d'autres d'ailleurs. Je le dis, car avec les investissements qui ont été faits à Orléans sur l'eau potable, nous avons une eau de remarquable qualité, mais ce n'est pas le cas de toutes les communes en général, en particulier dans le Loiret, et en particulier du particulier dans notre agglomération. Je ne veux pas lancer le débat là-dessus.

Mme NOEL – Je veux juste dire un mot. Effectivement, ce n'est pas uniquement un problème de commune. C'est plus un problème du type d'agriculture qui est fait. A Orléans, il n'y a pas énormément d'agriculture.

M. le Maire – Vous ne pouvez pas dire cela, car nos puits de forage sont en extérieur, sauf le faubourg Saint-Jean. C'est aussi les techniques, notamment de l'usine du Val, qui permettent d'avoir cette qualité d'eau. On ne va pas relancer tout le débat. Qu'il y ait le problème de pollution des eaux, on est bien d'accord. Ceci étant, les agriculteurs ont fait beaucoup d'efforts ces dernières années. Mais il y a un effet d'inertie par rapport à ce qui se passait avant. Il faudra beaucoup d'années pour commencer à voir diminuer ces concentrations de nitrates et autres.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Selon une convention rendue exécutoire le 3 janvier 2008, la Ville d'Orléans et la Lyonnaise des Eaux se sont engagées à fournir à la commune d'Ingré, à sa demande, de l'eau potable en gros à compter du 1^{er} janvier 2009, moyennant une augmentation de la capacité de production de l'usine du Val.

Cette fourniture d'eau en gros a été motivée par le dépassement du paramètre nitrates sur certains forages de la commune d'Ingré et par l'imminence d'une mise en demeure des services de l'Etat pour remédier à ce problème de conformité.

Néanmoins, à ce jour d'autres solutions techniques sont recherchées pour remédier au problème rencontré.

De fait, la convention de fourniture d'eau potable est restée caduque puisque les parties n'ont pas exécuté leurs obligations, à savoir les travaux de raccordement pour la commune d'Ingré et l'extension de l'usine d'eau pour la Ville d'Orléans et son concessionnaire. Aucune fourniture d'eau à la commune d'Ingré n'est à ce jour intervenue.

Dans ce contexte, il convient de constater que la convention de vente d'eau en gros est dépourvue d'objet et qu'il y a lieu de la résilier amiablement. Le présent avenant a pour objet de résilier la convention de vente d'eau en gros.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant de résiliation à la convention tripartite ville d'Ingré/Lyonnaise des Eaux/Ville d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'avenant correspondant ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 84 – Gestion des effectifs. Modification des ratios promus-promouvables.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la suite du protocole d'accord que nous avons adopté au précédent Conseil Municipal, avec l'amélioration du ratio promus-promouvables à 50 % pour les agents.*

M. le Maire – *Merci. On le dit, on le fait.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le contexte :

La loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». L'article 35 prévoit en effet que « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de

grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) ».

Chaque collectivité étant libre de déterminer ses propres ratios, la ville d'Orléans a fixé les siens par délibération du 12 juillet 2007, après avis du C.T.P. du 16 avril 2007.

Le dispositif mis en œuvre a permis une application du ratio grade par grade à hauteur de 100 %, permettant ainsi d'instaurer une souplesse sur chaque liste de promovables, tout en encadrant l'ensemble des promotions à hauteur d'un ratio moyen annuel correspondant à 20 % du nombre d'agents remplissant les conditions statutaires d'accès sur un tableau d'avancement chaque année.

Rappelons que les listes d'aptitudes à la promotion interne restent exclues du dispositif puisqu'elles demeurent soumises à un contingentement statutaire s'imposant aux collectivités locales.

L'entrée en vigueur du dispositif des ratios à la ville s'est inscrit en 2007 dans le cadre d'une réforme statutaire générale de la catégorie C ayant pour objet la revalorisation des grilles indiciaires, l'amélioration du déroulement de carrière, et la volonté d'une homogénéisation garantissant l'égalité de traitement entre les cadres d'emplois des différentes filières.

Le bilan :

Après deux ans d'exercice, un bilan a été réalisé. La souplesse dans les possibilités de promotion a permis des ajustements par cadre d'emplois, tout en veillant à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Conformément au principe affirmé dans la délibération du 12 juillet 2007, la Ville s'est attachée à valoriser les agents promovables après avoir fait l'effort de passer un examen professionnel. Ainsi, en 2009, le nombre de lauréats promus après examen professionnel s'est élevé à 97,34 % toutes filières confondues. Cette mesure génère donc une remontée du ratio global à hauteur de 33,4 % sur 2009.

L'évolution nécessaire du dispositif :

La Ville a signé un protocole d'accord avec les représentants du personnel, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2009, prévoyant d'améliorer les déroulements de carrière en catégorie C, en augmentant le ratio d'accès de l'échelle 3 à l'échelle 4 et de l'échelle 4 à l'échelle 5.

Ainsi, les mesures suivantes ont été adoptées :

- Accès de l'échelle 3 à l'échelle 4 : en complément du passage du ratio à 100 % pour les agents réussissant l'examen, le ratio serait porté à 50 % pendant 2 ans, pour les agents remplissant les conditions d'ancienneté dès la parution du décret attendu.
- Accès de l'échelle 4 à l'échelle 5 : à partir de 2010, le statut harmonise les conditions d'accès, et le ratio sera porté à 50 % pendant 2 ans.

Un bilan sera effectué à l'issue de cette période.

Propositions pour les deux ans à venir :

Il est donc proposé de maintenir le ratio global à 20 % en moyenne sur l'ensemble des listes, sachant que dans le calcul de ce ratio seront exclus les grades concernant l'accès de l'échelle 3 à l'échelle 4 et de l'échelle 4 à l'échelle 5, lesquels grades seront soumis au dispositif transitoire sus énoncé (100 % pour les lauréats de l'examen professionnel, et 50 % pendant 2 ans pour les agents promouvables à l'ancienneté en échelle 4 et en échelle 5).

Dans les limites de ces ratios, la promotion des agents reste soumise comme pour tout avancement de grade à la manière de servir des agents. Cette condition de valeur professionnelle est appréciée dans les entretiens individuels d'évaluation, selon les critères et les principes ci-après rappelés.

Les conditions de promotions :

Les conditions de promotion prévues par la délibération du 12 juillet 2007 restent donc soumises aux mêmes principes :

1°) homogénéiser les conditions d'avancement entre les cadres d'emplois et les filières,

2°) apporter de la souplesse pour tenir compte notamment du nombre de promouvables dans chaque grade qui peut varier d'une année sur l'autre.

3°) reconnaître l'expérience professionnelle :

- En valorisant les compétences et les efforts individuels et en appliquant les critères en vigueur à la Ville, soit :

- les critères liés aux aptitudes :
 - exercice de la fonction « encadrement »,
 - niveau de prise des responsabilités,
 - technicité et niveau de connaissances professionnelles,
 - initiatives et autonomie,
 - qualités relationnelles,
 - disponibilité et acceptation de sujétions particulières ;

- les critères liés au parcours professionnel :
 - mode d'accès aux cadres d'emplois,
 - proximité de la dernière promotion de grade, (délai de 3 ans entre 2 promotions)
 - mobilités pratiquées (sauf mobilités sanctions et reclassements médicaux),
 - proximité de la retraite (demande officielle déposée).

- En valorisant les agents ayant fait l'effort de passer des examens professionnels ; ce qui justifierait d'augmenter le quota sur le grade d'accès en fonction du nombre de lauréats aux examens.

En conséquence et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver un dispositif transitoire permettant une augmentation du ratio promus-promouvables, à hauteur de 100 % pour les lauréats de l'examen professionnel d'accès à un grade de l'échelle 4, et à hauteur de 50 % pour les agents remplissant les conditions d'accès à l'échelle 4 et à l'échelle 5, au titre de l'ancienneté, et ce pendant deux ans ;

2°) fixer un ratio global sur l'ensemble des promotions à accorder par voie de tableau annuel d'avancement à hauteur de 20 % du nombre d'agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur sur une année, à l'exception des promotions à l'échelle 4 et à l'échelle 5 visées au 1°) ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 6411, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 85 – Service de Médecine Professionnelle et Préventive. Signature d'un marché de prestations de services avec la délégation régionale centre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

M. MARTIN – *Il vous est demandé d'autoriser la signature d'un marché de prestations de services à passer avec le C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), n'est-ce pas Mme SAUVEGRAIN – c'est pour cela que je présente la délibération – relative au Service de la Médecine Professionnelle et Préventive.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans a été sollicitée par la délégation régionale centre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) pour savoir si cet organisme pourrait bénéficier des services de médecine professionnelle et préventive pour ses propres agents. C'est pourquoi il est prévu de passer un marché de prestations de services avec la Ville de manière à assurer ce suivi médical.

La Ville d'Orléans est ainsi prestataire de service pour le compte du C.N.F.P.T. Les conditions dans lesquelles ces services seront rendus ainsi que les modalités de rémunération sont décrites avec précision dans les pièces du marché jointes.

Il est précisé que le remboursement par le C.N.F.P.T. s'effectue à prix coûtant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à signer le marché de prestations de services à passer avec la délégation régionale centre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

(C.N.F.P.T.), relative au service de médecine professionnelle et préventive suivant les conditions retenues dans le marché ;

2°) imputer la recette sur le budget de la Ville, fonction 020, article 70878, T.S. 321 ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme SAUVEGRAIN).

N° 86 – Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projets informatiques. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement du contrat de chef de projets informatiques.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un chef de projets informatiques, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste avait donc été pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat en cours arrive à expiration le 14 janvier 2010 ; une déclaration de vacance de poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 29 septembre 2009 conformément aux règles de publicité en vigueur.

Les missions de ce poste sont redéfinies comme suit :

- Etude d'informatisation
- Mise en oeuvre de solutions informatiques
- Maintenance et travaux d'exploitation des applications informatiques.

Compte tenu de la difficulté de pourvoir ce type de poste par voie statutaire, il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en poste, pour une durée d'un an en application des dispositions de la réglementation ci-dessus énoncée. Ce contrat pourra être renouvelé par période d'un an dans la limite de trois ans.

Eu égard aux compétences requises, la rémunération est fixée sur la base de la grille des ingénieurs territoriaux avec le régime indemnitaire y afférant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chef de projets informatiques de la Direction des Systèmes d'Information selon les modalités sus-définies ;

2°) autoriser M. le Maire à signer le contrat ou avenant correspondant ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la ville, fonction 023, article 64131, T.S. 320.

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

N° 87 – Direction de la Commande Publique. Poste de Directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. Approbation d'un contrat de travail.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la création du poste de Directeur de la Commande Publique, c'est la suite de l'organigramme, et du recrutement qui va avec.*

Mme NOEL – *Je veux juste faire une petite remarque. Ce pourra être une femme ?*

M. le Maire – *Oui, cela pourrait être une femme.*

Mme SAUVEGRAIN – *Cela tombe bien, car cela en est même une.*

Mme NOEL – *Très bien.*

Mme SAUVEGRAIN – *Nous créons un poste de Directeur et nous allons recruter a priori une femme. On ne va pas commencer à tout féminiser.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Les annonces c'est « une secrétaire » en général.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du nouvel organigramme, un poste de Directeur de la Commande Publique a été créé. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- assurer la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public,

- conseiller les élus et les directions dans l'anticipation et le pilotage des marchés publics ainsi que dans le choix de la procédure la plus adaptée,

- optimiser les achats par le développement interne de procédures et professionnaliser le réseau d'acheteur,
- proposer et mettre en place des outils innovants en matière d'achats publics,
- veiller à la prise en compte des critères de développement durable au sein des marchés publics et des délégations de service public.

L'appel à candidature externe n'a pas permis de recruter dans les conditions statutaires. La nécessité de pourvoir ce poste justifie le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26.01.1984 modifiée portant statut de la fonction publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération est fixée par référence à la grille des administrateurs territoriaux de classe normale et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat serait conclu pour une durée de trois ans, assorti d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Directeur de la Commande Publique, pour une période de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 6301.

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 88 – Assurance. Flotte automobile de la Ville. Approbation d'un marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence.

M. MARTIN – *Après mise en concurrence, il est proposé de passer le marché des assurances automobiles de la Ville, pour un montant de 119 700 € auprès de la S.M.A.C.L.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le contrat d'assurance de la flotte automobile de la Ville d'Orléans, souscrit auprès de la compagnie S.M.A.C.L. (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141 rue Salvador

Allende – 79000 NIORT) par l'intermédiaire du cabinet de courtage BREMONT, arrive à échéance le 31 décembre 2009. Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée par la Ville d'Orléans en vue de son renouvellement par un marché d'une durée d'un an, reconductible deux fois.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le règlement de la consultation faisait obligation aux candidats de déposer une offre conforme au cahier des clauses particulières de la Ville. Ils ne pouvaient proposer de variantes et/ou réserves qu'après avoir répondu à cette première exigence. Les deux offres déposées ne répondant pas à cette condition et étant en conséquence irrégulières, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré la procédure d'appel d'offres infructueuse en séance du 3 juin 2009, et a émis un avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité conformément à l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics.

Pour son assurance automobile, les demandes de la Ville portent sur deux types de garanties, accordées sans franchise, définies comme suit par nature de risques :

- une garantie « Tous Risques » pour certains véhicules appartenant à la Ville, pour les véhicules confiés ou loués à la Ville à un titre quelconque, ainsi que pour tout autre véhicule, quelqu'en soit le propriétaire, utilisé par les élus et agents de la Ville dans le cadre de leurs missions.

- une garantie « Responsabilité Civile / Défense-Recours / Vol / Incendie / Bris de Glace » pour l'ensemble des véhicules de la Ville et du Parc Floral, faisant partie du parc automobile déclaré à l'assureur.

Dans le cadre de ce marché négocié, trois offres ont été déposées et analysées selon les critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, à savoir les garanties proposées (45 %), le montant des primes par rapport aux garanties proposées (45 %) et la qualité de service mise en œuvre pour l'exécution du marché (10 %).

Après négociations, l'offre de la S.M.A.C.L., pour un montant de 119 761,70 € T.T.C. la première année, est apparue économiquement la plus avantageuse.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 4 novembre 2009, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères définis dans le règlement de la consultation, et a attribué le marché à la S.M.A.C.L.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché négocié après publicité et mise en concurrence à passer avec la S.M.A.C.L., portant assurance automobile de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée d'un an reconductible deux fois, et pour un montant de 119 761,70 € T.T.C. la première année.

Cette prime sera régularisée chaque année en fonction des mouvements affectant le parc automobile de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 616, T.S. 230 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 89 – Rapprochement des systèmes d'informations. Groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».
Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un groupement de commandes avec l'Agglo.*

M. LEBRUN – *Nous étions contre ce rapprochement des systèmes d'informations entre la Ville et l'Agglo.*

Sur la question des regroupements de commandes, pourquoi pas. On s'abstiendra donc sur cette délibération. En même temps, dans la commande, y a-t-il quelque chose de prévu pour nous ?

M. le Maire – *Vous n'êtes pas à l'Agglo.*

M. LEBRUN – *Comme c'est mutualisé.*

M. le Maire – *Là c'est le SIGOR, M. LEBRUN.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La présente convention de groupement de commandes s'inscrit dans le cadre de la démarche de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et des communes membres.

La Communauté d'Agglomération et la Ville d'Orléans ont souhaité constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de passer un marché à procédure adaptée pour la réalisation des prestations liées au rapprochement de leurs systèmes d'informations.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération assurera la coordination du groupement de commandes,
- les frais de procédure seront répartis à parts égales entre les deux entités,
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive du marché.

Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » fixant les modalités du groupement de commandes relatif au rapprochement des systèmes d'informations des deux collectivités ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

MOYENS GENERAUX

N° 90 – Aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux 41/43 rue du Bourdon Blanc. Lots n° 6 et 9. Approbation de marchés.

Mme SAUVEGRAIN – *Il restait deux lots qui n'étaient pas attribués. Nous vous proposons de passer les marchés.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mutualisation des services financiers et imprimerie/reprographie de la ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val-de-Loire », des études ont été menées sur le site du 41-43 rue du Bourdon Blanc afin d'accueillir les différentes activités.

Un premier dossier d'appel d'offres, décomposé en 9 lots, a été lancé le 29 juillet 2009.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 02 septembre 2009 a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation et déclaré deux lots infructueux. Un dossier de consultation a donc été relancé pour ces deux lots le 28 septembre 2009.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 4 novembre 2009, a procédé à l'examen des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50%)
2. Prix des prestations (pondération : 30%)
3. Garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références et de ses qualifications professionnelles (pondération : 20%)

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux, au 41-43 rue du Bourdon Blanc avec les entreprises suivantes ;

- Lot 6 : Menuiserie – Doublage – Plafonds suspendus – Entreprise DELARUE, 485 rue Léonard de Vinci – Z.A.C. des Châtelliers, 45400 SEMOY, pour un montant de 260 728,00 € T.T.C.,

- Lot 9 : Couverture – Entreprise LEPLATRE, 138 Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS pour un montant de 22 203,52 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 2318, opération 13Z0051, T.S. 920 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 91 – Bourse du travail (ex collège Joliot Curie). Travaux de restructuration des locaux. Lots n° 1, 2, 3, 5, 6 et 8. Approbation d'avenants.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de plusieurs avenants pour permettre de répondre aux demandes des syndicats départementaux et régionaux qui sont prêts à s'installer à la Bourse du Travail.*

M. le Maire – *Je précise dans les locaux de l'ex collège Joliot Curie.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les travaux de réaménagement des locaux de l'ex collège Joliot Curie en bourse du travail débutés en mai dernier nécessitent d'une part, des adaptations en plus ou en moins liées au remplacement ou à la conservation de certaines parties d'ouvrages répertoriées lors de l'ouverture de chantier et d'autre part, des aménagements mineurs du cahier des charges initial.

Ces travaux entraînent les modifications suivantes aux montants initiaux des marchés.

Lot n° 1 : Démolition / Gros Œuvre – Entreprise EIFFAGE, 5 rue Claude Lévy, 45077 ORLEANS CEDEX 2, pour un montant en moins value de 2 720,00 € ramenant le montant du marché initial à 104 317,32 € T.T.C.

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures et intérieures – Entreprise BOULAND, rue de la Driotte, BP 1, 45147 INGRE CEDEX pour un montant en moins value de 9 403,33 € ramenant le montant du marché initial à 283 638,45 € T.T.C.

Lot n° 3 : Plâtrerie - isolation – Entreprise RIVL, 9 rue du 11 Novembre, 41100 VILLERABLE, pour un montant en plus value de 2 807,13 € portant le montant du marché initial à 73 371,13 € T.T.C.

Lot n° 5 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Ventilation – Entreprise HERVE THERMIQUE, 6 rue Emile Leconte, BP 2, 45141 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX pour un montant en plus value de 1 753,61 € portant le montant du marché initial à 94 903,77 € T.T.C.

Lot n° 6 : Courants forts / courants faibles – Entreprise ELICAUM, 37 rue Alphonse Desbrosse, 45450 FAY AUX LOGES, pour un montant en plus value de 9 778,17 € portant le montant du marché initial à 344 036,25 € T.T.C.

Lot n° 8 : Sols souples – Entreprise GIMONET, BP 71559, 45005 ORLEANS CEDEX, pour un montant en moins value de 16 038,36 € ramenant le montant du marché initial à 33 906,91 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la bourse du travail, à l'ex collège Joliot Curie, rue Théophile Naudy avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Démolition / Gros Œuvre – Entreprise EIFFAGE, 5 rue Claude Lévy, 45077 ORLEANS CEDEX 2, pour un montant en moins value de 2 720,00 € ramenant le montant du marché initial à 104 317,32 € T.T.C.

- Lot n° 2 : Menuiseries extérieures et intérieures – Entreprise BOULAND, rue de la Driotte, BP 1, 45147 INGRE CEDEX pour un montant en moins value de 9 403,33 € ramenant le montant du marché initial à 283 638,45 € T.T.C.

- Lot n° 3 : Plâtrerie - isolation – Entreprise RIVL, 9 rue du 11 Novembre, 41100 VILLERABLE, pour un montant en plus value de 2 807,13 € portant le montant du marché initial à 73 371,13 € T.T.C.

- Lot n° 5 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Ventilation – Entreprise HERVE THERMIQUE, 6 rue Emile Leconte, BP 2, 45141 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX pour un montant en plus value de 1 753,61 € portant le montant du marché initial à 94 903,77 € T.T.C.

- Lot n° 6 : Courants forts / courants faibles – Entreprise ELICAUM, 37 rue Alphonse Desbrosse, 45450 FAY AUX LOGES, pour un montant en plus value de 9 778,17 € portant le montant du marché initial à 344 036,25 € T.T.C.

- Lot n° 8 : Sols souples – Entreprise GIMONET, BP 71559, 45005 ORLEANS CEDEX, pour un montant en moins value de 16 038,36 € ramenant le montant du marché initial à 33 906,91 € T.T.C.

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 2313, opération 13Z0054, T.S. 920 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 92 – Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Lots 1, 2, 4, 5, 6 et 8. Approbation de marchés à bons de commande passés après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la passation des marchés à bons de commande pour pouvoir se fournir en pièces de rechange.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'entretien des véhicules municipaux est assuré soit en interne soit en recourant aux garages privés. Les travaux réalisés en régie nécessitent l'acquisition auprès de fournisseurs des pièces de rechange.

En application du Code des Marchés Publics et notamment ses articles 57 à 59, une consultation a été engagée permettant de conclure pour chacun des lots, des marchés d'une durée d'un an, reconductibles 2 fois :

A cet effet, un appel d'offres a été lancé le 7 juillet 2009. Cet appel d'offres ayant été infructueux pour les lots 1, 2, 4, 5, 6 et 8, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été engagée le 8 septembre 2009 permettant de conclure pour chacun des 6 lots non pourvus initialement, des marchés allant de la date de notification jusqu'au 1^{er} décembre 2010. Ces marchés sont reconductibles 2 fois, par période de 1 an, pour une durée maximale de 3 ans. Les offres correspondantes ont été ouvertes le 19 octobre 2009 et jugées par la Commission d'Appel d'Offres le 4 novembre 2009.

Conformément aux critères d'attribution du marché, prévus au règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur Technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 55)
2. Prix des fournitures appréciés au regard du devis estimatif (pondération : 45)

et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Autodistribution concernant le lot n° 1 - pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque CITROËN, dont le montant minimum est de 5 000,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 100 000,00 € T.T.C. ;

2°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Prestige automobiles concernant le lot n° 2 - pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque FIAT, dont le montant minimum est de 7 000,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 70 000,00 € T.T.C. ;

3°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la société Autodistribution concernant le lot n° 4 - pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque PEUGEOT, dont le montant minimum est de 2 000,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 15 000,00 € T.T.C. ;

4°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Equip'loisirs autos concernant le lot n° 5 - pièces de rechange pour les véhicules de petit gabarit type PIAGGIO, Daihatsu, dont le montant minimum est de 2 500,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 20 000,00 € T.T.C. ;

5°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Autodistribution concernant le lot n° 6 - pièces de rechange pour les véhicules particuliers et utilitaires de marque RENAULT, dont le montant minimum est de 10 000,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 70 000,00 € T.T.C. ;

6°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Autodistribution concernant le lot n° 8 - pièces de rechange diverses toutes marques, dont le montant minimum est de 6 000,00 € T.T.C. et le montant maximum est de 60 000,00 € T.T.C. ;

7°) autoriser M. le Maire à signer les marchés au nom de la Ville ;

8°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous avons épuisé, à défaut de nous-mêmes, l'ordre du jour, ce qui est déjà pas mal. Il y avait la question du vœu, de façon synthétique, si vous le voulez bien. Je vous donne la parole, mais les vœux ont été envoyés dans des délais qui ne sont pas conformes au délai des questions écrites – orales. Ceci étant, puisque vous l'avez souhaité, je vous donne la parole. Je vous demande simplement, si vous le voulez bien, d'être synthétique. M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je vais faire court. On a déjà débattu un peu sur cette question.*

Nous considérons que la suppression de la taxe professionnelle va avoir un impact, à un moment donné, sur les finances de la Ville, puisqu'il y a un reversement de l'Agglo. On sait que pour l'an prochain, apparemment, il y a des garanties, mais il n'y a pas de pérennité de cette mesure. On souhaite une mesure nationale de compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

C'est le vœu que l'on formule. On souhaite le soumettre aux voix des élus : « Les élus du Conseil Municipal d'Orléans se prononcent pour la compensation de la suppression de la taxe professionnelle par une taxe sur les actifs financiers pour l'emploi et la solidarité, la taxation à 0,5 % de 5 000 milliards d'euros représentant 400 € par habitant ».

M. le Maire – *Comme il y a deux questions qui sont proches, puisqu'elles touchent la taxe professionnelle et la réforme territoriale, je vous propose d'intervenir sur la réforme territoriale.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous fais grâce des considérants, puisque j'ai cru comprendre qu'il fallait aller vite.*

Le vœu est formulé de la manière suivante :

« Le Conseil Municipal d'Orléans :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens, de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Ce vœu fait suite à la motion votée le 19 novembre 2009 par le 92^{ème} congrès de l'Association des Maires de France qui comporte aussi bien des élus de droite que de gauche.

M. CARRE – *Merci M. le Maire. Je vais faire une réponse en m'appuyant – M. LEBRUN voudra bien m'en excuser – d'abord sur le vœu rappelé par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et qui, dans sa conclusion, me permettra de répondre aussi au vœu formulé par M. LEBRUN.*

Dans le texte, qu'on a eu effectivement assez tardivement, il y a un certain nombre de rappels et de soi disantes informations, mais qui sont en fait des affirmations qu'on ne retrouve pas ni dans les projets de lois, ni dans la loi telle qu'elle est présentée aujourd'hui et discutée au Sénat. On n'a pas le texte définitif, même s'il a été largement débattu, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Charles-Eric LEMAIGNEN.

Il est indiqué que « le projet de loi prévoit la suppression de la taxe professionnelle ». C'est a priori acquis.

« Le projet relatif aux collectivités territoriales prévoit de limiter la possibilité pour les Départements et les Régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal » ; c'est aujourd'hui faux. On a les Départements et les Régions associés. Il faut continuer de pouvoir participer aux projets communaux ensemble. La seule chose effectivement est que le Département et la Région ne pourront pas participer ensemble a priori aux projets communaux. C'est la Région ou le Département qui pourra le faire, dans des conditions financières équivalentes à ce qui se produit aujourd'hui. C'est en tout cas l'esprit du projet tel qu'il est présenté et tel que la task force est en train de le rappeler aux différents élus sur le territoire.

Le deuxième point : « considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie... », il s'agit d'une affirmation. Le risque de tarissement, comme cela a été rappelé tout à l'heure, n'est pas là du tout pour l'instant. On reviendra tout à l'heure en deux mots sur les taxes dont il est dit qu'elles sont moins dynamiques. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui va être proposé.

« Les collectivités locales garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine », c'est juste. Encore faut-il rappeler que, du point de vue de l'Etat, il va verser cette année aux collectivités territoriales 77 milliards d'euros sur une capacité financière dont il dispose de 260 milliards d'euros, c'est-à-dire que sur les 260 milliards d'euros qu'il peut dépenser, 77 milliards sont affectés de droit, car il s'est engagé à le faire, aux collectivités territoriales. C'est un chiffre dont je vous laisse apprécier à quel point les collectivités territoriales ne sont pas du tout soutenues, totalement abandonnées par l'Etat. Ce sont des droits, en partie, des transferts.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, il n'y a pas de cadeau, à partir du moment où de toute façon chaque Français paie chaque revenu de chaque Région, chaque revenu de chaque Département, chaque revenu de cette commune et chaque revenu dont dispose l'Etat. L'Etat n'appartient pas au Gouvernement, de même que la Ville ne nous appartient pas ici, de même que le Département n'appartient pas aux Conseillers Généraux, de même que la Région n'appartient pas aux Conseillers Régionaux. Quand une collectivité dit : « Je vais faire quelque chose pour les concitoyens », c'est simplement qu'elle flèche de l'argent ou de l'investissement que les concitoyens lui ont délégué de gérer pour qu'elle programme ces projets. Ce n'est pas un cadeau que fait un Département ou une Région à une commune. C'est un cofinancement pour que tous les concitoyens finissent par se retrouver dans une société mieux organisée. Je me permets de le rappeler. Il n'y a pas d'exclusivité dans ce domaine.

Dans les vœux, il y a une affirmation : « attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour les conseils de mener des projets d'intérêt public ». On peut souscrire. C'est ce qu'on fait tous les soirs, une fois par mois au moins et pour beaucoup d'entre nous tous les jours à peu près, chaque heure de la journée.

« Le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable... », oui. C'est même relativement renforcé par les fonds de péréquation qu'avait évoqué en filigrane M. Charles-Eric LEMAIGNEN et qui vont être renforcés dans le projet tel qu'il est aujourd'hui débattu au Sénat, par rapport à la situation antérieure.

Ensuite, le vœu « exprime l'inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat », c'est une affirmation démentie par les faits et par vous-mêmes. Je sais que ce n'est pas considérable. Vous avez dit qu'elles augmentaient de 0,6 %, mais entre une augmentation de 0,6 % et une réduction, il y a quelque chose, M. MARTIN, qui ne me paraît pas extrêmement solide et robuste sur le plan...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Avec une inflation de 1,2 %.

M. CARRE – En fait, ce n'est pas 0,6 %, on est à 1,2 %. Ce n'est pas grave. Je n'ai pas relevé. Je ne faisais que citer les 0,6 % cette année pour la plupart des collectivités territoriales.

Vous ajoutez que la taxe professionnelle va être remplacée par des impôts moins dynamiques. Je ne comprends pas bien. Aujourd'hui, les investissements, toute une partie de la valeur ajoutée produite dans ce pays, ne sont pas soumis à la taxe professionnelle. On a même rencontré le problème d'agglomération il y a deux, trois ans, quand on avait une différence entre la dynamique supposée de nos territoires, qu'on voyait tous les jours dans les journaux, dans les contacts que l'on pouvait avoir, et puis l'évolution de l'assiette. Pourquoi ? Toute une évolution finissait par échapper aux différentes collectivités et aux bases fiscales sur lesquelles la taxe était censée être fixée. A partir de là, on était dans une sorte de situation de marché de dupe où il y avait des investissements, toute une base qui devait évoluer et qui n'évoluait plus. Pourquoi ? Car tous les Gouvernements de gauche comme de droite considèrent depuis longtemps – cela a été rappelé tout à l'heure – que la taxe professionnelle n'est pas un bon impôt. Ce n'est pas un bon impôt pour la raison évoquée par M. CHAPUIS quand il a dit tout à l'heure que l'investissement des entreprises était la condition sine qua non de l'emploi. Il l'a dit en creux en parlant de l'arrêt de l'investissement des entreprises qui avait pour corollaire la hausse du chômage, C.Q.F.D. C'est la raison pour laquelle la taxe professionnelle est supprimée aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un cadeau. Il s'agit tout simplement de remplacer une taxe qui est basée sur une mauvaise assiette par une autre qui est basée sur une assiette plus pertinente sur le plan économique et qui sera plus dynamique que ce qu'était la taxe professionnelle au cours de ces dernières années.

Il y a effectivement un différentiel qui n'est pas payé par les ménages, mais par les entreprises. La taxe professionnelle est remplacée par des impôts payés par les entreprises. Il y a un écart payé un tout petit peu par l'Etat, de l'ordre de 3 milliards d'euros sur 26 - 28 milliards. Pour le reste, ce sont des impôts que l'Etat recevait et que dorénavant, notamment les Départements et les Régions vont recevoir.

Quant aux communes, ce qui nous intéresse, elles recevront l'essentiel de ce que paient les ménages. On en revient à quelque chose de beaucoup plus lisible en terme de qui paie quoi à qui, c'est-à-dire que les ménages, quand leurs feuilles d'impôts augmentent, M. le Maire, ils viennent nous voir. Ils nous disent : « Les impôts ont augmenté ». Nous disons : « Non, les taux sont restés les mêmes ». Mais la Région, les Départements ont pu augmenter aussi leurs impôts. De toute façon, ce sont les Maires qui reçoivent... L'AggLO aussi, en tout cas pour cette année. On a de toute façon une référence des impôts ménages qui est dorénavant acquise aux communes. On n'est pas du tout dans la situation que vous décrivez.

En conséquence de quoi, le vœu que vous exprimez et les souhaits deviennent inutiles. La réforme à laquelle vous appelez en terme de réforme des finances locales, renforcement des acquis de la décentralisation et autres, sont des éléments qui existent dans le projet de loi. Encore faut-il l'avoir

- Séance du vendredi 27 novembre 2009 -

lu et ne pas se contenter des slogans distribués par tel ou tel parti politique qui, à partir... Je suis désolé, c'est quand même ce qui s'est passé. La preuve est qu'on ne quittait pas le texte. Regardez bien la réforme dans le détail. C'est un peu long, mais tout ce que je vous ai dit ce soir est juste. Vous trouverez beaucoup d'éléments qui contredisent les affirmations que vous avez faites tout à l'heure.

Par conséquent, ni ce vœu, ni l'autre ne se justifient, car dans tous les cas les réformes aujourd'hui engagées ne répondent pas aux inquiétudes soulevées par ces textes.

M. le Maire – *Merci. Le débat est clos. Ces vœux sont rejetés. La séance est levée.*

*
* *
*

La séance est levée à 23 heures 02.

*
* *
*